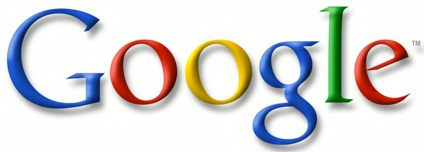
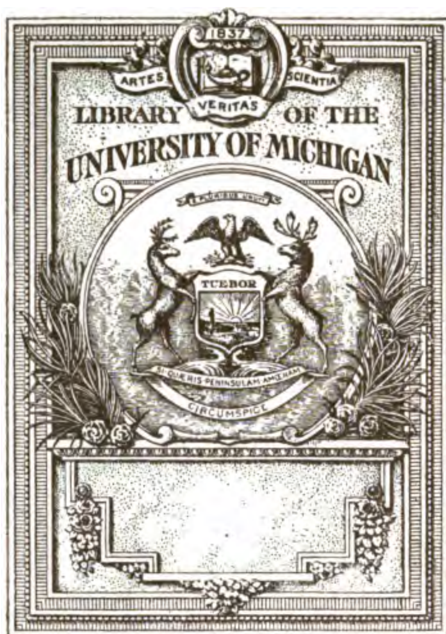



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

LE
CAFFÉ POLITIQUE
D'AMSTERDAM.

TOME SECOND.

LE

CAFFÉ POLITIQUE

D'AMSTERDAM,

OU

ENTRETIENS FAMILIERS

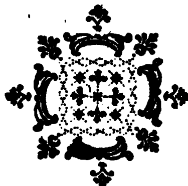
D'UN FRANÇOIS, D'UN ANGLOIS, D'UN HOLLANDOIS, ET D'UN COSMOPOLITE,

Sur les divers Intérêts économiques & politiques de la FRANCE, de l'ESPAGNE, & de l'ANGLETERRE.

Par CHARLES-ELIE-DENIS ROONPTST, *Maître du Caffé.*

Nouvelle Edition, revue & corrigée, avec des Augmentations intéressantes.

TOME SECOND.



A AMSTERDAM.

M. DCC. LXXVIII.

FRANCE.

DIALOGUE CINQUIEME.

ST. ALBIN, MYLORD SPITEAL, VAN MAGDEBOURG, LE COSMOPOLITE.

ST. ALBIN.

JE vous ai fait part, mes amis, que nôtre vilain d'Abbé Terray étoit exilé, & que sa place avoit été donnée au Sr. Turgot, Intendant de Limoges.

LE COSMOPOLITE.

Hé bien?

ST. ALBIN.

Hé bien, voici déja de sa besogne. — L'on me mande qu'elle a été généralement applaudie; — lisez cet arrêt. — Il est d'un pere à ses enfants; . . . (*on lit l'arrêt.*)

Arrêt pour la liberté du commerce des grains.

LE COSMOPOLITE.

Cet arrêt exprime le zele & la bonne volonté de Mr. Turgot : mais il n'est pas d'un administrateur, d'un Contrôleur-Général des Finances.

ST. ALBIN.

En quoi, s'il vous plaît, le trouvez-vous répréhensible ?

LE COSMOPOLITE.

En ce qu'il livre encore plus que par le passé, le monopole des denrées de premiere nécessité à l'avarice des Fermiers, des spéculateurs, ou des propriétaires des terres.

ST. ALBIN.

A vous entendre, l'on diroit que vous condamnez cette pleine liberté que le Ministere accorde par ledit arrêt à tous les propriétaires des denrées premieres. — Est-ce que vous désapprouvez que ceux-ci soient les maîtres de leurs travaux? de leurs produits ..... libre à eux, de les vendre ou de les garder, ... de les porter dans telle ou telle province du Royaume, de les y vendre, ou de les verser dans la consommation de Paris, de Lyon, ou de Marseille?

LE COSMOPOLITE.

Non, au contraire, cet arrangement est très-bien vu; & il n'y avoit qu'une ame intéressée comme votre scélérat d'Abbé, qui eût pu imaginer le projet de faire séquestrer les denrées d'une province, dans la consommation de cette seule province. — Il falloit être, comme lui, Juif, Maure, ou habitant des antres affreux du Caucase, pour avoir exigé de l'autorité une telle loi, & pour avoir eu la lâche cupidité de faire établir le commerce usuraire qu'il faisoit, avec les propres deniers de l'Etat, sur la vie & les besoins de vos citoyens; — cette observation n'est point de mise ici, & le contraste de Mr. Turgot avec Mr. l'Abbé Terray, (soit dit sans faire bruit,) est le contraste de Marc-Aurele avec Sardanapale. — Ainsi brisons sur toutes sortes de comparaisons dégoûtantes; je prétends dire seulement, que M. Turgot, dans son

nouvel arrêt, en voulant faire le bien du peuple, de l'artisan, du pauvre citoyen, fait le mal de ce même citoyen.

ST. ALBIN.

En quoi, s'il vous plaît?

LE COSMOPOLITE.

En ce qu'il livre plus que jamais tous les besoins d'absolue nécessité au libre arbitre d'une poignée de particuliers, gens aisés, ou riches, qui les tiendront constamment resserrés, pour les vendre toujours avec avantage.

ST. ALBIN.

Croyez-vous qu'il y ait des Fermiers ou des propriétaires des terres assez bêtes, que de s'exposer à perdre leurs récoltes par de trop longues demeures, dans la vente de ces mêmes denrées?

LE COSMOPOLITE.

Non, mais vous en avez beaucoup qui peuvent les garder un an, & deux ans; & en attendant, l'artisan, le citoyen appliqué pâtit, dans un besoin absolu, (que lui séquestre l'avarice) par une imprudence du Gouvernement; — voilà ce que devoit prévoir Mr. Turgot dans sa nouvelle ordonnance.

ST. ALBIN.

Comment, vous tancez d'imprudence une liberté entiere dans la circulation intérieure d'un Royaume, pour le commerce en denrée d'une nation; parce que cette liberté rend ses citoyens maîtres de leurs propriétés, de leur travail, & de leur industrie.... Hé! que feront les sujets, si le Gouvernement force leurs dispositions particuliéres, leurs volontés, leur libre arbitre?...

LE COSMOPOLITE.

Ils seront de vrais citoyens, de fideles sujets, qui ne composeront jamais qu'une même famille, qui n'auront qu'une même conservation, qu'un seul & unique intérêt. . . . La patrie; — voilà quelles doivent être toutes les prévoyances des loix municipales; si l'on s'en écarte, un Gouvernement erre dans sa législation. — L'ordonnance de Mr. Turgot détruit cette base fondamentale; & pour preuve, comparez cette dite ordonnance, avec ce passage de l'éloge politique de Colbert, de Mr. de Pellissery, *page* (47), & appliquez l'un & l'autre à la solution de la note *page* (49) de ce même Ouvrage.

„ La France, sous son Ministere, peuplée de
„ près de vingt millions d'ames, comptoit au
„ plus, dans ce grand nombre de ses sujets,
„ deux millions de citoyens, gens que l'on
„ peut dire riches, vivant de leurs revenus,
„ & ayant en propriété la majeure partie des
„ terres de la Monarchie; — les dix-huit mil-
„ lions restant, Colbert, en considéroit un
„ tiers, gens aisés adonnés au commerce, à
„ l'industrie & aux arts méchaniques, vivant
„ des bienfaits de leurs parties; les autres
„ douze millions étoient dans la classe des ci-
„ toyens, sans fonds, sans propriétés, sans gî-
„ tes; salariés journellement par l'agriculture,
„ le commerce & l'industrie. — Par la sagesse
„ de ses détails, Mr. de Colbert trouvoit que
„ dans les vingt millions de sujets que comp-
„ toit la France, deux millions de ceux-ci pos-
„ sédoient seuls les trois quarts des revenus
„ fonciels de l'Etat; six millions, tous ceux
„ du commerce & de l'industrie, & que les trois
„ cinquiemes restants ne possédoient presque

„ rien, & mourroient de faim, ſans les ſalai„ res journaliers du commerce & de l'induſtrie. „ —Pour donner encore plus de nerf à cette „ ſupputation de notre Miniſtre, & pour con„ noître plus phyſiquement la néceſſité des ſa„ laires de l'induſtrie, conſidérons légérement „ quels ſont les revenus fonciels de la France, „ & balançons-les avec le montant des dépen„ ſes générales de la nation; — par cet état, „ nous ſaiſirons plus ſtrictement quelles ont „ été les profondes méditations de Colbert, l'é„ tendue de ſes connoiſſances utiles, & la ſo„ lidité de ſes ſpéculations politiques.

„ Suivant l'arpentage du ſyſteme de la dixme „ Royale de Mr. de Vauban, en y annexant „ les Duchés de Lorraine & de Bar, j'ai cal„ culé depuis peu, que les revenus des terres „ & maiſons de l'étendue de la France, pro„ duiſoient aujourd'hui 1, 936, 000, 000, de „ liv., & que la dépenſe des citoyens & du „ corps politique de la nation ſe montoit à 4, „ 425, 650, 000. — Ce qui établiſſoit un vuide „ dans les rentes foncielles de l'Etat, de 2, „ 489, 650, 000, de liv. &c. (ſolution de la „ note 6): — pour ſentir toute l'importance de „ ce déficit, un habile adminiſtrateur doit con„ ſidérer que les 2,489,650,000 de liv. ci„ deſſus, ne peuvent être produits que par „ l'induſtrie & le commerce politique de la na„ tion,..., que les débours de l'induſtrie pour „ le capital qui doit les produire, n'eſt peut„ être pas de 400 millions;..., par conſéquent, „ que ſi l'on charge d'impoſition ce petit ca„ pital, au-lieu de 400 millions, l'induſtrie „ n'en mettra plus en valeur que 350, leſquels „ rapprochés du produit des 400, ne vous pro-

„ cureront plus en bénéfice que 2, 178, 443, „ 750 liv., & non 2, 489, 650, 000 liv. dont „ on a besoin; ce qui établit un vuide dans la „ dépense publique, de 311, 206, 150; — ce „ vuide ne se borne pas à cette seule somme; „ le manque de travail des 50 millions, le „ défaut de leurs produits faisant une brêche „ aux salaires journaliers de l'industrie, de „ même qu'au travail du commerce politique, „ la circulation intérieure & extérieure se trou- „ ve diminuée, & le vuide des 311, 206, 650 „ se double de capital, par la rétroaction du „ commerce, de l'industrie, & des dépenses „ journalieres des sujets. — Telles sont les sui- „ tes des impositions mal raisonnées, la con- „ sommation cherchant toujours le bon mar- „ ché, le commerce la consommation, & l'in- „ dustrie le commerce. — Si l'on brise un des „ liens qui font la force de cette chaîne, tous „ ses intérêts tombent au pillage, sans espoir „ de retour; l'industrie ne revenant jamais sur „ ses pas, & le commerce ne se fixant que dans „ les lieux où regne l'abondance. — Par l'application, vous voyez clairement que la portion des terres productives de la France, habitée par 20 millions de citoyens, appartient en propriété à 4 ou 5 millions (au plus) de citoyens; & par la solution de la note *page* 49, vous appercevez que vous n'avez que 1,936,000,000 livres de revenus fonciels, & qu'il faut 4,425,650,000 liv. de dépenses générales au corps politique: ce qui établit un déficit de 2, 489, 650, 000: — d'où il faut conclure, que si le Gouvernement ne favorise pas la classe de ses citoyens sans propriétés (artisans du déficit de ses dépenses générales,) il est inutile d'admettre des loix économiques.

Grande vérité à laquelle on ne fait pas assez attention.

St. Albin.

Vous faites un procès bien rigoureux à un homme de bien,..... attendez, voyez les effets de son ordonnance, tout le monde en est content.

Le Cosmopolite.

Et moi, non, — j'y vois les fermiers des terres (déja trop riches;) maîtres plus que jamais de la vie de vos citoyens.

St. Albin.

Je ne suis pas de votre avis, connoissant assez par mes fermiers, que ces gens-là ne peuvent point garder trop long-temps leurs récoltes; — ils ont leurs quartiers à remplir, leurs journaliers à payer; leurs champs à ensemencer,.... tout cela demande de l'argent, & tout cela les oblige de vendre assez promptement leurs denrées.

Le Cosmopolite.

Oui, dans un commencement de bail, ou dans les commencements qu'un homme s'établit; — mais dès que cet homme, ou ce fermier, par ses économies, sera venu à bout de réaliser une année d'avance sur les dépenses de sa ferme; cet homme n'est plus agriculteur, il devient spéculateur, il agiote (pour ainsi dire) tous les jours sur sa denrée & sur celles de ses voisins; — de voisin à voisin, le mal gagne; les denrées en attendant se resserrent, & se renchérissent au détriment du citoyen sans propriété, que Mr. Turgot veut tant favoriser.

St. Albin.

Les meilleurs arrangements sont sujets à des inconvénients: je sens ceux que vous m'objectez; mais je sens aussi que si l'on violente trop

les fermiers, que l'agriculture en souffrira, & alors le mal seroit pire que le remede.

LE COSMOPOLITE.

Non, c'est au Gouvernement à prévoir l'un, en tempérant l'autre; une libertée outrée, telle que celle qu'exhale Mr. Turgot, dégénere en abus, en relâchement, en corruption; — c'est un abus, de livrer à la cupidité de 50 ou 60,000 fermiers, (que vous pouvez avoir dans le Royaume,) l'existence de 20 millions de citoyens que la France a à nourrir journellement; — il faut arrêter cela.

ST. ALBIN.

Comment pouvoir arrêter cela? .... Comment pouvoir empécher les fermiers des terres, d'être les maîtres de leurs denrées?

LE COSMOPOLITE.

Comment! le voici; — 1°. Il faut connoître la portée, & les besoins des peuples que l'on a à nourrir; — 2°. Ceux des revenus & des dépenses publiques; — 3°. En quoi consiste, l'occupation indispensable des sujets, & quelle est la partie la plus productive de cette occupation; avec cette connoissance, par l'injonction du bénéfice du travail, avec les produits du commerce, & par ceux du commerce avec ceux de l'agriculture, on s'éclairera sûrement que c'est le commerce & l'industrie qui salarient seuls les trois cinquiémes des citoyens que nourrit journellement la France, tandis que l'agriculture n'en occupe peut-être pas deux millions; — par conséquent que les premiers ne peuvent ni travailler, ni exister dans le Royaume, si les denrées de premiere nécessité sont cheres, & livrées au monopole de 50 ou 60,000 fermiers; — en conséquence, un ad-

Seconde vérité bien démontrée.

niniſtrateur réellement occupé du bien public, loin d'admettre la liberté outrée de l'ordonnance que vous préconiſez tant, n'accordera qu'un libre arbitre modéré à Mrs. les fermiers des terres.

S T. A L B I N.

Comment voulez-vous qu'un adminiſtrateur puiſſe admettre un tempérament de cette nature, & deſcendre dans tous les menus détails qui pourroient ſeuls y être ſes guides?

L E C O S M O P O L I T E.

Hé mais!.. qui dit adminiſtrateur, ne dit que l'économe des peuples; — c'eſt dans la moindre de ſes connoiſſances; dans celles du moindre des détails ſur tout ce qui pourroit être abus ou beſoin public, qu'un adminiſtrateur doit y voir ce qu'il doit en être ou ce qu'il pourroit en arriver. — Un Miniſtre actif & prévoyant dans cette partie, avant de faire rendre à l'autorité l'arrêt dont nous parlons, auroit établi avant toute choſe, un prix fixe à toutes les diverſes qualités de grains qui ſe recueillent dans le Royaume, & après il auroit arrêté: que dès que les grains ſeroient dans les marchés publics aux prix fixés par l'ordonnance, que tous les fermiers, tous les propriétaires des terres, ſans diſtinction de rang, ni de qualités, ſeroient obligés (ſous peine de confiſcation) de porter leurs denrées au marché public de leur voiſinage. — Avec cette précaution, on arrêtoit la brigue ſubalterne, & l'on conſervoit conſtamment une certaine inſpection ſur tous les fermiers, qui ſont les maîtres aujoud'hui de laiſſer gâter une partie de leurs denrées, pour ſou-

tenir les hauts prix de l'autre partie (1).

MYLORD SPITEAL.

Le Cosmopolite a raison. — il ne faut jamais qu'un Gouvernement sage favorise aucun monopole ; — c'est les favoriser, que de livrer les besoins des citoyens sans propriétés, à l'avarice d'une poignée de particuliers. — N'est-il pas vrai que si vous pouvez obtenir aujourd'hui pour un louis d'or, ce qui vous en coûtoit deux autrefois, que vous accréditerez cette nouvelle découverte ?

ST. ALBIN.

Assurément.

LE MYLORD.

Il en est de même des Fermiers des terres, ou des propriétaires des denrées premieres ; — si ceux-ci peuvent faire avec 10 septiers de bled, ce qui leur en coûtoit 20 autrefois, ils accréditeront l'opération de 10 septiers.

ST. ALBIN.

La chose est plus que certaine.

LE COSMOPOLITE.

Par conséquent, il est de l'intérêt des Fermiers, ou des propriétaires des terres, de tenir les denrées cheres ; — moins de faux fraix dans les charrois, & égale portion de produit avec moins de débit ; — qui est-ce qui pâtit dans ce maquignonnage ? — est-ce le Fermier ? — non, — il se nourrit de sa denrée ; — est-

(1) L'artisan qui paye le pain cher quand les marchés sont bien garnis, ne fait que murmurer ; — mais s'il le paye cher, & que les marchés soient vuides, alors il s'effraye ; & croyant le mal plus grand qu'il n'existe, il s'oublie & se porte à toutes sortes d'extrêmité.

ce le propriétaire des terres?... non plus, il se nourrit également de sa ferme; il n'y a donc que le citoyen, sans propriété, artisan du déficit de vos dépenses générales qui en est la victime; — par conséquent le Cosmopolite a raison; l'ordonnance de Mr. Turgot est mal faite: regle générale;... toutes les denrées qui se recueillent dans les domaines d'une nation, appartiennent à cette nation. Si dans l'ordre des propriétés, il paroît y avoir des citoyens qui soient censés y avoir plus de droit que le général de la nation, ce droit ne leur donne pas plus de propriété dans la société politique... ils ne sont que les agents de la conservation publique; en conséquence, c'est au Gouvernement à s'appliquer ce droit de propriété, sans jamais le livrer au libre arbitre des sujets. L'ordonnance de Mr. Turgot peche encore dans un défaut de prévoyance très-grave de la part d'un administrateur. En outre de ce qu'elle favorise la cupidité des fermiers des terres, c'est qu'elle ne met point de bornes à leurs entreprises du côté des fermes. — Toutes vos ordonnances de police & d'administration, dans cette partie, (depuis 10 ans) ont été mal faites; toutes ayant constamment laissé subsister des interprétations, des froissements, & des chocs dans tous ces objets, qui, loin d'en arrêter les abus, ont été cause, sans manque de récolte, sans événement fâcheux, sans disette générale, que toutes vos denrées ont renchéri d'une grosse moitié (*en s'adressant à St. Albin*) du prix où elles étoient avant la guerre de 1755. — Ce désordre, (fruit du monopole de quelques Traitants,) a enrichi tous les fermiers des terres; & ceux-ci ne connoissant point d'au-

tre façon de faire valoir leur argent, que celle de l'enfouir dans la terre ; . . . ils ont placés en fonds de terre les bénéfices de leurs fermes, ou ils en ont embrassé de nouvelles ; ce qui a livré encore plus en leurs mains tous les fruits de l'agriculture ; — l'une ou l'autre disposition est des plus désavantageuse au bien public, en ce qu'elle livre toujours plus la propriété des denrées premieres à la cupidité d'un petit nombre de particuliers ; tandis que la grande science d'un Gouvernement ne doit être que de savoir les repartir dans le plus de mains possibles, afin que leur dispersion & leur travail puisse occuper un plus grand nombre de sujets, & que ceux-ci ne puissent pas se liguer aussi facilement qu'ils le peuvent aujourd'hui pour en soutenir les prix.

Troisieme vérité bien prouvée par l'opulence des Fermiers des terres à 30 lieues à la ronde de Paris.

ST. ALBIN.

Les Fermiers des terres seront toujours les maîtres du prix de leurs denrées ; — ils chassent tous le même lievre, ils ont tous le même intérêt.

LE COSMOPOLITE.

Cela est vrai, — mais ne leur donnez pas les moyens de se trop enrichir ; — entretenez-les constamment dans une honnête aisance, sans leur faciliter les moyens d'acquérir une trop forte opulence ; (1) ne leur permettez, en propriété, qu'une portion de ferme suffisante pour occuper leur famille, & ne crai-

(1) Henri IV vouloit bien que chaque Fermier & chaque laboureur fussent en situation de pouvoir manger sa poule tous les Dimanches ; mais il n'a jamais entendu que ce fût au préjudice du bourgeois & de l'artisan, comme le prétendent les économistes actuels.

gnez pas alors que de tels fermiers resserrent leurs denrées, — ils seront bien forcés de les vendre pour payer leurs quartiers, leurs labeurs, leurs défrichements.

VAN MAGDEBOURG.

Le Cosmopolite raisonne juste, & j'en fais la comparaison par les personnes de ma profession. — Un Négociant qui a des échéances à remplir, ne s'entête pas sur le prix de ses marchandises, — il cherche à les vendre pour conserver son crédit. — Il en est de même d'un fermier qui doit payer le prix de sa ferme, par le produit de ses denrées; — donnez à ces gens-là une honnête aisance, mais point de superflus de considération.

LE COSMOPOLITE.

Pour obvier à cela, il n'y auroit qu'à en multiplier le nombre.

ST. ALBIN.

Quoi!... vous voudriez augmenter le nombre des fermiers dans le Royaume.

LE COSMOPOLITE.

Assurément;... hé! c'étoit par-là que devoit commencer Mr. Turgot.

ST. ALBIN.

Comment voulez-vous qu'un administrateur puisse porter ses spéculations dans une partie aussi indifférente à sa régie?

LE COSMOPOLITE.

Pas si indifférente:... dès que ce sont ces produits qui doivent nourrir toute une nation; — comment feriez-vous si vous n'aviez point de bled, point de pain? L'inspection sur l'agriculture, est le premier devoir d'un administrateur. — Pour rendre cette inspection simple, avantageuse à la société, votre Gouver-

nement n'a qu'à rendre une ordonnance qui fixe le nombre d'arpents, ou de charrues, qui formeront à l'avenir ce que l'on appellera ferme, & qu'un laboureur ne puiſſe jamais en poſſéder qu'une.

ST. ALBIN.

Eſt-ce que vous voudriez diviſer aujourd'hui ma ferme de vingt mille livres en pluſieurs fermes ?

LE COSMOPOLITE.

Certainement ! . . . j'en ferai cinq ou ſix.

ST. ALBIN.

Mais vous ruinerez tous les propriétaires des terres ; — conſidérez les dépenſes immenſes dans leſquelles vous les jetteriez en purs & ſimples logements.

LE COSMOPOLITE.

J'entends cela ! . . mais d'un autre côté, conſidérez auſſi les avantages immenſes qui leur en reviendroient ; — moins de riſque du côté du débiteur, . . plus d'encouragements, moins de temps perdu dans l'agriculture ; un journalier n'ayant plus deux & trois lieues à faire tous les matins & tous les ſoirs pour aller & revenir de ſon travail : — d'ailleurs, le Gouvernement, en voulant favoriſer la claſſe de ſes ſujets ſans propriétés, ne doit point moleſter la portion aiſée qui ſalarie les autres : . . . il y a du remede à tout.

ST. ALBIN.

Hé ! comment vous y prendriez-vous ?

LE COSMOPOLITE.

En bonifiant aux propriétaires des terres le tiers ou la moitié des ſommes qu'ils feront obligés de dépenſer dans chaque nouvelle ferme.

ST. ALBIN.

Mais vous ruineriez le Gouvernement; ... envisagez quelle somme immense il faudroit pour un tel objet.

LE COSMOPOLITE.

Combien estimez-vous qu'il puisse y avoir de propriétés agricoles, défrichées ou fermes dans toute l'étendue de la France.

ST. ALBIN.

Ma foi! ... que sais-je: ... plus de cent mille.

LE COSMOPOLITE.

A quel prix les mettez-vous les unes dans les autres?

ST. ALBIN.

Vous m'embarrassez, n'étant pas fort au fait d'une si vaste combinaison; — celle qu'on me loue, est de 20,000 liv.

LE COSMOPOLITE.

Combien peut-elle avoir d'arpents ou de lieues d'étendue?

ST. ALBIN.

Elle peut avoir deux lieues en longueur sur une & demi en largeur.

LE COSMOPOLITE.

Avec cette étendue & cette largeur, il ne peut y avoir en France 100,000 propriétés terrieres, louées en ferme, tout le Royaume ne contenant que 30,000 lieues quarrées de surface; — pour abréger la discussion, je suppose qu'il en existe 20,000 en seules terres labourables: ... que le Gouvernement divise les 20,000, en 40,000, ... ce sera le logement de 20,000 que l'on aura à bâtir. — A combien estimez-vous chaque logement? (1)

(1) Ceci n'est qu'une supposition.

ST. ALBIN.

Les-uns dans les autres mettez-les à 6,000 l.

LE COSMOPOLITE.

Soit! — le Gouvernement entrant pour la moitié dans ces 6,000 liv.... il aura à bonifier aux propriétaires des nouvelles fermes 3,000 liv.; — ce qui lui occasionnera un débours de 60,000,000; — vous voyez que cette dépense n'est pas si exorbitante, relativement aux avantages qu'elle procurera à votre agriculture.

ST. ALBIN.

Comment! vous trouvez peu considérable une dépense de 60, 000,000 pour le Gouvernement, dans un quart d'heure ou l'Etat est aussi fort obéré qu'il l'est, & où les citoyens sont aussi fort écrasés par les impositions?

LE COSMOPOLITE.

Oui, la chose est peu de chose, relativement au bien qu'elle feroit; — d'ailleurs, votre Gouvernement n'a qu'à s'éclairer pour cette opération, sur celle que veut lui faire faire Mr. de Pellissery, pour la suppression de la taille, taillon, capitation & les aides, sans faire perdre au fisc Royal le produit de ces quatre impositions.

ST. ALBIN.

Je n'ai jamais entendu dire que Mr. de Pellissery eût fait mention de cette partie, dans son systême des billets d'Etat; — je croyois qu'il n'en avoit été question que pour liquider purement & simplement les dettes de nos finances.

LE COSMOPOLITE.

Pardonnez-moi, il étoit question de l'un & de l'autre; — la premiere opération liquidoit l'Etat, ... & la seconde rachetoit toutes les servitudes

ſervitudes en impoſitions, ou en taxes particulieres ſur toutes les terres de la métropole.

MYLORD SPITEAL.

Le projet étoit grand; ... mais il me paroît bien vaſte, bien compliqué, & de bien difficile exécution.

LE COSMOPOLITE.

Il ne l'étoit point de la façon dont s'y prenoit Mr. de Pelliſſery; — il ne falloit qu'un citoyen pour adminiſtrateur, & non un Abbé Terray.

ST. ALBIN.

L'entrepriſe étoit bien hardie.

LE COSMOPOLITE.

Point du tout: l'opération étoit ſûre; & avec tout autre adminiſtrateur, le ſyſtême des billets auroit été certainement en exercice depuis 1770; — à ces heures, ... à l'heure que nous parlons, la France ſeroit aux trois quarts liquidée de ſon énorme dette; & loin d'avoir mis toutes les impoſitions nouvelles que l'on a pratiquées! ... peut-être que cette même France ſeroit en ſituation, dans ce moment, de pouvoir ſoulager ſes ſujets d'un vingtieme au moins, des deux qu'ils payent actuellement.

VAN MAGDEBOURG.

Il me paroît bien difficile, mon cher ami, que le ſyſtême en papier de Mr. de Pelliſſery, eût pu liquider en ſi peu de temps trois milliards de dettes actives, & ſoulager encore ſes citoyens de 25 à 30 millions d'impoſitions courantes, à moins de livrer l'Etat à une banqueroute ſemblable à celle de 1721.

LE COSMOPOLITE.

Point du tout, ... ſans banqueroute, ſans infamie, & très-honnêtement: la choſe s'opéroit avec utilité.

MYLORD SPITEAL.

Si vous connoiſſez ce projet, faites-nous part de ſes avantages.

VAN MAGDEBOURG.

Comment, s'il vous plaît, Mr. de Pelliſſery faiſoit-il d'auſſi belles choſes, ſans faire faire banqueroute à la France?

LE COSMOPOLITE.

Explication du ſyſtême des billets de confiance.

Par l'opération la plus ſimple, la mieux calculée du monde : par ſon ſyſtême des billets; — ſyſtême ſage, profond, & bien conçu, dont on n'a pas connu les avantages.

VAN MAGDEBOURG.

Mon ami, tout ce qui eſt billet d'Etat en France, eſt aujourd'hui de la graine de niais; — on ſe reſſouvient encore trop bien de ceux de Law, pour donner une ſeconde fois dans le pot au noir.

LE COSMOPOLITE.

Law étoit un viſionnaire, qui avoit cru que l'arithmétique combinative du commerce pouvoit s'aſſocier avec l'arithmétique politique;... elles ſont cependant très-diſtinctes; l'une n'expliquant que l'intérêt particulier, tandis que l'autre réunit dans une ſeule combinaiſon, les temps préſents & les temps futurs d'une nation.

VAN MAGDEBOURG.

Ha, ha, mon ami:.... je ne croyois pas qu'il y eût deux façons de chiffrer parmi les hommes;... expliquez-moi un peu, je vous prie, cette ſeconde façon.

LE COSMOPOLITE.

Volontiers :... l'arithmétique proprement dite, eſt celle du commerce, de la ſociété, qui ne calcule que les intérêts particuliers : — la

politique eſt celle qui fournit aux beſoins d'un Etat, en ſoulageant les taxes ſur les ſujets. — Law n'a pas connu cette arithmétique.

VAN MAGDEBOURG.

Mais je crois auſſi qu'il n'y a pas beaucoup de perſonnes qui la connoiſſent;... examinez un peu quels organes, quelles connoiſſances, qu'elles combinaiſons il faut avoir conſtamment dans ſa tête, pour pouvoir réunir dans un ſeul & unique principe les intérêts de trente combinaiſons différentes.

LE COSMOPOLITE.

Cela eſt vrai, mais cela ſe trouve. — L'Abbé Terray avoit ce tréſor entre ſes mains, & il n'a pas ſu en faire uſage: — au contraire, il a décrié dans ſon Edit de 1771, ce qu'il devoit accréditer; c'eſt ce qu'il a décrié, qui l'auroit conſervé dans ſa place.

ST. ALBIN.

Il auroit été difficile de pouvoir faire prendre confiance au ſyſtême des billets de Mr. de Pelliſſery; — le cœur ſaigne encore dans nombre de familles, ſur le triſte ſort qu'eurent pour la France ceux de Law; — les billets de Mr. de Pelliſſery auroient péri auſſi miſérablement.

LE COSMOPOLITE.

Ils ne le pouvoient pas,.... l'Etat n'étant pas tenu de leurs rembourſements.

MYLORD SPITEAL.

Hé bien, par ce que vous venez de dire, vous faites le procès à ce ſyſtême. — Ne voyez-vous pas combien cette méthode étoit contraire à tous les bons principes. — Quelle confiance auriez-vous voulu que l'on prît dans un effet qui étoit ſans rembourſement?

LE COSMOPOLITE.

Doucement;... connoiſſez-vous ce ſyſtême?

MYLORD SPITEAL.

Non,.... j'en ai bien entendu parler dans le temps; — mais jamais avec particularité.

LE COSMOPOLITE.

Pour vous déſabuſer, je vais vous en mettre au fait. — Les billets du ſyſtême étoient une forme de nouvelles reconnoiſſances dans la coutume des billets à ordre, qui devoit être reçue dans certains payements; — on l'auroit endoſſée conſtamment comme les lettres de change; & à chaque négociation, le donneur devoit bonifier au preneur demi pour 100 en ſouſtraction, & demi pour 100 comptant en ſus du capital du billet;..... 1 pour 100 en tout.

MYLORD SPITEAL.

Si c'eſt là la ſcience de cet heureux ſyſtême, un aveugle en feroit autant.

LE COSMOPOLITE.

Vous le croyez?

MYLORD SPITEAL.

Certainement;.... je ne vois pas qu'il y ait une grande ſcience de ſavoir filouter quand on a l'immunité entre ſes mains; — je regarde comme une excroquerie, cette façon de ſatiſfaire à des créances publiques.

LE COSMOPOLITE.

L'on condamne aiſément ce que l'on n'entend pas; — pour vous faire ſentir toute l'ignorance de votre prévention,... tout le profond & tout le ſublime de l'opération que vous appellez excroquerie, — dites-moi un peu ce que vous entendez par le mot de crédit.

MYLORD SPITEAL.

Par le mot de crédit, j'entends un prêt fait à une personne, en argent ou en marchandises.

LE COSMOPOLITE.

Fort bien,... ce prêt, par quoi est-il garanti ?.... par quoi est-il représenté ?

MYLORD SPITEAL.

Belle demande!... par un contrat, par un billet, ou par une lettre de change.

LE COSMOPOLITE.

Très-bien,.... le contrat, le billet, ou la lettre de change, sont donc les représentants du crédit ?

MYLORD SPITEAL.

Assurément.

LE COSMOPOLITE.

Le crédit s'accorde-t-il sans intérêts, sans usufruit, sans lucre particulier ?

MYLORD SPITEAL.

Non vraiment;.... comme il est la base fondamentale du commerce, c'est le commerce qui en regle les intérêts, le produit.

LE COSMOPOLITE.

De sorte que celui qui prête une somme à un autre, retire un lucre en sus de son prêt.

MYLORD SPITEAL.

Hé oui vraiment;...., si cela n'étoit ainsi, à quoi serviroit l'argent dans la société; — comment pourroient se soutenir les citoyens hors du commerce, qui ont toutes leurs fortunes en porte-feuille ?... l'on se dévoreroit.

LE COSMOPOLITE.

Vous tombez donc d'accord que les billets, les contrats, ou les lettres de change, sont les représentants du crédit; & que tout crédit rapporte un intérêt réglé généralement par les

opérations du commerce. — C'eſt très-bien ; — pourriez-vous me dire à combien peut ſe monter annuellement cet intérêt ?

MYLORD SPITEAL.

Il varie chez les nations commerçantes ; & c'eſt aſſez le plus ou le moins de commerce qui le renchérit, ou qui le modifie ; — même le plus ou le moins de papiers ; car tout eſt commerce dans la circulation générale.

ST. ALBIN.

En France, tout intérêt arbitraire procuré par les opérations privées des particuliers ; ou de tout le commerce d'une place, eſt de demi pour 100 par mois ; celui qui eſt établi par des hypotheques en contrat ou effets publics, eſt de cinq pour 100 l'année.

LE COSMOPOLITE.

De ſorte que tout ce qui eſt billets à ordre, ou lettres de change, gagne pour l'un, & perd pour l'autre demi pour cent par mois.

ST. ALBIN.

Généralement, à moins que la confiance que l'on peut avoir dans un débiteur, n'engage le créancier de ſe contenter de moins : ce qui arrive quelquefois ;—mais la choſe ne fait point loi.

LE COSMOPOLITE.

Les particuliers ſont donc les maîtres de s'accorder autant de crédit qu'ils le jugent à propos, ſur leurs ſimples billets, ou lettres de change, moyennant demi pour 100 par mois ?

ST. ALBIN.

C'eſt l'uſage dans toutes nos places maritimes, qui ſont aſſez celles de tout le commerce de la France, qui établiſſent le cours de ces ſortes de négociations.

LE COSMOPOLITE.

Il s'ensuit de cet usage, que le crédit est un impôt que le donneur attache au preneur.

ST. ALBIN.

Personne ne peut en douter.

LE COSMOPOLITE.

Tout crédit est donc un impôt?... Toute constitution est donc un impôt aussi?

ST. ALBIN.

Certainement pour celui qui l'a payé,... parce qu'elle est prise sur son travail, sur ses profits.

LE COSMOPOLITE.

Donc tout crédit & toute constitution sont impôt? .... si tout crédit est un impôt, quand un Gouvernement fait usage de son crédit, il met donc une imposition sur ses sujets?

ST. ALBIN.

Malheureusement oui.

LE COSMOPOLITE.

Quand il se soumet à des constitutions, il impose encore ses sujets?

ST. ALBIN.

Certainement; les Gouvernements n'ayant point d'autres moyens d'acquitter leurs engagements.

LE COSMOPOLITE

De sorte que tout crédit & toute constitution de la part d'un Gouvernement, sont des obligations de la nation, à la charge des peuples.

ST. ALBIN.

Hé vraiment oui.

LE COSMOPOLITE.

Voilà ce que c'est que de savoir s'enten-

dre; — vous ne condamnerez plus à présent aussi témérairement que vous l'avez fait, le système des billets d'État de Mr. de Pellissery; — dans vos propres raisonnements, & par vos propres solutions, je vais vous faire approuver les vues sages & profondes de son auteur; — vous sentirez mieux tous les avantages, toutes les utilités, toute la science de sa combinaison, quand vous connoîtrez plus particulièrement toute l'étendue des réflexions politiques qui y ont été ses guides. — C'est dans ce tableau qu'il faut juger l'homme;... qu'il faut savoir saisir ses idées, ses combinaisons, ses rapports, pour pouvoir en apprécier la force & le mérite. — D'abord après la paix de 1763, Mr. de Pellissery, des remparts de Cadix, jetta les yeux sur la situation de sa malheureuse patrie; — il la vit surchargée d'impositions & de dettes,... dégradée dans son crédit, dans ses propriétés;... arriérée dans ses commerces & dans son industrie;.... livrée aux traitants, aux financiers;.... réduite, pour conserver son équilibre, de traîner tous ses engagements; (1) — telles furent les réflexions de Mr. de Pellissery. — C'est d'après ce tableau destructeur, qu'il imagina son système des billets d'Etat; — mais ne voulant point entraîner sa patrie dans un océan d'infortunes, telles que celles que produisit le malheureux système de Law, ni établir une nouveauté qui pût être également utile aux rivaux de la France,.... il

(1) C'est dans ce moment aussi que fut imaginée la confédération sur l'Angleterre.

commença par s'assurer si son système seroit convenable à l'Angleterre & à la Hollande, (seuls concurrents à redouter); il vit que non; les banques respectives de deux nations arrêtant sec l'exercice d'un système qui ruineroit l'un & l'autre établissement; — assuré de cette certitude, il examina si la France pouvoit se réhabiliter par ses économies, & si la circulation de ses commerces pouvoit fournir à de nouvelles impositions; — il vit que non encore; la France retirant de ses sujets en 1763, 25 pour 100 de plus qu'elle ne percevoit avant la malheureuse guerre de 1756, avec un gros tiers de moins de circulation générale dans ses commerces. — Sûr de toutes ces évidences, il s'occupa très-sérieusement de son système des billets de confiance; & s'étant trouvé par hasard à Paris en 1770, lors de la premiere opération du Sr. Abbé Terray, qui réduisoit à la moitié la constitution de divers effets Royaux, il eut l'idée de proposer son système. — Il le fit, en faisant envisager audit Sr. Abbé Terray, que le mal qu'il faisoit, étoit sans utilité; — celui-ci, plus dur qu'un Scythe, ne l'écouta point; ... mais un de vos Ministres, (*à St. Albin*) qui le protégeoit, goûta son projet, & Mrs. les Ducs de Choiseuls l'approuverent aussi; (1) la révolution qui survint alors dans le Ministere, donna plus de liberté que jamais aux opérations affreuses du Sr. Abbé Terrray; & celui-ci, poussé à bout par tous les créanciers de l'Etat qui

---

(1) Monseigneur le Duc de Praslin en écrivit très-avantageusement à son fils, alors Ambassadeur à Naples.

lui demandoient sans cesse en payement de ses billets dont on parloit tant ; (1) — pour se tirer d'importunité, il imagina de les rendre odieux, en les décriant dans le préambule de l'édit du mois de Novembre 1771, (qui prolonge la perception des vingtiemes.)

ST. ALBIN.

Depuis que la Monarchie Françoise est établie, aucun de ses administrateurs ne s'est permis les indécences & les témérités contenues dans cet édit : — il jette une turpitude affreuse sur le Ministere, sur l'autorité, sur la nation ; . . . il affiche la ruine & la misere de la France.

VAN MAGDEBOURG.

Votre Abbé Terray étoit un homme abominable, ne s'étant attaché qu'à faire du mal sans utilité publique ; — il a ruiné plus de cent de nos meilleures maisons de Hollande, qui avoient eu l'imprudence de placer de très-grosses sommes dans les effets Royaux de la France.

MYLORD SPITEAL.

Les réflexions de Mr. de Pellissery, sur l'introduction de son systême des billets, me paroissent très-conséquentes ; reste à savoir si de la théorie à la pratique, il n'y auroit pas eu des inconvénients insurmontables.

LE COSMOPOLITE.

Il ne pouvoit s'y en rencontrer ; — c'étoit une monnoie de plus que le Gouvernement versoit dans la circulation publique.

---

(1) Les entrepreneurs de l'Hôtel de la Monnoie, que l'on bâtissoit alors, eurent avec le Sr. Terray une scene des plus vive, au sujet de ses billets.

ST. ALBIN.

Une monnoie un peu douteuſe, & d'un cours bien délicat. — Comment avoir confiance dans un effet qui tient continuellement ſon propriétaire en tranſe, & qui peut lui crever dans les mains?

LE COSMOPOLITE

Vous êtes dans l'erreur;... ces effets ne pouvoient faillir dans les mains de perſonne; — ils étoient ſans rembourſement, & ils ne devoient s'acquitter que par leur ſeule & perſonnelle décompoſition.

VAN MAGDEBOURG.

A plus forte raiſon je n'en aurois pas voulu;... quelle valeur pouvoient avoir des effets qui n'étoient garantis par rien?

LE COSMOPOLITE.

Quelle valeur ont des billets ou des lettres de change qui ne ſont pas échus?

VAN MAGDEBOURG.

Belle raiſon!... avec ces billets ou ces lettres de change, je puis payer mes engagements, moyennant demi pour 100 par mois de perte; mais je ne le pourrois jamais avec vos billets.

LE COSMOPOLITE.

De la même façon.

VAN MAGDEBOURG.

Quel conte!... vouloir que j'aye autant de confiance dans un effet que l'on ne peut mettre en contrainte, que dans celui qui peut être exécuté!

LE COSMOPOLITE.

A-t-on jamais pu mettre en contrainte un effet qui n'eſt point échu?

MYLORD SPITEAL.

Non aſſurément.

LE COSMOPOLITE.

Hé bien, les billets de Mr. de Pellissery n'étoient jamais échus : ils ne pouvoient jamais être contraints ; — par conséquent, ils pouvoient servir à payer d'autres engagements, moyennant la perte établie, comme tout autre billet à ordre ou lettre de change.

MYLORD SPITEAL.

Si vous voulez que nous nous entendions, expliquez-nous plus distinctement la forme & la négociation de ces billets.

LE COSMOPOLITE.

La forme, la voici : . . . (*voyez la planche ci-contre*) ses billets devoient être de 100, 200 ou 300 liv. &c. remplis à l'ordre de celui à qui l'Etat pouvoit devoir, & devoient circuler comme les monnoies de l'Etat ; — celui à l'ordre de qui ils auroient été tirés, les auroit donnés en payement, en se signant au dos, comme dans les lettres de change, & bonifioit à celui qui les recevoit demi pour 100 en soustraction, & demi pour 100 en comptant ; ce qui établissoit un pour 100 de perte sur chaque cent livres ; — tous les trois mois, ou à chaque 10e. endossement remplis, les billets devoient être renouvellés ; & le dernier porteur d'ordre déposoit au bureau de renouvellement, les 10 fois 10 sols, ou les 10 fois demi pour 100 qu'il avoit reçus en comptant, & on lui remettoit un nouveau billet à son ordre de 95 liv., si l'ancien étoit en principal de 100 liv. (1)

(1) Pour simplifier l'opération des escomptes, on pourroit les établir à un pour 100, tout en débours ; & à tous les renouvellements, on en abandonneroit la moitié au porteur d'ordre pour le remplir du demi pour 100 en soustraction ; tel a été le plan dans les Lettres-patentes.

à l'ordre

bonifié

& dix

à l'ordre

SIXIEME ENDOSSEMENT.

SEPTIEME ENDOSSEMENT.

DIXIEME ENDOSSEMENT.

6 sols en ampliation.

7 sols en soustraction.

7 sols en ampliation.

6 sols en soustraction.

6 sols en ampliation.

A 50 liv. de deux & moyennant 20 sols de perte par billet, (pou s'en seroit chargé.

La premiere, qui duisoit que demi-bien.

La seconde, tout étuoit trop l'existence des billets ; ce qui auroit désaccré-dité

La troisieme, est la soustraction, & de demi pour t le capital du billet; & le dem

donné au porteur 10 ſols en tou
& 10 ſols en comptant ; plus 20
les deux endoſſements ci-deſſus
en tout. Paris

QUATRIEME ENDOSSEMENT.

CINQUIEME ENDOSSEMENT.

— de ſorte que ſucceſſivement les billets s'éteignoient d'eux-mêmes.

MYLORD SPITEAL.

J'entends à préſent; — c'eſt-à-dire que l'Etat payoit ce qu'il devoit avec des effets, qui, au-lieu de conſtituer en débours, lui procuroient encore une rentrée très-conſidérable; — car ſi je conçois bien l'opération, les 100 ſols dépoſés au bureau de renouvellement, tomboient au profit du Roi.

LE COSMOPOLITE.

Ou de l'opération.

ST. ALBIN.

Vous avouerez de bonne foi que cette façon de ſe procurer de l'argent, eſt un peu cartouchienne, & que c'étoit mettre le couteau à la gorge des citoyens pour leur en arracher.

VAN MAGDEBOURG.

Voilà de quelle façon chiffrent les François; — leur Miniſtere a-t-il beſoin d'argent?... vîte, un adminiſtrateur fabrique des contrats, des billets de Nouette, des annuités, des effets aux porteurs; payera après qui pourra; — les effets publics n'ont-ils plus cours, ſont-ils en diſcrédit?... ſus, des impoſitions, des ſols pour livres, des réductions d'intérêts, des retenues de 10 & 14 ſur toutes les conſtitutions, des appels de finances, caſſations & recréations de charges, &c.... tout cela n'eſt-il pas encore ſuffiſant?... des billets aux porteurs, qui perdront conſtamment un pour 100 à toutes les mutations. — En vérité, mon cher ami, ſi c'eſt-là toute l'algebre de ce brillant ſyſtême des billets, elle eſt bien plate, & ſi plate.... que votre vilain d'Abbé paroît ne pas avoir eu tort de ne pas en vouloir.

ST. ALBIN.

En effet,... il falloit que ce systême fût bien mauvais, pour que l'Abbé Terray, à qui tout étoit bon, n'en ait pas voulu.

LE COSMOPOLITE.

Dans peu vous ne direz pas la même chose; & Van Magdebourg verra qu'il y a des François qui chiffrent plus solidement que les Hollandois.

VAN MAGDEBOURG.

Oui,.., pour chiffrer à la Turcaret, comme votre dit Sr. de Pellissery:... mais en chiffrant comme des hommes, jamais les François ne l'emporteront sur nous. — Par-tout nous avons su faire nos affaires;... mais jamais la Hollande n'a manqué à ses engagements, comme l'a fait plusieurs fois la France.

LE COSMOPOLITE.

Seulement un peu en 1690, en 1710 & 1715;... mais laissons ces particularités, pour ne nous occuper que de celle qui vous provoque dans ce moment; — nous sommes tombés d'accord tantôt que tout crédit étoit un impôt, & que toute constitution étoit un impôt.

VAN MAGDEBOURG.

Oui.

LE COSMOPOLITE.

Que tout crédit public étoit à la charge des peuples, & que toute constitution étoit une imposition sur les peuples.

VAN MAGDEBOURG.

Toujours oui.

LE COSMOPOLITE.

Nous sommes encore convenus que les billets ou les lettres de changes étoient les représentants du crédit, & que moyennant demi pour

100 de perte par mois, les particuliers pouvoient s'en remédier.

VAN MAGDEBOURG.

Encore oui.

LE COSMOPOLITE.

Donc, si tout ce qui est crédit public en systême d'Etàt, est à la charge des peuples; ... si tout ce qui est constitution est un impôt sur les peuples, & si tous les billets ou les lettres de changes sont les représentans du crédit, ... pourquoi voulez-vous que le Gouvernement François n'ait pas le même libre arbitre que ses sujets, de mettre dans la circulation publique de l'Etat, des effets qui sont les titres de son crédit vis-à-vis de ses peuples, & les représentants de la constitution que doivent lui en payer ses citoyens. — Sentez-vous actuellement le vuide de votre prévention, & appercevez-vous combien les billets de Mr. de Pellissery deviennent bons & solides par leurs propres positions? qu'ils ne peuvent jamais être confondus dans la circulation publique, avec l'existence des autres effets Royaux, ni envisagés sous l'aspect de méfiance que vous y attachez? — En effet, cette nouvelle forme de billets ne pouvoit être considérée, & n'existoit réellement dans la société politique de la France, que comme les titres représentatifs d'une anticipation de l'Etat sur les revenus publics, à la charge des sujets, (1) garantis par leurs seules & uniques décompositions, au moyen du demi pour 100 en souf-

(1) Cette vérité est d'autant plus certaine, que l'Etat, pour se remédier, a pratiqué tout le sarcasme de ses opérations depuis 1770, sans avoir rempli son objet, & que par cette seule opération tout étoit affranchi.

traction; — le demi pour 100 en ampliation ne faisant que remplir le produit de la constitution journaliere attachée auxdits billets, jusqu'à la définition de leur entiere extinction. En conséquence, en 1770, les finances de l'Etat étant courtes en recettes de 54 millions, & celles-ci ne pouvant se remplir que par de nouvelles impositions; — Mr. de Pellissery, en connoissant la portée déja trop forte pour ses citoyens, imagina la marche ignorée de ses nouveaux billets, qui faisoit jouir l'Etat & ses sujets de deux avantages très-considérables.

MYLORD SPITEAL.

Mon cher ami, s'il vous plaît, dites-moi un peu en quoi consistent ces deux avantages;..... car votre systême commence à devenir très-intéressant pour moi:... je me rends à vos raisons.

LE COSMOPOLITE.

1°. En ce que la création des billets remplissoit le vuide des 54 millions dans les recettes, sans aucune nouvelle imposition.

MYLORD SPITEAL.

Après.

LE COSMOPOLITE.

2°. C'est que la décomposition des billets procuroit encore une réalisation de 1130 millions, avec lesquels on devoit racheter tacitement tous les effets royaux.

VAN MAGDEBOURG.

Comment dites-vous, les billets par leur décomposition réalisoient encore 1130 millions?

LE COSMOPOLITE.

Certainement.

VAN MAGDEBOURG.

Hé! comment cela?

LE COSMOPOLITE.

Par leur successive négociation à un pour 100 de perte à chaque négociation demi pour 100; en comptant, & demi pour 100 en soustraction.

VAN MAGDEBOURG.

A un pour 100 de perte, à chaque négociation; hé bien, au dernier un pour 100, le billet devoit être consommé, & il ne devoit se trouver ni argent, ni billet,

LE COSMOPOLITE.

Pardonnez-moi; la portion en comptant devoit se trouver réalisée dans la caisse du bureau de renouvellement.

VAN MAGDEBOURG.

Je vous entends:... la perte d'un pour 100 par endossement, Mr. de Pellissery l'établissoit demi en-dessous, demi en-dessus de la somme du billet; — par ce moyen, la partie en-dessous liquidoit le billet, & la partie en-dessus en réalisoit le capital en faveur de l'opération; — je vous entends;... la combinaison étoit parfaite, avec rien elle produisoit de l'argent.

LE COSMOPOLITE.

La combinaison ne pouvoit être, ni plus savante, ni mieux refléchie; — les billets représentoient des titres actifs d'une anticipation sur les revenus de l'Etat, de même que la constitution dévolue à tout engagement arbitraire, & à terme; — les sujets étant tenus de satisfaire à l'une & à l'autre obligation,.... Mr. de Pellissery, pour leur en faciliter solidement les moyens, avoit établi l'ordre des escomptes de la négociation desdits billets, à demi pour 100 en soustraction du capital, & à demi pour 100 en débours, en sus du capital; — par cet arrangement, il s'opéroit que le demi pour 100 en

soustraction éteignoit le billet, & que le demi pour 100, en sus du capital, en remplissoit la constitution, de même que la perte attachée à toute négociation arbitraire, & à terme.

VAN MAGDEBOURG.

Je comprends mieux que jamais.

LE COSMOPOLITE.

Est-ce que par l'exercice de ce systéme, le Sr. Abbé Terray ne faisoit point toutes les opérations dont il a déshonoré son ministere?

LE COSMOPOLITE.

Aucune;... le systême prenoit les finances de l'Etat, dans la position où les avoit quittées Mr. de Laverdy.—En conséquence, le Sr. de Pellissery proposoit à son Ministere de créer en six ans de temps, pour 11 à 1200 millions de ses billets, & de les faire servir à rembourser tous les arrérages de ses finances, la créance de la Compagnie des Indes, & de payer en ces mêmes billets pour 100 millions de liv. des constitutions extraordinaires de l'année sur les finances de l'Etat;—par cet arrangement, il s'opéroit que l'autorité auroit créé de ces effets:—la premiere année—pour les arrérages des finances . . . . liv. 300,000,000.

Pour le remboursement de la Compagnie des Indes. . . .	180,000,000.
Pour les constitutions extraordinaires de l'année. . . .	100,000,000.
Pour les fraix de la régie des bureaux du systême.	50,000,000.
	liv. 630,000,000.
Et pendant 5 ans consécutifs à 100 mill. chaque année. . .	500,000,000.
Voilà à quoi se réduisoit tout le systême.	liv. 1,130,000,000.

VAN MAGDEBOURG.

Je commence, mon cher Cosmopolite, à entrer dans votre raisonnement, & je saisis plus que jamais tout le mérite de cet heureux projet; — il est difficile de pouvoir réunir plus d'intérêts & plus d'utilité, dans une seule & unique opération: — la création des billets.

1°. Arrêtoit sec toutes les opérations scandaleuses de votre malheureux d'Abbé Terray; — (*à St. Albin.*)

2°. Ils vous conservoient votre Compagnie des Indes.

3°. Ils remplissoient le vuide de 54 millions de vos recettes.

4°. Ils laissoient en économie plus de 50 millions dans les coffres de l'Etat.

5°. L'Etat réalisoit un second capital de 1,130 millions en effectif, par la décomposition des billets, avec lesquels 1,130 millions on auroit racheté tacitement, (à sur & mesure des rentrées,) tous les effets royaux au cours de la place; — rien de mieux imaginé. — Par cette opération, la France se libéroit sans le secours de ses finances, & sans aucune nouvelle imposition; — il faut donner à ce systême la devise du phœnix: — il renait de sa cendre.

ST. ALBIN.

C'est cela, sans être cela.

LE COSMOPOLITE.

C'est cela, sans être cela, comme dit très-bien St. Albin; car l'opération embrassoit bien plus d'avantages. —

1°. Non-seulement les billets conservoient la Compagnie des Indes; mais l'Etat économisoit encore sur elle la constitution de 180 millions,

à 5 pour 100... c'étoit en bénéfice. . . . . liv.	9,000,000,
2°. Economie de la conſtitution de l'année payée en billets . .	100,000,000.
3°. Des 50 millions créés pour les fraix de régies, on devoit en racheter tacitement des effets royaux au cours de la place, qui perdoient alors 70 ou 80 pour 100; ce qui auroit réaliſé, au moins, un capital de 120 millions, — à 5 p. 100 de conſtitution; — reſtoit en économie.	6,000,000.
liv.	115,000,000.
Les finances étoient courtes en recettes de	54,000,800.
Il reſtoit net dans les coffres de l'Etat, dans chacune des ſix années . . . . liv.	61,000,000.

d'économie, qui auroient fait face à toutes les dépenſes extraordinaires qui auroient pu ſe préſenter; — de ſorte que dans ſix ans de temps, ſans impoſitions onéreuſes ſur les peuples, la France ſe libéroit ſolidement, & réaliſoit encore 366 millions dans ſes recettes.

ST. ALBIN.

Qui auroient pu ſervir à racheter ſept à huit cents millions d'effets royaux de la façon que vous l'avez dit pour les 50 millions ci-deſſus.

VAN MAGDEBOURG.

Certainement, mon cher Coſmopolite, cette beſogne étoit bonne, & je reviens de ma prévention à ſon ſujet; — ſes billets étoient ſages,

bien réfléchis, sans servitudes onéreuses pour les sujets,... si ce n'est la légere imposition de passage de leur décomposition; — mais qui étoit salutaire au corps politique, par les encouragements qu'elle auroit conservés dans l'agriculture, le commerce, & l'industrie; — au-lieu que toutes les opérations de votre malheureux d'Abbé, n'ont produit que le découragement, la consternation, & la misere.

ST. ALBIN.

Nous éprouvons journellement qu'un bon cuisinier, avec des riens, vous prépare un très-bon dîner; tandis qu'un mauvais cuisinier, avec les meilleures viandes du monde, ne fait que des ragoûts à y cracher dessus. — Il en est de même du Sr. Abbé Terray avec Mr. de Pellissery; — avec rien, Mr. de Pellissery réhabilitoit la France; & avec toutes les ressources possibles, le Sr. Abbé Terray n'a fait que grossir ses malheurs. — Telles sont les vicissitudes de la vie.

LE COSMOPOLITE.

Dites plutôt les iniquités des hommes: — l'Abbé Terray savoit aussi-bien ce qu'il faisoit, que Mr. de Pellissery; — mais plus dominé par l'ambition que par le zele pour le bien public, — il a sans cesse rejetté l'opinion des ames honnêtes, pour ne produire dans les affaires que cette classe d'hommes si analogue à son caractere, tel que ceux que vous avez vu employés au Contrôle-général, au commerce des bleds, aux recettes des vingtiemes, des domaines engagés, &c.

ST. ALBIN.

Si le systême des billets de Mr. de Pellissery avoit pu avoir lieu, il se seroit réuni; —

deux fingulieres anecdotes dans les faftes de la France.

VAN MAGDEBOURG.

Quelles auroient été ces deux anecdotes, notre ami ?... car il faut s'inftruire de tout.

ST. ALBIN.

C'eft que de deux fyftêmes en billets d'Etat, l'un auroit ruiné la France, & l'autre l'auroit enrichie.

LE COSMOPOLITE.

Tel eft le fruit des chofes bien conçues, bien imaginées, bien analogues à ces regles fondamentales de l'ordre & de la prudence.

MYLORD SPITEAL.

Savez-vous que ce fyftême mettoit une furieufe impofition fur les peuples !

LE COSMOPOLITE.

Pas fi forte que vous le croyez.

MYLORD SPITEAL.

Comment ! pas fi forte ; — à 10 pour 100 de décompofition ? oubliez-vous que cela faifoit une rentrée de 113 millions toutes les années.

LE COSMOPOLITE.

Pas tout-à-fait.

MYLORD SPITEAL.

Comment pas tout-à-fait ! — eft-ce que 1130 millions à 10 pour 100 ne donnent pas 113 millions ?

LE COSMOPOLITE.

Cela eft vrai ; — mais comme les 1130 millions n'auroient jamais exifté dans leur entier, ... jamais les citoyens n'auroient contribué de 113 millions à la fois. — Pour preuve, rappellez-vous que les 1130 millions dont nous parlons, devoient être créés en 6 époques différentes ; que la premiere defdites époques de-

voit être de 630 millions, & que les cinq autres, à un an de diſtance l'une de l'autre, ne devoient l'être que de 100 millions. — Par cet arrangement, il s'opéroit :

1°. Que les eſcomptes évalués à 10 pour cent par année, les 630 millions à la création des 100 millions de la ſeconde époque, n'exiſtoient plus que pour 567 millions, leſquels joints aux 100 de la ſeconde création, mettoient alors 667 millions en circulation.

2°. Que ces 667 millions en circulation ſe trouvoient réduits par leſdits eſcomptes à la troiſieme création, à 600,300,000 de liv., leſquels joints aux cent millions de ladite création, ne vous donnoient que 700,300,000 livres.

3°. Que ces 700,300,000 liv. ſe trouvoient également réduites à la quatrieme création à 630,270,000 liv.; leſquelles additionnées aux cent millions de la quatrieme création, laiſſoient en circulation 730,270,000.

4° Que ces 730,270,000 liv. par la même marche que les ci-devant, ne repréſentoient plus à la cinquieme création que 657,243,000 liv., leſquelles ſe joignant aux cent millions de ladite création ne formoient un total que de 757,243,000 liv.

5°. Que ces 757,243,000 liv. à la ſixieme & derniere création, ne ſe montoient plus qu'à 687,518,700 liv. — Laquelle quantité liée aux cent millions de ladite derniere création, vous laiſſoit à la clôture du ſyſtême 781,518,700 liv. en circulation ; — ce qui établiſſoit la plus forte année des eſcomptes à 78,151,870 livres de recettes ; — de 78,151,870 livres — à 113 millions, Mylord, il y a bien trente-cinq millions de différence dans votre objec-

tion. — Auſſi loin d'admettre les 10 pour 100 que vous enviſagez ſur l'objet permanent des 1130 millions, je trouve par la marche coupée du ſyſtême, que leſdits 78, 151, 870 liv., de la plus forte année, repréſentant la conſtitution attachée à la circulation d'un effet, (ou de pluſieurs effets) repréſentant un engagement pour les ſujets de 2,260,000,000 : — au-lieu d'admettre les 10 pour 100 que vous y ſuppoſez, il exiſte que ladite conſtitution ſe réduit dans l'année la plus chere à 3 & demi pour 100, tandis que les particuliers du commerce ſe la payent à 5 & à 6 pour 100 dans la circulation publique;... d'ailleurs, il faut enviſager que la circulation des billets n'intéreſſoit en rien l'agricole, l'artiſan, & le journalier; — qu'elle étoit à la charge ſeule du commerce qu'elle favoriſoit, du citoyen riche à qui elle convenoit comme créancier de l'Etat, ou à celle des ſujets qui ſont d'une exiſtence plus dangereuſe à la ſociété, que néceſſaire au corps politique.

ST. ALBIN.

Hé! quelle eſt cette claſſe de citoyens ſi dangereuſe au corps politique?

LE COSMOPOLITE.

Vérité ſur l'état des financiers.

C'eſt celle de la finance;... tous ſes individus, ſans profeſſions, ſans talents, ſans induſtrie, ayant le ſecret de dévorer conſtamment la proſpérité de l'Etat, celle des ſujets, & de ſe ſouſtraire encore à la majeure partie des taxes publiques.

ST. ALBIN.

Je ne vois pas en quoi les financiers ſont ſi onéreux à l'Etat, à la ſociété, & en quoi ils payent moins que les autres; — au contraire,

je croirois que comme plus riches, ils doivent contribuer davantage.

LE COSMOPOLITE.

C'eſt ce qui vous abuſe; — les taxes publiques ſont généralement perçues en France, ſur toutes les propriétés locales, comme terres, maiſons, &c. & ſur tous les effets de la circulation intérieure en denrées, en marchandiſes ou en comeſtibles:... ceux en papier, en contrat, ou en eſpeces ſonnantes ſont exempts d'impoſitions; — de ſorte que la claſſe financiere ayant les 10 douziemes de leurs fortunes dans leurs porte-feuilles, ou dans leurs coffres forts, (1) & étant les citoyens les mieux argentés de l'Etat, ils ſont les moins contribuables; — ſon office n'eſt donc, (dans la ſociété politique de la nation,) que celui d'un oiſif, d'un fainéant, d'un homme inutile, qui, à l'exemple du coucou, pondroit bientôt dans le nid de ſon voiſin, pour ne pas avoir la peine d'élever ſes enfants: bouffi d'orgueil, de pareſſe & de crimes, il nourrit ſa cupidité des beſoins preſſants de ſa patrie, s'abreuvant ſans ceſſe de la ſueur des pauvres, de la ſubſtance des peres de familles, du travail des citoyens utiles; — voilà en quoi conſiſte tout le mérite de la claſſe financiere de vos compatriotes.

ST. ALBIN.

Dans pluſieurs occaſions, ils ont cependant rendu de très-grands ſervices à l'Etat.

---

(1) Depuis la création de la taille & des vingtiemes, cette profeſſion s'eſt ſauvée de ces impoſitions, qui ſont très-onéreuſes pour ceux qui les payent.

LE COSMOPOLITE.

Dans aucune, mon cher ami, dans aucune; — ce ſont eux qui l'ont toujours ruiné, toujours obéré, toujours dévoré; — liſez l'hiſtoire de votre nation, depuis Louis XI juſques à la mort de Louis XV;..,. arrêtez-vous ſur les époques de la guerre de la Succeſſion, de la paix d'Utrecht, du ſyſtême de Law, des ſuites de ce ſyſtême juſques en 1730, & ſur-tout réfléchiſſez bien ſur celle de la guerre de 1756; — dans cette méditation, appréciez impartialement toutes les opérations de Colbert depuis 1674, — juſques en 1683; celles de Mrs. de Chamillard & Deſmareſts ſous Louis XIV; toutes celles du temps de la Régence après la paix d'Utrecht, ſous le Cardinal Du Bois, ſous Mr. le Duc, ſous Mr. de Fleury,... ſous Mrs. de Moras, de Silhouette, de Boulogne, de Laverdy, & de l'Abbé Terray ſous Louis XV, & vous vous perſuaderez tout comme moi, que ce ſont les gens de la finance qui ont toujours ruiné la France.

ST. ALBIN.

Vous êtes prévenu contre ces gens-là, & vous ne prenez votre opinion que ſur l'inconſéquence publique.

LE COSMOPOLITE.

Point du tout, je l'établis ſur des réalités. — Pour vous en convaincre, examinons, ſi vous voulez, tout ce qui s'eſt fait dans la partie des finances de la France, depuis Henri IV ſeulement; — cet hiſtorique ſera auſſi amuſant qu'inſtructif.

ST. ALBIN.

Je le veux bien.

VAN MAGDEBOURG.

Allons, Cosmopolite, voilà une rude besogne, ... voyons comment est-ce que vous vous en tirerez ?

LE COSMOPOLITE.

Très-bien, vous allez le voir ; — c'est en déclinant impartialement toutes les opérations qui s'y sont faites Ministre par Ministre depuis Mr. de Sully, que nous vérifierons, temps par temps, époque par époque, que c'est l'engeance financiere qui a fait de tous les temps tous les malheurs de la France. — En 1599, Henri IV rétablit la charge de Sur-Intendant des finances en faveur de Mr. de Sully, à qui il confia la disposition absolue de ce département, afin d'arrêter la contradiction que l'envie & la cupidité des traitants ne cessoit d'opposer aux dispositions les plus salutaires de la bonne administration. — Ce Ministre, en entrant en exercice, trouva le trésor Royal épuisé, la nation accablée par les suites de ses guerres civiles, l'Etat horriblement endetté ; les partisans profitoient du désordre des affaires, pour se faire adjuger à bas prix le droit de lever des impositions onéreuses sur les peuples ; — les Grands étoient les tyrans de leurs vassaux ; les traitants, des citoyens ; les fermiers, ceux de l'Etat ; tout étoit subjugué par l'anarchie & le désordre. — Mr. de Sully, homme éclairé, prudent & sage, avant de rien innover, de rien changer, fit dresser en 1601 un tableau général de tous les impôts & droits de toute nature qui se percevoient en France : les dépenses qui se faisoient sur iceux dans leurs perceptions, & ce qu'il en revenoit au Roi. — Dans ce dépouil-

lé, il s'apperçut que les finances ne s'embrouilloient, & les peuples ne s'arriéroient, que par la multiplicité des traitants, des régisseurs & des comptables. — A cet effet, il abolit le corps nombreux des sous-fermiers, il écarta une troupe de protégés inutiles, salariés par les fermes générales; — il défendit aux comptables de reculer leurs payements; — dès-lors les non-valeurs, les intérêts usuraires, les faux emplois n'eurent plus cours, & le Roi & les peuples profiterent de ces économies. — Depuis 1601 jusques en 1609, ces réformes furent si salutaires, qu'il est prouvé par les comptes de l'administration de ce Ministre, qu'il étoit venu à bout en 8 ans de temps:

1°. De diminuer les tailles de 5 millions.

2°. De réduire à la moitié, tous les droits & impositions intérieures du Royaume.

3°. Qu'il avoit augmenté les revenus du Roi de 4 millions.

4°. Qu'il avoit acquitté pour 100 millions de capitaux de rentes sur l'Etat.

5°. Qu'il avoit racheté pour 35 millions de domaines engagés.

6°. Qu'il avoit dépensé 12 millions en fournitures d'armes & autres objets militaires.

7°. Qu'il avoit employé 6 millions en divers dons d'absolue nécessité.

8°. Qu'il avoit dépensé 1 million en faveur des manufactures.

9°. Qu'il avoit dépensé 5 millions en réparations des fortifications des villes frontieres.

10°. Qu'il avoit dépensé 4,900,000,000 liv. pour les turcies & levées.

11°. Qu'il avoit dépensé 1 million pour rendre plusieurs rivieres navigables.

12°. Qu'il avoit dépensé 2 millions en meubles pour le Roi; — finalement.

13°. Qu'il restoit à cette époque de 1609, 41 millions d'effectif en argent ou en crédit dans les coffres de l'épargne. — Tel a été le succès de la sage administration de Mr. de Sully, en dix ans de temps. — Le malheur arrivé à la France en 1610, dans la personne sacrée d'Henri IV, & la retraite des affaires de ce Ministre en 1611, mirent fin à cette heureuse prospérité.

ST. ALBIN.

Que le vautour de Prométhée déchire sans cesse le cœur ranaissant de l'exécrable mortel qui priva la France d'un si grand Roi, & d'un aussi digne Ministre; — ce souvenir est affreux pour une nation.

LE COSMOPOLITE.

Il doit l'être en effet; dans dix siecles, à peine voit-on naître deux Henri IV & deux Sully. — Après la retraite de ce Ministre, l'Italien Conchini, plus connu sous le nom du Maréchal d'Ancre, fut nommé par la Régente Sur-Intendant des finances. — Ce favori, peu au fait de cette partie, vain, fastueux, & prodigue, renversa bientôt tout l'ordre des systêmes de Mr. de Sully. — En 1613, le trésor Royal fut épuisé, & la détresse fut si grande en 1714, que l'on ne demanda plus aux administrateurs que des expédients prompts pour avoir de l'argent. — Le Président Jeannin, alors Contrôleur-Général, n'étant pas jugé assez fertile en moyens, fut remplacé en 1616 par le Sr. Barbin. — En 1617, six ans après la retraite de Mr. de Sully, les impositions de l'Etat étoient déja accrues de plus de cinq

millions; & l'inquiétude naturelle qu'entraîne toujours le dépérissement des affaires, avoit épuisé toutes les ressources de la confiance & du crédit. — Dans cette confusion, le Président Jeannin fut rappellé, avec titre de Sur-Intendant des finances;... il ne fit rien de bien avantageux. — En 1622, il fut remplacé par le Maréchal de Schomberg; — le désordre où en étoit l'administration, — la nécessité de fournir à des dépenses absolues avec des finances sans argent & sans crédit, forcerent le Maréchal de Schomberg, d'établir ses ressources sur des édits bursaux; — dès-lors l'administration fut subjuguée par les traitants; — on aliéna la plus grande portion des revenus publics; — on créa une infinité de nouveaux offices, on écrasa les peuples par une multiplicité de nouveaux privileges: les financiers s'emparerent de tout;... la misere étoit des plus grande en 1623, quand le Sur-Intendant fut disgracié. — Mr. de Vieuville lui succéda, & fut remplacé en 1624 par le Sr. de Marillac, créature du Maréchal de Richelieu, alors premier Ministre. — Ce premier Ministre, d'un génie supérieur, accrédité, fit établir une Chambre de justice, pour faire rendre gorge aux traitants, aux maltôtiers, à tous les Mrs. de la finance (que vous protégez tant, (*à St. Albin*); & cette opération fit rentrer 11 millions dans le trésor royal. — Il retrancha de l'état des pensions, une foule de protégés inutiles qui devoroient les peuples, & il défendit très-expressément à tous les Secretaires d'Etat, de tirer aucune ordonnance sur le trésor Royal; ce qui produisit une économie considérable. — En 1626, le Marquis d'Effiat

ſuccéda au Sr. de Marillac. — Le nouveau Sur-Intendant des finances établit autant qu'il étoit en ſon pouvoir, l'ordre & l'économie dans les affaires ; mais elles étoient ſi délabrées depuis 1611, que, en ſus de la diſſipation des 41 millions d'économie qu'avoit laiſſés Mr. de Sully, & du renchériſſement des impoſitions de plus de 8 millions en moins de 13 ans, l'Etat devoit en 1626, 52 millions ; & ſes recettes étoient réduites à 16 millions contre une dépenſe de 40 millions. — Les peuples contribuoient cependant à cette époque de 119 millions ; les traitants & les partiſans dévoroient par leurs privileges 103 millions ſur les recettes publiques.—De 1626 juſqu'en 1634, les affaires furent gouvernées avec aſſez d'économie, malgré les divers changements qu'il y eut dans la place de Sur-Intendant des finances. — Cette année de 1634, fut remarquable par la remiſe d'un quart ſur les impoſitions de la taille ; ... par la ſuppreſſion de pluſieurs autres impoſitions, ... & par la révocation de plus DE CENT MILLE OFFICES ET PRIVILEGES, de nouvelles créations en faveur des gens de la finance. (1) — De 1634 juſques en 1641, il ne ſe fit rien dans cette partie qui mérite d'être rappellé : le Cardinal de Richelieu, autant dévoré d'ambition & de jalouſie que de crainte pour ſa perſonne, s'attacha plus à l'adminiſtration extérieure qu'à l'économie ; — il ſe contenta de gêner les adminiſtrateurs en ſous-ordre, & ne s'occupa plus dans ſon

(1) Cette reſſource a toujours caſſé le col à tous nos adminiſtrateurs, en ruinant la France.

cabinet, que des moyens qui pourroient renverser le crédit des Grands;... arrêter celui de ses ennemis, & mettre un frein à l'ambition démesurée de la Maison d'Autriche. — De cet abandon de la partie la plus absolue du Gouvernement, il en résulta pour la nation qu'en 33 ans, il avoit été aliéné en faveur des gens de la finance 40 millions de revenus, (1) dont l'Etat n'avoit pas retiré 200 millions d'effectif par la voie des traitants. — Le Cardinal Mazarin remplaca le Cardinal de Richelieu en 1643. — Ce premier Ministre ne fit rien qui puisse être cité, jusques en 1646, où il fit nommer son favori Michel Particelli, Sur-Intendant des finances. — A cette époque, les affaires étoient si délabrées, que pour recevoir 1 million effectif, il falloit en abandonner 5 ou 6 aux partisans; — alors parut une nuée d'édits, pour augmentés le nombre des charges des Maîtres des Requêtes;... pour rendre tous les Présidiaux semestres;... pour établir des Offices de police sur les ports;... pour créer des charges de Secretaires du Roi;... pour faire lever les droits de franc-fief;... pour augmenter les droits du Sceau;... pour différer plusieurs quartiers de payements des rentes;... pour retrancher quatre années de gages aux Compagnies, &c. — Ce désordre fit crier tous les Etats, tous les ordres du Royaume. — Emerie, Contrôleur-Général, fut la victime que le Cardinal sacrifia au mécontentement public; &

(1) Au 5 pour 100—800 millions de principal.

& le Maréchal de la Meilleraye remplaça dans la Sur-Intendance des finances, le favori du Ministre. — A cette époque, l'Etat se trouvoit devoir 60 millions d'assignations non acquittées;... les dépenses se montoient à 104 millions, & les recettes n'alloient qu'à 92 millions. — Dans cette confusion, pour remplir le vuide des recettes, (*à St. Albin*, l'on fit comme votre Abbé Terray) on prit le parti de suspendre le payement des engagements les plus absolus,... on refusa les assignations aux créanciers de l'Etat, qui firent banqueroute, & qui écraserent par leur ruine, un grand nombre de familles qui leur avoient prêté leur argent. — En 1649, le Maréchal de la Meilleraye, voyant le désordre s'accroître tous les jours, abandonna la Sur-Intendance des finances qui fut donnée au Président des Maisons; & en 1651, le Cardinal, craignant que ce désordre n'occasionnât une révolte générale, dont il auroit été la victime, sortit de la France. — Son absence ne fut pas longue; & quoique sa tête eût été mise à prix par le Parlement, il rentra dans le Royaume plus puissant que jamais. — En 1653, Mrs. Fouquet & Servien furent nommés conjointement Sur-Intendants des finances. — En 1654 on eut encore recours aux édits bursaux,... aux créations des nouvelles charges;... le timbre fut établi. — Il y eut même des taxes sur les baptêmes & sur les morts: l'expédient le plus en usage étoit, de donner beaucoup à gagner aux financiers, pour en retirer quelques sommes médiocres. — En 1656, Fouquet resta seul Sur-Intendant des finances; & Mr. de Colbert, intendant de la maison du premier Ministre, devint

l'ame & le conseil de l'administration. Le Cardinal le consultoit en tout; il le fit même connoître à Louis XIV, prévenant Sa Majesté de la plus grande estime pour sa personne; & c'est d'après les lumieres de ce bienfaiteur de la France, que le commerce fixa les attentions de ce Ministre, & qu'il devint une des plus grandes ressources de l'Etat. — Mazarin mourut en 1661. — Peu de temps après, Mr. de Colbert fut appellé à l'administration des finances de l'Etat. — Il trouva ce département à peu près dans la même situation que l'avoit trouvé Mr. de Sully; .... c'est-à-dire, le trésor Royal épuisé, l'Etat très-endetté, les peuples dévorés par les traitants; ... l'agriculture négligée, le commerce abandonné, l'industrie sans activité, ... les dépenses triplant les recettes. Il y avoit alors pour 90 millions d'impositions, à peine en revenoit-il 35 dans les coffres du Roi; .... toutes les ressources, tous les expédients paroissoient épuisés; enfin les finances étoient dans le plus grand des désordres. — Louis XIV, d'un jugement rassis & juste, s'étant mis à la tête des affaires, voulut absolument rétablir l'ordre dans tous les départements du Royaume; & commençant par celui des finances, il supprima la charge de Sur-Intendant qu'avoit Mr. Fouquet, comme onéreuse à l'Etat; — il donna l'administration de ce département à Mr. de Colbert, qui fut reçu à la Chambre des Comptes en qualité de Contrôleur-Général en 1667. — De tous les abus qui s'étoient introduits dans cette portion privilégiée du Gouvernement, aucun n'effraya autant ce Ministre, que l'immensité des charges & des pri-

vileges de toutes les especes que l'on avoit créés en divers temps, d'une existence aussi onéreuse pour les peuples, que ruineuse pour le trésor Royal:.... il réforma cette partie. — De cette opération, passant à l'examen de la marche de l'actif & du passif de ses affaires, il trouva une dette immense, grossie par les malversations qui se pratiquent toujours dans les temps d'anarchie.... Dans l'actif des recettes, il apperçut des impositions onéreuses, abusives, toutes à l'avantage des traitants;... dans le passif, il découvrit des doubles emplois, des infidélités, des salariés sans occupations. — Pour faire rentrer l'ordre dans toutes ces parties, il liquida une grande portion de la dette de l'Etat, par les appurations des comptes qui avoient constitué cette même dette, & par la rentrée de très-grosses sommes payées abusivement. — Dans l'actif des recettes, il établit cette juste proportion qui doit toujours régner entre les droits & la consommation; à cet effet, il éteignit toutes les augmentations établies sur les droits des fermes générales depuis 1645: ... dans le passif, il supprima tous les salariés sans emplois; & pour arrêter les infidélités & les doubles emplois, il obligea tous les comptables de fournir tous les trois mois au Conseil des finances, des états au vrai de leurs recettes, & de faire recevoir leur compte définitif à la chambre du ressort, dans l'année d'après son exercice. — On s'apperçut bientôt du bien qu'il en résultoit. — Les fermes générales furent augmentées de 3 millions, nonobstant la suppression de toutes les augmentations pratiquées depuis 1645, & les tailles furent diminuées

d'un million. — Les choses en étoient dans cet état d'ordre & de satisfaction en 1665, temps où Louis XIV mit fin aux poursuites de la Chambre de justice établie en 1662 pour vérifier plusieurs parties des engagements de l'Etat, & accorda une absolution entiere aux comptables & aux gens d'affaire seuls possesseurs des rentes créées en 1656, à condition à ceux-ci de payer fidélement les taxes qui leur seroient imposées par le Conseil. — Les choses se maintinrent dans cet Etat de prospérité jusques en 1678. — Mais le Marquis de Louvois ayant arrêté son crédit, & ce Ministre, en flattant l'ambition de Louis XIV, par ses dispositions militaires, s'étant emparé de la confiance de ce Monarque, il l'engagea dans des guerres longues & dispendieuses, qui renverserent le bel ordre économique établi par Colbert dans le cours réglé des finances; & le faste se joignant à la profusion des dépenses extraordinaires, enfoncerent conjointement, avec violence, la digue que ce vertueux Ministre ne cessoit d'élever contre la profusion. — Depuis cette époque, tout ayant été en dépérissant, l'épuisement & le désordre obérerent bientôt la régie la mieux entendue & la mieux suivie; & notre Ministre dévoré d'ennui & de chagrin, ne put survivre à la ruine prochaine de sa patrie... Colbert mourut le 6 Septembre 1683.

VAN MAGDEBOURG.

La mort de Colbert a été, pour la France, l'origine de tous ses malheurs; aucun de ses successeurs, jusqu'à Mr. le Cardinal de Fleury, n'ayant su saisir aucune de ses spéculations économiques, & vos rivaux (*à St. Albin*) ayant

eu l'adresse de mettre à profit tous ces systêmes. — Voyez l'Angleterre, elle n'a établi sa prospérité qu'en adoptant votre économie politique, si sagement expliquée par Colbert.

ST. ALBIN.

Telle est notre fatalité : — la France a produit des grands hommes, dont elle n'a pas su profiter, & nos voisins ont hérité de leurs lumieres.

LE COSMOPOLITE.

Le seul malheur de cette fatalité, c'est que les affaires ne se traitent point en France avec ce zele patriotique, qui tourne toutes les spéculations économiques d'un Etat à l'avantage du bien public. — Chez vous, (*à St. Albin*) c'est la cabale qui choisit les Ministres ; c'est l'intérêt particulier qui conserve les gens en place ; c'est le crédit d'un favori ou d'une maîtresse, qui gouverne le systême de l'administration ; ... delà la source de tous vos malheurs ; ... delà la véritable cause de la déprédation continuelle de vos finances ; — vous venez d'entendre tous les désordres excités dans cette partie par l'engeance financiere, avant & après Mr. de Sully, sous le Cardinal de Richelieu, & sous le Cardinal Mazarin : ... vous allez appercevoir encore de plus grands désordres après la mort de Mr. de Colbert jusqu'en 1730, & depuis 1748 jusqu'en 1774. — M. le Pelletier succéda à Colbert en 1683 : — ce Ministre, rempli de zele & d'intégrité, adopta les maximes de son prédécesseur ; mais n'étant point favorisé par la nature de cette supériorité de lumiere & de talents qui expliquent sans peine le bien des affaires, il ne fit usage que de petits moyens, tels que ceux dont on fit usage d'abord après la paix de

1763 jusqu'en 1769; il crut, en attaquant le luxe & les dépenses domestiques, pouvoir remédier aux maux de l'Etat: il s'abusa; par-tout où les maux sont pressants, il faut des grands remedes; son opération de la conversion en monnoie, des meubles en argent des citoyens, fut aussi désavantageuse à la France, que celle de Mr. de Silhouette en 1759; elle afficha la ruine de l'Etat, sans satisfaire à ses besoins; il fallut chercher d'autres ressources pour fournir aux fraix d'une guerre coûteuse: quand les lumieres manquent, les talents sont sans vertus, & les Ministres, comme le reste des hommes, ne font jamais usage que de ce qui se présente le plus facile.... Mr. le Pelletier fit tout comme Mr. l'Abbé Terray en 1770, 1771; ... il augmenta tous les droits, toutes les impositions; — la consommation diminuant, par les renchérissements des taxes publiques, & les affaires devenant de jour en jour plus pénibles & plus malheureuses, Mr. le Pelletier se retira. — Mr. de Pontchartrain lui succéda en 1689. — Ce Ministre d'un génie assez égal à celui de Mr. le Pelletier, (quant à la finance) ne fit usage que des expédients dont se servit Mr. de Laverdy en 1765; — il fouilla scrupuleusement dans les détails des dépenses de premiere nécessité, sans réfléchir que c'étoit les extraordinaires qui ruinoient la prospérité de la France: aussi peu avancée en 1699, qu'il l'avoit été en 1689, il abandonna la partie des finances, pour la dignité de Chancelier de France, pour laquelle il étoit plus capable. — Mr. de Chamillard remplaça Mr. de Pontchartrain; ... rempli de talents, comme Mr. de Silhouette, il ne fit que de fausses spéculations; il inonda la circulation

publique d'une quantité innumérable de billets de monnoie!.... de billets de subsistance,.... d'ustensiles,... de promesses de la caisse des emprunts,... de billets de tous les trésoriers; &c. & ces billets n'étoient point reçus dans les recettes publiques. — Cette imprudence désaccrédita les effets, comme la suspension des rescriptions, des effets du Canada & des Colonies en 1759, désaccréditerent les autres effets royaux, dans le même moment où l'on en augmentoit le nombre de plus de 110 millions. (1) —En 1701, on donna pour adjoint à Mr. de Chamillard, deux directeurs qui eurent entrée au Conseil; les affaires n'en furent pas mieux gouvernées jusqu'en 1708; Mr. de Chamillard se retira. — Mr. Desmarests, neveu du grand Colbert, prit la place de Mr. de Chamillard, dans le temps le plus critique pour lui & pour la France.—Le Royaume étoit investi d'ennemis victorieux, le deuil étoit dans presque toutes les familles, & la guerre de la Succession, qui duroit depuis huit ans, avoit épuisé toutes les ressources. — Le cruel hyver de 1709 fut un surcroît d'embarras pour notre Ministre. — Tant de malheurs, tant d'épuisements, tant de besoins ne l'effrayerent point. — Soutenu par le génie tutélaire de son oncle, il ne fit usage que de ses maximes; — l'hyver de 1709 avoit ruiné tous les agricoles de la France; ce vertueux Ministre leur fit abandonner par Louis XIV neuf millions de taille, malgré que l'Etat fût dans la derniere des nécessités; ... les dépenses de cette année se monterent à 221 millions, & les

(1) Billets des Fermes, & quittances de Finances, pour les meubles en argent, — convertis en monnoie.

recettes ne produisirent que 49 millions ; — nonobstant une disproportion si considérable, notre Ministre fit face à toutes les dépenses, sans autre molestation que celles de quelques démeures dans les payements les moins absolus ; — il sut flatter les traitants sans les engraisser ; — il fit usage du crédit des financiers, sans les enrichir ; — c'est le seul exemple en 800 ans, où les traitants & les Financiers ont été utiles à la France : sans eux, l'Etat auroit péri : — les choses se maintinrent dans cet état de justesse, jusqu'à la paix d'Utrecht en 1714... C'est ce que le Ministre des finances desiroit. — Si la paix étoit nécessaire à la France pour un peu réparer ses affaires, l'ordre étoit des plus difficile à rétablir ; 14 ans d'une guerre générale & malheureuse, avoient dévoré toutes les ressources ! ... l'Etat devoit 2,300,000,000 liv. sans deux ou trois cent millions d'arrérages, & la paix arrachoit encore aux finances de l'Etat des sommes très-considérables ; — ces obligations absolues porterent l'épuisement & le discrédit à une telle extrêmité, que Louis XIV, au commencement de 1715, fut forcé de négocier 32 millions de billets, pour recevoir huit millions en especes ; — ce digne Monarque mourut peu de temps après, plus accablé par les malheurs d'une ambition mal raisonnée, que consommé par le poids des années.

VAN MAGDEBOURG.

Ha ! Louis XIV, Louis XIV, ... avec moins d'ambition, vous auriez vécu dix ans de plus, & vous n'auriez pas offensé dans votre vieillesse, les lauriers dont vous vous étiez couronné dans votre jeunesse... Rois de la terre, prenez exemple sur ce Monarque ; — soyez modérés dans

vos projets, connoiſſez que c'eſt l'ambition qui a abrégé les jours de ce héros, & qui a fait ſuccéder au jours brillants d'Octave Auguſte, les jours meurtriers d'Attila.

LE COSMOPOLITE.

Laiſſons cette diſſertation, pour achever celle que je tiens en main; le Duc d'Orléans s'étant fait nommer par le Parlement Régent de France en 1715, ſuſpendit les fonctions du Contrôleur-Général, & s'attacha lui-même aux ſoins de cette partie, ne s'en rapportant qu'à lui-même : il voulut connoître par ſols & deniers la vraie ſituation des affaires; à quoi ſe montoit la dette de l'Etat, & quel étoit l'actif & le paſſif des recettes publiques. — Dans cette recherche, ayant apperçu la négociation des 32 millions d'effets royaux pour 8 millions en eſpeces, tous les brocantages de la finance, ſous Mrs. le Pelletier, Pontchartrain & Chamillard;.... il créa une nouvelle Chambre de Juſtice, pour faire rendre gorge aux partiſans & à leurs conſorts qui avoient rançonné l'Etat dans ſes beſoins. — Cette opération procura des rentrées très-conſidérables;... mais les ſuites de ces actes de rigueur furent des plus déſavantageuſes; — la crainte ou la méfiance s'étant emparée de tous les eſprits, la circulation publique en ſouffrit; l'argent ſe reſſerra ou ſortit du Royaume, & la criſe fut des plus embarraſſante en 1718. — Mr. d'Argenſon, alors Garde des Sceaux, fut commis à l'adminiſtration des finances; — l'anarchie régnoit depuis trop long-temps, pour qu'il fût aiſé de rétablir l'ordre dans cette partie, ou dans la répartition des deniers publics; — tout étoit épuiſé, & les ſources des richeſſes

étoient pour ainsi dire anéanties. — Dans cette détresse des affaires publiques, un homme hardi, d'un génie élevé, ... estimable, s'il avoit su donner des bornes à ses talents, & ne point mésuser des lumieres que fournit toujours une heureuse imagination : ... Law se présente, on l'écoute, il propose un systême de finance, qui auroit été utile à la France, si la prudence l'avoit dirigé, & s'il avoit été fondé sur cette juste proportion de la vraie portée d'un Etat. — Law fut nommé Contrôleur-Général en 1720. — Il mit son systême en exécution : comme il n'étoit point fondé sur la science profonde de la position locale de la France, dans l'actif & le passif de sa circulation, la confusion subjugua bientôt le systême ; en croyant arrêter le désordre, on mésusa du crédit ; & les erreurs & les infidélités inondant la circulation publique de faux papiers, le systême devint un gouffre qui engloutit la fortune de tous les citoyens. — Un visa général fut ordonné ; .... cette seconde imprudence, loin d'arrêter l'épuisement du trésor Royal, forma un vuide des plus considérables dans la balance politique ; ... l'Etat devoit en papiers six fois plus qu'il ne pouvoit racheter avec ses monnoies ; — Law fut obligé de se cacher, & peu de temps après, de sortir de la France. — A la fin de 1720, Mr. Felix le Pelletier fut nommé Contrôleur-Général. — La besogne étant au-dessus de ses forces, on lui donna pour successeur, en 1722, Mr. Charles-Gaspard Dodun ; il fut aussi difficile à celui-ci, qu'il l'avoit été à Mr. Felix le Pelletier, de ramener la confiance publique. — Tous les billets du systême étoient en discrédit ; on ne les recevoit plus nulle part ;

— vainement le Gouvernement s'attacha-t-il à les retirer, par la création de plusieurs rentes viageres, de tontines, de loteries, &c.; cela ne remédioit point à l'épuisement;... on fut obligé d'imposer le cinquantieme sur tous les biens, pour pouvoir subvenir aux dépenses publiques. — Le Régent étant mort en 1723, M. le Duc de Bourbon remplit les fonctions de Régent jusques en 1726;... pendant ces trois années, les affaires se maintinrent sans convulsions, ni sans orages; — Mr. le Pelletier Desfort succéda à Mr. Dodun; — son génie fécond & juste lui fit saisir des moyens qui ranimerent un peu les affaires; mais il ne les gouverna pas assez long-temps, pour rétablir ce bon ordre si nécessaire à toutes les Monarchies. Mr. le Cardinal de Fleury, pourvu de l'autorité de Premier Ministre, fit remplacer en 1730, Mr. le Pelletier Desfort, par Mr. Orri; — le nouveau Contrôleur-Général, homme de génie, sage & prudent, approuva les plans de son prédecesseur, & ne s'en écarta point. — Il créa des rentes perpétuelles & viageres, des loteries, des tontines, & parvint à rétablir ce degré de confiance qui donne de l'activité à l'agriculture, au commerce & à l'industrie. — La guerre de 1733 l'obligea de créer quelques nouvelles charges, & de rétablir l'imposition du dixieme. — Il fut remplacé en 1745 par Mr. de Machaut, — Mr. de Fleury n'étoit plus dans les affaires depuis 1743: ce Ministre avoit rétabli par sa prudence & sa sagesse les désordres de l'administration des finances; & depuis 1730, l'agriculture, le commerce & l'industrie avoient tellement enrichi les sujets, que l'on n'appercevoit plus en France au-

cune trace des malheurs de la guerre de la Succeſſion, des enquêtes de la Chambre de Juſtice, en 1716; .... des déſaſtres des billets de Law, du viſa, en 1721, — de toutes les révolutions ſur les monnoies, depuis 1725 juſqu'en 1730 : enfin tout fleuriſſoit en France, quand la guerre de 1744 vint altérercette proſpérité. — Le nouveau Contrôleur-Général pourvut aux dépenſes extraordinaires de cette guerre ſans onéroſité pour les peuples; il fut mis, en 1746, quelques impoſitions de miſere, plus nuiſibles qu'utiles à nos beſoins; (1) la ſeule un peu moleſtante pour les peuples, fut celle du dixieme ſur tous les biens-fonds, qui fut réduite à la moitié à la paix de 1748. — La ſeule choſe que l'on puiſſe reprocher à Mr. de Machaut, pendant tout le temps de ſon adminiſtration, c'eſt d'avoir trop flatté les goûts de ſon Maître pour la dépenſe, & de n'avoir pas arrêté cette profuſion de bienfaiſance, qui a toujours entraîné Louis XV; — Mr. de Machaut le pouvoit auſſi aiſément que le put Colbert; le Roi l'aimoit, & avoit confiance en lui; — cette imprudence de ſa part a cauſé tous les malheurs de la France, dans la derniere guerre. — Mr. Moreau de Sechelles ſuccéda à Mr. de Machaut, en 1754. — Ce nouveau Contrôleur-Général trouva les affaires ſur leurs courants; mais ſans aucun fonds d'amortiſſement; — la guerre qui ſurvint en 1755, fut des plus coûteuſes pour la France : ces malheurs la ren-

(1) Celle ſur les cartes fut miſe alors; l'on prétend que cette impoſition n'a jamais produit net au Roi au-delà de 100,000 liv., & elle nous a fait perdre le commerce des cartes & cartons, avec l'Eſpagne & le Portugal.

dirent encore plus chere, & les dépenses se grossirent comme un torrent; — les ressources ne se présentant point suivant la rapidité des besoins, Mr. Moreau de Sechelles fut remplacé par Mr. de Moras : ... Mr. de Moras, aussi peu avancé que son prédécesseur, le fut par Mr. de Boulogne, qui céda sa place, en 1759, à Mr. de Silhouette; — depuis 1755, jusques en 1759, les affaires roulerent sur des dépenses excessives, qui ne furent point remplies par des recettes correspondantes; les divers Contrôleurs-Généraux qui les avoient gouvernées avant Mr. de Silhouette, n'ayant pas eu assez de courage pour établir imperceptiblement ce que Mr. de Silhouette fut obligé de faire brusquement. — Quand on se laisse accabler par les besoins, & que les vuides d'une administration s'augmentent tous les jours par la cherté des dépenses extraordinaires, alimentées par des engagements à termes, il arrive que les dépenses les plus absolues dévorent toujours tous les avantages que l'on auroit pu réaliser avec un peu de prévoyance. — Cette faute grossiere de la part de Mrs. Moreau de Sechelles, de Moras, & de Boulogne, a précipité Mr. de Silhouette. — Celui-ci ayant pris, pour ainsi dire, le timon des affaires avec des finances sans argent, sans crédit, environnées par-tout, soit par terre, soit par mer, d'ennemis victorieux, qu'il falloit autant arrêter que repousser, — cette dure nécessité ne permit pas à Mr. de Silhouette de faire choix des moyens que son heureux génie auroit pu lui suggérer. — Semblable à l'homme qui se noye, il s'accrocha à ce qui se présentoit; — il crut avoir sauvé la France, en suspendant le payement des ref-

criptions, des effets du Canada, des Colonies; dans le même moment qu'il créoit pour 70 millions de billets des Fermes, & qu'il convertissoit en quittances de finance la plus grande partie des meubles en argent des sujets. — Ces opérations contradictoires augmenterent la dette de l'Etat, sans remplir les besoins de ses dépenses les plus nécessaires. — Mr. Bertin remplaça Mr. de Silhouette. Ce Ministre sage, éclairé, ne s'effraya point des besoins extrêmes de l'Etat, ni de l'épuisement affreux où il trouvoit le département des finances;... son jugement froid & tranquille, trouva le moyen de fournir aisément aux dépenses les plus absolues, & de substanter les plus ordinaires, sans aucune nouveauté, jusqu'à la paix de 1763. — A cette époque, ce Ministre se voyant forcé à des opérations décisives, & le crédit de la classe financiere dominant dans le Conseil d'Etat de l'administration, il ne se crut pas assez fort pour renverser tant d'oppositions : il demanda à être remplacé. M. de Laverdy lui succéda dans le Contrôle-Général.... Si les bonnes intentions devoient décider de la capacité d'un Ministre des finances, jamais administrateur n'auroit mérité plus dignement les éloges publics; mais il est des places où il faut une dose beaucoup plus forte de lumieres, que de bonnes intentions..... C'est un certain coup d'œil, c'est le tact, c'est le courage, (de résister aux cabales mal-intentionnées) qu'il faut à un Contrôleur-Général; malheurensement, Mr. de Laverdy n'avoit aucune de ces qualités. — Son caractere lent & litigieux, (esprit nécessaire à sa profession) crut lui faire appercevoir que c'étoit les dépenses particulieres du Châ-

teau & de la Famille Royale qui étoient la grande cause de l'épuisement de l'Etat, tandis qu'il ne devoit l'appercevoir que dans la seule constitution extraordinaire de 3 milliards de dettes actives, 1 milliard environ de dettes constitutives & viageres, & dans la décadence continuelle de l'agriculture, du commerce & de l'industrie. — Ce défaut de tact & de jugement, après 3 ans de paix, rendit encore plus pénible la situation des affaires; — on crut soulager la dette de l'Etat en remontant au 5 pour 100 le principal de tous les contrats de l'Hôtel-de-ville, qui avoient changé de main. — Cette opération ne produisoit rien; — on dépensa 9 millions d'effectif, sans autre avantage que d'avoir consolidé les créances des gens de main morte, (qui n'alienent jamais,) en affoiblissant celles des chefs de famille. — Tel a été tout le mérite de cette opération.... Peu de temps après, Mr. Mainon d'Ainveau rempla-ça Mr. de Laverdy. — Ce nouveau Contrôleur-Général connut toute la force du mal qui dévoroit l'Etat : il proposa des moyens qui parurent durs, révoltants à la classe financiere, mais qui étoient toutefois nécessaires :... l'intérêt particulier l'emporta sur le bien public, & Mr. Mainon d'Ainveau, voyant qu'il n'étoit pas le maître de ces opérations, demanda de se retirer : — Mr. l'Abbé Terray succéda à ce Ministre à la fin de 1769. — Vous connoissez sa besogne, il est inutile de la répéter. — Par l'historique que je viens de vous faire des opérations de cette partie de votre administration, (*à St. Albin*) depuis Mr. de Sully, (pressurée en grande partie du Dictionnaire universel de la France, tome II, article Contrôleur-Géné-

ral,) jusqu'à Louis XVI, . . . cherchez, je vous prie, un regne dans ces 284 ans, où la classe financiere n'ait point abusé des affaires de l'Etat :. . . excepté 10 ans sous Mr. de Sully, & 13 ans sous Mr. Orry, vous appercevrez, pendant près de 261 ans, le département des finances, vendu & livré aux traitants, aux partisans, aux financiers ; & qu'il a toujours fallu, de regne en regne, établir des Chambres de Justice, pour faire rendre gorge à cette engeance malheureuse de vos citoyens, qui sont au plus au nombre de 80, à 100,000 particuliers. — Allez : cette vermine, (peste dans tous les Etats) est d'une existence encore plus dangereuse dans une Monarchie aussi agitée & aussi peuplée que la France.

VAN MAGDEBOURG.

Laissons des choses aussi reculées que celles-là, pour revenir à nos moutons. . . . En quoi, s'il vous plaît, les billets de confiance auroient-ils favorisé le commerce?

LE COSMOPOLITE.

En ce qu'ils lui auroient tenu lieu de lettres de change; & la partie que le commerce en auroit fait circuler, auroit été immense.

VAN MAGDEBOURG.

Il me sembleroit, au contraire, que les billets lui auroient été plus désavantageux que favorables; la perte constante de 1 pour 100, devant renchérir tous les prix des marchandises.

LE COSMOPOLITE.

Cela est vrai, pour certains objets, pour les objets locaux : . . . mais pour tout ce qui auroit été transport de fonds, de place en place, en lettres de change; le commerce étoit avantagé le système des billets.

VAN

VAN MAGDEBOURG.

Je ne crois pas cela ; ... la perte de 1 pour 100 eſt terrible.

LE COSMOPOLITE.

Pas ſi terrible : ... conſidérez la perte que l'on fait ſur les lettres de change à terme ; — additionnez-y les riſques que l'on court de la part des tireurs & des accepteurs, & vous trouverez celle des billets bien moins conſidérable. — N'eſt-il pas vrai, que la moindre lettre de change eſt tirée généralement à 2 ou 3 uſances ?

VAN MAGDEBOURG.

Oui, & quelquefois à 4 & à 6 uſances.

LE COSMOPOLITE.

N'admettez que deux uſances ; ... à demi pour 100 par mois, voilà votre 1 pour 100 de perte compenſé : ... à combien appréciez-vous le riſque du tireur & de l'accepteur ? ... cela n'équivaut-il pas à 1 quart pour 100 ? ...

VAN MAGDEBOURG.

Vraiment oui ; & même à plus, ſi la lettre a un long terme.

LE COSMOPOLITE.

Vous voyez donc que les remiſes faites en billets d'Etat, auroient été plus avantageuſes au commerce que les lettres de change ; ... point de perte de temps, point de demeure ; point de riſque de tireurs & d'accepteurs, & ſurtout point de retraites, ni de fraix de protêts, de change, & de rechange...

VAN MAGDEBOURG.

Vous avez raiſon, je ne faiſois pas toutes ces réflexions.

MYLORD SPITEAL.

L'étendue de cette combinaiſon, contraſtée par tous les intérêts qu'elle réunit, ne ſaiſit pas

d'abord l'imagination méfiante des hommes ;...
il faut être auſſi au fait que vous l'êtes, pour pouvoir l'expliquer auſſi intelligiblement que vous venez de nous le faire. — De cent perſonnes à qui on pourroit en parler, il ne s'en trouveroit peut-être pas dix en état de ſaiſir & d'expliquer les avantages d'une telle opération, avec la clarté & la préciſion qui lui eſt néceſſaire. — Ce ſyſtême étoit bien réfléchi, bien entendu, bien déduit ; — reſte à ſavoir ſi le Miniſtere de la France n'en auroit pas abuſé, comme il fit de celui de Law ; .....
car vous ſavez auſſi-bien que moi, que tous les adminiſtrateurs de la France ſe ſont furieuſement permis de libre arbitre dans les maniements des finances, & que généralement ceux-ci abandonnent l'inſpection journaliere de leur adminiſtration à leurs premiers commis, qui ne ſont pas plus honnêtes gens qu'il le faut; ... témoin le raffle que vient d'en faire Mr. Turgot, & qu'en ont fait Mr. le Comte de Muy & Mr. de Sartine....

St. Albin.

Il ne me paroît pas qu'il fût poſſible que le Miniſtere eût jamais pu abuſer des facilités que lui offroit ce ſyſtême ; — l'opération le tiroit d'embarras & de ſervitude, en le faiſant jouir de 61 millions d'économie réelle. — Que pouvoit-il deſirer de plus ? d'ailleurs, les billets auroient tous été numerotés, créés par des arrêts ſucceſſifs, depuis tel n°. juſqu'à tel n°. incluſivement : ce qui auroit mis un frein au libre arbitre des adminiſtrateurs ; — de ſorte qu'il n'auroit pas pu en circuler un de plus, ſans qu'il ne fût connu ; & pour lors, avec raiſon, les Parlements auroient fait les diables.

LE COSMOPOLITE.

Non, il n'étoit pas possible que le Ministere eût jamais en idée de vouloir en abuser: — ses intérêts étoient trop bien consolidés par l'opération, & trop bien liés avec ceux de ses sujets, pour se figurer que l'autorité voulût en affoiblir l'harmonie; — il falloit que la machine se soutînt par son propre mérite, & se consommât par son propre mouvement. — Il me reste à vous faire appercevoir avec quelle adresse la circulation des billets mettoit à contribution toutes les nations, liées d'intérêts avec le commerce de la France. — Il est connu que le commerce fait en France pour le compte direct des nations étrangeres, se monte toutes les années à plus de 400 millions de liv. — En établissant seulement que le quart de ce commerce contribuât à la décomposition des billets, sur 100 millions de liv. à 10 pour 100,... ç'auroit été 10 millions de plus en bénéfice toutes les années, qui feroient restés en France, pendant tout le temps du systême. — Après cette derniere évidence en addition à toutes celles que je vous ai déja déduites, il vous sera facile d'apprécier lequel des deux étoit le plus avantageux à la France, ou l'exercice du systême des billets de Mr. de Pellissery, ou celui des opérations réitérées du Sr. Abbé Terray.

ST. ALBIN.

Depuis que je vous entends raisonner sur cette matiere, j'en fais chair de poule, & j'ai toutes les peines du monde à pouvoir dissimuler l'indignation que m'inspire le mal affreux qu'a fait à la nation ce détestable homme. — Il est si odieux, si vilainement pratiqué, si barbare,.... que je desirerois de toute mon ame que l'on lui fasse rendre gorge.

VAN MAGDEBOURG.

Ce ſeroit, mon ami, un grand bien pour votre nation; — jamais la France n'a été ſi bien adminiſtrée qu'après le procès du Sur-Intendant Fouquet, & la pendaiſon du pauvre Enguerrand de Marigny. — Ce troiſieme exemple ne gâteroit rien dans vos affaires; — il arrêteroit pour long-temps le crédit de cette foule de monopoleurs, de traitants & de financiers, qui ne proſperent que par l'intrigue, la concuſſion & le déſordre: bouleverſant par-tout l'ordre des loix, de l'équité & de la juſtice; — de tels citoyens ſont les vrais ennemis d'un corps politique, & les Miniſtres qui les protegent auſſi fort que les a protégés votre vilain d'Abbé Terray, ſont des tyrans, des monſtres, des objets de haine & d'horreur, dont une nation devroit ſe purger. — Quiconque eſt aſſez inhumain, aſſez barbare pour mettre la vie de ſes citoyens à contribution, quand il doit en être le pere, eſt un ſcélérat, un parricide, un parjure, qu'il faut détruire, crainte que ſon exiſtence ne donne la hardieſſe à quelqu'autre de le devenir auſſi.

MYLORD SPITEAL.

Un de nos voyageurs politiques à mis en note dans ſes mémoires, tout ce que Van Magdebourg vient de dire au ſujet du procès du Sur-Intendant des finances, Fouquet, & des avantages qu'il en réſulta pour l'adminiſtration des finances de la France; — mais il ajoute, fort plaiſamment: " Pour que la France puiſſe con-
„ ſerver conſtamment ſes avantages, il faut tous
„ les vingt ans, que l'autorité ſe détermine de
„ faire pendre un Contrôleur-général,... tous
„ les quinze ans, un Intendant,... tous les
„ dix ans, un Fermier-général,... & tous les

„ cinq ans, un Financier; avec cette ſageſſe, „ elle arrêtera le monopole, & ſes finances ſe- „ ront toujours bien adminiſtrées. — " Il eſt certain que c'eſt plus la déprédation ſubalterne des adminiſtrateurs & de leurs conſorts, depuis 30 ans, qui a ruiné la France, que les malheurs des temps.

ST. ALBIN.

Ah, Mylord, que les malheurs des temps nous ont furieuſement arriérés depuis un ſiecle! — Voyez la guerre de la Succeſſion, que n'a-t-elle pas coûté à la France?... Celle de 1744... & de 1756, ſurtout;... il ſembloit que le guignon & l'infortune préſidoient à tous nos projets dans cette derniere.

MYLORD SPITEAL.

J'en tombe d'accord pour quelques objets; — mais depuis le mois de Février 1763, juſqu'au 25 Août 1774, qui eſt-ce qui a arriéré la France, dans ce long eſpace de 11 années en pleine paix?... Qui eſt-ce qui l'a obligée de mettre ſur ſes peuples 90 millions de plus en impoſitions que dans la malheureuſe guerre de 1756, — & d'augmenter ſa dette nationale de plus de 600 millions; — pouvez-vous attribuer cette anarchie, cette déprédation, ce déſordre, aux malheurs des temps,... à des circonſtances fâcheuſes,... à des beſoins forcés?... non: — vous avez vécu en paix, comme l'Angleterre; — vous avez fait, comme elle, votre même commerce: — vos ſujets ont été également occupés; & cependant la Grande-Bretagne à rembourſé pendant ces 11 ans de paix, 40 millions de liv. ſterlings de ſa dette nationale, & a diminué ſucceſſivement ſes impoſitions de 4,600,000 liv. ſterlings, tandis que la France, mieux pourvue

de moyens & de ressources que la nation Angloise, a augmenté les siennes de 90 millions, & sa dette nationale de près de 600 millions. — Vous m'avouerez que quand l'on se conduit avec si peu d'ordre, & que l'on souffre tranquillement de pareilles extravagances de la part de ses administrateurs, il n'est pas étrange que l'on s'écrase, & que l'on perde tout crédit, toute considération.

LE COSMOPOLITE.

Pour donner encore plus de poids aux observations de Mylord, & pour mieux vous faire connoître combien tout le mal que l'on a fait en France depuis 1770, n'a été fait que pour le plaisir d'en faire, — faisons un relevé impartial de la situation où se trouvoient les finances de la France quand le Sr. Abbé Terray en a pris le gouvernement, & balançons cette situation par la position où il les a laissées le 25 Août 1774, quand il a été exilé: — après, nous comparerons cette derniere position avec celle où il auroit pu les laisser par l'exercice du systême de Mr. de Pellissery. (*Voyez les tableaux ci-contre.*)

Ces trois tableaux ne sont point hors de vérité; — seulement il peut se faire qu'il y ait quelques infidélités dans le plus ou le moins des opérations du Sr. Abbé Terray: tous les produits de ses parties ne pouvant m'être connus par sol & denier; — toutefois il est constant que les erreurs en pour & en contre ne peuvent être bien considérables. — Celui du systême vous présente la France, conservant en 1774 ses mêmes recettes qu'en 1770, — liquidée dans sa dette générale de 960 millions, avec 210

…le Général du Sgr. Abbé TERRAY,
…écembre.

Dette générale sans la viagere ni la constitutive *, & ni les arrérages des Finances pour
3,000,000,000. | 300,000,000. arrérages.

Sur la créance de 100 millions de la Compagnie des Indes, & sur les 120 millions de rachetés, avec les 50 millions des fraix de régie, 300 millions en tout; l'Etat économisoit 15 millions en constitution à 5 pour 100 l'année, qui auroient procuré d'économie dans les quatre ans. . . . .

Les escomptes successifs des billets devant servir à racheter tacitement les effets royaux, & ces dits escomptes étant estimés devoir produire 10 pour 100 du capital des billets en circulation, les 630 millions créés en 1771 auroient produit en 1772, 63 millions, avec lesquels on auroit racheté au moins pour . . . .

De 1772 à 1773. . . idem. . . . .

De 1773 à 1774. . . idem. . . . .

Intérêts des Liquidations.

120 millions depuis 1772 jusqu'en 1774, 3 ans à 6 millions

120 . . . . . . 1773 à 1774, 2 ans. . . idem . .

120 . . . . . . 1774, 1 an. . . . . . . idem . .

La partie des arrérages à comprendre dans les parties liquidées. . . . . 9…

POSITION le 25 Août 1774. . . . . L. 2,34…

Billets

nomies
ées dans
coffres
l'État.

,000,000.

millions d'économie en amortissement. — Celui qui balance le premier, ou celui des opérations du Sr. Abbé Terray, vous la donne renchérie de 86 millions en impositions générales, accrue de 445 millions dans sa dette nationale, avec 444 millions de recettes extraordinaires, dont on n'apperçoit aucune application utile, & dont on auroit pu racheter tacitement de 8 à 900, 000,000 d'effets royaux, en suivant la méthode de Mr. de Pellissery. — D'après les paralleles de ces deux derniers tableaux, prononcez vous-mêmes, Messieurs, si le systême des billets n'étoit pas un de ces projets mâle, nourri, vigoureux, fondé sur la position locale de la France, en actif & en passif; — si les intérêts de l'Etat n'y étoient pas balancés par ceux des peuples, ... ceux des peuples par ceux du commerce, ... & ceux du commerce par ceux de l'économie politique. — La France devoit beaucoup & ne pouvoit payer; — les finances de l'Etat étoient arriérées dans leurs constitutions & dans leurs recettes; — les citoyens étoient écrasés par les impositions; — l'agriculture, le commerce & l'industrie languissoient sous l'oppression publique; le systême des billets ramenoit tout, réparoit tout, obvioit à tout. — 1°. La création des billets soldoit tous les arrérages, & remplissoit tous les vuides des constitutions & des recettes. — 2°. La négociation des nouveaux effets augmentoit les représentants de la circulation générale, en arrêtant le systême destructeur des impôts. — 3°. La décomposition des billets réalisoit un second capital à l'opération, qui auroit servi à racheter tous les effets royaux. VAMPIRES DE LA PROSPÉRITÉ PUBLIQUE. — De sorte qu'après dix ans au plus, à compter du

jour de l'exercice du fyftême, la France fe feroit trouvée liquidée, fans avoir touché à un denier de fes recettes, ni fans avoir renchéri d'une obole aucune de fes impofitions. — Loin de-là, elle auroit été encore à même de fupprimer un des deux vingtiemes (1), ce qu'elle ne pourra faire de long-temps.

MYLORD SPITEAL.

Il me femble, mon cher ami, que j'ai vu ce fyftême imprimé fans nom d'auteur chez Butard à Paris.

LE COSMOPOLITE.

Non, ce n'eft pas le même; — mais celui de chez Butard eft produit par une perfonne qui doit avoir eu entre fes mains celui de Mr. de Pelliffery, duquel il a confervé la forme des billets, celle de fes négociations, (fous quelques foibles changements) de même que celle de fes efcomptes. — Il le dit lui-même dans la feule note de fon ouvrage, *page* 45. — Que feroit-ce s'il y en avoit 1100 mille comme un quelqu'un l'a fuppofé; — & fe contentant de cette obfervation, il a morcelé le fyftême de 1130 millions, & l'a réduit fous une opération de 500 millions, qui ne feroit qu'un palliatif faux, erré, dépourvu de tout fentiment d'utilités, telles que doivent les exprimer ces fortes de fyftêmes. — Il en paroît un fecond également calqué fur celui de 1130 millions, fous le nom du Sr. de Marfy, qui produit fes billets fous le nom d'actions de commerce, projet auffi erré & auffi

(1) La liquidation des 960 millions par le fyftême, dont 660 à la conftitution de 5 pour 100, faifoient une économie de 33 millions dans les dépenfes, qui excede la rentrée d'un vingtieme.

infructueux que celui des 500 millions. — Rarement les compilateurs, les plagiaires, ont-ils des idées nettes, étendues, analogues aux lieux, & à tous les intérêts qui se trouvent unis dans une seule & unique opération.

VAN MAGDEBOURG.

Vous avez raison, mon ami, & sur-tout dans des parties aussi abstraites & aussi compliquées que celles d'une administration économique. — Il faut être grand calculateur, grand politique, vrai homme d'Etat, parfait négociant, parfait financier, pour bien connoître tous les hasards, toutes les utilités, tous les avantages & les désavantages de l'arithmétique politique, en système de Gouvernement, quels en sont les intérêts majeurs, & quelles peuvent être leurs dépendances (dans les intérêts actifs des sujets) avec ceux de commerce & de l'industrie d'une nation : enfin, de savoir unir & lier ce tout, dans un seul & unique principe, sans causer aucun froissement, aucun choc qui puisse arriérer le but que l'on se propose : .... LE BIEN PUBLIC. — Beaucoup de personnes se mêlent aujourd'hui de ces sortes de combinaisons ; — mais bien peu y réussissent ; — de la théorie à la pratique, il y a bien de la différence ; le papier est un souffre douleur.

ST. ALBIN.

Certainement, ... on voit tous les jours des personnes qui parlent très-bien, qui donnent de la force à ce qu'elles disent, & qui sont pourtant errées dans leurs idées, dans leurs spéculations. — La justesse de l'esprit, du jugement, du coup d'œil, est un don de la nature, que l'art & la science ne procurent

jamais, & qui ne s'acquiert cependant point sans la combinaison:... tout veut être réfléchi dans la vie. — Ce n'est que par la réflexion que l'on se met au fait de l'ordre & de la marche qu'il faut observer, pour bien asseoir un systême quelconque; pour éviter tel ou tel désavantage, ou pour se procurer tel ou tel avantage. — C'est le temps, ce sont les événements, les vicissitudes, les portions locales, qui sont dans cette carriere les premiers guides des hommes; — c'est la méditation qui perfectionne leurs idées; — ce sont leurs connoissances utiles qui les rendent productives; — tout cela n'est point jeu du hasard; c'est le fruit, c'est le salaire de la réflexion, du travail, de l'application. — Aussi, sans toutes les incertitudes de la vie, l'homme auroit constamment vécu dans cet état d'égalité & d'habitude, qui differe si peu de celui des brutes, & la société auroit toujours été privée de cette immensité de découvertes utiles qui ennoblissent notre espece, qui adouçissent nos besoins, nos jouissances, & qui portent l'homme à se figurer sans cesse qu'il a tiré son origine du plus profond des cieux.

VAN MAGDEBOURG.

Mon cher ami, sans ces idées flatteuses, que seroient aujourd'hui tant de nations illustres? & que seroient les Hollandois, si les braves Flamands, qui se retrancherent les premiers dans des marais pour se soustraire au Gouvernement tyrannique de l'Espagne, n'avoient été des hommes?... s'ils n'avoient point eu cette sagacité, cette bravoure, cette application qui a fondé leurs Gouvernements, leurs constitutions, leurs systêmes d'Etat? —

La Hollande auroit toujours été un pays tributaire de l'Espagne, & ses habitants auroient toujours été malheureux.

ST. ALBIN.

Puisque vous connoissez aussi particuliérement (que vous venez de nous le démontrer) le systême des billets de Mr. de Pellissery, dites-moi un peu quelle étoit la marche de son systême terrier qui en étoit dépendant.

LE COSMOPOLITE.

Le systême terrier dont vous parlez, étoit une addition au systême des billets. — Par ce systême, l'Etat devoit racheter de tous les particuliers, corps & communautés du Royaume, toutes les charges, taxes, impositions & servitudes quelconques sur toutes les terres & maisons de la métropole.

MYLORD SPITEAL.

De toute la France?

LE COSMOPOLITE.

Oui, de toute la France.

MYLORD SPITEAL.

Songez à la somme terrible à quoi cela se seroit monté!

LE COSMOPOLITE.

Cela est vrai,... il ne s'agissoit pas moins que de 4,297,219,800 liv. de dépense extraordinaire.

ST. ALBIN.

Ce travail me paroît bien impraticable.

LE COSMOPOLITE.

Il le paroît, & il ne l'étoit pas, de la façon dont Mr. de Pellissery s'y prenoit; 1°. tous les Intendants des Provinces devoient faire faire dans toute l'étendue de leurs jurisdictions,

un cadaſtre général de toutes les charges, taxes, impoſitions, & ſervitudes quelconques qui ſe percevoient annuellement ſur toutes les terres & maiſons de leurs dépendances; — 2°. avec ce cadaſtre, on auroit apprécié le capital de toutes les charges ci-deſſus, en remontant leurs produits ſur un capital au 5 pour 100. — En conſéquence, tel particulier qui jouiſſoit de mille liv. de revenus en cenſes, péages, lods & ventes, &c. l'Etat lui auroit bonifié 20,000 de capital en billets du ſyſtême, qui, placés au 5 pour 100, lui auroient procuré le même revenu, ou la même rente que ci-devant; & les particuliers ſoumis à la ſervitude deſdits 1000 liv., en auroient été affranchis pour toujours, ſans aucun débours; — ce qui auroit verſé des encouragements immenſes dans l'agriculture.

MYLORD SPITEAL.

Le projet étoit beau & bien vu dans l'économie politique. — Mais comment trouver le moyen de pouvoir fournir à un ſi furieux capital, & quel laps de temps ne demandoit point une auſſi vaſte opération!

LE COSMOPOLITE.

Très-peu, en dix ou quinze ans de temps au plus, l'opération étoit conſommée.

ST. ALBIN.

Comment cela, s'il vous plaît? . . . car ceci m'intéreſſe, ayant beaucoup de biens-fonds écraſés de ſervitude.

LE COSMOPOLITE.

Par la continuation des ſyſtêmes des billets. — Avec 2,300,000,000 liv. en billets créés en dix ans de temps, l'Etat rachetoit la moitié des ſervitudes ſur toutes les terres & mai-

sons de la métropole ; & par le produit des escomptes successifs, on auroit racheté l'autre moitié.

VAN MAGDEBOURG.

Le projet étoit grand & noble, . . . bien conçu, bien imaginé ; — il fait honneur au zele patriotique de Mr. de Pellissery.

LE COSMOPOLITE.

De tous les Ministres de la France qui en ont eu connoissance, aucuns n'en ont si bien saisi tout le mérite, comme Mrs. les Ducs de Choiseul & de Praslin ; ils ont fait tout au monde, pour l'accréditer ; . . . mais leur zele pour l'Etat, comme celui du Sgr. Evêque d'Orléans, ont échoué contre les écueils d'une cabale mal-intentionnée pour la nation.

MYLORD SPIFEAL.

Vous me remettez actuellement, qu'après la disgrace de Mr. le Duc de Choiseul, il fut agité dans le Ministere de la Grande-Bretagne, si l'on mettroit en pratique un systême en billets, proposé dans une Cour étrangere.

LE COSMOPOLITE.

Ce ne peut être que celui de Mr. de Pellissery ; — je me fonde (en disant cela) sur ce qu'il me dit un jour, qu'une personne de votre nation, (qu'il croyoit Irlandois, parce qu'il parloit l'Espagnol,) s'étoit portée chez lui par deux fois, pour lui offrir 12,000 liv. pour son voyage, s'il vouloit se rendre à Londres, où le Gouvernement Anglois lui feroit un sort avantageux ; & dans une troisieme entrevue sur la terrasse des Tuileries, ce même homme lui dit en bon Espagnol, que le Ministere Anglois s'étoit procuré son systême terrier, & que s'il vouloit passer en Angleterre pour

y donner son projet en entier, il y feroit très-bien récompensé. — Sur cette particularité, Mr. de Pelliffery, en fidele sujet, qui ne veut ni se particulariser, ni se faire valoir, écrivit de sa propre main au Sr. de Sartine, alors Lieutenant-Général de Police, la lettre que voici, sans la signer, afin que ce Ministre fît observer le personnage qui avoit voulu le débaucher.

Paris le 7 Décembre 1771.

„ MONSIEUR, une personne de cinq pieds & „ quelques pouces, épaules quarrées, sans être „ gros ni gras, bien facé, portant cheveux, „ visage long, quarré par le bas, les yeux „ très-fendus & peu ouverts, la tête en-avant „ & un peu voûté, est venu, il y a dix à douze „ jours, avec un frac à l'Angloise café, me „ faire une offre pécuniaire pour m'expatrier „ en Angleterre, où je devois savoir pour- „ quoi. — Le peu de satisfaction qu'il reçut „ de ma part (l'ayant pris pour un croc) „ abrégea sa séance; . . . le 5 du courant, „ il est revenu chez moi, entre onze heu- „ res & midi, avec une bourse en or, con- „ tenant, m'a-t-il dit, la somme qu'il m'a- „ voit proposée la premiere fois; son peu de „ succès le fit retirer assez promptement; — „ enfin, le lendemain l'ayant rencontré aux „ Tuileries à une heure après midi sur la „ terrasse de la riviere, il me dit dans une „ langue étrangere, (que j'entends quelque „ peu) que les hommes étoient tous freres, „ & qu'un homme d'esprit acceptoit ce que „ la fortune lui offroit. — Comme je ne desire „ rien de ce personnage, ni de la nation An-

„ gloise, je le dépeins à votre vigilance, cet „ homme m'étant suspect. — Vous priant d'approuver, que je joue l'anonyme, connoissant „ que bien d'honnêtes gens ont été en compromis pour des pareilles dénonciations. "

J'ai l'honneur d'être, &c.

MYLORD SPITEAL.

Mr. de Pellissery fit très-mal; ... il pouvoit compromettre ce particulier, & lui attirer de très-fâcheuses affaires pour une chose très-innocente.

VAN MAGDEBOURG.

Point du tout, il fit très-bien. — Un vrai citoyen ne doit jamais proposer des moyens qui puissent favoriser une nation rivale, & les tourner au désavantage de sa patrie. — Le systême des billets, infructueux pour la France, devoit l'être pour toutes les nations, dès que c'étoit un François qui l'avoit imaginé.

LE COSMOPOLITE.

Sans la fermeté de Mr. de Pellissery, son systême l'auroit été également; — ce dit Sieur ayant toujours réglé ses combinaisons, de façon qu'elles ne pouvoient jamais être utilisées par les nations rivales de la France.

VAN MAGDEBOURG.

Il me paroît un peu impossible de pouvoir empêcher une nation de copier ce qu'une autre nation aura fait: par-tout ce ne sont que des hommes; & ce qu'un homme a fait, un autre homme peut le faire aussi.

LE COSMOPOLITE.

Il est des inconvénients locaux, & ce sont ces inconvénients qu'un habile calculateur met a profit. — Jamais l'Angleterre ni la Hollan-

de ne pourront faire uſage du ſyſtême dont nous parlons; ſon auteur l'ayant calqué ſur les avantages de la France, & ſur les impuiſſances de ſes rivaux.

VAN MAGDEBOURG.

Faites-nous un peu l'amitié de nous dire quels ſont les grands avantages de la France (en fait de commerce,) ſur l'Angleterre & la Hollande, & pourquoi ces deux nations ne pourroient point mettre en exécution le même ſyſtême des billets.

LE COSMOPOLITE.

Les avantages de la France ſur l'Angleterre & la Hollande pour le ſyſtême dont nous parlons, ſont, ... que pour mettre en exercice ce ſyſtême, il faut une grande circulation intérieure, & point d'établiſſement créateur d'effets publics. — La France jouit de ces deux avantages; ſa grande population lui aſſure ſa circulation intérieure, ſon commerce politique les extérieures : privée de toute eſpece d'établiſſement créateur d'effets publics, elle n'en craint point la concurrence; tandis que le contraire exiſte en Angleterre & en Hollande. — Les banques de Londres & d'Amſterdam inondent le commerce d'effets publics; & leur circulation intérieure, étant des plus bornée, (en comparaiſon de celle de la France) rend impraticable pour elles l'exercice du ſyſtême de Mr. de Pelliſſery.

VAN MAGDEBOURG.

Je commencerois preſque de croire qu'il a quelque raiſon.

LE COSMOPOLITE.

Cette conſidération doit être une des grandes prévoyances de tous les calculateurs potiques,

litiques ; & la grande ſcience de tout ce qui eſt combinaiſons économiques, eſt de ne rien innover, de ne rien imaginer qui puiſſe être imité par les rivaux d'une nation. — Mr. de Pelliſſery dans tous ſes projets a eu cette attention.

St. Albin.

Il me ſemble qu'actuellement que nous n'avons plus notre Catilina François, que Mr. Turgot devroit ſe faire repréſenter ce ſyſtême.

Le Cosmopolite.

Mr. de Pelliſſery n'eſt plus de ce ſentiment, parce qu'il faudroit refondre tout ce que votre Catilina François a fait, & tous ces bouleverſements conſécutifs ne font jamais honneur à un Miniſtere. — Il eſt des maux qui, une fois arrivés, il faut les laiſſer ſe conſommer d'eux-mêmes. — Ceux de l'Abbé Terray ſont de cette nature : pour mettre aujourd'hui en exercice le ſyſtême des billets, il faudroit remonter la partie des finances dans la ſituation où les avoit laiſſées Mr. de Laverdy ; annuller le bail des fermes générales, l'édit des réductions des intérêts : celui des retenues des dixiemes & quatorziemes ſur les rentes, gages & penſions, ... ſupprimer les ſols pour liv., les augmentations ſur la gabelle, ſur la taille, toutes les impoſitions nouvelles ſur le papier, l'amidon, les eaux-de-vies, les octrois, &c... de ſorte que cela feroit un remue-ménage des plus convulſif, qui ne feroit aucun honneur à la mémoire du feu Roi. — Pour écarter cet acte de légéreté dans votre hiſtoire, (*à St. Albin*) il faut que votre Miniſtere ſe remédie par d'autres moyens, d'autres opérations ſur un tout autre ſyſtême ; ... laiſſer dormir celui des billets, qui aura ſon exé-

cution dans un temps plus opportun. — Aujourd'hui ce sont des ressources de tout autre espece qu'il faut à la France; la nature de ses maux ne demandant plus des adoucissants de passage, ce sont des secours physiques qui lui sont nécessaires, afin que les mauvaises opérations du temps passé n'oberent plus les richesses du temps présent, & que les richesses du temps présent assurent celles des temps futurs; — pour cela, il faut à la France un tout autre système que celui des billets.

Considération depuis 1763 qui n'est entrée dans la tête d'aucun administrateur.

ST. ALBIN.

Hé où le prendre! la France étant plus écrasée aujourd'hui d'impositions & de dettes que dans la malheureuse guerre de 1756.

LE COSMOPOLITE.

Dans la propre cause de vos malheurs;... connoître que c'est par le défaut des vrais principes économiques, que la France s'est arriérée, & faire servir les êtres malheureux de votre destruction & de votre épuisement, à la création de votre nouveau système; lisez l'éloge de Colbert, de Mr. de Pellissery.

Conséquence sans réplique.

ST. ALBIN.

Est-ce qu'il a donné un éloge de ce Ministre?

LE COSMOPOLITE.

Oui vraiment, & il est très-intéressant pour des administrateurs.

ST. ALBIN.

L'auriez-vous par hasard?

LE COSMOPOLITE.

Oui je l'ai ici.

ST. ALBIN.

Faites-moi le plaisir de me le prêter?

LE COSMOPOLITE.

Très-volontiers:... le voilà;... vous ver-

rez dans cet éloge, que Mr. de Pelliſſery y traite de toutes les richeſſes productives, & qu'il les ſuit pas à pas, par la marche de toutes les opérations de Colbert, par celles de ſes ſpéculations politiques, ſans y oublier aucune des cauſes qui y ont donné lieu, aucune de celles qui les ont aſſurées. — Il y détaille tous les avantages de la France pour le commerce utile des ſujets, & pour le commerce politique de l'Etat...... les progrès que firent l'un & l'autre ſous ſon adminiſtration, la décadence où ils tomberent après ſa mort, après la guerre de la Succeſſion, juſqu'en 1730; — le luſtre qu'ils reprirent ſous Mr. de Fleury juſqu'en 1755; — enfin, les erreurs, les préjudices & les pertes que la nation a éprouvées depuis 1763: — le tout commenté par des notes très-inſtructives pour votre Miniſtere. (*à St Albin*).

ST. ALBIN.

Quelqu'intéreſſant que puiſſe être cette éloge, cette piece ne remédiera pas aux malheurs de la France.

LE COSMOPOLITE.

Pardonnez-moi, en ce qu'elle en explique très-conſéquemment tous les intérêts préſents & à venir: ... qu'elle démontre que la France ne s'eſt arriérée, que par ſes négligences & par ſes fautes. C'eſt d'après ces principes qu'il faut partir; — principes avoués par les propres omiſſions de Colbert, (*à St. Albin*) citées dans l'éloge de Colbert, que vous tenez en main, *page* 138, & par les engorgements affreux où ſont tombés tous les canaux productifs de l'adminiſtration de vos finances.

ST. ALBIN.

Si Mr. de Pellissery trouve des omissions dans l'administration de Colbert, après tout ce qu'il a fait de grand,... que doit-il dire de tout ceux qui lui ont succédé ?

LE COSMOPOLITE.

Que tous, exceptés Mr. de Fleury, & Mr. Orry, ont été des ignorants, des insensés, des visionnaires, qui ont cru posséder la pierre philosophale dans le même moment qu'ils ruinoient toutes vos affaires; témoin votre Abbé Terray, qui voyoit toujours le clocher de la Désirade, quand vos pauvres citoyens ne voyoient jamais que celui de l'indigence & de la misere.

ST. ALBIN.

Ne me parlez plus de ce vilain homme, il me fait horreur.

LE COSMOPOLITE.

Il doit la faire à tout bon citoyen, cet homme n'ayant jamais fait cas dans son administration, que des gens perdus de débauche & de crimes, livrés à toute sorte d'ambition, d'iniquités, sans attachement, sans zele pour le bien public; — n'ayant jamais envisagé dans toutes ses opérations, que les aisances domestiques des gens riches, sans approfondir, un seul instant, celles des pauvres, des chefs de famille, des gens utiles, qui sont ceux des citoyens sur qui se répetent toutes les charges publiques, toutes les impositions, comme le dit très-bien Mr. de Vauban, dans son Traité de la Dixme royale, *page* 4. „ Par toutes les recherches que j'ai pu faire „ depuis plusieurs années que je m'y applique, „ j'ai fort bien remarqué que dans ces derniers „ temps (1), près de la DIXIEME partie du

(1) 1699.

„ peuple est réduite à la mendicité, & mendie „ effectivement,... que des neuf autres parties „ il y en a *CINQ* qui ne sont pas en état de fai- „ re l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes „ sont réduits, à très-peu de chose près, à cette „ malheureuse condition; que des *QUATRE* „ *autres parties* qui restent, les *TROIS* sont „ fort mal-aisées & embarrassées de dettes & „ de procès; & que dans la *DIXIEME*, où je „ mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésias- „ tiques & laïques, toute la noblesse haute, la „ noblesse distinguée, & les gens en charge, „ militaire & civile, les bons marchands, les „ bourgeois rentés & les plus accommodés, on „ ne peut pas compter sur 100 mille familles, „ & je ne crois pas mentir, quand je dirois qu'il „ n'y en a pas dix mille, petites ou grandes, „ qu'on puisse dire être fort à leur aise; & qui en „ ôteroit les gens d'affaires, leurs alliés & ad- „ hérents couverts & découverts, & ceux que „ le Roi soutient par ses bienfaits, quelques „ marchands, &c.; je m'assure que le reste se- „ roit en petit nombre." — Si du temps de Mr. de Vauban les peuples étoient si malheureux en France, en ne contribuant aux taxes de l'Etat que pour 200 millions : que doivent-ils être aujourd'hui depuis 1763, où les taxes publiques ont été successivement portées jusqu'à 450 millions, avec une dette affreuse sur le corps, & une décadence générale dans toutes les propriétés du commerce & de l'industrie? — L'artisan, le journalier & l'agricole doivent être très-malheureux aujourd'hui en France; l'augmentation des impositions est la ruine des peuples; elle épaule les riches, en écrasant l'existence des citoyens les plus utiles.

St. Albin.

Mr. de Vauban me paroît un peu outré dans ce passage, & je crois que vous & lui aurez beaucoup de peine à pouvoir me prouver que je paye moins au fisc royal avec 40,000 liv. de revenus, que le pauvre artisan qui ne vit qu'avec sa journée.

Le Cosmopolite.

Non certainement, nous n'aurons pas beaucoup de la peine;... avez-vous besoin de 40,000 liv. de revenus pour vivre?

St. Albin.

Non certainement;... mais j'ai un état à soutenir, que ce journalier n'a pas.

Le Cosmopolite.

Qu'importe votre état à la société;... fait-il la richesse d'un corps politique? Que seriez-vous dans ce ton d'oisiveté & d'opulence, si vous n'aviez pas des journaliers pour faire valoir vos fermes, vos propriétés, vos récoltes? — Qui est-ce qui consommeroit vos denrées, celles de tout le Royaume, s'il n'y avoit pas cette grande abondance d'artisans, de journaliers, de citoyens, occupés aux arts utiles?... Voyez ce que dit encore de ces gens-là, ce même Mr. de Vauban, *page* 21 de sa Préface. „ C'est encore la partie basse du peuple, qui par son travail & son commerce, & par ce qu'elle paye au Roi, l'enrichit, & tout son Royaume; — c'est elle qui fournit tous les soldats & matelots de ses armées, de terre & de mer, & grand nombre d'officiers, tous les petits marchands & les petits officiers de judicature. — C'est elle qui exerce & qui remplit tous les arts & métiers; c'est elle qui fait tout le commerce & les manufactures de ce Royaume, —

„ qui fournit tous les laboureurs, vignerons &
„ manouvriers de la campagne, qui garde &
„ nourrit les bestiaux, qui seme les bleds & les
„ recueille, qui façonne les vignes & fait le vin;
„ & pour achever de le dire en peu de mots,
„ c'est elle qui fait tout les gros & menus ou-
„ vrages de la campagne & des villes. "

ST. ALBIN.

Je conviens que je serois fort à plaindre & fort embarrassé, si, pour soutenir mon état, le ton d'aisance dont je jouis, j'étois obligé de faire valoir moi-même mes fermes, mes récoltes, ensemencer mes terres, &c. — mais cela ne dénature pas que les citoyens les plus riches, ne soient toujours les plus forts contribuables dans les taxes publiques.

LE COSMOPOLITE.

La preuve du contraire, c'est que vous avez des superflus, & que le journalier, mal nourri, mal logé, mal vêtu, ne buvant que de l'eau les trois quarts de l'année, a toutes les peines du monde à lier les deux bouts de chaque saison;... tandis que vous, bien nourri, bien logé, bien vêtu, couché dans l'aigledon & sur de la plume, buvez le meilleur vin du monde, & faites encore des économies.

ST. ALBIN.

Mes économies & ma consommation font le bien de la société, c'est ce qui fait la richesse du pauvre:... ce sont elles qui lui fournissent du travail;.... ce sont elles qui font aller le commerce.

LE COSMOPOLITE.

Mais si ce sont elles qui font aller le commerce, pourquoi votre Ministere s'est-il écarté de ces principes économiques de Colbert & du

Card. de Fleury, & pourquoi ne se met-il point en devoir d'arrêter la décadence de tous vos commerces, si bien déduite dans cette note, *page* 172, de l'éloge de Colbert? „ Par les causes, „ on peut expliquer les effets; c'est-à-dire, que „ par la connoissance de la source des richesses, „ on se met au fait de celles du travail, & l'on „ parvient à en apprécier par sol & denier, les „ avantages & les désavantages.

„ Avant la guerre de 1744, la nation jouis-„ soit d'un commerce politique des plus éten-„ dus avec l'Europe, l'Asie, l'Afrique & l'A-„ mérique; — notre commerce utile étoit des „ plus florissant: les nations consommatrices „ de nos superflus, n'ayant jamais pu égaler, „ dans leurs imitations, le bon marché de nos „ divers articles d'industrie.

„ A la paix de 1748, notre commerce utile „ avoit ressenti quelques désavantages; ... 5 „ à 600 vaisseaux marchands, & 6 à 700 mil-„ lions enlevés par les Anglois à notre com-„ merce politique, firent un vuide dans la cir-„ culation générale, qui se trouva aggravé par „ l'existence continuelle des impositions extra-„ ordinaires, mises dans le cours de cette „ guerre; — toutefois ces désavantages ne fu-„ rent pas d'un grand préjudice pour la nation; „ le commerce politique ayant conservé tous „ les lieux de sa fréquentation, les ayant mê-„ me multipliés en Afrique & en Amérique, & „ s'en étant ouvert des nouvelles, dans la Bal-„ tique, la mer Noire & la Pologne; ... de „ sorte que la décadence qu'éprouva notre in-„ dustrie, dans le débit de nos superflus, en „ Italie, en Espagne & en Portugal, se trouva „ réparée avec usure, par l'augmentation de

„ notre navigation & de nós commerces avec „ l'Afrique, l'Amérique, la Baltique, &c. jusqu'en 1756.

„ La guerre de 1756, des plus malheureuses „ & des plus ruineuses pour la France, arrêta „ sec la majeure partie de nos fréquentations „ avec l'Europe, l'Asie, l'Afrique & l'Amérique. —Les Anglois, maîtres de la mer, intercepterent par-tout toutes les opérations de „ nos commerces politiques, nous ayant enlevé „ 7 à 800 vaisseaux marchands, riches de plus „ de 8 à 900 millions, la majeure partie de nos „ Colonies en Amérique occidentale & septentrionale, tous nos comptoirs des Indes & „ de l'Afrique. —Le Gouvernement qui avoit „ commencé cette guerre avec des finances „ épuisées, fut bientôt aux expédients pour ses „ dépenses extraordinaires. — Ces expédients „ furent si mal réfléchis par nos administrateurs, „ qu'ils acheverent d'écraser la nation : les impositions extraordinaires des deux nouveaux „ vingtiemes, du dixieme sur le premier vingtieme, de la suspension des effets du Canada, „ des colonies, des rescriptions, &c. ayant „ toutes porté sur le commerce utile des sujets. — De sorte qu'à la paix de 1763, le „ commerce politique de la France s'est trouvé „ ruiné par les ennemis de l'Etat, & le commerce utile des sujets abymé par les opérations en finances du Ministere.

„ Si le commerce est la source des richesses, „ il est prouvé aussi que les richesses ne sont „ produites que par le travail; par conséquent, „ en ruinant les sources du travail, on perd „ celles des richesses. — Nos opérations des „ finances dans la guerre de 1756, & le traité

„ de paix de 1763, nous entraînent dans cette „ vérité.

„ Par le traité de paix de 1763, la France „ a été forcée de céder à l'Angleterre, toutes „ ses Colonies du Canada, du Missisipi, les „ isles de Grenade & Grenadilles, ses comp- „ toirs du Sénegal, & le commerce des isles „ neutres des Antilles.—Du depuis nous avons „ perdu la majeure partie de notre navigation „ aux Indes orientales, & souffert une réduction „ assez sensible dans celle de nos Colonies aux „ Antilles, dans celle de nos cabotages en ca- „ ravane dans la Turquie, Régence d'Afrique, „ & dans celle de nos côte-à-côtes, avec l'Ita- „ lie, l'Espagne, le Portugal & le golfe Adria- „ tique : . . . de sorte qu'il est connu aujour- „ d'hui, que notre commerce politique a perdu „ depuis 1756 l'occupation de plus de 2000 „ vaisseaux en long cours, & celle de 1000 bâti- „ ments au moins, rats de côte, ou caboteurs, „ dans la Méditerranée.

„ Le commerce utile des sujets n'est pas „ moins malheureux que le politique de l'Etat; „ les impositions extraordinaires de la guerre „ de 1756, ayant continué après la paix de „ 1763, & le Gouvernement n'ayant donné au- „ cune disposition favorable à la liquidation „ des effets suspendus, & à l'énorme dette de „ l'Etat.... Les constitutions de cette dite det- „ te ont constamment renchéri la main-d'œu- „ vre du commerce utile des sujets; & loin de „ voir finir la nécessité des impositions extraor- „ dinaires, nous en voyons tous les jours éta- „ blir de nouvelles;... de sorte que la dette de „ l'Etat, loin d'avoir pu entrer en liquidation, „ (comme celle de l'Angleterre,) depuis la

„ paix de 1763, s'eſt accrue par nos arrérages
„ & par toutes nos opérations, depuis 1770,
„ de plus de 600 millions. — En conſéquence,
„ les conſtitutions ſur nos finances, loin d'a-
„ voir diminué depuis ladite paix, ont ren-
„ chéri nos impoſitions de plus de 40 mil-
„ lions, ... ce qui eſt cauſe que la nation, après
„ dix ans de paix, ſe trouve plus écraſée de
„ conſtitutions & de dettes, que dans la mal-
„ heureuſe guerre de 1756.

„ Tous ces déſavantages n'aſſiégeant que les
„ méchaniques du commerce utile des ſujets,
„ & le commerce étant la ſource phyſique des
„ richeſſes; ... il n'eſt pas ſurprenant que notre
„ ſituation devienne tous les jours plus mal-
„ heureuſe, les opérations de nos adminiſtra-
„ teurs depuis 1763, ayant ſans ceſſe opprimé
„ les ſources du travail.

PREUVE.

„ Le commerce politique de l'Etat, dans la
„ non-valeur de l'occupation de ſes 2000 vaiſ-
„ ſeaux en long cours, à 50,000 liv. ſeulement
„ d'exportation, (les uns dans les autres) des
„ articles de nos fabriques, ont laiſſé en non-
„ valeur pour 100 millions de liv. de nos effets
„ d'induſtrie.

„ Le travail de ces 100 millions de liv. pour
„ les ſujets, eſt reconnu produire, tout com-
„ penſé, 75 pour 100 de bénéfice, en ſeule
„ main-d'œuvre; — de ſorte que 100 millions
„ de vuide dans notre commerce politique, ont
„ privé le commerce utile de la nation depuis
„ 1763, du bénéfice de . . . . l. 75,000,000.

„ Ce préjudice pour le Royau-

Rapport. . . . . | l. 75,000,000.

„ me ne se borne point à cette
„ seule perte ; — celle de la
„ non-valeur d'occupation de
„ nos 2000 vaisseaux en long
„ cours, étant encore plus con-
„ sidérable, privant nos ports
„ de mer d'une circulation im-
„ mense, dans la construction,
„ carenne, armement & dés-
„ armement desdits vaisseaux,
„ salaires & nourriture de leurs
„ équipages, bénéfices de fret
„ & de cargaison, avitaille-
„ ment & transport des matie-
„ res premieres, pour nos cor-
„ deries, forges, fabriques de
„ toiles à voiles, &c.

PREUVE.

„ Les 2000 vaisseaux en long
„ cours, du port, les uns dans
„ les autres, de 250 tonneaux,
„ devoient salarier au moins,
„ 16 Matelots & Mousses, un
„ Capitaine, un second Capi-
„ taine, un Ecrivain & un no-
„ cher; ce qui donne par vais-
„ seau 20 personnes, Officiers
„ ou Matelots, & sur les 2000
„ vaisseaux, 40,000 hommes.--
„ que les uns comportant les
„ autres, ces 40,000 Officiers
„ ou Matelots ne fussent sala-
„ riés par le commerce politi-

Rapport.		l. 75,000,000.
„ que de l'Etat, que de 25 liv. „ par mois, ... nous aurons une „ dépense, en réalisation, cha- „ que année, de l. 12,000,000.		
„ Nourriture de „ ces 40,000, &c. „ à raison de trois „ rations par jour, „ & la ration à 7 „ s. — 21 s. par tê- „ te, 42,000 par „ jour, & l'année	15,372,000.	
„ La dépense de „ carenne, d'avi- „ taillement & sa- „ laire de l'arme- „ ment des vais- „ seaux, est sup- „ putée se mon- „ ter de 36 à 40 l. „ par tonneau; — „ pour ne point „ faire de calcul „ empoulé, nous „ ne la passerons „ que pour 30 liv. „ par tonneau, ce „ qui nous donne- „ ra 7,500 l. par „ vaisseau, & pour „ les 2000 : . . .	15,000,000.	
„ Le désarme- „ ment de ces		
liv.	42,372,000.	— 75,000,000.

Rapport. . liv.	42,372,000.	— 75,000,000.
„2000 vaisseaux, „à 6 liv. par ton- „neau	3,000,000.	
„Bénéfice libre „du fret à 100 s. „seulement par „quintal, pour „toute l'année, „sur 250 ton- „neaux, 5000 „quint. de port, „& par vaisseau „25,000 l. & pour „les 2000. . . .	50,000,000.	
„Bénéfice sur „les 50,000 liv. „de cargaison de „nos articles d'in- „dustrie à 20 p. „100 seulement „net, sur 100 „millions (*). .	20,000,000.	
„Bénéfice sur „les retours des- „dits 100 mill. „& de leurs 20 „p. 100 de bé- „néfice, à 10 p. „100.	12,000,000.	
Pour la marine en long cours. l.	127,372,000.	

(1) Ces bénéfices seroient trop forts, si le commerce de la Compagnie des Indes ne faisoit point cause commune avec celui de l'Etat.

Rapport. . .	l. 127,372,000.	l. 75,000,000.
„ La perte du „ travail de nos „ mille rats de cô- „ tes & caboteurs, „ est estimée de 3 „ à 400 l. par mois „ & par bâtiment: „ pour faire un „ calcul sûr, nous „ ne l'évaluerons „ qu'à 200 liv. — „ ce qui nous don- „ nera libres de „ dépenses, 2,400 „ l. par bâtiment „ toutes les an- „ nées, & pour les „ 1000	2,400,000.	130,972,000.
„ Carennes, ar- „ mements & dé- „ sarmements à „ 24 liv. par ton- „ neau, & les uns „ dans les autres „ de 50 tonneaux, „ en tout 50,000 „ tonneaux, ... „ 50,000 louis, & „ pour les 1000. .	1,200,000.	
Ensemble perte	. . . .	l. 205,972,000.

„ De sorte que „ depuis la paix „ de 1763, le tra- „ vail & les béné-

„ fices du commerce politique de l'Etat, font diminués annuellement de ceux que nous y faisions avant la guerre de 1756, de ... l.	130,972,000.	205,972,000.
„ Et ceux du commerce utile des sujets, de ..	75,000,000.	

„ Les loix économiques de nos confomma-
„ teurs, & les progrès de leur induftrie de-
„ puis 1755, ayant reftreint de plus d'un
„ tiers tous nos commerces politiques avec
„ l'Italie, l'Efpagne, le Portugal, & l'Améri-
„ que, l'Allemagne, la Pologne & tout le
„ Nord; ... les 205,972,000 ci-devant, fe mon-
„ tent dans ce moment à plus de 300 millions
„ de déficit.

„ Ces 300 millions enlevés dans la circula-
„ tion générale de l'Etat par la non-valeur
„ des dépenfes particulieres des citoyens qui
„ en étoient falariés, doublent le déficit de celle
„ de la circulation politique: – tout étant lié
„ chez les fujets; ce que Pierre ne dépenfe
„ plus en faveur de Jean, ... Jean ne peut
„ plus le dépenfer en faveur de Jacques: ....
„ de-là la perte du travail; de-là la caufe de
„ la diminution des rentes majeures de nos fi-
„ nances.

„ Cette non-valeur & ces défavantages,
„ comparés avec l'Etat rigoureux de nos im-
„ pofitions préfentes, expliquent légiflative-
„ ment,

„ ment, les causes qui ont enfanté notre prospérité sous Mr. de Fleury, & dévoilent celles qui minent notre décadence depuis la paix de 1763 : — tout y traçant à l'autorité, que la France avec 12 à 1500 millions perdus de fonds actifs dans son industrie, & un tiers moins de commerce utile & politique qu'en 1744, supporte dans ce moment 50 pour 100 d'impositions de plus qu'à cette dite époque.

PREUVE.

„ A l'ouverture de la guerre de 1744, la France n'avoit de revenus fixes que 290 millions : .... en 1773, elle a eu au-delà de 420 millions : par conséquent, elle a augmenté ses revenus en 30 ans, de 130 millions ; — 130 millions vis-à-vis de 290, vous donnent 45 pour 100 d'augmentation : à quoi joignant la régie & la comptabilité de nombre de nouvelles impositions, on trouvera les 50 pour 100 que je mets en avant.

„ Par mon état général des dépenses publiques, note *page* 49, il est démontré que la France n'a de revenus fonciels que 1,936,000, 000 liv., & qu'il lui faut de dépenses générales 4,425,650,000 liv. : par conséquent, qu'elle doit faire produire au commerce utile & politique de ses jujets, 2,489,650,000 liv. de bénéfice, pour remplir le déficit de ses rentes foncieres.

„ Si pour remplir ce déficit, la France a eu besoin des encouragements constants, innovés par Mrs. de Colbert & de Fleury, de la propriété fertile de toutes ses Colonies cédées à l'Angleterre par le traité de

„ 1763,...& de l'étendue de nos fréquentations en 1744 & 1756, avec l'Europe, l'Asie, l'Afrique, & l'Amérique; comment est-il possible qu'elle puisse les réaliser aujourd'hui, avec la chûte & la réduction de tous nos commerces? — Egalement, comment est-il possible, après cet état physique de notre décadence, que la nation puisse supporter aujourd'hui 50 pour 100 de plus d'impositions qu'en 1744?

„ C'est du sein de cet aveuglement que se perpétuent les causes qui nous arrierent journellement; — prédisant avec douleur à la législation, que si l'autorité ne change promptement l'exercice de ses systêmes de finances, je ne donne pas dix ans à la France, pour être plongée dans une anarchie plus malheureuse & plus destructive, que celle qui a dévoré l'Espagne, sous les derniers regnes de la Maison d'Autriche; — anarchie plus mortelle pour la Monarchie Françoise, qu'elle ne peut l'avoir été à l'Espagne; la France n'ayant pas par-devers elle la fertilité locale de celle-ci, ni la propriété & l'abondance des matieres premieres, qui sont les aliments du travail, du commerce & de l'industrie."

Avant de porter aucune opinion sur l'examen de cette note, achevez de vous mettre au fait des désavantages de votre administration, par la lecture des fautes de Colbert, si bien déduites dans ce même éloge, *page* 138, & si généralement perpétuées par ses successeurs jusqu'au temps présent. Mr. de Pellissery dit: — „ Il seroit téméraire de dire que „ Colbert ait toujours bien vu, & que son ad-

„ miniſtration ne ſe reſſente point de quelque
„ mal-adreſſe, & même de quelque faute grave
„ en matiere d'Etat ; — mais quel eſt l'ad-
„ miniſtrateur à qui ces choſes n'arrivent point?
„ & quel eſt celui qui, dans l'immenſité des
„ détails où eſt entré Colbert, avec l'affreux
„ déſordre qui régnoit dans les finances de
„ l'Etat, n'auroit pas laiſſé des parties en
„ ſouffrance? — Il ſeroit à ſouhaiter pour le
„ bonheur de la nation, que tous les ſucceſ-
„ ſeurs de notre Miniſtre euſſent continuelle-
„ ment fait le même bien, & le même mal!
„ le déſordre ne ſeroit pas ſi grand aujour-
„ d'hui, & notre ruine ſi publique. — Ce que
„ l'on peut le plus reprocher à Colbert, c'eſt
„ de ne pas avoir aſſez favoriſé nos agrico-
„ les ; que ſes encouragements dans le tra-
„ vail des fabriques, ont fait tort à la popu-
„ lation de cette claſſe majeure de nos citoyens:
„ beaucoup de ſes éleves ayant quitté la char-
„ rue, pour prendre la navette, croyant jouir
„ d'une vie plus douce & moins pénible que
„ celle du travail de la terre.

„ On peut dire encore qu'il n'a pas aſſez con-
„ nu toute l'étendue & tous les avantages d'un
„ crédit public ; .... les croupiers de poli-
„ tique que les Gouvernements aviſés doivent
„ y attacher ; la raiſon d'Etat qui les exige,
„ & l'intimité qu'ils ont avec les intérêts oc-
„ cultes de la légiſlation.

„ Egalement, qu'il a été très-mal-adroit dans
„ le choix de la ville maritime où devoient
„ ſe tenir les ancres du commerce de l'In-
„ de, &c.

„ Une des grandes fautes de notre Miniſ-
„ tre, c'eſt de ne s'être pas oppoſé à la conti-

„ nuation de la fameuſe charte de Crom-
„ wel, &c.

„ On eſt en droit encore de blâmer notre
„ Miniſtre, de n'avoir pas contrarié la proſpé-
„ rité de la banque de la Hollande, & d'a-
„ voir ſouffert paiſiblement que cet établiſſe-
„ ment devînt le caiſſier général de l'Europe,
„ & par les bénéfices journaliers de ſes agiots,
„ convertit en actif le commerce paſſif de la
„ nation.

„ Egalement, d'avoir conſtamment tenu en
„ France les intérêts factices du commerce à
„ 5 & 6 pour 100, tandis qu'en Hollande &
„ en Angleterre, ils n'étoient qu'à 2 & demi
„ ou 3 pour 100 : — la bonne politique preſ-
„ crit de balancer en tout ſes rivaux, & de
„ ne jamais faire leurs avantages par une diſ-
„ proportion des rapports perſonnels. — C'eſt
„ les favoriſer, que de leur laiſſer les uſu-
„ fruits du commerce à 2 & 3 pour 100 meil-
„ leur marché que celui de nos opérations.
„ — Cette faute groſſière de notre part, de-
„ puis un ſiecle, a verſé au maniement de
„ ces deux nations un gros tiers de nos com-
„ merces politiques.

„ On peut lui ſavoir mauvais gré auſſi, d'a-
„ voir laiſſé ſubſiſter conſtamment dans le ſyſ-
„ tême de nos finances, une inégalité & une
„ monotonie dans les impoſitions majeures,
„ déſavantageuſe à l'Etat, & au bien général
„ de la ſociété, toutes les Provinces de la
„ Monarchie n'y étant pas également traitées.

„ Même reproche au ſujet des aides & ga-
„ belles dans les diverſes Provinces du Royau-
„ me; étant abſurde que l'on gêne dans les
„ unes le boire d'une partie de nos citoyens,

„ & qu'on les force, dans les autres, de „ consommer plus que leurs besoins ne peu- „ vent l'exiger.

„ Il auroit été de la gloire de Colbert, „ d'entreprendre ces redressements, — de fon- „ dre les aides dans les gabelles; de même „ que les impositions de la taille & de la ca- „ pitation; & en rendant la gabelle générale „ dans tout le Royaume, par son égalité de „ prix, faire retrouver à nos finances dans „ cette seule imposition la suppression des „ trois autres. — Cette opération, quoique vaste „ & compliquée, n'est du tout point difficile; „ de même que celle qui établiroit dans toute „ l'étendue du Royaume l'exercice d'un seul „ code, d'une seule coutume, d'un seul poids & „ d'une seule mesure. — Ces simplifications se- „ roient très-favorables à l'autorité, & feroient „ le bien-être de tous les citoyens : étant „ prouvé que les diverses coutumes du Royau- „ me perpétuent entr'elles des chocs conti- „ nuels dans le cabinet de l'Etat, qui gê- „ nent sans cesse les dispositions générales de „ la bonne législation; & que la multiplicité „ des impositions, par leurs régies & leurs „ dépenses de comptabilités, renchérissent de „ plus d'un tiers la taxe de chacune des dites „ impositions.

„ Il seroit à souhaiter cependant, que les „ fautes des successeurs de Colbert n'eussent „ pas été de plus grave conséquence que cel- „ les de notre Ministre.... La France respi- „ reroit encore dans le bien-être où il l'avoit „ laissée à sa mort, & auquel l'avoit remontée „ Mr. de Fleury; mais depuis la mort de ces „ Ministres, & sur-tout depuis la paix de

„ 1748, nous avons conſtamment creuſé no-
„ tre ruine par nos mauvaiſes diſpoſitions :
„ & j'oſe craindre que nous ne reprenions
„ jamais notre grandeur paſſée, ſi le Miniſ-
„ tere n'arrête pas par quelque coup déciſif,
„ la décadence de nos intérêts politiques.
„ L'hiſtoire de la guerre de 1756, &c. ”

C'eſt avec la connoiſſance de toutes ces obſervations, que vous conviendrez avec Mr. de Pelliſſery, que, ſans renverſer l'ordre établi dans l'adminiſtration,... ſans affoiblir les revenus de l'Etat,... ſans rendre pire le ſort des citoyens, il faut que le Miniſtere ſe détermine à des redreſſements, à des innovations dans cette partie, qui y rétabliſſent la confiance, le crédit, la conſidération ; — plus votre Miniſtere tarde de s'exécuter, (*à St. Albin*) plus il élargit ſon précipice.

ST. ALBIN.

Comment! pouvoir s'exécuter! qu'entendez-vous par-là ?

LE COSMOPOLITE.

J'entends, prendre un parti ſage & ſtable, proportionné aux beſoins de l'Etat & à ceux des peuples : — j'entends, donner un ordre avantageux à la manutention des finances, en ſimplifier les régies par les économies des dépenſes, — déduire les impoſitions ſans affoiblir les recettes, — donner une fin déciſive à l'énorme dette de l'Etat, établir des croupiers au commerce, à l'induſtrie,.... ranger toutes les conſtitutions arbitraires des ſujets, au denier de celles de ſes rivaux :... voilà ce que j'entends que doit faire la France.

ST. ALBIN.

Hé! où eſt l'heureux mortel en état de fai-

re opérer d'auſſi grands biens, un auſſi grand bonheur!

LE COSMOPOLITE.

Mr. Turgot, s'il veut ſe dédier;... s'il veut abandonner ſes diſtions, ſes alentours, ſes opinions économiques, qui ne ſont que des raiſonneurs, ou des raiſonnements outrés au déſavantage de ſa partie. — Il ne faut à la France qu'un honnête homme, un homme de bien, qui ſoit aſſez dépourvu d'amour-propre pour écouter tout avec confiance, & qui ne rougiſſe point de faire exécuter les idées d'un autre.... La ſcience infuſe n'eſt plus chez les hommes :.... c'eſt dans la communication des opinions, que les Rois, que les Miniſtres, que les citoyens doivent chercher leur gloire, leur devoir, leur félicité.

MYLORD SPITEAL.

En fait d'adminiſtration, il faut un homme qui agiſſe d'près lui-même, comme Colbert; ſans quoi, il eſt ſujet à ſe laiſſer égarer. — Conſidérez l'immenſité de gens avides qui ont à faire à un Contrôleur-Général des finances; on ne l'aborde que pour lui demander :... que de pieges, que de ruſes, que de fauſſetés ne mettent-ils pas en pratique, pour arracher de lui ce qu'ils deſirent?

LE COSMOPOLITE.

L'homme ſage ne s'égare jamais dans cette partie, s'il a toujours ſous les yeux le bien public, & s'il ne ſacrifie jamais l'intérêt général à l'intérêt particulier. — Comment eſt-il poſſible qu'un Contrôleur-Général des finances puiſſe tout voir, tout entendre, tout calculer? la choſe eſt impoſſible; il eſt forcé de s'en rapporter à l'opinion ſubalterne :... mais en s'y

rapportant, il ne doit jamais abandonner son coup d'œil.... LE BIEN PUBLIC.

St. Albin.

D'accord pour les exécutions, les rapports, les dispositions particulieres; — mais tout ce qui est plan, innovation, systême d'administration, il faut qu'il l'enfante lui-même. (1)

Le Cosmopolite.

Comment un administrateur auroit-il eu le temps de calculer le systême des billets de Mr. de Pellissery :... son systême terrier,... celui de l'établissement de la caisse nationale,... tous ceux des divers intérêts qui en sont dépendants, avec l'immensité des détails journaliers de son inspection? — Non, jamais un Contrôleur-Général des finances ne pourra se jetter dans ces océans de combinaisons... Je dirai plus : il est aussi rare qu'unique, de trouver un homme qui ait aussi foncièrement connu les intérêts d'une nation, ses avantages & ses désavantages, son bien & son mal, sa conservation ou sa ruine, comme Mr. de Pellissery a connu tout ce qui touchoit à la France;... qui ait plus heureusement combiné ce tout, pour les temps présents & pour les temps futurs, & qui ait le mieux réuni dans un seul principe, toutes les utilités de la France, & tous les désavantages de ses rivaux (2);...

---

(1) Ce seroit un grand bien que cela pût être, mais cela ne sera jamais : la faveur donnant les premieres places de l'administration, & non la capacité, si nécessaire à cette premiere portion du Gouvernement.

(2) Rien de plus avantageux à la France, que l'établissement de la caisse nationale; rien de plus désavantageux à ses rivaux, que cet établissement.

jugez-en par la teneur de la note 6, *page* 144 de l'éloge de Colbert, que je vais vous citer, tel quel, dans tout son contenu. „ L'intérêt „ particulier a constamment égaré la législa-„ tion sur les vrais intérêts du commerce de „ l'Etat, lui ayant sans cesse donné à enten-„ dre que la richesse de ses productions, de „ son industrie & des denrées de ses Colo-„ nies, exigeoit que les intérêts des fonds „ pécuniaires de la nation produisissent 5 & „ 6 pour 100, malgré que nos plus redouta-„ bles concurrents ne les ayent qu'à 2 & demi „ ou 3 pour 100. — Cette adresse vicieuse „ seroit indifférente pour le Gouvernement, „ si la nation étoit sans commerce politique, „ & si le commerce utile des sujets ne rou-„ loit que dans leur seule & personnelle con-„ sommation : ... pour lors le sentiment de „ l'opinion particuliere (quoique toujours vi-„ cieux en lui-même,) seroit très-indifférent „ au Gouvernement, parce qu'il ne change-„ roit rien dans la balance politique de la lé-„ gislation : les constitutions des intérêts rou-„ lant également & alternativement en faveur „ de tous ses sujets. — Mais dès aussi-tôt que „ ceux-ci sont forcés à des liaisons extérieures „ pour trouver le débit des superflus de leurs „ commerces utiles ; que ces superflus sont „ la base fondamentale du commerce politi-„ que de l'Etat ; que les opérations de ce com-„ merce ont à lutter dans le pays de con-„ sommation, avec la concurrence de celles „ de nos rivaux, qui n'ont leurs constitutions „ qu'à 2 & demi ou 3 pour 100 : ... le Gou-„ vernement erre dans son systême, en laissant „ constamment à ceux-ci, les usufruits du com-

„ merce politique à 2 & 3 pour 100, meilleur
„ marché que celui que peuvent y faire ses
„ sujets. — Cet aveuglement de notre part a
„ enrichi l'Angleterre & la Hollande : ces
„ deux nations ayant constamment eu sur nous
„ 3 pour 100 d'avantages, qui lui ont fait en-
„ treprendre avec avidité ce que nous avons
„ été forcés d'abandonner; la cherté de nos
„ intérêts constitutifs, dévorant par leurs mau-
„ vaises dispositions, ce qui fait, en temps de
„ paix, les profits physiques du commerce,
„ après ses intérêts déduits.

PREUVE.

„ Le commerce politique de la France a tou-
„ jours roulé, année commune, de 12 à 1300
„ millions; — la constitution de ses intérêts à
„ 5 pour 100 seulement, sur 1200 millions, se-
„ roit de 60 millions de produit. — Si ce pro-
„ duit n'étoit que de 3 pour 100, au-lieu de
„ 5, les 60 millions auroient fait circuler un
„ fonds capital de deux milliards;... ce qui au-
„ roit mis en circulation de 7 à 800 millions
„ de plus à l'avantage de la France, & au dé-
„ savantage de ses rivaux.

„ Ces désavantages, depuis un siecle seule-
„ ment, à 2 pour 100 par année, sur les 1200
„ millions ci-devant, auroient procuré annuel-
„ lement au commerce politique de la nation
„ 24 millions de réalisation, & à l'Etat, dans
„ le courant de ce siecle, 2,400,000,000; lais-
„ sant en perte les intérêts annuels & les bé-
„ néfices de la circulation de ce capital, pour
„ les réductions de dépenses où auroit été
„ forcée de se ranger la classe financiere de

„ nos citoyens; — ce calcul prouve à la législa-
„ tion, qu'il n'eſt point de petite faute en ma-
„ tiere d'Etat pour les intérêts politiques.

„ Le deſtructif des déſavantages dont nous
„ venons de parler, ne ſe borne pas à ce ſeul
„ préjudice; — il aſſiege encore la proſpérité
„ des finances de l'Etat, & le ſuccès des opéra-
„ tions du ſyſtême politique du cabinet....
„ L'évidence en eſt ſenſible: nous payons 5 de
„ ce que nos rivaux ne payent que 3; par con-
„ ſéquent, à égale dépenſe en conſtitution, les
„ opérations du ſyſtême politique de l'Angle-
„ terre & de la Hollande peuvent s'étendre à
„ trois cinquiemes au moins, de plus en dé-
„ bours, que ceux de la France.

PREUVE.

„ 100,000 liv. de conſtitution à 5 pour 100,
„ ne procurent un capital que de 2,000,000 l. —
„ Poſition de la France.

„ 100,000 liv. de conſtitution à 3 pour 100,
„ procurent un capital de 3,333,333 liv. 6 ſ.
„ 8 den. — Poſition de l'Angleterre & de la
„ Hollande. De-là la ſource des forts avanta-
„ ges ſur nous de l'Angleterre dans toutes nos
„ guerres; de-là ceux en faveur de ſa dette
„ nationale, qui ſont cauſe qu'en temps de
„ paix, cette nation entre tout de ſuite en li-
„ quidation, & que nous, ce n'eſt qu'avec beau-
„ coup de peine que nous pouvons l'entre-
„ prendre.

„ Par les deux calculs ci-après, on apper-
„ cevra plus facilement le phyſique de nos dé-
„ ſavantages avec l'Angleterre & la Hollande.

„ A la paix de 1748, la dette active de la

„ France étoit de 1400 millions; — cette dette „ à 5 pour 100 d'intérêts annuels, constituoit „ à 70 millions de débours les dépenses de „ l'Etat. — Si ladite constitution n'avoit été „ qu'à 3 pour 100, nos finances n'auroient „ plus débourſé annuellement que 42 millions; „ ce qui auroit laiſſé en amortiſſement 28 mil„ lions toutes les années.

„ 28 millions d'amortiſſement depuis 1748 „ jusques en 1763, (15 ans de terme) au„ roient éteint de la dette de 1400 millions; „ sans les intérêts . . . . L. 420,000,000.

„ A la paix de 1763, la dette „ active de la France étoit de „ 2,900,000,000 — à 5 pour 100 „ de constitution annuelle, elle „ causoit à l'Etat 145 millions „ de dépense extraordinaire: „ si elle n'avoit été qu'à 3 pour „ 100 de constitution, nos dé„ penses n'auroient plus été char„ gées que de 87 millions; ce „ qui laiſſoit en amortiſſement „ 58 millions toutes les années.

„ 58 millions, depuis 1763 „ jusqu'en 1773, (11 ans) au„ roient liquidé de la dette de „ l'Etat, 2,900,000,000. . . . 638,000,000.

En tout . . liv. 1,058,000,000.

„ Laquelle somme, avec l'économie des in„ térêts annuels, feroit aujourd'hui de plus de „ 1500 millions, & auroit réduit notre dette „ nationale de 2,900,000,000 à 1400 millions; „ — de sorte que si nos intérêts étoient au pair

„ de ceux de l'Angleterre & de la Hollande, „ depuis la paix de 1763, nous aurions rem- „ bourſé 1500 millions, au-lieu que nous „ avons augmenté notre dette active de plus de „ 600 millions, par nos appels de finances ſur „ toutes les charges de l'Etat, par la liquida- „ tion en contrat de pluſieurs d'elles, & par la „ conſtitution de nos arrérages de cinq ans dans „ nos dépenſes extraordinaires. — Ce calcul eſt „ juſte & ſenſible; — appellons à ſon ſecours „ les opérations du ſyſtême des finances de „ l'Angleterre depuis 1763.

„ A la paix de 1763, l'Angleterre avoit de „ revenus annuels 15,600,000 liv. ſterl., & elle „ devoit en engagements contractés, ci . . . . .
. . . . . . l. ſt. 149,000,000.
„ en arrérages „ de la marine, „ en Europe, „ en Aſie & en „ Amérique. . . 11,000,000.
} 160,000,000.

„ Depuis 1763 juſqu'en 1769, „ les revenus de l'Angleterre „ n'ont plus roulé que ſur 13 „ millions de l. ſt. — dont 4 ont „ été affectés au rembourſement „ de la dette nationale; — ce „ qui a procuré à la nation An- „ gloiſe une diminution pendant „ 7 ans dans les taxes de l'Etat, „ de 2,600,000 l. ſt., & une liqui- „ dation de . . . . 28,000,000.

„ En 1769, elle ne devoit plus „ que . . . . liv. ſt. 132,000,000.

que le comparer au palais enchanté d'Armide. — Comment eſt-il poſſible de pouvoir mettre en vigueur une caiſſe publique, qui puiſſe aſſiſter à tous ces intérêts?

LE COSMOPOLITE.

Sa marche naturelle,... le propre poids de ſa conſtitution,... la ſimplicité de ſes moyens.

VAN MAGDEBOURG.

Je ne me perſuade pas que ces moyens puiſ-ſent être ſi ſimples avec un ſi prodigieux enlacement d'opérations; — quel capital immenſe ne faudroit-il pas réunir, pour pouvoir opérer ſolidement la liquidation complete de la France, & pour pouvoir encore prêter des fonds au commerce, ſous 3 pour 100 d'intérêts!...

LE COSMOPOLITE.

Tout cela ſe fait & s'opere par le ſeul mérite de l'établiſſement, nommé à juſte titre, caiſſe nationale; parce que tous ſes bénéfices, tous ſes avantages, tous ſes bienfaits, doivent reſter conſtamment au profit de la nation, ſans autre intérêt particulier que celui du bien public.

VAN MAGDEBOURG.

Hé! de combien de milliards ſera le fonds capital de cette caiſſe nationale?

LE COSMOPOLITE.

D'aucun milliard:... de rien, & d'une très-groſſe ſomme.

VAN MAGDEBOURG.

Mais encore faut-il bien qu'il ait une exiſtence fondamentale?... de combien ſera-t-elle en comptant?

LE COSMOPOLITE.

Il n'eſt queſtion d'aucun comptant, d'aucun appel de finance, ni par action, ni par billet.

VAN

VAN MAGDEBOURG.

Ma foi, mon ami, débrouillez vous-même cette énigme; — pour moi je n'y entends rien, & je ne crois pas qu'aucun de ces Messieurs puisse concevoir aussi qu'il puisse exister des moyens chez une nation où l'argent produit 5 pour 100, qui en fasse & fournir à 3 pour 100, par un établissement qui n'en possede pas, & qui n'en emprunte pas; — cette énigme est plus obscure pour moi, que celle que devina le fils de Jocaste.

LE COSMOPOLITE.

C'est pourtant la pure vérité. — Lisez ce Prospectus de finance, pour l'établissement de la caisse nationale dont nous parlons, avec le formulaire des lettres-patentes dudit établissement, qui y est au revers, & vous trouverez cette énigme toute simple, en suivant la marche & les opérations de ce Prospectus...

(*On déplie le Prospectus.*)

VAN MAGDEBOURG.

Mon ami, je vois dans ce Prospectus de très-grandes vérités, (*en montrant de la main, l'Etat des deux positions de la France, en* 1744 *&* 1773;) de bien bonnes intentions; — mais, le diable m'emporte, si j'en suis plus savant.

MYLORD SPITEAL.

Je suis assez dans le même embarras.

ST. ALBIN.

Et moi je ne suis guere plus avancé; — je saisis bien les observations de Mr. de Pellissery dans l'écusson d'en-haut, sous le Prospectus, & dans l'écrit qui est au bas de sa maison; — mais quant aux opérations, je n'y devine rien.

LE COSMOPOLITE.

Je le crois bien ; — si les opérations vont vous paroître des plus simples par l'explication de ce Prospectus, ... il ne s'ensuit pas que la combinaison ne soit toujours aussi abstraite que profonde dans son imagination, & qu'elle ne soit d'une exécution aussi heureuse qu'essentielle pour la France. — Dans cette combinaison, tout gît à pouvoir établir une caisse publique, sans appel de finance quelconque, qui escomptera au 3 pour 100 ce qui l'a toujours été au 5 pour 100, & qui liquidera par sols & deniers la dette de l'Etat, sans toucher à ses recettes, en rangeant toutes ses constitutions au denier de celles de ses rivaux, sans que ceux-ci puissent améliorer leurs situations par la même opération que la France. . . . .

MYLORD SPITEAL.

Votre Mr. de Pellissery est un homme unique, il a des secrets merveilleux ; — il a imaginé des billets qui peuvent procurer de l'argent sans charge de remboursement, & sans que l'Angleterre & la Hollande puissent s'en remédier ; — actuellement il veut établir une caisse publique, qui liquidera la France sans débours des finances, & sans que ses voisins puissent s'en affister ; — de quoi ne sera pas capable un homme de cette espece ?

LE COSMOPOLITE.

De tout faire, excepté le mal. — Quand Mr. de Pellissery vit l'essor destructeur que prenoit l'administration du Sr. Abbé Terray, ... il sentit plus que jamais que l'on précipitoit la France dans une ruine certaine, & il pensa bien que l'épuisement & le désordre se joignant à l'insuffisance des moyens, ... il falloit tôt ou

tard que la France prît un parti, une résolution, ou de se liquider par un systême, ou d'éclater par une banqueroute générale. — Persuadé de cette observation, il s'appliqua plus que jamais à connoître à fond les causes fondamentales qui occasionnoient journellement l'épuisement des recettes, & celles qui obstruoient encore toutes les sources du travail: — au fait de toutes ces causes, de leurs vices, de leurs désavantages & de leurs froissements continuels, avec l'économie politique, si nécessaire aux besoins de la France, ... il prévit que son systême des billets devenoit tous les jours plus infructueux pour sa patrie, & qu'il falloit lui imaginer de nouveaux moyens. — En conséquence, il enfanta son établissement de la caisse nationale, & il s'appliqua à le calquer sur les avantages particuliers de l'Angleterre & de la Hollande, afin que ces deux nations ne pussent point se remédier pour leurs dettes nationales par la même opération que la France. — Dans cette idée, il a calculé une création de rentes viageres, en forme de loterie, où tous les effets royaux y seront reçus forcément au pair; .... ceux garantis par des hypoteques, avec 10 pour 100 d'accroissements, de même que toutes les rentes viageres & tous les arrérages quelconques, sur les finances de l'Etat; afin que cette partie essentielle de l'administration restât à l'avenir libre dans ses recettes, purgée & dégagée de la servitude onéreuse où la tenoient assujettie tant d'engagements divers, & qu'elle pût porter tranquillement ce coup d'œil attentif de l'économie politique, qui simplifie les impôts, leurs régies & leurs dépenses, & qui conserve cette abondance constante des

Vérité des plus sages & des plus absolues, que l'on a toujours négligée.

moyens dans tous les Gouvernements bien administrés. —A cet effet, il commence le mémoire de son opération en ces termes :

„ Trois causes capitales oberent constamment les finances de la France, & dévorent „ par leurs extraordinaires, des sommes très-„ considérables.

„ La premiere existe dans le systême de régie „ desdites finances, celui-ci se divisant & sous-„ divisant en une immensité de bureaux en re-„ cettes & en dépenses, qui, par leurs gages „ & comptabilités, absorbent le plus liquide „ desdites recettes.

„ La seconde se perpétue dans la conserva-„ tion de nos dépenses extraordinaires ; — „ celles-ci s'accumulant tous les jours par nos „ arrérages, & par le peu de mesures que l'on „ prend pour leurs liquidations.

„ La troisieme se trouve dans la constitu-„ tion, où tiennent assujettie les finances „ de l'Etat, la finance de toutes les charges „ quelconques du Royaume ; — que l'on li-„ bere ces deux dernieres causes, l'on trouvera „ dans leurs liquidations celles des faux frais „ de nos régies, & l'Etat sortira riche & opu-„ lent de l'opération, de sec & d'obéré où il „ se perpétue.

„ Mais comment, dira-t-on peut-être, est-„ il possible dans ce moment-ci d'entreprendre „ un si vaste travail ? — l'Etat aujourd'hui „ se trouvant dans l'impuissance de suffire à „ son courant, & toutes ses liquidations exi-„ geant l'exorbitante finance de près de qua-„ tre milliards ? C'est cette même exorbitante „ finance, répondrai-je, qui doit encore plus „ engager le Ministere de le faire ;... parce

„ que plus par son existence l'Etat aura de „ la peine à lier les deux bouts,... plus les „ constitutions qui y sont attachées deviendront onéreuses, & plus l'on aura de la peine „ à s'en débarrasser. — Or étant existant que „ ce sont lesdites constitutions qui ont cons„ tamment arriéré nos finances, & que c'est „ de leurs arrérages que s'accroît journelle„ ment l'océan de nos dettes, de nos enga„ gements & de nos impositions,... il im„ porte à la supériorité de les faire finir le „ plutôt possible, parce que leur continuité „ nous plongera dans l'anarchie des regnes de „ Philippe III, Philippe IV & Charles II, „ Rois d'Espagne....

ST. ALBIN.

Monsieur, cette opération me paroît un peu violente; — vouloir forcer tous les créanciers de l'Etat, de convertir en rente viagere tout ce que l'Etat peut leur devoir,... c'est renverser l'ordre des propriétés;... c'est attaquer les droits des citoyens: ... Paris seroit écrasé...

LE COSMOPOLITE.

Pas si écrasé que vous le pensez. — J'ai toujours ouï dire que de deux maux, il falloit éviter le pire; — le pire pour les créanciers de l'Etat, seroit de tout perdre. — Quel est leur espoir aujourd'hui?... que le Royaume reste en paix, pour pouvoir jouir sûrement des revenus de leurs créances; car s'il survient une guerre, ces revenus sont bien aventurés, à moins que l'on ne mette de nouveau deux ou trois vingtiemes de plus: & alors quel seroit l'avantage des créanciers de l'Etat?.... ne perdroient-ils pas dans les renchérissements des impôts & des dépenses pu-

Si les créanciers de l'Etat sont des gens prudents, ils feront des vœux pour que cette opération se fasse, plutôt que de tout perdre.

bliques, ce qu'ils imaginent pouvoir conserver dans les usufruits de leurs créances ?

ST. ALBIN.

Enfin, par des économies, on peut venir à bout de diminuer la dette & les impôts.

LE COSMOPOLITE.

Je vous accorde le premier, (*à St. Albin*) mais je vous nie le second. — Dans l'un & dans l'autre cas, votre situation devient toujours plus malheureuse; Mr. de Pellissery l'a très-bien prouvé à votre Ministere.

ST. ALBIN.

Je ne conçois pas comment il peut être impossible, avec des économies, de ne pouvoir point liquider l'Etat, & d'alléger la dose des impositions.

LE COSMOPOLITE.

Vérité qui doit faire trembler les créanciers de l'Etat, par lequel tôt ou tard le Gouvernement sera forcé de les sacrifier à la conservation publique.

Pour liquider la France par des économies, il faut que votre Ministere laisse constamment exister toute la rigueur de vos impositions actuelles, parce qu'elles vous sont toutes nécessaires ; & s'il vous survient une guerre, il sera forcé d'en mettre des nouvelles. — Or, il est reconnu que vos taxes publiques sont déja trop disproportionnées avec la masse générale de vos commerces, que ce sont elles qui ont arrêté l'activité de vos revenus, de votre circulation, celle du travail, des occupations utiles ; — que sera-ce si vous en augmentez la charge ?

ST. ALBIN.

Est-ce que vous imaginez que notre nouveau Roi Louis XVI, qui a pris une toute autre façon de vivre & de régner que son aïeul ; qui n'aime pas le faste, l'éclat, les folles dépenses, ... qui ne voit sa gloire que dans le bonheur de ses sujets, ... que dans la prof-

périté de ses peuples, que dans la justice & la Religion ; ... & vous imaginez, dis-je, qu'un tel Monarque, par ses économies, ne pourra point entreprendre de liquider l'Etat, de diminuer les impôts, & de rétablir cette économie politique qui a fait le bonheur de la France, sous François I[er]. & sous Henri IV ?

LE COSMOPOLITE.

Non, mon ami, il ne le pourra jamais : ... la France n'étant plus aujourd'hui ce qu'elle étoit sous ces deux regnes ; & ses rivaux aujourd'hui étant ce qu'elle étoit devenue sous Louis XIV ; — depuis ces époques, tout est changé en France ; toutes ses ressources se sont dénaturées, & toutes ses richesses ont passé chez ses ennemis. — Ce qui a réussi à Sully très-difficilement, réussira-t-il à Turgot ? — ce que Colbert a fait, aucun autre administrateur ne le fera plus ; — ce que Fleury a eu le bonheur d'élever au plus haut période de la prospérié, est au deux tiers perdu aujourd'hui pour la France ; de sorte que tout ce qui a fait le salut de votre Monarchie sous Henri IV, sous Louis XIV & sous Louis XV, est, ou foulé ou perdu, ou au pouvoir de vos rivaux ; — ce qui dérange furieusement toute la bonne volonté de votre Louis XVI. Et pour preuve ; ... combien voulez-vous que la France puisse encore exister de temps, sans entrer en guerre avec quelqu'un de ses voisins ?

ST. ALBIN.

Mais le plus qu'il se pourra.

LE COSMOPOLITE.

Encore.

ST. ALBIN.

Supposons dix années.

LE COSMOPOLITE.

C'eſt beaucoup, en ayant déja paſſé douze ſans altercation; toutefois, je vous les accorde. — Combien voulez-vous ſuppoſer encore que Louis XVI puiſſe rembourſer, (par ſes économies,) de votre dette nationale dans chacune de ces dix années?

ST. ALBIN.

Je veux que le Miniſtere parvienne à pouvoir liquider pour 40 millions toutes les années.

LE COSMOPOLITE.

C'eſt beaucoup trop, mon cher ami, en conſidérant que le Sr. Abbé Terray, après tout le mal qu'il a fait, avoit laiſſé vos finances courtes encore de douze millions en recettes; ce qui feroit 52 millions d'économie,... toutefois je veux vous accorder cette quantité.

ST. ALBIN.

Hé bien, à la dixieme année, l'Etat ſe ſera libéré de 400 millions, &, avec le économies, des intérêts de 500 millions.

LE COSMOPOLITE.

Très-bien; — mais dans le contentement que paroît vous donner le plaiſir de voir la France s'être liquidée de 500 millions en dix ans de temps, ne perdez jamais de vue (pour que votre Miniſtere puiſſe toujours continuer cette même liquidation,) qu'il faut qu'il vous conſerve conſtamment la cherté horrible dé vos impoſitions, & qu'avec quatre milliards de dettes, comme vous avez aujourd'hui, il vous faudroit 100 ans, au moins toujours en paix, pour ſortir d'embarras. — Après ces dix ans, il doit vous ſurvenir une guerre, n'y ayant rien de bien extraordinaire, qu'après avoir

Vérité bien triſte pour les entêtés, & bien affligeante pour les amis de la nation.

passé 22 ans en paix, on puisse avoir quelque dispute avec quelqu'un de ses voisins.

ST. ALBIN.

J'en tombe d'accord.

LE COSMOPOLITE.

Combien voulez-vous que dure cette guerre?

ST. ALBIN.

Supposons six ans.

LE COSMOPOLITE.

Soit; — à combien fixez-vous les extraordinaires de cette guerre?

ST. ALBIN.

C'est selon.

VAN MAGDEBOURG.

Ma foi, les extraordinaires d'une guerre, pour une puissance aussi répandue que la France, doivent être très-chers. — Voyez ceux de la guerre de 1701; il se sont montés, en 14 ans, à 2,500,000,000; & pour la guerre de 1744, en 4 ans, à 800,000,000; & pour la guerre de 1756, en 6 ans, à 1,290,000,000.

LE COSMOPOLITE.

Toutes ces guerres ne doivent point faire these avec celles que nous supposons, y ayant eu bien des motifs de dépenses en 1701, & en 1756, qui n'existent plus aujourd'hui, de même que des déprédations de la part des traitants, que la sagesse du Ministere actuel semble prévenir : — de sorte qu'il ne faut faire compte que sur une dépense fidelle & absolue; — à combien l'appréciez-vous? (*à St. Albin.*)

ST. ALBIN.

Ma foi, mettez-la à 60 millions par année.

LE COSMOPOLITE.

Bien..... J'accorde tout ce qui est raisonnable.... 60 millions, soit!... dans les six

ans, nous aurons donc en dépenses extraordinaires 360 millions.

ST. ALBIN.

Oui.

LE COSMOPOLITE.

Pour remplir ces 360 millions, la France se sera remédiée des 40 millions qu'elle remboursoit toutes les années : (& qu'elle n'aura plus remboursés) ce qui lui aura procuré dans les six ans, 240 millions d'économie : — pour aller aux 360 millions, reste 120 millions de déficit, qu'il faut trouver, ou par emprunt ou par impositions.

MYLORD SPITEAL.

La chose est très-certaine.

ST. ALBIN.

La somme est si médiocre, que le Ministere pourra s'en remédier sans aucune nouveauté.

LE COSMOPOLITE.

Vous le croyez, St. Albin, parce que nous avons supposé la France liquidée de 50 millions; vous êtes dans l'erreur. — Toutes les nouveautés sont onéreuses quand on se trouve dans la situation où en sont nos affaires : & pour preuve .... c'est que si la France veut se remédier pour ces 120 millions de déficit par la voie des impositions, ... cette partie étant déja trop rigoureuse pour ses sujets, elle deviendra insoutenable par l'opération. — Si c'est par emprunt, ladite opération sera moins onéreuse; mais elle sera toujours destructive, par la nécessité où elle met votre Ministere, d'augmenter de nouveau la dette nationale, & de renchérir une autre fois ses impositions de plus de six millions pour remplir la constitution des 120 millions : — ce

Cette solution doit guérir l'entêtement particulier, & faire rentrer la nation en elle-même; l'Etat doit l'exécuter : plus il tarde, plus il arriere ses peuples.

qui vous donne l'évidence que la France, soit qu'elle veuille se liquider par des économies, soit qu'elle entre en guerre avec quelqu'un de ses voisins, s'arriere constamment par l'une ou l'autre opération : — la cherté de ses impositions causant seul tous ses désavantages.

VAN MAGDEBOURG.

Entendez-vous, mon cher de St. Albin, ce beau raisonnement? . . . est-il juste?

ST. ALBIN.

Malheureusement je ne l'apperçois que trop.

LE COSMO-POLITE.

Mr. de Pellissery l'a bien fait appercevoir à Mr. Turgot; & c'est d'après cette vérité, si sagement démontrée, qu'il a marqué au Sr. Turgot, que puisque c'étoit la dette nationale, (en propriété au plus de 2 à 300 mille particuliers) qui étoit la cause de la cherté de toutes les impositions & de la ruine des peuples; . . . qu'il falloit donner une fin déterminée à cette énorme dette : — à quel effet, il lui renouvelloit la proposition faite au Sr. Abbé Terray, pour l'établissement de sa caisse nationale; (1) ladite caisse, par le secours d'une loterie en viager, s'appropriant la dette de l'Etat pour 3 milliards, à 3,500,000,000, sous la constitution annuelle pendant 40 ans de la part des finances de 75 à 80 millions de rentes, . . . & cette même caisse se chargeoit de payer à tous les créanciers de l'Etat, leur vie durant, la rente des lots que leurs billets auront gagnés, avec demi pour 100 d'accroissement annuel sur le capital de ladite rente, tout le temps qu'ils en jouiront. . . .

(1) Développement de ce systême.

Ce qui procureroit dans l'espace de 40 ans, un accroissement viager de 19 & demi pour 100 :... & sur 1000 liv. de pension viagere, 192 liv. 10 s. d'augmentation.

VAN MAGDEBOURG.

Pourriez-vous me montrer le plan de cette loterie : . . . elle me paroît très-bien entendue.

LE COSMOPOLITE.

Des mieux raisonnée, & d'une égale utilité : vous l'avez en note dans l'éloge de Colbert : — toutefois le voilà, avec le formulaire de ses Lettres-patentes au dos. (*Voyez le Plan ci-contre.*)

VAN MAGDEBOURG.

Eh! comment, avec 80 millions de constitution annuelle, M. de Pellissery pouvoit-il trouver les intérêts de 31 milliards, à 3 milliards & demi ?

LE COSMOPOLITE.

Doucemenr. . . . Les intérêts que vous voyez calculés dans ce tableau, ne sont pas ceux que le sort donnera à chaque particulier : — ceux-ci ne sont que pour éclairer la combinaison.

VAN MAGDEBOURG.

Hé ! quels seront ceux en faveur des numéros ? . . .

LE COSMOPOLITE.

Ceux que le sort leur attachera : — par exemple, si le numero 2595 rencontre dans le tirage le gros lot, & que le lot en intérêts ne porte que 10 pour 100, . . . le propriétaire du numero 2595, ne jouira, sa vie durant, que de 200,000 liv. de rente, avec demi pour 100 d'accroissement annuel sur lesdits 200,000 liv.

ux à co
nationale des partic
& les intérenter en
rages, & au les 22 l
de la publiant remp
ladite caiss de ladit
& le sort égalément
fice de lad ement de
en son Co éſenter q
de ſes finan 500 liv.
pleine puiſ les intér
I. Que l value de

nationale, ſ

des rom
chaque, dan des comp
au pair, ou tous ceu
nations ci-ur les pro
II. Les li feront a
caiſſe natio, & pou
du mois, ſera donn
diront : *Bil*éſident de
patentes du le chargé
caiſſe nationa négocier
& dans le rn, pour
tres couché mois avant
III. Ladiargera pou
dans l'Hôte ompus de
nant-Généra argera des
ſident & Di
ladite caiſſe

ce qui donneroit sur 100 ans de vie 49
& demi pour 100 d'accroiſſement.

ES-P

LOUIS, les 4,800,00 mpus
portant 6,000,00 rive-
participé à re ſera de 4 e in-
çoient aujouis 100 pour des
la dette entinent annuel pour
arrérages quer toute équi
penſable de le tableau leurs
ſont pratique de la Lote nt le
ciers de l'Etere, il y a éance
propriété pus 6,000,000 tous
nombre dan 00,000 de l de la-

, qui ne feront point préfentés avant ladite ouverture
ge.
our établir la façon dont feront reçus les contrats en
igeres de l'Etat, & de la Compagnie des Indes, Sa
it & établit, que les rentes defdits contrats feront
es à celle d'un capital au 10 pour 100; de forte que
de rente viagere exigeront un capital de 10,000 liv.
ccordé par ladite avec 10 pour 100 d'accroiffement fur
),000.
'our prévenir tous les inconvénients qui pourroient
à une opération auffi décifive pour la nation que celle
iffement de la caiffe nationale, Sa Majefté dit & or-
ue dans le cas où il fe trouveroit des effets royaux,
objets foumis & dénommés à la teneur des articles
des préfentes, en pouvoir de main-morte, ou liés
ftitutions de famille, que lefdits effets, ou lefdites
feront toujours convertis en billets de la préfente Loterie,
, rentes viageres qui en réfulteront à fon tirage feront
r les gens de main-morte au gré des poffeffeurs actuels,
ête qu'ils eftimeront, fans que les chapitres généraux &
s des Provinces puiffent s'y oppofer; pour les inté-
s fubftitutions, que les rentes qui réfulteront après le
fommes de fubftitutions, feront placées la moitié au li-
e du jouiffant, & moitié au libre arbitre du fubftitué;
é accordant toute-fois au jouiffant actuel, la jouiffance
vie durant, des revenus de la fomme entiere en fubf-
& les fubftitués, en entrant en jouiffance de leur de-
illeront les accroiffements annuels de demi pour 100
mier ufufruitier avoit déja réalifés.
Tous les billets de la Loterie feront fignés par le Pré-
un Directeur, ou par deux Directeurs en abfence
nt, de même que par le teneur des regiftres qui les

Les intérêts de la Loterie feront exactement payés fans
uelconque, libres de toute impofition préfente & à
l'an & un jour de la date des contrats qui en feront
ez le Notaire affilié aux affaires de ladite caiffe na-
& il ne fera tenu compte de l'accroiffemant de demi
fur les intérêts, que la deuxieme année de la date

nalement, Sa Majefté, toujours attentive au bien de
, confirme par les préfentes, les articles XXII & XXIII
lans fes Lettres-patentes de la caiffe nationale, &
de nouveau, pour elle & pour les fiens, caution de
rentes, gages & penfions qu'aura à payer ladite
pothéquant, derechef, toutes les rentes de fa Cou-

ABLEAU des accroiffements annuels de
Demi pour cent par an.

VAN MAGDEBOURG.

J'entends actuellement. — C'est par la cabale de ses hasards, que Mr. de Pellissery a combiné n'avoir besoin annuellement dans sa loterie que de 80 millions en constitutions....

LE COSMOPOLITE.

Hé ! cette constitution, ledit Sieur l'a calculée de façon qu'elle ne ressortît qu'au denier courant des constitutions de l'Angleterre & de la Hollande.

MYLORD SPITEAL.

Mais l'Angleterre & la Hollande peuvent également acquitter leurs dettes nationales de la même facon que la France :... pourquoi nous disiez-vous le contraire ?

LE COSMOPOLITE.

Par la raison que je vais vous dire. — Certainement l'Angleterre & la Hollande peuvent mettre à profit l'opération de Mr. de Pellissery ; mais ces deux nations ne jouiront jamais des avantages qu'en retirera la France.

MYLORD SPITEAL.

Je ne vois pas cela..... Si ce qui liquide la France, peut liquider l'Angleterre, l'opération est égale.

LE COSMOPOLITE.

Point du tout. 1°. La France établit sa caisse nationale, qui escomptera au 3 pour 100 tous les effets du commerce qui ne l'étoient auparavant qu'au 5 pour 100.

MYLORD SPITEAL.

Bon ! n'avons-nous pas notre banque en parité ?

LE COSMOPOLITE.

Oui ;... mais votre établissement & celui de la Hollande sont des établissements usés par

les énormes avances qu'ils ont faites à leurs Gouvernements; au-lieu que celui de la France commence intact, libre de servitude.

VAN MAGDEBOURG.

Mon ami, la banque de la Hollande ne doit rien; son argent est constamment dans ses coffres; & du matin au soir, elle peut rembourser tous ses virements de parties.

LE COSMOPOLITE.

N'en croyez rien, Van Magdebourg; — l'argent de votre banque a été englouti dans vos guerres avec la France, sous Louis XIV; & c'est les Etats de la Hollande qui le doivent aujourd'hui, en sus de ses 1100 millions de florins; ce qui fait pour votre nation une dette nationale, presque aussi forte que celle de la France & de l'Angleterre.

MYLORD SPITEAL.

Quel autre avantage, s'il vous plaît?...

LE COSMOPOLITE.

Le second avantage de la France, sur l'Angleterre & la Hollande, par son opération, c'est que la France, comme l'Angleterre & la Hollande, aussi fort endettées les unes que les autres, ont établi par sol & denier leurs revenus actuels sur l'absolu de leurs dépenses;.. de sorte que l'Angleterre & la Hollande, en convertissant leurs dettes nationales en rentes viageres au denier courant des rentes actives, ne profiteroient d'aucune économie dans leurs dépenses;... au-lieu que la France réalise deux cinquiemes sur celles qu'elle faisoit avant l'opération.

VAN MAGDEBOURG.

Comment cela?...

LE COSMOPOLITE.

Le voici; — les 3 milliards, ou 3 milliards & demi, dont se charge la caisse nationale (à 4 & demi pour 100 les constitutions actives, & à 9 & demi pour 100 les viageres,) coûtent actuellement à la France, 150 millions au moins toutes les années. — Par l'opération de Mr. de Pellissery, le Ministere n'en déboursera plus que 75 à 80 millions; ce qui laissera en économie 70 ou 75 millions. — Additionnez à ces 70 ou 75 millions, l'économie que l'on réalisera encore dans la suppression des gages & dépenses des comptables, en payeurs & contrôleurs des rentes, en trésoriers, en chargés de caisses, &c. on trouvera que les 70 ou 75 millions ci-dessus se monteront de 85 à 90 millions. — Considérations qui sont entrées dans les observations de Mr. de Pellissery, quand il dit dans son Mémoire: „Trois causes capitales oberent cons„tamment les finances de la France, & dévo„rent, par leurs extraordinaires, des sommes „très-considérables. — La premiere, &c." Vous avez vu tout cela....

ST. ALBIN.

Mais croyez-vous qu'un tel arrangement fût possible, & que tous les citoyens vissent d'un œil égal une si rude opération?... car enfin, c'est attaquer l'intérêt particulier.

LE COSMOPOLITE.

L'intérêt particulier, mon ami, n'est qu'un mot vis-à-vis de l'intérêt général d'une nation;..., parce que l'intérêt général d'une nation est toujours inférieur à celui de l'Etat. — Or, si une nation cede de ses avantages à l'autorité qui la gouverne, qui la défend contre l'ambition de tous ses voisins,.... combien

plus doivent être ignorés des intérêts particuliers vis-à-vis d'une nation aussi nombreuse que celle de la France? — Quelle est la justice, l'équité, qui peut forcer un Gouvernement de perpétuer une anarchie destructive, (qui arriere toute une nation) pour faire l'avantage d'une poignée de particuliers? — La dette de l'Etat intéresse au plus 500,000 citoyens, dit Mr. de Pellissery, & la cherté de nos impositions est à la charge de 20 millions de sujets. — 500,000 vis-à-vis de 20 millions, ne font qu'un 40e. de la population de la France. — Si la France n'avoit point de dette, il existe qu'elle retireroit 150 millions de moins de ses sujets; pourquoi perpétuer des impositions d'une application aussi disproportionnée au nombre des contribuables, sur-tout en considérant que si l'on répartit lesdits 150 millions à tant par tête sur les 20 millions de sujets, l'on trouvera que la classe la plus pauvre, la plus indigente, & la moins intéressée à la dette de l'Etat, sera celle qui en supportera la plus forte charge?

Administrateurs, voilà vos devoirs expliqués.

ST. ALBIN.

Tout étant lié dans un corps politique, l'arrangement des finances qui existe actuellement en France, est indispensable; & par ce même arrangement, l'opération que propose Mr. de Pellissery, me paroît rude.

LE COSMOPOLITE.

L'opération n'est ni rude, ni dure; . . . . elle n'attaque qu'une poignée de particuliers, gens riches ou aisés, pour sauver l'existence des trois quarts de vos citoyens qui ne possedent rien. — Lisez les lettres en discussion de Mr. de Pellissery, citées dans son éloge de Colbert note 11 . . .

(voyez

(*voyez ces lettres à la fin de ce dialogue.*) Que pensez-vous de toutes ces lettres ?

ST. ALBIN.

Je pense que Mr. de Pellissery donne de bien bonnes raisons; — mais comment pouvoir empêcher un homme qui se verra violenté, de ne pas se plaindre ?

LE COSMOPOLITE.

Si c'est un homme sage, il ne se plaindra point, parce qu'il considérera que cette opération lui sauve une infinité d'événements des plus destructeurs pour lui & pour sa famille: — qu'il ne peut être tranquille & heureux dans son ménage, qu'autant que ses citoyens le seront également; & que ses citoyens ne peuvent l'être, si l'Etat ne donne point un arrangement solide à ses affaires.... Or, comme c'est de cette opération que dépend la tranquillité publique, la prospérité du commerce & de l'agriculture, toute ame honnête se résignera sans murmurer; sur-tout en considérant que l'espoir d'être payé un jour de leur créance avec l'Etat, est un espoir chimérique, Mr. de Pellissery le leur démontrant clairement dans ce passage de la note *page* 81 de son éloge de Colbert, quand il dit: „ Pour bien sentir la nécessité de la conversion pleine de la dette de „ l'Etat active ou viagere en une seule constitution viagère, par l'assistance de la caisse „ nationale citée au Prospectus, il faut considérer que la régie des caisses & des comptables des diverses rentes en actif ou en viager, „ coûtent plus de 30 millions de dépense à nos „ finances, & qu'il est de l'intérêt public de les „ économiser,... Que depuis la paix de 1763,

„ la dette nationale s'eſt augmentée de plus de
„ 600 millions... Que depuis 1770, nos impoſi-
„ tions ont renchéri de plus de 40 millions en
„ recettes... Et qu'avec un tiers moins de com-
„ merce utile & politique qu'en 1744, un tiers
„ moins de colonies & de navigation qu'en
„ 1756, nos citoyens ſupportent aujourd'hui
„ 50 pour 100 plus d'impoſition qu'en 1744;
„ d'où il faut conclure, que ſi après dix ans de
„ paix, & dans le plus grand extrême des im-
„ poſitions, l'Etat ne peut entrer utilement en
„ liquidation avec lui-même, il eſt prouvé qu'il
„ ne le pourra jamais. — En conſéquence, les
„ dépenſes politiques l'emportant ſur les civi-
„ les, & les charges civiles par leurs rigueurs
„ arriérant tous les jours les ſources du tra-
„ vail, les intéréſſés à la créance de l'Etat doi-
„ vent s'attendre, ſous peu de temps, (ſi le
„ ſyſtême actuel de nos finances continue) à
„ une banqueroute ſeche; — de ſorte que pour
„ éviter une ſemblable cataſtrophe, & ſouſtraire
„ l'hiſtoire de la nation au récit dégoûtant de
„ deux banqueroutes ignominieuſes ſous un
„ même regne, il faut mettre l'Etat à même de
„ pouvoir faire honneur à ſes engagements,
„ par la conſervation du travail, du commerce
„ & de l'induſtrie de ſes ſujets. — Pour trouver
„ ce nord fixe, tant deſiré, il n'eſt aucun tem-
„ pératif plus heureux pour lui, & plus avan-
„ tageux à ſes citoyens, que celui de l'établiſſe-
„ ment de la caiſſe nationale, — cette caiſſe
„ mettant fin à un nombre infini de régies &
„ de comptabilités des plus ruineuſes pour nos
„ finances;... ouvrant au commerce & à l'in-
„ duſtrie des ſecours phyſiques ſous 3 pour 100
„ d'intérêts,... procurant à l'Etat une liquida-

„ tion totale, ſous 75 ou 80 millions de conſti-
„ tution pendant 40 ans, & fourniſſant aux
„ créanciers de la dette nationale l'aſſurance
„ certaine d'être payés, eux ou leurs héritiers,
„ leur vie durant, des uſufruits d'un effet rui-
„ né, ſans valeur & ſans crédit, plus avanta-
„ geuſement qu'ils ne pourroient l'être par au-
„ cune création viagere, &c."

ST. ALBIN.

Malgré tous ces beaux raiſonnements, il y a telles perſonnes qui en ſeront écraſées.

LE COSMOPOLITE.

Aucune, mon cher ami, aucune; ... toutes celles qui ont aujourd'hui en propriétés les effets royaux, les ayant achetés ſur la place à 40, 50 & 60 pour 100 de perte, & ayant joui pendant longues années de très-forts intérêts ſur leurs débours, qui ont recomblé à une partie de leur capital; — d'ailleurs, vous ſavez que ces nouvelles rentes viageres ſont inceſſables, qu'il y a un accroiſſement annuel de demi pour 100 ſur le produit de la rente; par conſéquent, que l'opération eſt toute à l'avantage des jeunes gens & des peres de famille.

ST. ALBIN.

Je ne ſuis pas de votre avis; — je vois un capital immenſe enlevé à la ſociété....

VAN MAGDEBOURG.

Mon ami, (*à St. Albin.*) il n'y a point de pere un peu attentif au ſort de ſes enfants, qui ne doive bénir une telle opération: aſſez généralement, la plupart des jeunes gens diſſipant follement leurs biens de famille, & ſe trouvant après ſans pain, ſans aſyle, ſans ſecours, dans l'âge de décrépitude....

MYLORD SPITEAL.

Il eſt certain qu'en plaçant 2 ou 3000 liv. ſur la tête d'un enfant, (dans une ſemblable création,) on lui aſſure du pain pour toute ſa vie.

ST. ALBIN.

Hé! penſez-vous que cette prévoyance des peres de famille fût d'un ſi grand ſecours à cette opération?

LE COSMOPOLITE.

Certainement; ... admettez ſeulement un million d'enfants dans le Royaume ſur la tête deſquels l'on plaçât ſeulement 2000 liv..... vous auriez deux milliards dans cette ſeule partie.

ST. ALBIN.

Ne croyez-vous pas que l'expédient qu'avoit pris le Sr. Abbé Terray, d'ouvrir de temps en temps des emprunts viagers, tels que celui de 180 millions en 1770, & de 25 millions en 1771, auroient pu produire le même avantage, ſans embraſſer, tout à la fois, une ſi vaſte opération?

LE COSMOPOLITE.

Non certainement; ... ces ſortes d'emprunts faits à contre temps, étant très-ruineux par eux-mêmes, & les deux, de l'Abbé Terray, ont été plus ruineux qu'aucun qu'ait jamais fait la France, en ce que ceux-ci, loin de n'augmenter la dette de l'Etat que de la demi-reçue en comptant dans les deux emprunts, l'ont augmentée des ſommes entieres de 180 millions & de 25 millions.

ST. ALBIN.

Vous vous trompez; ... n'a-t-il pas retiré de ces 205 millions, 102,500,000 liv. en effets royaux, qui n'auront plus cours?

LE COSMOPOLITE.

Oui, qui devroient ne plus avoir cours.

ST. ALBIN.

Par conféquent, il n'a augmenté la dette de l'Etat que de 102,500,000 liv., qui eft la demi-reçue comptant ?

LE COSMOPOLITE.

Mais, fi au-lieu de bâtonner les effets royaux reçus dans l'opération, on les remet une feconde fois en négociation, la dette nationale ne s'augmente-t-elle pas de 205 millions de plus ?

ST. ALBIN.

Vous avez raifon.

LE COSMOPOLITE.

Hé! c'eft précifément ce que l'on a fait.

ST. ALBIN.

Mais c'eft une concuffion, un péculat;... c'eft tromper le Roi & le public.

LE COSMOPOLITE.

Hé! a-t-on fait autre chofe depuis 1756, & plus particuliérement depuis 1770? — Voyez par la lettre imprimée qui court dans le public, du Sr. Abbé Terray au Sr. Turgot, toutes les horreurs qui fe font commifes pour les refcriptions,... Hé bien, les mêmes horreurs fe font commifes pour tous les effets royaux, liquidés par la caiffe des amortiffements depuis 1764, & pour tous ceux reçus dans les deux emprunts viagers de 1770 & 1771.

VAN MAGDEBOURG.

Ces infidélités font très-criminelles en fyftême d'Etat;... elles méritent châtiment.

LE COSMOPOLITE.

Savez-vous, (*à St. Albin*) comment les emprunts viagers de 180 millions & de 25 mil-

lions de votre Abbé Terray auroient été bien faits ? ...

ST. ALBIN.

Comment ?

LE COSMOPOLITE.

C'est, si votre Abbé Terray s'étoit trouvé en sus des dépenses de l'Etat, 10 millions d'économie, — pour lors, que ce Ministre eût représenté au Roi : „ Sire, je me trouve 10 millions „ de plus que je n'ai de besoin pour toutes les „ dépenses générales ; — cette somme est trop „ modique pour entamer la liquidation d'une „ dette aussi immense que celle de la France. „ — Si votre Majesté veut m'en croire, il seroit „ avantageux à l'Etat d'ouvrir un emprunt „ viager de 200 millions, — parce que les 10 „ millions en économie rempliront, sans nouveauté, les 5 pour 100 de plus qu'il faudra „ accorder à la constitution viagere desdits 200 „ millions." — Dans cette position, un pareil emprunt seroit bien fait, parce qu'il éteindroit réellement 200 millions de la dette, & que tous les 8 ou 10 ans, par les bénéfices des morts, on pourroit renouveller une semblable opération. — Mais dès que l'on n'en vient à ces expédients que pour se procurer de l'argent & que pour en remplir les constitutions, on est forcé de mettre constamment sur les peuples de nouvelles impositions, comme l'a toujours pratiqué votre dit Abbé Terray.... Des pareils emprunts sont iniques, insolents, ruineux, parce qu'ils rendent plus malheureux qu'il ne l'étoit, le sort d'une nation.

PREUVE.

Si le Sr. Abbé Terray n'avoit point imaginé

les emprunts viagers de 180 millions & de 25 millions, faisant 205 millions, la France n'auroit eu à payer que les intérêts à 4 & demi pour 100, sur 102,500,000, (pour la moitié existante dans ses effets royaux des 205 millions en viager,) ce qui constituoit à 4 & demi pour 100 un débours annuel de 4,612,500 liv.: ayant converti cette somme en viager avec une addition du double par l'appel en comptant, l'Etat a eu à payer 9 & demi pour 100, sur 205; ... ce qui a occasionné une dépense annuelle de . . . . . . liv. 19,475,000.

Retour dans la circulation publique des 102,500,000 l. en effets royaux à 4 & demi pour 100 . .	4,612,500.
En tout . . . liv.	24,087,500.
Ce qui a établi un accroissement de dépense de	19,475,000.
contre une, que l'on ne faisoit auparavant que de . . . liv.	4,612,500.

de pareilles opérations ne peuvent être que ruineuses.

VAN MAGDEBOURG.

Tout ce que j'entends est très-bien vu & très-bien démontré, vous êtes un homme admirable. — Mais au travers de tous ces beaux raisonnements, je voudrois bien que vous me fissiez connoître en quoi consistent les avantages de la caisse nationale, dont vous avez commencé de nous entretenir, & quelle doit être la marche de ses opérations?

LE COSMOPOLITE.

Les avantages de cet établissement sont im-

menses, & d'autant plus flatteurs, qu'ils sont sans intérêt particulier, . . . qu'ils ne sont utiles qu'à la société, & qu'ils ne peuvent se réaliser qu'en faisant le bien de tous les citoyens ; — premierement, la caisse nationale réalise d'entrée de jeu 120 millions en fonds capital.

Vérité sans réplique.

VAN MAGDEBOURG.

Comment cela ?

LE COSMOPOLITE.

Le voici. Du moment que l'autorité accordera des Lettres-Patentes pour l'établissement de la caisse nationale & pour la constitution de la loterie viagere, l'assignation de 80 millions de l'Etat pendant quarante ans, en faveur de ladite caisse nationale, court pour l'Etat. — Comme cette caisse sera chargée de retirer tous les effets royaux, pour être convertis en billets de sa loterie, & qu'elle ne sait point le temps qu'elle pourra y employer, pour ne point frustrer les porteurs des effets royaux des intérêts respectifs ; — il sera bonifié à un chacun, une année d'intérêts sur chaque mise de 500 livres. En conséquence ; pour un billet de 500 livres de ladite loterie viagere, les porteurs d'effets royaux, sans accroissement, ne donneront que . . . . liv. 477 - 10 s.
en effets royaux ; & il leur sera
tenu compte de . . . . 22 - 10 s.
pour les intérêts d'une année à 4
& demi pour 100, ce qui remplira les . . . . liv. 500

du montant de chaque billet. — Pour les effets royaux où il y aura accroissement de 10 pour 100, de même que pour les rentes viageres & pour tous les arrérages des finances, les in-

téressés n'auront à débourser que liv. 427 - 10 f.
en effets royaux, & il leur sera
tenu compte de . . . . 22 - 10 f.
pour les intérêts d'une année à
4 & demi pour 100; & de . . liv. 50
pour l'accroissement de 10 pour
100, accordé à ces sortes de
créances, ce qui fait . . . liv. 500

du montant des billets. Avec cette sagesse, les porteurs des effets royaux quelconques, ne sont point frustrés de leurs usufruits, & l'établissement réalise en capital au profit de la création, les 80 millions de constitutions de la premiere année.

MYLORD SPITEAL.

La tournure est assez adroite : voilà à la fin l'énigme expliquée. Le Cosmopolite nous a toujours dit que Mr. de Pellissery fondoit sa caisse nationale avec un très-gros capital, & sans appel de finances : nous en voyons actuellement la marche.

LE COSMOPOLITE.

Ce n'est pas tout..... Le temps qui s'écoulera pour le tirage de cette loterie, de même que celui qui se passera avant que tous les contrats viagers soient dressés, embrassera encore au moins cinq ou six mois de demeure : ces cinq ou six mois en toute raison devant être à la charge des intéressés, n'étant en demeure que pour arrêter leur sort, Mr. de Pellissery en fait encore réaliser au profit de la caisse nationale 40 millions au moins, sur la constitutiou annuelle des 80 millions ; ce qui lui complete bien à cette époque 120 millions de fonds capital; de sorte que sans intéressés, sans aucun ap-

pel de finance, sans le secours de l'Etat ni des citoyens, Mr. de Pellissery fait établir par le Ministere de la France une caisse nationale.

1°. Qui liquidera très - rigoureusement la dette entiere de l'Etat.

2°. Qui simplifiera les régies & les dépenses des comptables.

3°. Qui rangera les constitutions générales de la nation à la parité de celles de ses rivaux.

4°. Qui laissera en économie de 85 à 90 millions dans les coffres de l'Etat.

5°. Qui fondera à perpétuité un croupier à la dévotion de l'Etat & des citoyens, sous un très-modique intérêt.

6°. Qui mettra à même l'autorité de se purger de la servitude où constituent les dépenses de l'Etat, la finance de toutes les charges, offices & cautionnements de l'administration civile & politique du Gouvernement. Enfin,

7°. Qui rétablira tous les établissements de politique, tels que celui de la Compagnie des Indes, en en multipliant le nombre dans toutes les villes commerçantes du Royaume.

ST. ALBIN.

Voilà un furieux enchaînement d'intérêts enlacés avec jugement dans une seule & unique opération.

MYLORD SPITEAL.

Il faut que votre Mr. de Pellissery se soit furieusement tourmenté l'esprit, pour imaginer une opération qui ait pu réunir dans un seul point de vue tous les intérêts intérieurs & extérieurs de la France!... Car si je saisis bien son opération, il me semble que Mr. de Pellissery a connu que la France s'arriéroit constamment par la cherté de ses constitutions & par la

cherté de ses impositions; par la multiplicité de ses régies, & par la multiplicité de ses comptables; par la décadence de tous ses commerces, & par la disproportion de ses intérêts vis-à-vis de ceux de ses rivaux; — par la disette des croupiers argentés, & par le défaut d'établissements de politique;... & de l'ensemble de tous ces désavantages, votre M. de Pellissery a enfanté le plan de la caisse nationale en question, qui change en un instant la face de la situation obérée de la France, qui remédie à tous les abus de son administration, à tous les désavantages de ses systêmes économiques: & sans argent, sans crédit, sans le secours de personne,, il procure une si heureuse révolution? La chose est admirable! Si je ne la touchois pas avec le doigt comme je le fais, je ne le croirois pas.

VAN MAGDEBOURG.

Suivons, s'il vous plaît, la marche de son Prospectus de finance, qui est représenté le plus heureusement du monde, par l'édifice de son *Servatur imperium*. — C'est tout dire, en deux mots; dès que la caisse nationale, logée dans cette maison, est le centre de sa combinaison: nous avons vu:

1°. La liquidation pleine de la dette de l'Etat active & viagere.

2°. L'établissement de la caisse nationale, par le capital de 120 millions qu'elle réalise en composant sa loterie. Mais, dites-moi un peu, quand les quarante ans de la constitution des 80 millions seront expirés de la part de l'Etat, qui est-ce qui payera aux intéressés de votre loterie qui seront encore vivants, ce qui leur reviendra annuellement?

LE COSMOPOLITE.

La caisse nationale.

VAN MAGDEBOURG.

Hé! ou prendra-t-elle ses revenus, n'ayant plus la constitution de ces 80 millions?

LE COSMOPOLITE.

De ses propres fonds, qu'elle fera valoir à 3 pour 100 sur tous les effets actifs de l'Etat & du commerce.

VAN MAGDEBOURG.

De ses propres fonds! Eh vous croyez qu'avec 120 millions de fonds capital au 3 pour 100, cette caisse pourra fournir à plus de 40 millions de constitutions qui lui resteront peut-être encore à payer toutes les années.

LE COSMOPOLITE.

Certainement.

VAN MAGDEBOURG.

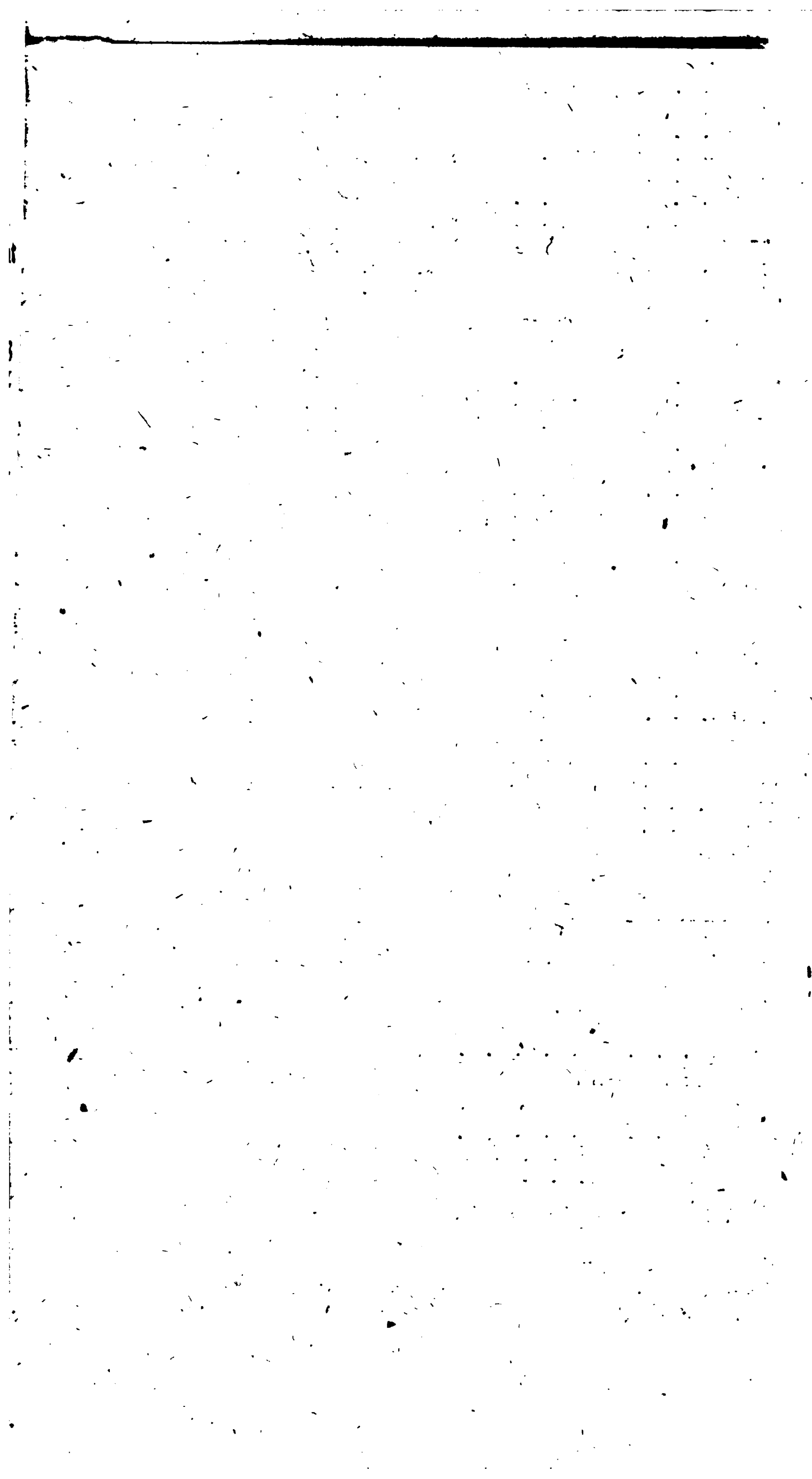
Vous vous moquez?

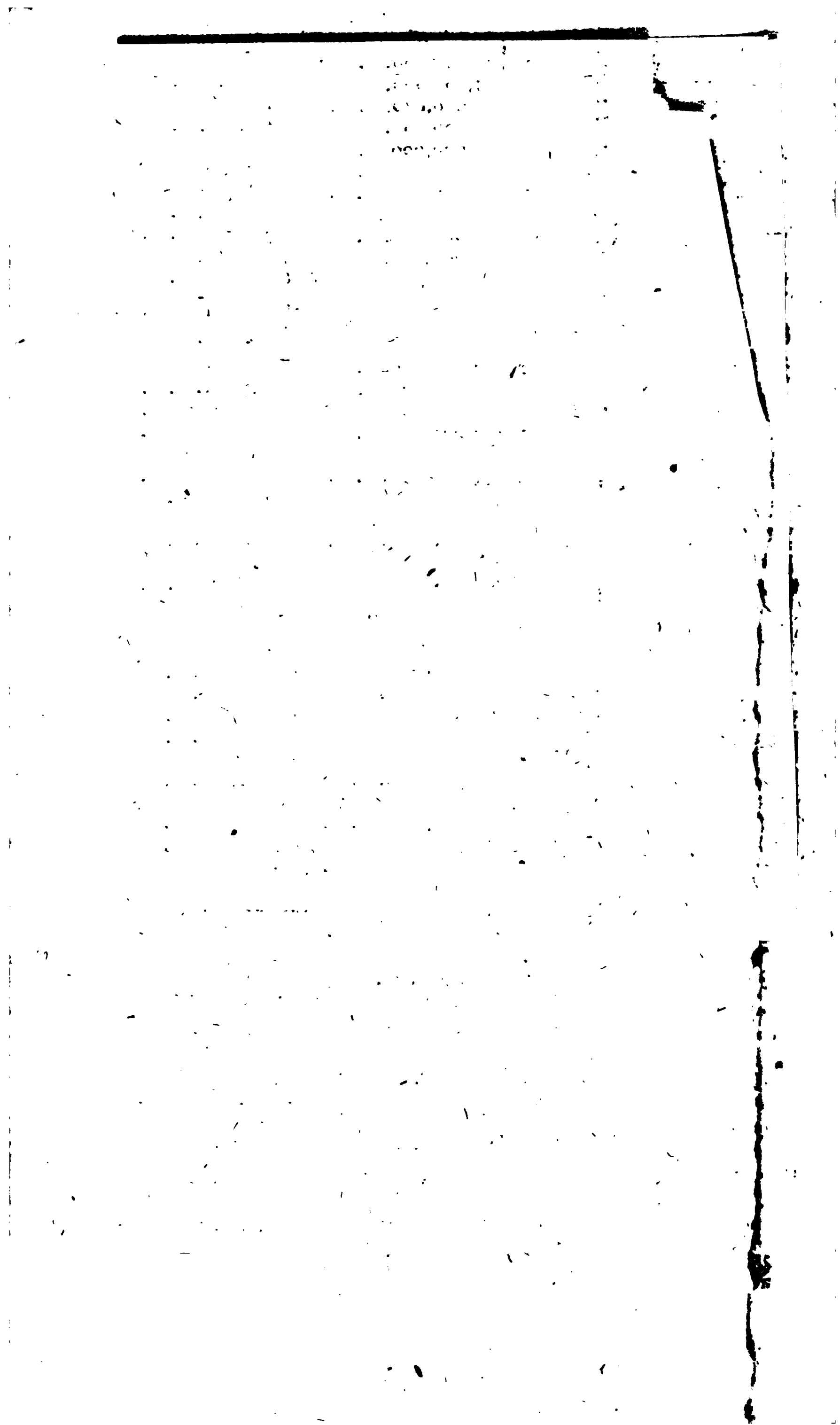
LE COSMOPOLITE.

Non; le fait est très-réel. — Considérez 1°. ce que réalisera la caisse nationale dans cet espace de quarante ans, dans le seul bénéfice des morts; — 2°. Les profits des intéressés à 3 pour 100, qu'elle additionnera constamment à son capital de 120 millions pendant lesdits quarante ans, & vous verrez qu'à cette époque, lors de l'expiration de la constitution des 80 millions, la caisse nationale aura réalisé à son profit au moins de 11 à 12 millions de fonds capital.

VAN MAGDEBOURG.

Cela ne se peut pas.... Vous ne comptez donc point ce que vous coûteront les accroissements annuels de demi pour cent. — Songez que ce sera 400 mille livres pour la premiere année, 800 mille livres pour la seconde, de





11 à 1200 mille livres pour la troisieme, &c.

LE COSMOPOLITE.

Pardonnez-moi:... Mr. de Pellissery a fait ce compte-là en calculant celui de vie & de mort des intéressés. — En n'admettant qu'un pour 100 pour ceux-ci, comme il le suppose, au-lieu de 3 pour 100 que détracte l'arithmétique politique, l'opération réalise à son avantage ce que vous venez de citer en débours.

VAN MAGDEBOURG.

Cela ne peut pas être; il se trompe assurément.

LE COSMOPOLITE.

Non, il ne se trompe pas... Pour vous en convaincre, examinez ce tableau de vie & de mort, qu'il a dressé lui-même, pour bien asseoir sa combinaison... Confrontez-le après avec celui qui est en-dessous, (tiré de son mémoire de la caisse nationale, pour apprécier les bénéfices qu'acquerra la dite caisse dans les quarante ans de la constitution des 75 ou 80 millions,) & vous verrez qu'à cette époque, 1°. — que l'obligatif des constitutions alors existantes ne devroit être que de 20 sur 60, & que Mr. de Pellissery, par son état des revenus, ne le suppose que de 20 à 45. 2°. Que la caisse nationale ne paroît devoir avoir réalisé alors que 931,667,714 liv. — tandis que les bénéfices des morts se monteront à un sixieme, & peut-être à un cinquieme de plus, sans les intérêts, & intérêts successifs des intérêts : ce qui vous prouve que la combinaison est des plus avantageuses à l'opération; toutes les charges y étant prises dans la plus forte dépense, & tous les bénéfices dans la plus basse proportion.

VAN MAGDEBOURG.

Je fais dans ce moment une réflexion qui me paroît juste : — Je veux avec vous que le tableau des bénéfices acquits en quarante ans soit fondé, & que cette caisse ait bien réalisé les 931,667,716 liv. qui y sont citées ; par ce tableau, Mr. de Pellissery trouve qu'il existera encore de rentes viageres à payer pour 45, 586,763 liv. — La constitution des 80 milllions expirée, qui est-ce qui payera cette somme?

LE COSMOPOLITE.

La caisse nationale, vous ai-je déja dit, par les bénéfices au 3 pour 100 qu'elle fera sur son capital.

VAN MAGDEBOURG.

Mais ce produit ne fera pas suffisant, puisque 3 & demi pour 100 sur 931,667,716 liv. ne sauroient procurer que 27,950,031, & qu'il vous faut 45,586,763 ; il reste un déficit de 17,636,732 — liv.

LE COSMOPOLITE.

Cela est vrai : — mais ce déficit ne peut être ni durable, ni de cette conséquence, par les observations ci-devant ; — toutefois, s'il pouvoit exister réellement, il y auroit mille moyens d'y pourvoir par d'autres opérations viageres, également utiles au corps politique. — Cette question est très-indifférente dans ce moment.

VAN MAGDEBOURG.

Mais celle-ci ne l'est pas. — Comment, dans Paris seulement, la caisse nationale pourra-t-elle faire valoir un si terrible capital ? — Est-ce que la circulation de Paris pourra occuper toute seule pendant toute l'année une somme de cette force ?

absolument y apporter du remede, il nous a fallu p
une connoissance stricte & profonde, aussi exacte q
taillée, des temps, des besoins, des opérations, qui a
occasionné l'énorme dette de l'Etat, quel étoit le n
de nos sujets qu'elle intéressoit aujourd'hui, & que
voit être le sort à venir de cette immensité d'effets r
qui inondent la circulation générale. --- Dans cet
terrible de méditation & de débrouillement, il est
pour nous que nous soyons obligés de dire, que si
cessité, les besoins absolus du Ministere, ont forcé l
à nombre de nos administrateurs, dans la création
fets royaux; la cupidité, la corruption, ou l'a
d'un très-petit nombre de citoyens, a plus fait de
la France, que le glaive de tous ses ennemis. ---
c'est l'insatiable ambition des richesses, qui a porté
bre de nos sujets de renverser le crédit de l'Etat, afi
tre plus à même de brusquer une fortune rapide. ---
effet, la décadence journaliere du crédit public, da
effets-Royaux, depuis dix ans, a plus été le fruit d
cissitudes particulieres du commerce clandestin qu'
fait quelques-uns de nos sujets, que celui des opér
réitérées de nos finances; & ces vicissitudes ont
monotones & si peu amenées par les circonstances
le Ministere s'apperçoit aujourd'hui, que plusieurs ban
de notre bonne ville de Paris, étant informés par
amis de Londres, que le feu Roi avoit conservé (
Traité de paix de 1763) à tous ses fideles sujets d
nada, le remboursement des fonds qu'ils avoient a
pour son service, & que ces fonds, de la bonté dud
Roi, devoient l'être des premiers remboursements à
après ladite paix; en conséquence, lesdits banquiers
lant tirer avantage de cette connoissance, & ne po
la faire servir qu'à la réalisation d'un profit témé
pour l'établir dans la plus énorme & la plus horrib
usures, ils ont constamment vendu, fait racheter
vendu à des prix ruineux, tous ceux dont ils étoien
teurs, afin de les tenir constamment décriés dans le R
me & dans l'étranger; & par des agents affidés de te
autre, ils en ont fait sous main des levées très-consi
bles, qu'ils ont envoyés de compte en participation à
amis de Londres, pour en faire réclamer le remb
ment par le Ministere Anglois, comme effets apparte
à ses nouveaux sujets du Canada & des Antilles. ---
étant lié dans un Gouvernement, & du sort des u
tablissant celui des autres, cette maltôte affreuse s
effets du Canada & des Colonies, ayant entraîné le c
dit de toutes les autres dénominations des effets Ro
le Ministere de la France s'est vu forcé dans tout
opérations, d'en créer une portion plus considérable
n'y auroit été obligé, si le cours desdits effets R
avoit toujours roulé sur la perte modérée qui doit
jours exister sur des effets à constitution, ou à term
mais tout ayant été bouleversé par la concussion
varice, l'Etat a été forcé de payer du double (en
Royaux) la valeur de ses dépenses quelconques,
double emploi doublant toutes les constitutions de
nances, a également doublé toutes les taxes publiqu
De cette corruption, & de l'abus des moyens, il
résulté que la portion des engagements de l'Etat
grossi successivement avec la déprédation des resso
le Gouvernement se trouve écrasé aujourd'hui pa
dette insoutenable, & forcé par la constitution de
même dette de conspirer malgré lui, contre la p
rité de ses peuples, en perpétuant sans cesse la r
de ses impositions. --- Une anarchie si destructive ne

pou- || perte, avant tout

les finances dans ladite caisse, la déclare encore caution de tous les intérêts & charges qu'elle aura à payer depuis le jour de son ouverture, jusqu'à son extinction totale, engageant irrévocablement à cet effet, pour elle & pour ses héritiers, toutes les finances de sa Couronne.

XXIII.

Enfin, pour que l'administration des deniers & obligations de ladite caisse nationale, soit toujours dans une assiette tranquille & solide pour l'Etat & pour les citoyens, Sa Majesté déclare qu'il ne pourra être ordonné par aucune Cour de justice, aucune saisie ni retenue entre les mains de ladite caisse, pour toutes les charges qu'elle sera dans le cas de payer en gages, intérêts ou rentes viageres; Sa Majesté, de son autorité, par les présentes, cassant tout arrêt à y ce contraire.

XXIV.

Finalement, Sa Majesté desirant que l'établissement de la caisse nationale, fondée par les présentes lettres-patentes, soit un monument éternel de son attachement pour ses peuples, & que tous ses deniers & profits annuels soient constamment conservés & administrés pour compte de l'Etat & de la nation: déclare très-expressément par les présentes,.... que cet établissement ne se formant que par le concours & l'attachement de ses fideles sujets pour notre chere patrie, ce dit établissement doit appartenir à perpétuité à ses fideles sujets; en conséquence, Sa Majesté desirant que ses héritiers au trône le respectent, le chérissent & le protegent en peres de famille, sans pouvoir en aucun temps s'en approprier les deniers, déclare très-expressément par les présentes, qu'elle fait don du dit établissement à tous ses fideles sujets, nés, ou à naitre, léguant & constituant en hérédité, celui à la seule nation Françoise, tout le temps qu'il plaira à Dieu de conserver cette auguste Monarchie; associant à cette hérédité tous les nouveaux sujets qui pourroient nous arriver par droit de succession, ou par droit de conquête.

Du moment de la publication des pr... déclare que les intérêts ou constitutions actives & viageres sur les finances de l'Etat, de tous les effets Royaux, & objets ci-après, ne la regardent plus, & qu'ils sont à la charge de la caisse nationale, jusqu'au tirage de la loterie viagere de nos lettres-patentes de ce jour.

XI.

Tous les effets Royaux qui seront reçus au pair dans ladite loterie, de même que leurs arrérages d'intérêts, jusqu'au jour des présentes; & tous ceux qui seront reçus au pair, avec accroissement de 10 pour 100 sur le capital avec leurs arrérages d'intérêts, sont: sans accroissement, les actions de la Compagnie des Indes, les billets d'emprunt, billets de Nouette, les actions des Fermes, billets des Fermes, les annuités, promesses au denier 20, promesses au denier 25; -- les coupons, la quatrieme loterie Royale, les loteries de la Compagnie des Indes; 2 sols pour livres, effets du Canada & des Colonies, les 50 millions sur l'Alsace, les 40 millions sur la Bretagne, les 30 sur Strasbourg, &c. --- Ceux avec accroissement de 10 pour 100 sur le capital, sont toutes les tontines quelconques, les rescriptions suspendues, tous les contrats sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, tant actif que viager; tous ceux de la Compagnie des Indes en actif ou viager, & tous ceux des Secretaires du Roi du grand College.

LE COSMOPOLITE.

Oui, & non ; — Paris étant le grand réſervoir de la France : — mais les idées de Mr. de Pelliſſery ont été plus générales. — Il a prévu votre queſtion. — Vous voyez dans ſon Proſpectus des finances, à côté du premier étage de ſon *Servatur imperium*, qu'il dit : „ Caiſſe & „ crédit public à 1 & 3 pour 100 l'année, à éta- „ blir dans les principales villes du Royaume. "

VAN MAGDEBOURG.

Oui, je le vois bien.

LE COSMOPOLITE.

Eh bien, ce ſont divers établiſſements qui ſeront fondés par la caiſſe nationale de Paris, dans toutes les villes de commerce de la France.

VAN MAGDEBOURG.

J'entends. . . Nous y reviendrons. — Suivons l'explication de ce Proſpectus, ainſi que nous l'avions commencé. . . . „ Liquidation gé- „ nérale, &c. nous avons vu cela : . . . caiſſe „ nationale, &c. nous avons vu cela auſſi : . . . „ rez-de-chauſſée. . . . Liquidation générale de „ la finance de toutes les charges, offices & „ cautionnements conſtituant les recettes de „ l'Etat, . . . par la création des annuités au „ 5 pour 100 d'intérêts, ſans retenue. " Expliquez-nous un peu cela.

LE COSMOPOLITE.

Depuis François I[er]. il s'eſt introduit en France l'uſage ſcandaleux de la vénalité des charges (1). Quoique le Roi nomme à toutes, de même qu'à tous les emplois du Gouvernement,

(1) La France eſt le ſeul Gouvernement qui ait établi cette abominable coutume, n'y ayant rien de ſi vicieux, de ſi déſavantageux à une autorité politique, que le trafic des emplois du Gouvernement.

il n'eſt pas toutefois le maître de leurs propriétés ;.... c'eſt l'argent, c'eſt le crédit, c'eſt la protection qui décide généralement du choix des ſujets qui les occupent ; de ſorte qu'avec de la fortune, une médiocre capacité, ſans nom & ſans naiſſance, un citoyen ordinaire, un homme ignoré, peut aſpirer aux premieres dignités de l'Etat, aux premieres charges de l'adminiſtration... Cette vénalité flétriſſante, auſſi nuiſible au ſervice public, que déſavantageuſe à l'autorité, eſt dégénérée aujourd'hui en objet de commerce, en ſpéculation politique. — Un adminiſtrateur a-t-il eu beſoin d'argent ? il a fait créer de nouveaux emplois. — A-t-il été preſſé par quelque dépenſe extraordinaire ? il a multiplié les charges des comptables. A-t-il eu beſoin d'un ſurcroît de moyens ? il a établi des cautionnements pécuniers ſur les petites régies. — De-là tout eſt venu commerce dans l'adminiſtration : de-là tout le monde s'eſt jetté dans les charges. — Un particulier eſt-il devenu opulent, eſt-il un peu leſte, actif, intriguant, ambitieux ? il achete une charge. A toutes ces charges, en ſus des intérêts du débours de la finance, le Gouvernement y a attaché des avantages perſonnels, des honneurs héréditaires, des traitements particuliers. — Ce trantran diffamant, auſſi onéreux au corps politique, que mortel à l'autorité Royale, également nuiſible aux progrès des arts & des ſciences & au mérite des citoyens, a tellement répugné à Mr. de Pelliſſery, que, ſoit pour illuſtrer le ſervice de l'Etat, ſoit pour abolir les ſerviles moyens des adminiſtrateurs, ſoit pour encourager l'émulation & les talents, il a imaginé le rem-

bourſement

bourſement de toutes les charges quelconques du Gouvernement, par la création des annuités, qui deviendront, par l'établiſſement de la caiſſe nationale, des effets très-avantageux à la ſociété, en remplacement de ceux qui déſaccréditoient auparavant la circulation publique. — Par cette opération, l'autorité reprenoit ſur tous ſes ſujets, cette prépondérance, ce droit légitime du Souverain, qui reſtreignent & qui fixent les devoirs d'un chacun ; — & la légiſlation rendue une autre fois maîtreſſe de tous ſes droits, de tous ſes pouvoirs, de toutes ſes diſpoſitions, ne devoit laiſſer ſubſiſter dans le corps politique, que la portion des charges de l'adminiſtration, d'abſolue néceſſité pour le ſervice public ; — toutes les autres devoient être ſupprimées. — Par cette opération, l'Etat écomiſoit des ſommes très-conſidérables dans ſes dépenſes; les 5 à 600 millions à quoi pourront ſe monter tous ces rembourſements, coûtant actuellement plus de 60 millions toutes les années à ſes recettes; ſans peut-être une égale ſomme perçue ſur la conſommation des peuples, par les prérogatives attachées à toutes celles qui ſont dépendantes de la municipalité du Royaume.

VAN MAGDEBOURG.

C'eſt très-bien vu, mon cher ami, c'eſt très-bien vu ; & Mr. de Pelliſſery vous fait voir (*à St. Albin*) de quelle façon devroient penſer tous vos adminiſtrateurs. Il ſeroit avantageux pour vos citoyens, que votre Roi pût être caché dans un coin de ce café, comme jadis le fut en Hollande Pierre I[er]. ; que de coquineries ne découvriroit-il pas ? Car Mrs. les Miniſtres ne ſe montrent jamais que du bon côté. — Continuons : „ Et ces 70 millions de

„ plus, applicables dans trois ans à des éta-
„ bliſſements ſans charge pour l'Etat?

LE COSMOPOLITE.

Nous verrons cela, après que nous aurons examiné les établiſſements des caiſſes & crédit public dans les villes de commerce du Royaume.

VAN MAGDEBOURG.

Soit ; . . . „ Premier étage ; — caiſſe & cré-
„ dit public, à 1 & à 3 pour 100 l'année, &c.
„ par diminution des octrois & liquidation,
„ en 25 ans de toutes les dettes des principales
„ villes du Royaume, comme Paris, Lyon,
„ Marſeille. " Débrouillez un peu cela?

LE COSMOPOLITE.

Le bien public doit être la baſe fondamentale de tout ſyſtême économique; tel a été le but conſtant de tous ceux de Mr. de Pelliſſery, & ſur-tout dans l'établiſſement de ſa caiſſe nationale, qui n'a été imaginé que pour être au corps politique de la France, ce que le cœur eſt au corps de l'homme. — Dans l'homme, le cœur eſt la région où ſe réunit & d'où ſe diſperſe toute la circulation du ſang. . . Tout de même la caiſſe nationale n'a été imaginée que pour faire jouir toutes les Provinces de la Monarchie, des mêmes avantages que ceux qui ne paroiſſoient ſe fonder que pour la capitale. — Par-tout où la conſervation eſt la même, les intérêts doivent être les mêmes. — En conſéquence, le citoyen du midi de la France étant auſſi précieux au Gouvernement que celui du ſeptentrion & de la capitale, Mr. de Pelliſſery a imaginé de répartir dans toutes les villes de commerce de la France, les mêmes ſecours qu'il a imaginés pour la capitale. — A cet effet, il fait fonder par l'éta-

bliſſement de Paris, ſous la protection & par Lettres-Patentes du Prince, dans leſdites villes, des caiſſes publiques pour compte dudit établiſſement de Paris, dans leſquelles caiſſes celui-ci verſera un capital proportionné à la circulation de chaque place de commerce, pour y eſcompter perpétuellement tous les bons effets actifs du commerce ſous 3 pour 100 d'intérêt, ſuivant l'application, us, forme & régie des Lettres-Patentes de l'établiſſement de Paris. — Par cette eſpece de démembrement, toutes les places de commerce de la France deviennent participantes aux avantages que procure au commerce la caiſſe nationale; & toutes s'entremettent de faire valoir ſon capital pour remplir ſes conſtitutions.

VAN MAGDEBOURG.

Je ſuis émerveillé de ſes ſages diſpoſitions: elles portent empreintes avec elles le bien public, le bonheur de la ſociété, la félicité publique... Adminiſtrateurs emportés, apprenez à penſer. — Et ce crédit public, comment l'entendez-vous?

LE COSMOPOLITE.

Ce crédit public eſt un hommage que la France rend à votre banque d'Amſterdam, dans le même goût que celui que devoit vous rendre l'Eſpagne pour ſa banque de Caſtille, ſi elle avoit eu lieu: avec la différence, que la banque d'Amſterdam reçoit conſtamment & ne rembourſe rien; & qu'en France & en Eſpagne, leur crédit public n'auroit reçu que pour rembourſer en ſoulageant les débiteurs.... Je vous ai déja dit ce qui en étoit, en vous mettant au fait de l'établiſſement de la banque de Caſtille: — Par le moyen de ce crédit pu-

blic, ouvert comme en Hollande, en virement de parties, les dettes des Villes & des Provinces où il y auroit eu des filles établies par la caisse de Paris, devoient être liquidées en virement de parties; ce qui auroit augmenté les représentants de leur commerce; & les impositions mises pour remplir les constitutions de ces mêmes dettes, devoient tomber annuellement en remboursement des parties en virement; ... de sorte qu'au bout de vingt-cinq ans, il ne seroit existé dans toutes ces Villes & Provinces, ni dettes, ni impositions, ce qui auroit beaucoup soulagé tous leurs citoyens. (*Voyez le plan de cette opération dans le dialogue précédent, dans l'explication des articles XX & XXI des Lettres-Patentes de la banque de Castille*).

VAN MAGDEBOURG.

Bravo!... bravissimo! — Je vois par-tout ce que j'entends, que votre Mr. de Pellissery a porté sur toute l'athmosphere de la France, ce coup d'œil de détail & de spéculation qui unit les intérêts des citoyens à ceux de leur patrie; ... ceux de leur patrie, à ceux de l'administration générale, & ceux de l'administration générale, à ceux du Gouvernement. C'est ce que l'on peut dire agir en maître, en Michel-Morin, qui voit de tout, qui entend de tout, & qui fait faire de tout; ... car jusques à présent nous avons toujours vu, qu'avec des riens, sans argent & sans le secours de personne, qu'il a entrepris, (ou voulu entreprendre) de très-grandes choses; & qu'il y auroit réussi, si on l'avoit laissé faire. — Ce don-là n'est pas donné à tout le monde; ... mais poursuivons notre examen. — „ Second étage, remboursement des annuités sans charge pour l'Etat; ... ré-

„ tablissement de la compagnie des Indes, . . .
„ par égalité des intérêts de la France avec
„ ceux de l'Angleterre & de la Hollande. "
— Ceci paroît devoir me toucher un peu plus que tout le reste ; — comment, s'il vous plaît, s'opere tout cela ?

LE COSMOPOLITE.

Les remboursement des annuités, sans charge pour l'Etat, se fait par la même opération qui range les arbitraires du commerce de la France à la parité de ceux de l'Angleterre & de la Hollande. Mr. de Pellissery, *page* 144 de son éloge de Colbert, releve très-judicieusement ce Ministre, sur son peu de prévoyance dans cette partie, en disant : „ Egalement,
„ d'avoir constamment tenu en France les inté-
„ rêts factices du commerce à 5 & 6 pour 100,
„ tandis qu'en Hollande & en Angleterre, ils
„ n'étoient qu'à 2 & demi où 3 pour 100 ; —
„ la bonne politique prescrit de balancer en
„ tout ses rivaux, & de ne jamais faire leurs
„ avantages par une disproportion de rap-
„ ports personnels. — C'est les favoriser, que
„ de leur laisser les usufruits du commerce à
„ 2 & 3 pour 100 meilleur marché que celui
„ de nos opérations. — Cette faute grossiere
„ de notre part, depuis un siecle, a versé au
„ maniement de ces deux nations, un gros
„ tiers de nos commerces politiques. " Et il décline après, au Ministere de la France, (par la note 6 de cet ouvrage,) les préjudices qu'elle en a éprouvés depuis nombre d'années. — Au quel effet, pour établir imperceptiblement & sans convulsion, cette parité d'intérêts de la France vis-à-vis de l'Angleterre & de la Hollande, il a imaginé l'établisse-

ment de sa caisse nationale sous 3 pour 100 d'escompte, & il fait établir par cette même caisse, plusieurs autres caisses dans le Royaume sur le même principe que celle de Paris, afin qu'en embrassant ainsi tous les intérêts du commerce, (en favorisant toutes les opérations mercantiles,) elle préparent la circulation générale à cette opération salutaire, qui doublera la valeur représentative de toutes les propriétés locales, & celles de toutes les dispositions particuliers des sujets.

VAN MAGDEBOURG.

Comment!... Mais voilà un terrible ouvrage!... prétendre doubler la valeur d'un arpent de terre, d'une maison, d'un vaisseau, d'un moulin....

LE COSMOPOLITE.

Certainement.

VAN MAGDEBOURG.

Eh comment cela?

LE COSMOPOLITE.

En ce que les propriétés, comme terre, maison, vaisseau, moulin, &c. ne sont estimées ne rapporter aujourd'hui que 3 pour 100 de la valeur représentative; tandis que l'argent placé dans le commerce, procure 5 & 6 pour 100. — En conséquence, dès que l'argent ne procurera plus dans le commerce que 3 pour 100 de jouissance, les propriétés locales qui sont des hypotheques privilégiées, rapportant les mêmes intérêts,... ces propriétés doivent doubler de valeur représentative dans la circulation, vu leur garantie, vis-à-vis de tous les engagements arbitraires.

VAN MAGDEBOURG.

Je sens toute la solidité de ce raisonnement;

— mais vous voudrez bien me passer le déplaisir que j'en éprouve.

LE COSMOPOLITE.

Pourquoi cela?

VAN MAGDEBOURG.

Parce que cette opération va donner un furieux tour de reins à tous nos commerces;... les négociants François vont se jetter dans de plus fortes entreprises;... & ils nous chicanoient déja assez quand leurs intérêts étoient à 5 & à 6 pour 100, sans que votre Mr. de Pellissery, avec tous ses calculs, leur en fournît encore de plus amples moyens. — Ce qui me tranquillise un peu, c'est que pour établir en France, que tous les fonds en comptant, placés sur des représentants arbitraires du commerce, ne procureront plus à l'avenir que 3 pour 100, au-lieu de 5 ou 6 pour 100 qu'ils gagnent aujourd'hui, il faudra une ordonnance de l'autorité; & cette ordonnance ne sortira jamais, parce que la classe financiere, qui enveloppe (par toutes ses richesses) toutes les diverses branches de l'administration publique, s'élevera contre cette sage disposition, la présentera odieuse, tyrannique à l'autorité, & fera entendre constamment au Ministere, que pour attirer perpétuellement l'argent des nations étrangeres en France, il faut que ses intérêts arbitraires soient constamment établis sans variation à 5 & à 6 pour 100.

ST. ALBIN.

(*Au Cosmopolite.*) Savez-vous que si une telle opération pouvoit avoir lieu, qu'elle seroit ruineuse, destructive pour toutes les personnes censées capitalistes.

LE COSMOPOLITE.

Pour lesquelles ?

ST. ALBIN.

Pour la classe financiere.

LE COSMOPOLITE.

Belle perte ! . . .

ST. ALBIN.

Non-seulément pour la classe financiere, mais encore pour tous les citoyens aisés, argentés, qui ont tous leurs biens en comptant. . . .

LE COSMOPOLITE.

Je vais vous prouver le contraire. . . Premiérement, la noblesse de toute classe est très-peu fournie de comptant, ou de maniements en argent, & les 11 douziemes de toutes leurs richesses sont en fonds de terres, ou en maisons. — Secondement, le commerce se joue de toutes les variations arbitraires, tenant entre ses mains la balance de cette partie; donnant d'un côté, ce qu'il reçoit d'un autre. — Troisiémement, l'industrie y trouvera ses avantages, parce qu'achetant à terme, & vendant à terme, plus elle trouvera de l'argent à bas intérêt, plus elle occupera de citoyens, d'ouvriers, de sujets utiles. Quatriémement, l'agriculture jouira des mêmes avantages que le commerce & l'industrie, parce que ses produits étant dans une égale proportion que ceux des fonds en comptant, les particuliers argentés en verseront la plus grande partie dans de nouveaux défrichements; . . . de sorte que tous les états gagneront dans cette opération, excepté la classe financiere de vos citoyens. . . . Mais qui est-ce qui compose cette classe en France ? . . . tous les gens à recettes dans l'actif & le passif de l'administration, qui font valoir à l'heure, au jour, à

Particuliers qui composent la classe de la finance ou financiere.

la semaine, les deniers de leurs comptabilités; — les trésoriers, les payeurs de gages, rentes & pensions, qui traînent d'un jour, d'une semaine, d'un mois, les assignations du Gouvernement; — des courtiers, des agents de change, griveleurs de sols pour livres, ou des écornifleurs d'un 5, d'un 6 ou d'un 8 pour 100 sur tous les brocantages de la finance: — voilà ce qui compose votre classe financiere....

ST. ALBIN.

Mais tous ces gens-là gagnent leur vie....

LE COSMOPOLITE.

Cela est vrai;...mais aux dépens de qui?... du commerce, qui facilite tous les débouchés de l'industrie, & qui la fournit de toutes les matieres premieres qui lui manquent;... de l'industrie, qui salarie tout le méchanique, tout le journalier, tout le travail de 12 à 15 millions de sujets; — de 12 à 15 millions de sujets, qui sont les metteurs en œuvre de tous les arts, de l'agriculture, de la circulation publique;...enfin, de l'Etat, de la nation, de tout le corps politique de la France, qui pensionne depuis des siecles tous ses rivaux, par la cherté de ses constitutions. — Jugez-en par ce passage de la note 6 de l'Eloge de Colbert, où il y est dit: „ Le commerce politique de la France a toujours roulé, année commune, de 12 à 1300 „ millions; la constitution de ses intérêts, à 5 „ pour 100 seulement sur 1200 millions, feroit „ de 60 millions de produit; — si ce produit „ n'étoit que de 3 pour 100 au-lieu de 5 pour „ 100, les 60 millions feroient circuler un „ fonds capital de deux milliards; ce qui mettroit en circulation de 7 à 800 millions de „ plus, à l'avantage de la France, & au désavantage de ses rivaux.

Observations des plus justes sur les abus de la finance.

„ Ces désavantages depuis un siecle seulement à 2 pour 100 par année, sur les 1200 „ millions ci-devant, auroient procuré annuel- „ lement au commerce politique de la nation, „ 24 millions de réalisation, & à l'Etat, dans „ le courant de ce siecle, 2,400,000,000, lais- „ sant en perte les intérêts de ce capital pour „ les réductions des dépenses où auroit été „ forcée de se ranger la classe financiere de nos „ citoyens. — Ce calcul prouve à la législation, „ qu'il n'est point de petite faute, en matiere „ d'Etat, pour les intérêts politiques.

MYLORD SPITEAL.

Notre ami, vous raisonnez comme un ange :... ce que vous dites, est très-sensé.

LE COSMOPOLITE.

Ma foi, mon cher, je raisonne comme me l'a appris un homme qui a bien vu... Cherchez quelqu'un qui ait mieux connu la juste portée de la France, que Mr. de Pellissery ?

MYLORD SPITEAL.

Distinction des plus conséquentes dans les appréciations des citoyens en systême d'administration économique.

On doit toute sorte d'éloge à l'intelligence & à l'opinion de ce dit Sieur. — Tout ce qu'il dit est très-sage, & tout ce qu'il veut opérer est encore plus sage. — Dans un Etat bien policé, le Gouvernement ne doit tolérer aucune partialité, & il ne doit constamment favoriser que la classe appliquée de ses sujets. Par exemple, la Noblesse sert dans les armées, dans les emplois militaires, se bat, défend la patrie ; voilà une classe utile. — Le Négociant pourvoit le Royaume de ce qu'il lui manque, exporte ses superflus, fournit à l'industrie les matieres premieres qui lui sont nécessaires ; voilà une classe utile. — Les fabricants, les entrepreneurs, les propriétaires des terres, font travailler des millions de jour-

naliers, d'artiſans, de laboureurs; voilà une claſſe utile.... Mais vos Financiers, vos agioteurs, vos gens à recettes, (au nombre de plus de 100 mille dans toute la France,) à quoi ſont-ils bons? — ce ne ſont que des ſangſues dans le corps politique, qui ne s'abreuvent conſtamment que du ſang des pauvres, de la ſueur des citoyens appliqués, du travail des ſujets utiles...

VAN MAGDEBOURG.

En effet, à quoi ſont bons tant de Fermiers-généraux en France, tant de Tréſoriers, tant de Receveurs-généraux des finances, des domaines, des tailles, des aides, de la capitation, des vingtiemes, &c.? Ce ne ſont que des indolents, ſalariés pour dévorer les peuples. Vérité ſans replique.

ST. ALBIN.

Il eſt conſtant que dans ce grand nombre d'employés, bien peu ſont néceſſaires. — Par exemple, de quel ſecours ſont à l'Etat les Fermiers-généraux?...

LE COSMOPOLITE.

Doucement. Quand on s'emporte en récrimination, on confond toujours l'homme utile avec l'inutile, & l'on s'écarte de l'axiôme qui dit, que s'il eſt des maux d'abſolue néceſſité dans la politique, il eſt des maux auſſi d'abſolue néceſſité en ſyſtême d'adminiſtration. —De tous les perſonnages que vient de nommer Van Magdebourg, les Fermiers-généraux ſont les ſeuls qui ſoient utiles à la ſociété, qui peuvent le mieux ſervir à l'adminiſtration. — Dans une Monarchie auſſi peuplée, auſſi répandue que la France, auſſi jonchée de voiſins & d'ennemis, il faut au Gouvernement des étançons, des croupiers, des établiſſements de politique. — Les Fermiers-généraux ſont à cet effet tout ce

que la France peut desirer; — vrais administrateurs de recettes publiques, ils sont plus à même de connoître le haut & le bas, le fort & le foible, les moyens & les ressources du Gouvernement, que des particuliers dédiés à de simples régies; ... qu'un Ministre même, chargé de la police de tous les employés. — C'est dans cette inspection des recettes & de la circulation publique, que cette compagnie devient utile & nécessaire à l'autorité; & c'est à l'appui de toutes ses connoissances, que, dans une extrêmité forcée du Gouvernement, elle peut fournir au Ministere des secours prompts, des ressources physiques, dont la lenteur ou la trop longue demeure des recettes, causeroit le désavantage ou la ruine de la nation. — Témoins les efforts d'anticipations qu'elle a constamment fournis au Ministere sous Mrs. de Colbert, de Chamillard, Desmarest, de Fleury, de Machault, de Silhouette, de Moras, de Boulogne, Bertin, Laverdy, &c. — Ainsi c'est à tort que l'on s'est laissé prévenir contre ce corps; — ses maniements ne sont point usurés, comme tous ceux de la classe financiere le sont sur les sujets; — ce sont les droits du Prince qu'ils reçoivent purement & simplement; ... ils ne sont que les conservateurs de ses recettes, que les économes de ses assignations, que les inspecteurs de tous les employés subalternes, versant au trésor royal, ou dans les divers départements des provinces, les deniers des revenus publics; — au-lieu que tout ce qui est receveur particulier, chargé de caisse, trésorier, &c. ne sont que des gens mis en place par nécessité, pour griveler sur leurs recettes ou sur leurs assignations, traînant les payements ou la reddition de leurs comptes,

pour agioter un debet, pour mettre à profit dix, vingt & trente jours d'intérêts; se liguant avec des premiers commis, avec des agents de change, ou avec des gens en crédit, pour spéculer avec les fonds de leurs caisses, sur les effets publics, sur les effets royaux, excitant à dessein des froissements de chocs dans toutes ces parties, pour désaccréditer les uns, & pour faire hausser les autres; entretenant toujours une espece de guerre entre le besoin & l'intérêt, la finance & le Ministere; enfin, resserrant ou prodiguant l'argent & le crédit, suivant qu'il est favorable à leurs opérations. — De telles gens, une telle espece de citoyens, de tels artistes sont désavantageux au Prince, à la société, à un corps politique. — Mais le corps des Fermiers-généraux ne peut point être confondu avec cette espece de peuples. — Après le Ministre des finances, & les Intendants des finances, ce sont les Fermiers-généraux qui tiennent les rênes de l'administration; — ils sont seuls les vrais administrateurs des deniers publics. Les premiers ne sont que les préposés du Prince, pour les inspectionner & pour les protéger.

ST. ALBIN.

En ce cas, nos affaires sont gouvernées par des gens bien-mal famés & bien scandaleux.

LE COSMOPOLITE.

Non pas dans ce moment, & vous ne voyez point aujourd'hui chez les individus qui composent ce corps, ce ton avantageux de faste & d'imprudence que l'on y a vu par le passé. — Les places des Fermiers-généraux ne sont plus les salaires, les invalides d'un favori, d'un homme à bonnes fortunes; — c'est le mérite, les mœurs, l'honnêteté qui les donnent aujourd'hui.

ST. ALBIN.

Ma foi, j'en doute un peu,... en connoissant plusieurs qui me feroient rougir dans la société, si je me trouvois trop souvent avec eux; point de naissance, point d'éducation, des mœurs équivoques,... très-peu de mérite....

LE COSMOPOLITE.

Tous les doigts de la main ne sont point égaux;... ainsi il peut se faire qu'il existe encore dans ce corps quelques membres verreux, placés, comme autrefois, par l'intrigue, la protection ou la débauche d'un favori, d'une maîtresse;... mais depuis quelque temps, le Ministere est plus délicat, plus réfléchi, plus sévere dans le choix des sujets.—On cherche aujourd'hui les talents, la naissance, les mœurs; on ne veut que des hommes utiles; & je ne doute nullement que sous votre nouveau Ministere, & sur-tout au nouveau bail des fermes générales, vous ne voyiez un choix rigoureux, & des arrangements très-flatteurs pour une nation.

ST. ALBIN.

On aura beau les tourner & les retourner, les plâtrer ou les vernisser, pour leur donner plus d'éclat, ou quelque considération, ils n'auront jamais que la haine publique.—Ces gens-là se sont trop affichés par leur faste & par leurs profusions, & ces profusions sont généralement prises sur les peuples.

LE COSMOPOLITE.

C'est à tort que l'on se prévient là-dessus; & pour peu que l'on veuille raisonner, on verra que les Fermiers-généraux ne peuvent pas s'avantager d'un denier dans aucune de leurs opérations.—Tout se perçoit au bureau des fermes générales, sur des ordonnances, ou sur des ta-

rifs arrêtés avec le Miniſtere ; rien par libre arbitre ; & de tout ce qui eſt perçu, ils ſont obligés de donner quittance. — Par cette marche, & par les titres juſtificatifs qui la certifient, il eſt clair & démontré que les Fermiers-généraux ne peuvent s'avantager d'un denier dans leurs recettes, & que c'eſt à tort qu'on leur inculpe une cupidité flétriſſante. — Ce qui a fait les grands profits de ces Meſſieurs ſous Mr. de Colbert, & plus encore ſous Mr. le Cardinal de Fleury,... c'eſt que l'induſtrie, tirée du berceau par Colbert, & le commerce politique pouſſé dans ſon plus haut période de proſpérité par Mr. le Cardinal de Fleury, par une gradation continuelle, ont conſtamment groſſi la circulation publique... Cette circulation payant tribut aux fermes générales, & les baux de cette adminiſtration étant tous de ſix ans, par une répartition égale vis-à-vis du Miniſtere, il s'eſt rencontré dans les dernieres années de pluſieurs baux quelconques, que les intéreſſés aux fermes générales ont eu des augmentations conſidérables dans leurs recettes, qui les ont fait jouir de pluſieurs répartitions très-avantageuſes ; delà ces fortunes rapides dans pluſieurs de leurs individus :... mais ces fortunes étalées mal-à-propos de la part de quelques-uns de ceux-ci, ne diſent pas & ne prouvent pas que les Fermiers-généraux vexent les peuples. — Elles ne font qu'avérer ce que la ſpéculation politique prouve encore aujourd'hui, que le commerce politique de la France, depuis Mr. de Colbert juſques en 1754, a été conſtamment en augmentant, malgré les chocs & les interruptions occaſionnées dans cette partie par la guerre de la Succeſſion, le ſyſtême de Law, la

guerre de 1744, &c.; & que depuis 1754, il s'arriere, & se mine imperceptiblement par la rigueur de vos impositions.

VAN MAGDEBOURG.

Pour nous faire un raisonnement pathétique sur des êtres éphémeres, vous m'avez fait quitter ce qui vaut mieux que tous vos Fermiers-généraux; .... c'est cet ouvrage, (*en montrant l'éloge de Colbert,*) ce plan de finance où l'on y voit tracé par le poinçon de la sagesse, l'art, le talent, le moyen de rendre heureuse une société, une nation politique. — Voyez le bon sens, la candeur de ce passage: „ Il auroit été „ de la gloire de Colbert, d'entreprendre ces „ redressements; ... de fondre les aides dans „ les gabelles, de même que les impositions de „ la capitation, taille & tallion, & en rendant „ la gabelle générale dans tout le Royaume par „ son égalité de prix, faire retrouver à nos fi- „ nances, dans cette seule imposition, le pro- „ duit des quatre autres. — Cette opération, „ quoique vaste & compliquée, n'est du tout „ point difficile, de même que celle qui établi- „ roit dans toute l'étendue du Royaume, l'exer- „ cice d'un seul code, d'une seule coutume, „ d'un seul poids & d'une seule mesure. — Ces „ simplifications seroient très-favorables à l'au- „ torité, & feroient le bien-être de tous les ci- „ toyens, étant prouvé que les diverses coutu- „ mes du Royaume perpétuent entr'elles des „ chocs continuels dans le cabinet de l'Etat, „ qui gênent sans cesse les dispositions généra- „ les de la bonne législation; & que la multi- „ plicité des impositions, par leurs inégalités, „ par leurs régies & leurs dépenses de compta- „ bilités, renchérissent de plus d'un tiers la

„ taxe

„ taxe de chacune desdites impositions : " — Joignez à ce passage de cet éloge de Colbert, celui de cette note 6, où Mr. de Pellissery dit : — „ Le destructif des désavantages dont nous venons de parler, ne se borne point à ce seul „ préjudice :.... il assiege encore la prospérité „ des finances de l'Etat, & le succès des opéra- „ tions du système politique du cabinet : l'évi- „ dence en est sensible... Nous payons 5 de ce „ que nos rivaux ne payent que 3 ; par consé- „ quent, à égale dépense en constitutions, les „ opérations du système politique de l'Angle- „ terre & de la Hollande peuvent s'étendre à 3 „ cinquiemes de plus en débours que ceux de „ la France.... " Voilà vraiment l'ami des hommes ! — malgré que cet ouvrage conspire contre nos intérêts, je ne puis m'empêcher d'en estimer l'Auteur.

LE COSMOPOLITE.

Mr. de Pellissery met son ministere au pied du mur, en lui prouvant, par cette note, que 100,000 liv. de constitution, prises en Angleterre, en Hollande ou en France, trouvent 3,333,333 liv. 6 s. 8 den. en Angleterre & en Hollande, & qu'elles ne procurent que 2,000, 000 en France.

VAN MAGDEBOURG.

Cette vérité est incontestable ;... il est absurde qu'il ait fallu plus de 200 ans à votre Ministere (*à St. Albin*,) pour en être persuadé. — Si la France, depuis un siecle seulement, avoit mis à profit cette observation, jamais la guerre de la Succession, ni celle de 1756, n'auroient ruiné ses finances....

ST. ALBIN.

Pourquoi cela ?

VAN MAGDEBOURG.

Parce que toutes vos conſtitutions étant à 3 & non à 5 pour 100, vos citoyens auroient ſupporté 2 cinquiemes de moins dans toutes vos impoſitions nouvelles, depuis ce ſiecle-ci.....

LE COSMOPOLITE.

Hé! c'eſt d'après cette vérité que Mr. de Pelliſſery dit dans ſon Proſpectus de finance, — que cette opération ſera très-riche & très-déciſive pour la France, — en ce qu'elle doublera la valeur repréſentative de toutes les terres & maiſons de la métropole, qu'elle augmentera la circulation publique, & qu'elle mettra à même l'Etat de rembourſer ſes annuités, par la ſeule économie qui lui en reſtera dans la conſtitution de ſes finances.

VAN MAGDEBOURG.

Je n'apperçois pas cette économie.

LE COSMOPOLITE.

Elle eſt cependant bien ſenſible; — les annuités créées pour liquider les charges de l'Etat, quand les intérêts de l'argent étoient à 5 pour 100... procuroient 5 pour 100; — quand il ne ſera plus qu'à 3 pour 100, celles-ci ne doivent produire également que 3 pour 100; — en conſéquence, les 2 cinquiemes d'intérêts économiſés par l'Etat dans cette conſtitution, feront appliqués annuellement à en rembourſer une portion d'annuités, qui, à 12 millions par année, avec les économies des intérêts, les éteindra preſque toutes dans moins de 20 ans.

VAN MAGDEBOURG.

Il y a là-dedans, mon ami, un peu de Machiavéliſme : cependant l'opération n'eſt pas tyrannique; & comme tout tend au bien public, que la doſe du mal eſt d'un ſur dix mille,...

ii faut, sans faire bruit, passer l'éponge par-là-dessus. — Poursuivons notre examen de ce Prospectus. — Bonne piece, mon cher ami, (*à St. Albin,*) bonne piece;... rétablissements de la Compagnie des Indes; — que diable la France a-t-elle besoin de faire le commerce de l'Inde?... Est-ce qu'elle n'en a pas assez en Europe, en Turquie & en Amérique?......

LE COSMOPOLITE.

Il est certain que le commerce des Indes Orientales est des plus indifférent & des plus inutile pour la France;... je dirai plus, il lui est désavantageux; mais exercé à l'avenir, dans le goût que le propose au Ministere Mr. de Pellissery, il recevra des températifs dans son exploitation, qui ne nuiront point, (comme par le passé,) à l'industrie de l'Etat, & qui favoriseront au contraire ses débouchés, en conservant à la nation ses fréquentations dans les Indes Orientales. „ Le commerce de l'Inde, „ dit Mr. de Pellissery, dans son éloge de „ Colbert, *page* 140, n'étant qu'un commerce „ de rivalité pour la France, la grande adresse „ de Colbert devoit être de s'assurer de la „ consommation des nations qui ne peuvent „ le faire, & de leur rendre cette même consommation moins coûteuse, (par l'épargne „ des fraix de transport,) que celles que leur „ fournissent les Anglois & les Hollandois. — „ En conséquence, il auroit été de bonne politique, & la raison d'Etat sembloit le prescrire, que Colbert établît le domicile des encheres de notre compagnie dans un de nos „ ports de la Méditerranée, afin que les Etats „ de Naples, du St. Siege, de l'Italie, de la Savoie, de l'Espagne & du Portugal,... la Tur-

„ quie même & les Régences d'Afrique qui
„ consomment assez considérablement des arti-
„ cles des Indes,... par notre proximité, les
„ vinssent prendre de préférence chez nous, au-
„ lieu de les aller chercher ou de les attendre
„ de la seconde main de Londres & d'Amster-
„ dam, par une navigation longue & périlleu-
„ se; — cette adresse auroit plus valu à la
„ France, que la guerre la plus avantageuse ".
En conséquence, il sera établi une nouvelle Compagnie, qui aura son port d'armement, de désarmement & de vente publique dans la Méditerranée. — Elle ne sera tenue dans aucun temps, d'aucune dépense militaire dans l'Inde, & tous les bureaux des douanes seront au profit de l'Etat; — seulement cette Compagnie prêtera ses vaisseaux au Ministere, dans les occasions nécessaires pour la défense de ce même commerce; à cet effet, l'Etat donnera à fonds perdu, à cette nouvelle Compagnie, 40 millions de liv. (sous 4 millions de redevance annuelle,) qui seront joints aux 40 millions de fonds que feront les nouveaux associés, & lesdits associés nommeront les régisseurs, les directeurs & autres employés dans les affaires de cette dite Compagnie, qui ne rendra compte au Ministre des finances, que comme à un préposé de l'Etat, pour veiller à la conservation des deniers des actionnaires. — Voilà sur quel fondement Mr. de Pellissery veut à l'avenir que l'on établisse l'exercice du commerce de l'Inde. — Cette nouvelle façon seroit plus avantageuse à la France que la précédente, celle-ci offrant ses débouchés à tous les peuples de l'Italie, qui, par leur proximité, se pourvoiroient de préférence en France, plutôt qu'en Angle-

terre ou en Hollande; au-lieu que l'ancienne Compagnie, dans son port isolé de l'Orient, ne les offroit qu'à la nation.

VAN MAGDEBOURG.

Je ne suis pas trop content de cet arrangement; ... il est d'un homme entendu; ... mais d'un mauvais voisin : ... „ Hé! ce Mont de Piété ... qu'est-ce que c'est? ...

LE COSMOPOLITE.

Ce Mont de Piété est une œuvre pie que Mr. de Pellissery veut faire fonder par le Roi, au moyen des annuités & par l'assistance de la caisse nationale. — Cette œuvre, très-utile à l'humanité, a été imaginée par les peuples de la Lombardie, & plusieurs villes chrétiennes se sont empressées de l'établir chez elles, pour l'assistance des pauvres citoyens, des nécessiteux, des gens privés de secours, forcés de se remédier sur leurs hardes, meubles ou effets domestiques. — De toutes les villes que j'ai connues, & qu'a fréquenté Mr. de Pellissery, il n'en est aucune qui ait autant besoin de cet établissement que Paris. — Sa population des plus considérables de l'Europe, réunit dans son sein une infinité de citoyens, dans la plus haute opulence & dans la plus affreuse des miseres. — Cette inégalité des richesses & des peines n'est point tempérée par les œuvres pies des fideles, par toutes les fondations du Gouvernement, par toutes les charités du Prince, des Grands, du Pasteur, des Curés, &c. — Il reste dans la communauté de Paris un excédent de besoins & de misere, que toute la bonne volonté de l'administration ne peut ni acquitter, ni servir. — De ce défaut de suffisance, l'autorité a toléré dans Paris le maquignonnage d'une certaine es-

pece de gens, que l'on appelle usuriers, prêteurs sur gages, qui pratiquent vis-à-vis des pauvres nécessiteux, les mêmes tyrannies qu'ils exercent sur les personnes obérées par le jeu, par les filles ou la débauche. — Cette tolérance forcée, aussi nuisible au général des citoyens, qu'elle peut être utile à un très-petit nombre de particuliers, ayant ému le cœur sensible de Mr. de Pellissery, & voyant dans une ville aussi considérable que Paris, qu'il n'y a que le Gouvernement qui puisse venir au secours d'une si forte portion de ses sujets, il a imaginé l'établissement d'un Mont de Piété, dont les offices & la modicité des charges pourvoiront à toutes les économies & à tous les besoins des pauvres, sans que le Gouvernement se trouve gêné par ses débours. — Cet acte est trop louable, trop utile à l'humanité, trop avantageux à la religion du Prince qui en fera le fondateur, pour que je ne vous fasse pas part de la teneur des Lettres-patentes qu'en a dressé Mr. de Pellissery. (*Voyez ces Lettres-Patentes.*)

VAN MAGDEBOURG.

Que le Dieu qui vous entend, comble de grace & de bonheur tous les mortels qui l'invoquent par des œuvres aussi méritoires! — Si Louis XVI exauce Mr. de Pellissery, . . . s'il commence son regne par cette heureuse fondation, il couronnera son nom de gloire, & il établira son trône dans le cœur de tous ses sujets. . . . Hélas! grand Dieu, qu'il est aisé aux Princes de faire le bien, & qu'il doit en coûter peu à ses Ministres de le leur faire appercevoir! — Si votre scélérat d'Abbé (*à St. Albin*,) avoit mis dans un pareil établissement, les deniers de l'Etat qu'il a versés dans sa société

l'établissement d'un M

nt ledit mont de
s dépenses dédui-
es sera versé an-
le : portion pour
r les intérêts de
r des à-comptes,
nt de piété reti-
t acquittées, si-
caisse nationale,
aissier, afin de ne
a circulation pu-

10 millions avan-
irera sur tous ses
t par mois, sur
-- & sur celles à
ursement desdits
ou à l'année, ne
s, & il n'y aura
maine; la fonda-
cette foible gra-

nts fins, matiere
auxdits proprié-
poids seulement
préciation.

ministrateurs cha-
le Paris, le Sei-
Police de Paris,
ureur-général du

blés dans la mai-
signée, nomme-
occasionnera ledit
onomes, d'un or-
and linger, d'un

frippier & d'
mœurs, & i

Lesdits écc
ce service le
gnités de leu
nicipalité de
égale, ils ser
dans ledit m

Les cinq é
ment, & d'é
Mercredi & S
de façon que
ait constamme
dudit établisse

Tous les qu
nistrateurs cha
de piété, & i
de toutes les
par comptes à

La porte
de Sa Majest
ront la mêm

Le caissier
dudit mont

Finalement
la conservati
déclare par l
été fondé ledi
taires univers
qu'aucun de s
un denier d
sujets.

des monopoleurs, d'accapareurs de denrées premieres, il auroit soulagé la misere de vos citoyens; & au-lieu de l'irriter par l'excessive cherté du pain, il l'auroit adoucie par le rachat de ses crimes. — Périssent de pareils Ministres!... Enguerrand de Marigny étoit moins coupable que lui....

ST. ALBIN.

Paix, Van Magdebourg;... dans les lieux publics, il faut toujours respecter le caractere des Ministres:... laissons cette conversation....

VAN MAGDEBOURG.

Soit;... mais en Hollande, on ne respecte que les honnêtes gens, & l'on nomme un chat, un chat, & Rolet un frippon;... en mon particulier, je n'aime pas ces gens-là.

MYLORD SPITEAL.

Personne n'aime ni n'estime ceux qui déshonorent leur Prince, & qui font le malheur de leur patrie. — Ce sont des crimes au premier chef....

VAN MAGDEBOURG.

Suivons notre Prospectus, il est plus flatteur pour nous;... il tend au moins à rendre des hommes heureux, au-lieu que celui dont nous parlons n'a été que le pere de la misere. — „ Simplification de régie dans les finances de „ l'Etat, réduction dans les dépenses de comp„ tabilité, — par diminution des impôts, sim„ plification & égalité de la gabelle, en suppres„ sion de la taille, taillon, capitation & aides". Cela est très-bon, toutes ces impositions étant odieuses. — Mais pourquoi ne pas avoir commencé par-là toute cette besogne.

LE COSMOPOLITE.

Cela ne se pouvoit pas,... les revenus des

impositions, dans tous les Gouvernements quelconques, n'étant établis que proportionnellement aux dépenses. — Pour pouvoir entrer en économie avec les revenus, il faut de toute nécessité avoir commencé par établir celle des dépenses. — Ainsi la suppression de la taille, taillon, capitation & aides, & toutes les autres simplifications dans les régies des finances, ne pouvoient se faire, sans avoir donné auparavant une fin déterminée à l'énorme dette de la France. On ne commence jamais de bâtir une maison par les toits. ... Mr. de Pellissery en a fait de même, par son *Servatur imperium*. — Comme c'est de la dette de l'Etat que s'établit sa caisse nationale, qui est l'ame de son opération, ... il a mis cette dette dans les fondements de sa maison, représentant le cabinet de l'Etat.

VAN MAGDEBOURG.

Il est unique d'avoir pu imaginer de faire servir une dette affreuse, qui a écrasé une nation, à créer un établissement qui assure son bonheur & sa prospérité dans tous les siecles. — Je ne reviens pas de cette idée & de cet enchaînement d'intérêts & d'opérations, qui successivement des uns aux autres, redressent une administration destructive, & lui font établir la marche de cet ordre sûr, qui explique l'économie législative, & qui porte dans toutes les portions d'un Gouvernement politique, la sérénité & l'abondance. — La combinaison en est aussi immense que profonde.

LE COSMOPOLITE.

Plus les choses sont éparses, multipliées, susceptibles d'abus & de détérioration, ... plus

il faut les ſimplifier. — Le but d'un plan vraiment économique, doit être de pourvoir aux inconvénients, en diminuant les taxes ſur les ſujets;... d'aſſurer le produit des impoſitions, en ſimplifiant leurs perceptions,... de rendre conſtamment les citoyens aiſés, plus contribuables que les pauvres,.... de conſerver ſans ceſſe ce juſte milieu qui explique les droits reſpectifs du Souverain & de ſes ſujets. — Depuis François Ier., la France s'eſt abandonnée à un commerce indécent pour les divers emplois de ſon adminiſtration. — Loin d'encourager le ſervice public par ſon déſintéreſſement, ſon intégrité, ſa juſtice, elle en a déshonoré l'émulation par des trafics, des abus, des monopoles. — De cet oubli des vrais principes de l'économie légiſlative, s'eſt établie une vénalité générale dans toutes les portions du Gouvernement. Tout ſe vend, tout s'achete aujourd'hui en France. — Le Prince n'eſt plus le chef de l'adminiſtration, c'eſt l'intérêt;... les dignités de l'Etat, les charges publiques, les emplois du Miniſtere ne ſont plus l'appanage de l'homme inſtruit, du citoyen appliqué, du ſujet fidele; — tout appartient à l'homme opulent, à l'homme riche, à l'homme élevé par la fortune. — De cette ſoif pour l'argent, ſe ſont perpétués les expédients deſtructeurs, de multiplier les charges de l'Etat,... de créer conſtamment de nouvelles régies,... d'imaginer ſans ceſſe de nouveaux impôts;... de-là s'eſt établie dans l'adminiſtration des finances, cette immenſité de conſtitutions, de gagiſtes & de comptables, qui engloutiſſent à leurs portions la majeure partie des revenus publics, & qui renchériſſent toutes les taxes ſur les ſujets.

La légiſlation doit donner une attention particuliere à ce paragraphe.

— De ce défaut de bons principes, s'est perpétué l'abus des moyens; & depuis Henri IV, on est à chercher si la France a fait d'autre métier dans tous ses besoins que celui de créer des rentes actives ou viageres, ... de renchérir toutes ses impositions, ... d'établir des nouveaux emplois ou des nouvelles régies. — Telle a été la marche constante de tous ces systêmes des finances; — systêmes destructeurs, qui ont toujours gouverné les affaires de l'Etat avec la même pusillanimité qu'un ouvrier à la journée regle sa dépense, sans jamais porter dans l'avenir cette prévoyance qui dévance les besoins, & qui donne aux engagements du temps passé, une extinction utile. — C'est par la pratique d'aussi méprisables moyens, que, sous Louis XIII, on a considérablement grossi les revenus de la France; — que Louis XIV a doublé ceux de son aïeul, & que Louis XV a augmenté de 250 millions de plus, ceux de Louis XIV. — Au travers de toutes ces gradations exorbitantes dans les revenus publics, il est à naître, depuis Louis XIII, (*à St. Albin*) qu'aucun de vos Souverains ait fait rembourser, pendant son regne, aucune des charges de l'Etat, qu'il ait supprimé aucune de ses impositions, qu'il ait éteint aucune de ses constitutions actives.... Tout a persévéré des uns aux autres dans les premiers principes: ... les dettes se sont sans cesse accumulées, les mêmes impositions ont perpétuellement existé, de nouvelles impositions & de nouvelles dettes ont constamment renchéri les anciennes. — Voilà quelle a toujours été la marche de votre Ministere des finances, depuis Henri IV.

ST. ALBIN.

Il eſt conſtant que cette partie a toujours été très-négligée en France, & que l'autorité ne s'en eſt jamais aſſez occupée. — Cependant, ſous Mr. de Colbert, & ſous Mr. de Fleury, on ne peut diſconvenir qu'il ne ſe ſoit fait pluſieurs opérations avantageuſes à la nation.

LE COSMOPOLITE.

Aucune, mon cher ami, aucune. — Si quelquefois vos adminiſtrateurs ont feint de témoigner s'occuper des intérêts des peuples, ce n'a été que pour pratiquer des infidélités vis-à-vis de tous les créanciers de l'Etat, qui n'ont jamais ſervi qu'à diminuer la fortune des citoyens, ſans jamais procurer aucun ſoulagement dans les taxes publiques. — Telle a été la marche ſucceſſive de toutes vos opérations en finances, depuis Mr. de Snlly, juſques au Cardinal de Fleury; & telle a été impitoyablement celle de tous les ſucceſſeurs de ce dernier Miniſtre, juſqu'à la mort de Louis XV. — Marche, depuis 1744 juſqu'en 1774, qui a augmenté les impoſitions de l'Etat de 150 millions de plus, que ſous Mr. le Cardinal de Fleury, & qui a établi en 32 ans une dette active de plus de 3,500,000,000, avec un tiers moins de circulation & de commerce politique qu'en 1744.

MYLORD SPITEAL.

Savez-vous, notre Coſmopolite, que vous pérorez on ne peut pas mieux. — Depuis longtemps, je n'avois point entendu expliquer en auſſi peu de mots, la mauvaiſe adminiſtration & la ſituation obérée d'une Monarchie, comme vous venez de peindre celle de la France; —

comment avez vous pu, en aussi peu de temps, approfondir tant de particularités, & prendre tant de connoissance sur les vrais intérêts de la France, de l'Espagne & de l'Angleterre?

ST. ALBIN.

Pour ceux de la France, la connoissance n'en est pas bien difficile, étant tous étalés dans ses commerces & dans ses impositions, — dans sa dette nationale, & dans ses sacrifices à la paix de 1763. — Heureux encore si de ce tableau de bien & de mal, de décadence & de ruine, nos Ministres.....

VAN MAGDEBOURG.

Laissons ces réflexions pour écouter notre ami, qui raisonne, à mon gré, comme un Ange.

LE COSMOPOLITE.

Ma foi, je ne fais que vous répéter les observations de Mr. de Pellissery; il avoit assez d'amitié pour moi, pour ne me laisser ignorer aucune des particularités qui ont décidé tous ses systêmes. — C'est d'après ses lumieres que je vous ai expliqué tous les avantages de son systême des billets, toutes les utilités de celui de sa caisse nationale; celle-ci, (pour ainsi dire) s'établissant médiatrice entre les abus de l'administration & la rigueur des taxes publiques. — D'une part, Mr. de Pellissery a vu que la France se perpétuoit dans une dette destructive, qui la constituoit à plus de 150 millions de dépenses extraordinaires; ... de l'autre, que cette même constitution la forçoit de conserver une multiplicité d'impositions & de comptables désavantageuse à ses peuples. — De ces deux causes abusives, s'établissant le malheur des sujets, la décadence de la Monarchie, la perte du commerce & de l'indus-

trie, Mr. de Pellissery a cherché de les anéantir. — A cet effet, faisant servir leurs désavantages à l'avantage des citoyens, il a imaginé son systême de la caisse nationale, qui, après avoir liquidé l'Etat sans débours de finances, après avoir rendu à l'autorité ce libre exercice dans son administration, qui lui est si nécessaire; après avoir éteint d'un seul coup de filet,... tous les payeurs & contrôleurs des rentes, tous ceux de celles sur les postes, les tailles, les tontines, les cuirs, &c. tous les caissiers des caisses, des arrérages, des amortissements, &c. laisse en économie dans les coffres du Roi, de 85 à 90 millions, sans peut-être une égale quantité abandonnée à tous les sujets. Considération bien fondée.

ST. ALBIN.

Il est constant que les 150 millions d'extraordinaires que paye la France par la constitution de sa dette nationale, coûtent annuellement à la nation plus de 200 millions de taxes publiques; la multiplicité des régisseurs & des comptables qui y sont employés, par leurs traitements particuliers, renchérissant de plus d'un tiers, la taxe de chaque imposition. Autre certitu de

LE COSMOPOLITE.

De-là, établissez combien il est important à votre Ministere & à la nation que la France redresse ses systêmes des finances!

VAN MAGDEBOURG.

En effet,... il n'y a aucune justice qui puisse obliger un Gouvernement d'opprimer 20 millions de sujets, pour en favoriser au plus 200,000; car, n'en déplaise à Mr. de Pellissery, je suis persuadé que toute la dette de la France ne roule par sur deux cents mille personnes.

LE COSMOPOLITE.

Mr. de Pelliſſery eſt bien auſſi de votre ſentiment, malgré qu'il évalue le nombre des intéreſſés à cette dette à 500,000 dans ſes lettres à Mr. Cochin. — C'eſt pour ne pas ſe tromper dans ſes calculs, qu'il a ſuppoſé que le nombre des créanciers de l'Etat pourroit être de 500,000, ou d'un ſur quarante. — Pour tarir la ſource d'un déſavantage ſi diſproportionné, & pour rendre le Miniſtere autant le maître de ſes diſpoſitions que de ſes revenus,... après avoir donné une fin déterminée à l'énorme dette de l'Etat,... après avoir éteint ſans eſpoir de retour les dépenſes de plus de 200 comptables de ſa dépendance, il a cherché de faire faire au Miniſtere, la même opération dans toutes les régies en recettes; afin de verſer dans les revenus publics, la même économie qu'il s'eſt appliqué de faire introduire dans les diverſes aſſignations de ſes dépenſes. — En conſéquence, les revenus de la France, non en fermes générales, ſe compoſant des diverſes recettes en impoſitions;... de la taille & du taillon, de la capitation,... des dixiemes, vingtiemes, & ſols pour livres,... & le dixieme de retenue,... des octrois,... des revenus des poſtes;... de la poudre & ſalpêtre,... de la ferme des greffes,... des octrois des villes,... de la régie des ſuifs & des huiles, hors du bail des fermes générales,... des revenus des eaux & forêts,... de ceux des domaines en recettes particulieres,... de la vente des charges & offices,... des fonds de la caiſſe des parties caſuelles, des ſommes que payent les Pays d'Etat,... & des dons gratuits du Clergé; Mr. de Pelliſſery

Depuis Louis XI, les finances de l'Etat ont été en renchériſſant, & dans tous

a considéré que toutes ces diverses régies, en multipliant les receveurs de toute espece, multiplient les gagistes quelconques, par conséquent les dépenses, & que par le secours des fermes générales, l'Etat peut simplifier de beaucoup cette partie en réunissant dans une seule & unique imposition, . . . la taille & taillon, la capitation & les aides, qui sont, de toutes les taxes publiques, celles qui sont les plus onéreuses aux peuples, les plus suceptibles d'abus, de vexations, d'injustice ; . . . enfin, les plus désavantageuses au commerce.

ses renchérissements, aucun administrateur ne s'est appliqué d'en simplifier les régies ; opération cependant bien nécessaire.

ST. ALBIN.

Vous avez grandement raison, mon cher ami, toutes ces impositions étant d'une nature aussi ruineuse que destructive. — Rien de plus révoltant que les partialités de la taille arbitraire, ... que les injustices de la taille réelle, ... que les coquineries des collecteurs, des receveurs particuliers, & des inspecteurs journaliers des aides. Premiérement, ces gens-là, pour faire les bons serviteurs vis-à-vis de leurs chefs, ne s'attachent constamment qu'à tyranniser le pauvre citoyen, en épaulant les riches, qui leur graissent copieusement la patte. — Secondement, qu'à tromper le Ministere, en vexant toute l'agriculture. — J'ai vu des abominations dans cette partie, qu'il seroit trop long de vous les raconter ; mais pour vous en donner une idée, je vais vous faire part d'une bonne histoire que j'ai entendue de mes propres oreilles au jardin des Tuileries, dans le mois d'Août 1772. — Je me trouvois un jour assis dans la grande allée du milieu de ce jardin, à côté de deux personnes qui ramonoient du haut en-bas (*au Cosmopolite*)

votre honnête homme l'Abbé Terray, & que je reconnus après par leur converſation être deux receveurs des tailles. — Ces deux Meſſieurs, dans leurs doléances, ... l'un diſoit: „ Avec ce malheureux Contrôleur-Général, „ nos charges à l'avenir de nous rendront plus „ rien; — il prétend nous diminuer les in- „ térêts de nos avances, & encore il veut „ réduire nos droits ſur nos recettes:... c'eſt une „ tyrannie, une vexation; cela ne s'eſt ja- „ mais fait; nous ne pourrons plus ſoutenir „ notre état, élever nos enfants, ni faire le „ ſervice. L'année derniere, continuoit tou- „ jours le même, ma charge m'a rendu 13 & „ d. p. 100;... celles d'auparavant ont tou- „ jours roulé de 15 à 16 pour 100:... La „ préſente ne ſera pas bien lucrative;... mais „ pour celles à venir, ma foi, ſi je trouvois „ quelqu'un qui voulût me l'abonner pour 8 „ pour 100, je lui en abandonnerai volontiers „ le produit:... veux-tu me le céder pour „ 10 pour 100, lui dit l'autre?...." L'on balbutia quelques mots que je n'entendis pas, & celui qui avoit offert d'accepter la propoſition, ajouta: — „ En vous en donnant 10 de la „ finance de votre charge, je ſerois bien ſûr „ encore d'y gagner 5 ou 6 pour 100,.. & „ peut-être 10; — car la mienne, qui n'eſt „ pas auſſi conſidérable que la vôtre, m'a rendu „ 20 & 22 pour 100. — Si la choſe n'étoit „ ainſi, en relevant la voix, comment le re- „ ceveur de la généralité de... ſeroit-il venu „ à bout de rembourſer l'emprunt fait ſur ſa „ charge, & à mettre encore ſur le côté 5 „ à 600 mille livres? car vous ſavez comme „ moi qu'il n'avoit pas le ſol lorſqu'il l'acheta..."

„ ta.... " Comme je prêtois un peu trop d'attention à cette conversation, celui qui avoit le propos en bouche s'en étant apperçu, leva le siege, & me priva du plaisir d'être spectateur auriculaire de toutes les coquineries qui se font dans cette partie : ... Sans cette précaution, sûrement j'allois entendre toute leur profession de foi. — Jugez d'après cette imprudente conversation, si les receveurs en chef des tailles se reprochent des profits aussi usuraires,... combien doivent s'avantager les Receveurs particuliers, & combien les collecteurs doivent boussculer leurs agricoles. — Enfin, l'imposition de la taille est si dure pour les peuples, & si sujette à vexation, qu'un Intendant de Province fut obligé de représenter au Sieur Abbé Terray, que dans six élections de son département, il y avoit eu plus de 800 laboureurs qui avoient été en inquisition des 20 & 30 jours, faute d'avoir pu payer la taille. Monsieur Turgot.

LE COSMOPOLITE.

Il est certain que l'imposition de la taille, est une des grandes causes de la cherté des fruits de l'agriculture en France ; & ce n'est point sans raison que Mr. de Pellissery a dit dans son systême terrier, que pour diminuer le prix des denrées, & rendre le prix de la main-d'œuvre moins chere, il falloit affranchir toutes les terres de la métropole, de toute sorte d'impositions quelconques. — C'est pour revenir à ce principe, que dans le systême de la caisse nationale, Mr. de Pellissery propose au Ministere d'éteindre les impositions de taille, taillon, capitation & aides, & de ré-

péter le montant de ces quatre impositions dans une gabelle générale (1).

ST. ALBIN.

Ah, grand Dieu!... dans une gabelle générale! le remede seroit pire que le mal.

LE COSMOPOLITE.

En quoi, s'il vous plaît?

ST. ALBIN.

En ce que la gabelle est tyrannique par elle-même, odieuse, infame; — elle est la ruine des peuples : les Fermiers-généraux (dans leurs répartitions) exerçant déja assez de vexations, sans leur en fournir de plus amples moyens.

LE COSMOPOLITE.

Je ne vois pas que ces vexations soient aussi violentes qu'on les exagere; — d'ailleurs, comme toutes les provinces de la Monarchie sont différemment traitées pour cette sorte d'imposition, il ne seroit pas étonnant (pour arrêter le faux-saunage,) que la ferme générale se trouvât forcée à des rigueurs, qui n'existeroient point si toutes les provinces de la Monarchie étoient à l'unisson les unes des autres; — en Bretagne, le sel y vaut six deniers la livres : à Paris, il coûte 13 sols six deniers. Quelle équité y a-t-il dans cette répartition?... Le citoyen de Bretagne est-il moins François que le citoyen de Paris?

ST. ALBIN.

Toutes les provinces de la Monarchie (depuis un temps immémorial,) se gouvernent par

(1) En supprimant la taille, il y a une précaution sage à prendre pour établir solidement le grenier d'abondance dont il sera parlé dans le dialogue suivant, pour une année au moins d'approvisionnement pour tout le Royaume.

des privileges particuliers; il seroit odieux de les en priver. — La Bretagne a celui d'être exempte de la gabelle; pourquoi voulez-vous lui donner cette imposition de plus?

LE COSMOPOLITE.

Parce que Paris, Orléans, Tours, Moulins la payent, & que la Bretagne doit la payer. — Dans un Gouvernement bien administré, il ne faut ni deux loix, ni deux maîtres; tout ne doit faire qu'un, & tout ne doit être qu'un. — Avez-vous vu là-dessus l'observation de Mr. de Pellissery, dans son éloge de Colbert, & avez-vous bien pesé tout l'essentiel de sa note 1, page 150, qui explique les avantages généraux & particuliers de cette opération?

ST. ALBIN.

Non, je n'y suis point encore.

LE COSMOPOLITE.

Eh bien, pour vous en mettre au fait, je vais vous citer tout au long l'un & l'autre passage. Page 145, ledit Sieur de Pellissery, à la suite de ses observations sur les fautes de Colbert, dit: „ On peut lui savoir mauvais gré aussi d'avoir laissé subsister constamment dans le „ systême de nos finances, une inégalité & une „ monotonie dans les impositions majeures, „ désavantageuse à l'Etat, & au bien général „ de la société, toutes les provinces de la Monarchie n'y étant pas également traitées.

„ Même reproche au sujet des aides & des „ gabelles, dans les diverses provinces du „ Royaume, étant absurde que l'on gêne dans „ les unes, le boire d'une partie de nos citoyens, & qu'on les force dans les autres, „ de consommer plus que leurs besoins ne peuvent l'exiger.

„ Note 1, page 150. Ce n'est pas l'imposition „ qui est la ruine des peuples, c'est la nature „ de l'imposition qui, dans la perception, exi„ geant une trop grande quantité d'employés, „ d'exacteurs & de receveurs, ouvre mille „ moyens à ceux-ci d'y vexer les sujets; & „ par leurs gages & leurs émoluments particu„ liers, renchérissent encore de plus d'un tiers „ la taxe de chacune desdites impositions.

„ La taille, le taillon, la capitation & les „ aides, sont de la nature de ces impositions;... „ leurs régies multipliées & sous-divisées du „ receveur-général des finances, au receveur „ général de l'imposition; du receveur général „ de l'imposition, à des receveurs particuliers, „ & à des employés sans nombre, dont les com„ missions séparées exercent continuellement „ une inquisition odieuse sur la personne, sur „ les biens, sur les rentes & sur les récoltes de „ nos citoyens; — de cette inquisition perpé„ tuelle, il s'en enfante une insatiable cupi„ dité, qui entretient entre les collecteurs, les „ agricoles & les artisans, des antipathies, des „ inimitiés, des haines & des vengeances, as„ souvies communément par des concussions „ qui préjudicient constamment nos a campa„ gnes. — Un second vice dans ces désavanta„ ges domestiques, c'est l'inégalité qu'ils per„ pétuent dans la circulation intérieure de la „ Monarchie, les productions terrieres du „ Royaume n'y étant pas également traitéer; „ celles recueillies dans les biens nobles, par „ leurs exactions, écrasant celles des biens„ fonds roturiers;... de sorte que le corps de la „ noblesse, formant au plus un quarantieme de „ la population de la France, écrase, par ses

„ privileges sur les roturiers, l'existence de 12 „ à 15 millions de citoyens, artisans, journa- „ liers ou laboureurs.

„ La grande science dans tous les Gouver- „ nements du monde, étant celle qui rend les „ peuples heureux, & qui établit dans la circu- „ lation politique, une administration équita- „ ble, juste, impartiale, proportionnée aux re- „ venus de chacun des sujets, je crois que l'ad- „ ministration qui purgeroit nos campagnes „ des impositions de la taille & taillon; nos „ agricoles, des vexations des collecteurs; nos „ citoyens, de l'inquisition de la capitation, & „ de l'inspection journaliere des aides, seroit la „ meilleure & la plus lucrative pour la France. „ — En conséquence, une opération qui réu- „ niroit dans une seule régie la perception de „ cinq impositions majeures, (dont quatre d'u- „ ne régie chere, abusive & désavantageuse au „ corps politique de la nation,) seroit une opé- „ ration sage, honnête, patriotique; parce „ qu'elle encourageroit le travail, la consom- „ mation, le commerce, l'industrie, & qu'elle „ établiroit cette égalité & cette impartialité „ du Gouvernement, qui doit tourner toutes „ les vues des sujets, au bien public, au salut „ & à la conservation de la cause commune.

„ Pour prendre une idée de cette opération, „ il s'agit de connoître le produit libre de la ga- „ belle, celui des aides, de la taille & taillon, „ & de la capitation; de balancer tous ces pro- „ duits par celui d'une gabelle générale dans „ tout le Royaume, sans différence de prix ni „ distinctions de lieux, toutes les provinces „ de l'Etat ne devant faire qu'une, dès qu'elles „ ne forment qu'une même cause;... étant ridi-

„ cule de perpétuer des exclusions parmi elles „ (comme en Bretagne,) qui écrasent les ci- „ toyens de Paris, de Rouen, d'Alençon, &c. „ où la gabelle est établie, & qui mettent ceux- „ ci dans la nécessité de souffrir en temps de „ guerre, des renchérissements dans leurs im- „ positions particulieres, pour subvenir aux dé- „ penses de ces mêmes provinces privilégiées, „ afin de les mettre à couvert du fer de ses en- „ nemis: cette inconséquence abusive & injuste, „ doit dessiller les yeux de la législation, & „ faire méditer notre Ministere des finances sur „ mon observation, & sur l'opération ci-après „ qui en trace la marche.

„ La débite de la gabelle dans le bail précé- „ dent d'Alaterre, a été, année commune, „ de 14,267 muids de sel, lesquels (dans l'ap- „ préciation générale des prix combinés) a „ fait ressortir le sel à 3000 livres le muid, & „ a produit en recette . . liv. 42,801,000.

„ Le sel récolté ne revient pas „ à S. M., à 100 liv. le muid; „ cependant en appréciant les 14, „ 267 muids, à 100 livres de pre- „ miers debours, il en aura coûté „ de fonds d'avance, l. 4,226,700

„ Les fraix de trans- „ ports, de magasin & „ de régie, roulent „ ordinairement de 7 „ à 8 millions, ci . 8,000,000 } 12,226,700.

„ En conséquence, les gabel- „ les, années communes, pro- „ duisent net . . . . . liv. 30,575,300.

Rapport . . . . liv.		30,575,300
„ Celui de la taille, taillon, capitation, & les aides, roule, —		
„ Pour la taille & taillon, de 30 à 32 millions, . l.	32,000,000	
„ Pour la capitation, de 24 à 25 millions, ...	25,000,000	69,000,000.
„ Pour les aides, de 10 à 12 millions .	12,000,000	
„ En tout . . . liv.		99,575,300

„ Pour retrouver avec plus d'avantage pour „ l'Etat & pour les citoyens, le montant de „ ces cinq impositions, dans la seule généra- „ lité de la gabelle, & faire jouir réellement „ nos citoyens de la suppression de la taille, „ taillon, de la capitation & des aides, il „ faut considérer la dépense absolue du sel „ pour chaque citoyen, & la rapprocher avec „ celle de la présente débite de la gabelle.

„ Par mon état, note 1, page 49, des reve- „ nus & des dépenses générales de la France, „ j'ai dit que la France avoit à nourrir jour- „ nellement 21,500,000 citoyens.

„ Les ordonnances de la gabelle obligent „ nos agricoles & nos artisans, suivant les „ Généralités, à un demi-minot, & à un tiers „ de minot de consommation de sel par mé- „ nage; . . . ce qui, à 4 personnes par mé- „ nage, feroit une consommation de 10 à 12 „ livres par tête (1).

(1) Dix livres pesant de sel, donnent 160 onces; — 160

„ La débite présente de la gabelle, à 14,267 „ muids par année,... à 48 minots pour un „ muid, & à 100 livres pesant le minot, vous „ donnent 68,461,600 livres de sel de débite „ annuelle,.,. laquelle rapprochée de celle „ de la consommation des 21,500,000 de mon „ Etat, ne feroit que 3 livres 1 cinquieme de „ sel par tête, tandis que les ordonnances „ des gabelles la portent de 8 à 12 livres;.. „ ce qui prouve que les Provinces exemptes „ de la gabelle, préjudicient toutes les années

---

onces, 1280 gros; — 1280 gros repartis par 366 jours, établissent la consommation journaliere des sujets, à 3 gros & demi de sel par tête. — Cette consommation ne peut être plus minime dans la spéculation politique, attendu que si nombre de gens du peuple dans certaines provinces; si nombre d'enfants dans l'étendue du Royaume ne la consomment pas, il en est une plus grande quantité qui l'excedent, & même qui la doublent, sur-tout dans toutes les Provinces méridionales de la France. En conséquence, en détaillant par classe la consommation journaliere des sujets, note 1, page 49, on trouvera que la premiere classe consomme plus de son once de sel par jour; ce qui feroit 22 liv. 14 onces de sel l'année, à 13 sols la liv. . . . . 14 : 17 : 6.

La seconde classe plus de 3 quarts d'once ou 6 gros, 16 livres 2 seiziemes. . . . . 10 : 9 : 7.

La troisieme classe, plus de demi-once ou 4 gros, 11 livres 7 seiziemes. . . . . 7 : 8 : 10

La quatrieme classe ses 3 gros à 3 gros & demi ou 10 livres . . . . 6 : 6 : 10

Que l'on balance cette répartition par la rigueur de celle de la taille, taillon, capitation & aides; . . . que l'on y additionne la tyrannie, les vexations, les iniquités, les forfaitures des collecteurs, des receveurs & autres; on trouvera par le systême présent, que les sujets payent le quadruple de ce qu'ils payeront quand on aura établi une gabelle générale, en suppression de la taille, taillon, capitation & aides.

„ à nos finances de la débite de 6 à 8 livres
„ de sel de plus pour chacun de leurs citoyens.
„ — Toutefois pour ne point faire de calcul
„ exagéré, au-lieu de 8 à 12 livres de sel
„ de consommation qu'ordonnent les gabelles,
„ j'établirai que chacun de nos 21,500,000
„ citoyens ne consomment annuellement que
„ 10 livres de sel par tête; — En conséquen-
„ ce, pour nos 21,500,000, nous aurons une
„ débite de 215,000,000, de livres, ou 2,150,
„ 000 minots; ..: lesquels à 66 liv., prix de
„ Paris, (& qui doit être le général,) vous
„ produiront . . . . liv. 141,900,000.

„ L'augmentation des fraix de
„ régie pourroit bien être com-
„ pensée par la suppression de ceux
„ des aides; — toutefois nous
„ y abonnerons 10 pour cent,
„ sur 141,900,000, ce sera . . .
. . . . . . liv. 14,190,000.
„ Le produit ci-
„ devant des cinq
„ impositions à in-
„ corporer dans la
„ seule gabelle. . . 99,575,300.

} 113,765,300.

„ Il nous restera pour déficit de
„ l'opération . . . . . . liv. 28,134,700.

„ Toutefois j'estime qu'il ne sauroit y en
„ avoir; (1) les supputations de consomma-

(1) Pour se convaincre qu'il ne sauroit y avoir de déficit dans ce calcul, il n'y a qu'à récapituler la consommation des 4 classes supposées, où l'on trouvera une augmen-

„ tions y étant prises dans la plus basse pro-
„ portion, & étant prouvé que les citoyens

tation de près de 43 millions, en sus des 28,134,700. — Preuve, 21,500,000 citoyens répartis en consommation annuelle.

Clas.	*Répartition.*	*Consommation.*	*Prix.*	*Total de la consommation.*	*Total du produit.*
1ere.	2,000,000	22 liv. $\frac{14}{16}$	l. 14:17: 6: à 13 s.	45,000,000 $\frac{3}{4}$	l. 29,750,000
2e.	6,000,000	16 liv. $\frac{2}{16}$	10: 9: 7	96,000,000 $\frac{3}{4}$	62,400,000
3e.	6,000,000	11 liv. $\frac{7}{16}$	7: 8:10	68,000,000 $\frac{1}{4}$	45,400,000
4e.	7,500,000	10 liv.	6: 6:10	75,000,000	47,210,833
	21,500,000 citoyens consommeroient			284,000,002	l. 184,760,833

Le produit de l'évaluation à 10 l. par tête étant de 141,900,000

Reste de plus . . . . l. 42,860,833
En y ajoutant les 28,134,700

Il resteroit pour déficit . . . . l. 70,995,533

Le fait est certain: — Si 141,900,000 vis-à-vis de 113,765,300, laissent 28,134,700 de déficit, 184,760,833 doivent en laisser 70,995,533: — de-là on peut établir que l'opération ne peut qu'être avantageuse à l'Etat & à tous les citoyens.

„ des provinces exemptes de la gabelle, con-
„ somment le double plus de sel que ceux de
„ celles qui y sont soumises, le pain & tous les
„ comestibles en étant très-assaisonnés; &
„ dans les provinces méridionales du Royau-
„ me, on est forcé, pour conserver la viande &
„ le poisson frais, de les saupoudrer de sel; —
„ en conséquence, les 28,134,700 livres d'ex-
„ cédent, loin de souffrir quelque diminution,
„ éprouveront une augmentation considérable.
„ De cette opération simple, il existe que
„ les finances de l'Etat, en augmentant réelle-
„ ment ses revenus, soulagent les citoyens des
„ impositions, des vexations, & des concus-
„ sions de la taille, de la capitation & des ai-
„ des, connues se monter à 69 millions;... ré-
„ gies & comptabilités pour 30 millions:...
„ en tout 99 millions.
„ En vain pourra-t-on alléguer qu'il seroit
„ affreux de faire payer le prix du sel aussi cher
„ aux habitans des côtes maritimes qu'à ceux
„ de l'intérieur du Royaume; — je répondrai
„ que le sel est une denrée Royale chez presque
„ toutes les nations policées;... que son reve-
„ nu est une des premieres recettes de chaque
„ Gouvernement: en conséquence, qui dit Gou-
„ vernement, dit une égalité d'administration,
„ d'équité, de justice en faveur de tous les ci-
„ toyens. Tous les Gouvernements du monde
„ n'étant constitués en dépense que pour la con-
„ servation de ces mêmes citoyens; & tous les
„ citoyens étant obligés de contribuer égale-
„ ment à la dépense publique: il en résulte que
„ dans tous les Gouvernements du monde, la
„ conservation étant égale en systême d'Etat,
„ soit pour les peuples des provinces maritimes

„ de la France, comme pour ceux des intérieu-
„ res du Royaume, les impositions doivent être
„ également réparties ; en conséquence, le sel
„ étant une denrée Royale, législative, la légis-
„ lation ne peut sans injustice enclasser diverse-
„ ment le prix dans les diverses provinces de la
„ Monarchie, sans renverser cet ordre d'équité,
„ de justice & de bien public, qui constituent
„ les obligations de la vraie législation, & qui
„ lient tous les intérêts des citoyens aux in-
„ térêts de la cause commune ; — tel est mon
„ sentiment ; — sentiment d'autant plus impar-
„ tial, que, né dans un port de mer, & dans la
„ premiere ville commerçante du Royaume, je
„ trouve..... qu'avec l'esprit de calcul & de
„ commerce qui regne dans tous les systêmes
„ des Gouvernements de l'Europe, — dans la
„ position présente de toutes les nations mari-
„ times,... dans celle de la France & dans cel-
„ le de ses rivaux,... que nos provinces mari-
„ times sont les plus exposées aujourd'hui,
„ & que si leur position met dans de plus gran-
„ des surveillances le Gouvernement, dans de
„ plus fortes dépenses de conservation & de
„ défense .... leurs citoyens doivent s'estimer
„ très-heureux, que les habitants de la Bour-
„ gogne, du Dauphiné, de l'Isle de France,
„ veuillent bien contribuer également à la ri-
„ gueur d'une imposition qu'ils renchérissent,...
„ par les dépenses extraordinaires qu'elles oc-
„ casionnent de plus aux finances de la Monar-
„ chie. — J'appelle à mon secours ce passage du
„ Traité de la dixme Royale de Mr. de Vauban.
„ 1°. Il est d'une évidence certaine & re-
„ connue par tout ce qu'il y a de peuples poli-
„ cés dans le monde, que tous les sujets d'un

„ Etat ont besoin de sa protection, sans laquel-
„ le ils ne sauroient subsister.

„ 2°. Que le Prince, chef & souverain de cet „ Etat, ne peut donner cette protection, si „ ses sujets ne lui en fournissent les moyens; — „ d'où il s'ensuit:

„ 3°. Qu'un Etat ne peut soutenir ses sujets, „ si les sujets ne le soutiennent pas. — Or, ce „ soutien comprend tous les besoins de l'Etat, „ auxquels par conséquent tous les sujets sont „ obligés de contribuer. — DE CETTE NÉCESSI- „ TÉ, il résulte:

„ 1°. Une obligation naturelle aux sujets de „ toute condition, de contribuer à proportion „ de leurs revenus ou de leur industrie, sans „ qu'aucun d'eux puisse raisonnablement s'en „ dispenser.

„ 2°. Qu'il suffit pour autoriser ce droit, „ d'être sujet de cet Etat.

„ 3°. QUE TOUT PRIVILEGE qui tend à „ l'exemption de cette contribution, EST IN- „ JUSTE ET ABUSIF, & ne peut ni ne doit „ prévaloir AU PRÉJUDICE DU PUBLIC ". Par cette explication, vous voyez combien la gabelle générale est plus économe & plus douce pour tous les citoyens, que la pluralité des quatre impositions qu'elle anéantit.

VAN MAGDEBOURG.

Il est constant, mon cher de St. Albin, que lorsque cinq impositions aussi vexatoires que celles de la taille, taillon, capitation, aides & gabelles, ne seront plus représentées que par une seule contribution, l'Etat & les citoyens y économiseront 75 pour 100 au moins en débours, & 80 pour 100 en vexations ou en coquineries. — La preuve en est sensible: ....

vous aviez cinq régies à consulter, il ne vous en reste plus qu'une; ... ce sont quatre servitudes de moins: ... quatre servitudes de moins de cette espece, sont quatre chevaux de moins dans une écurie. — Par cette seule, ou la seule que l'on veut laisser exister; il est aisé de calculer, si les provinces exemptes de la gabelle supporteront moins d'impositions qu'elles n'en supportoient avec la perception de la taille, taillon, capitation & aides.

Le Cosmopolite.

Certainement, toutes sont favorisées, ... qui plus, qui moins; — mais quand même il y auroit quelques inégalités pour les provinces exemptes de la gabelle, où est la justice que ces provinces (qui ne peuvent être généralement que des provinces maritimes ou frontieres,) soient moins taxées que les intérieures du Royaume; tandis qu'elles sont plus exposées que les autres aux ravages des ennemis, qu'elles sont plus favorisées par la propriété du commerce maritime, & qu'elles forcent encore, (par leurs situations) le Gouvernement à de plus fortes dépenses de conservation, que toutes celles soumises à la gabelle. — Désabusez-vous; ... (*à St. Albin,*) par-tout où les intérêts sont les mêmes, les constitutions doivent être les mêmes; ... par-tout où la conservation est égale, la dépense doit être égale; — d'ailleurs, il faut considérer que les impositions de la taille, taillon, capitation & aides, ne roulent (aux 11 douziemes près,) que sur toutes les denrées premieres, les plus absolues aux peuples, & que la gabelle est du triple & du quadruple plus forte pour le citoyen aisé, que pour celui à la journée.

ST. ALBIN.

Il eſt conſtant que je conſomme plus de ſel, que mon fermier.

LE COSMOPOLITE.

Par conſéquent, l'artiſan, le journalier, le laboureur, ſe trouvent ſoulagés par cette opération.

MYLORD SPITEAL.

Non ſeulement l'artiſan, mais tous les citoyens; —dites-moi un peu, la taille, taillon & capitation, ſont-elles générales en France?

ST. ALBIN.

Oui, excepté la Nobleſſe, tous payent la taille en France & depuis le Dauphin; juſqu'au moindre des artiſans, tous payent capitation (1).

MYLORD SPITEAL.

Voilà déja trois terribles fardeaux de ſupprimés; ... hé! les aides....

ST. ALBIN.

Les aides ne ſont point générales; ... mais dans le peu de provinces où elles ſont établies, tous les citoyens y contribuent également; & c'eſt aſſez dans les provinces ſoumiſes à la gabelle, que les aides ont cours.

MYLORD SPITEAL.

De ſorte que vous avez des provinces qui ſont écraſées par trois impoſitions onéreuſes, tandis que les plus favoriſées en ſont exemptes, ... où eſt l'équité de cette répartition?

LE COSMOPOLITE.

Il y a d'autant plus d'injuſtice dans cette iné-

---

(1) En ſupprimant la capitation, il faut la laiſſer ſubſiſter ſur les laquais, cochers, &c. pour arrêter ce tas de fainéants.

galité, que la taille, taillon & capitation, sont des impositions générales, & que les aydes & la gabelle n'existent que dans les provinces les plus peuplées, généralement les moins favorisées, & les moins exposées aux dégâts des ennemis. Mr. de Pellissery, dans la note que je viens de vous citer, a balancé (pour tous les citoyens,) les avantages & les désavantages de ce redressement.... Par son calcul, il est prouvé qu'une grosse moitié de la population de la France sera soulagée des impositions absolues de la taille, taillon, capitation & aides, & que l'autre moitié, dans la seule innovation de la gabelle, jouira encore de plus de la moitié en remise, de la valeur des quatre impositions supprimées.— Additionnez actuellement à tous ces avantages, ceux de n'être plus exposés aux vexations, aux chicanes, aux coquineries de mille exacteurs, receveurs, employés & gardes, qui grossissent toujours du double les désagréments de toute imposition quelconque; & vous me direz après, si l'opération que propose Mr. de Pellissery, n'est pas plus avantageuse pour tous les citoyens, que celles qui sont aujourd'hui en exercice.

Vérité ien convainquante pour accréditer cette opération.

Vérité sans replique.

VAN MAGDEBOURG.

Mais, par cet arrangement, le département des Fermes générales deviendroit des plus considérables.

LE COSMOPOLITE.

Il augmenteroit beaucoup en recette;...... mais les fraix de régie n'en seroient pas plus considérables; les Fermes générales ayant déja, dans toute l'étendue du Royaume, leurs employés, leurs receveurs, leurs gardes, tout consisteroit en quelques greniers à sel & quelques receveurs

receveurs de plus, qu'il faudroit établir; — mais qui ne feroient que remplacer ceux déja en exercice dans la partie des aides.

ST. ALBIN.

Je doute que cette opération fût bien vue du peuple;... il crie déja assez, sans augmenter ses murmures.

LE COSMOPOLITE.

Le peuple est un Prothée, qu'il ne faut ni craindre, ni braver;... il faut faire son bonheur sans le consulter. — Tout Gouvernement sage se rit des murmures publics, quand ils ne sont que dans l'opinion vulgaire,... qu'ils ne sont ni justes, ni fondés. — Dans l'opération dont nous parlons, il ne pourroit s'y en rencontrer, étant existant que le Ministere supprime quatre impositions majeures, pour n'en continuer qu'une, qui est déja en exercice dans la plus grande étendue du Royaume, & à laquelle les provinces exemptes de la gabelle concourent déja en grande partie, tous leurs citoyens étant forcés de se pourvoir de sel dans le grenier public... Or la servitude de l'imposition de la gabelle étant déja pleine pour une grande demi de la population de la France, & l'autre demi, en supportant tous les désagréments sans fournir à l'imposition, il existe.... que l'opération de la gabelle générale devient une opération avantageuse à tous vos citoyens, en ce qu'elle décharge une grande demi de votre population du fardeau de quatre impositions majeures, & que par la même suppression en faveur de l'autre demi, (& en ne la soumettant qu'à la seule gabelle) elle lui abandonne au-delà de 50 pour 100 sur les droits qu'elle payoit auparavant au fisc royal, lors de l'exercice des quatre impositions supprimées.

Solution des plus convainquantes.

ST. ALBIN.

Vous aurez de la peine à ramener les esprits à votre opinion.

LE COSMOPOLITE.

Je n'en aurai pas beaucoup; je vais vous le prouver.—Si vous aviez une famille nombreuse à élever, à nourrir, consulteriez-vous les appétits d'un chacun de vos enfants?

ST. ALBIN.

Non, vraiment; — je ferois mon ménage honnêtement, suivant mes moyens, & nous vivrions tous en communauté.

LE COSMOPOLITE.

Vous n'auriez donc pas plusieurs pots au feu, ou un pot séparé pour chacun de vos enfants?

ST. ALBIN.

Non, certainement.

LE COSMOPOLITE.

Mais si vous aviez à dîner quelqu'un d'honnête, des personnes que vous voulussiez un peu fêter :... vous leur feriez bien un dîner séparé?

ST. ALBIN.

Non, assurément;... je me contenterois de renforcer le mien;... je tâcherois de le rendre le plus délicat qu'il me seroit possible; je le proportionnerois au nombre des personnes que nous serions, & nous dînerions tous en communauté;...

LE COSMOPOLITE.

Vous trouvez donc que les doubles emplois sont ruineux?

ST. ALBIN.

Vraiment oui....

LE COSMOPOLITE.

Que plusieurs pots au feu sont onéreux dans une même famille?

ST. ALBIN.

Certainement.

LE COSMOPOLITE.

Pourquoi voulez-vous que votre Gouvernement (qui est le chef de toute la population de la France,) n'admette pas pour ses enfants cette même économie que vous supposez être nécessaire à votre ménage ? — Pourquoi voulez-vous qu'il n'évite pas ces doubles emplois, si ruineux, dès qu'ils font le désavantage de tous vos citoyens ? — Est-il quelque chose de plus désavantageux, en systême d'Etat, que le double emploi dans les régies ? N'est-ce pas perpétuer les abus avec les dépenses ? — Est-il rien de plus onéreux à un corps politique, que l'inégalité des taxes sur les sujets, & la multiplicité des impositions sur les peuples ? — Considérez les froissements, les chocs qu'elles causent sans cesse dans le sanctuaire de la législation; le Gouvernement étant forcé de traiter en ennemi la portion de ses sujets soustraite aux taxes publiques : lisez ce passage de l'éloge de Colbert, de Mr. de Pellissery, *page* 150. Solution.

„ Il auroit été de la gloire de Colbert, d'en-
„ treprendre tous les redressements; de fondre
„ les aides dans les gabelles, de même que les
„ impositions de la taille, taillon & capitation;
„ & en rendant la gabelle générale dans tout le
„ Royaume par son égalité de prix, faire re-
„ trouver à nos finances dans cette seule impo-
„ sition, la suppression des quatre autres. —
„ Cette opération, quoique vaste & compli-
„ quée, n'est point du tout difficile;... de mê-
„ me que celle qui n'établiroit dans toute l'é-
„ tendue du Royaume, que l'exercice d'un
„ seul code, d'une seule coutume, d'un seul

„ poids, d'une feule mefure. — Ces fimplifi-
„ cations feroient très-favorables à l'autorité,
„ & feroient le bien-être de tous les citoyens,
„ étant prouvé que les diverfes coutumes du
„ Royaume perpétuent entr'elles des chocs
„ continuels dans le cabinet de l'Etat, qui gê-
„ nent fans ceffe les difpofitions générales de
„ la bonne légiflation, & que la multiplicité
„ des impofitions, par les dépenfes de leurs
„ régies & de leurs comptabilités, renchérif-
„ fent de plus d'un tiers la taxe de chacune
„ defdites impofitions".

ST. ALBIN.

Je vois que Mr. de Pelliffery a raifon,... que vous avez raifon auffi;... mais avec tout cela, je fens que cette opération fera beaucoup de mécontents.

LE COSMOPOLITE.

Ces mécontents, mon cher ami, ne feront que des fots; car s'ils raifonnent un peu, ils fentiront que toute la profpérité de la France confifte dans la feule confervation de fa nombreufe population, & dans l'occupation de fes fujets;... or, pour être occupé, il faut avoir premiérement de quoi vivre.

ST. ALBIN.

Certainement;... fans pain, point de travail, — comme fans argent, point de Suiffe....

LE COSMOPOLITE.

Pour avoir de quoi vivre!... de toutes les richeffes, quelle eft la propriété la plus néceffaire à l'homme?...

ST. ALBIN.

C'eft celle de la terre:... celle en fonds de terre.

LE COSMOPOLITE.

Quel eſt le revenu le plus utile à l'homme ?

ST. ALBIN.

C'eſt celui de la terre.

LE COSMOPOLITE.

Quel eſt celui qui eſt le plus expoſé à des dépériſſements, à des haſards, à des viciſſitudes ?

ST. ALBIN.

C'eſt encore celui de la terre.

LE COSMOPOLITE.

Dans un Gouvernement auſſi peuplé que celui de la France, de quoi s'établit la richeſſe des ſujets ?

ST. ALBIN.

Du travail, de l'occupation, de la pratique des arts utiles.

LE COSMOPOLITE.

Qui eſt-ce qui fait proſpérer les arts utiles ?

ST. ALBIN.

Le commerce.

LE COSMOPOLITE.

Qu'entendez-vous par commerce ? quelles ſont ſes opérations ?

ST. ALBIN.

C'eſt d'acheter bon marché ; c'eſt de revendre avec avantage.

LE COSMOPOLITE.

De ſorte que ſi l'on ne revendoit point avec avantage, il n'y auroit point de commerce ?

ST. ALBIN.

Certainement.

LE COSMOPOLITE.

Qui eſt-ce qui procure l'avantage de vendre avec profit ?

ST. ALBIN.

Le bon marché.

LE COSMOPOLITE.

Hé! ce bon marché, par quoi est-il produit?

ST. ALBIN.

Par le prix des denrées premieres.

LE COSMOPOLITE.

De sorte que si les denrées premieres sont cheres, il n'y aura plus de bon marché dans le commerce?

ST. ALBIN.

Non assurément.

LE COSMOPOLITE.

Donc, sans bon marché, point de profit?

ST. ALBIN.

Certainement.

LE COSMOPOLITE.

Hé sans profit, point de commerce?...

ST. ALBIN.

Hé, vraiment oui.

LE COSMOPOLITE.

Voilà la question établie.... Donc, si la France, qui n'a, suivant Mr. de Pellissery, que 1,936,000,000 de rentes foncieres, & qui est obligée de faire produire à ses commerces 2,489,650,000, pour remplir ses dépenses; si elle n'a plus de bon marché, elle n'aura plus de profit?

ST. ALBIN.

Le fait n'est malheureusement que trop vrai.

LE COSMOPOLITE.

Hé, si elle n'a plus de profit, elle n'aura plus de commerce?

ST. ALBIN.

Je ne sens que trop votre conclusion.

LE COSMOPOLITE.

Frémissez donc du sort que vous préparent toutes les mauvaises dispositions de vos admi-

nistrateurs, & appercevez votre ruine dans ce tas d'impositions, d'inégalités & de vices, qui corrompent tout le mérite de votre administration. — Depuis long-temps la France se perd en raisonnements pompeux, pour encourager le commerce & l'industrie, n'ayant jamais employé que de grands mots & de belles phrases sur tous ces objets, au-lieu d'y appliquer ce coup d'œil de spéculation, de prévoyance & de secours, qui préviennent les encouragements & les besoins, qui conservent les arts & l'industrie, & qui fournissent constamment au commerce politique les moyens certains de faire prospérer le travail des sujets. — Nous avons dit que la terre est la propriété la plus nécessaire à l'homme, que les revenus de la terre sont les plus utiles à l'homme, & que ce sont les biens de la terre qui sont le plus exposés à des dépérissements, des hasards, des vicissitudes. — Si les biens de la terre sont si absolus à l'homme, & si l'homme, sans le secours des biens de la terre, ne peut point se dédier à aucun travail;... pourquoi le Gouvernement de la France en renchérit-il sans cesse les productions? — Ces biens précieux n'ont-ils pas assez de désavantages par les inégalités & les ravages des saisons, sans les surcharger encore de taxes particulieres, qui exposent d'un côté leurs produits aux dégâts des animaux, qui renchérissent de l'autre leur circulation, & qui dévorent par leurs raretés ou leurs accroissements de prix, le bon marché du commerce? Si le commerce utile d'une nation ne se compose que du travail des sujets, & si ce travail ne trouve sa conservation que dans l'exercice du commerce politique de l'Etat,... pourquoi les

Tout ce paragraphe est d'un intérêt tout particulier.

administrateurs de la France ne disent-ils pas comme Mr. de Pellissery, que le bon marché est le maître du commerce, que sans bon marché point de profit, & que le profit ne peut être produit que par le bas prix des denrées premieres? — COMMENT — les denrées premieres peuvent-elles être à bon marché en France, avec des impositions aussi mal combinées, aussi mal vues & aussi destructives que celles de la taille, taillon, capitations & aides? joignez à ces quatre impositions majeures, la charge particuliere des deux vingtiemes, & sols pour livres, ... les dixmes spirituelles & temporelles; les droits de cens, de péages, de transports, de bacs, de barrages, de pontonnage, de marché, de halle, les octrois des villes, — les fraix de charrue, de journaliers, d'engrais, de semences, &c. : & vous additionnerez que les impositions sur les terres & récoltes de la France, renchérissent de plus de 75 pour 100, le prix des denrées premieres. — Est-il surprenant (d'après ces défauts des vrais principes de l'économie politique,) de voir l'industrie de la France si chere, si languissante, si délaissée, s'établir de préférence dans les lieux de vos fréquentations; — de voir tous ses commerces se miner imperceptiblement; — de trouver des dégradations continuelles dans les recettes des premieres impositions; — enfin, de se voir aujourd'hui dans un état d'épuisement, d'obération & de charge publique, capable de faire frémir la législation la plus intrépide? — OUI, si le Ministere de la France ne rentre point promptement en lui-même, ... s'il ne prend pas en considération les observations de Mr. de Pellissery, s'il ne donne pas

Grande vérité.

une forme solide & économe à son administration : .... il sera dans le cas de contempler un jour avec horreur son aveuglement, & il aura sans cesse à se reprocher ce passage du mémoire dudit Sr. de Pellissery, pour l'établissement de sa caisse nationale, où il dit en parlant de l'Espagne : „ En réfléchissant sur la „ rapidité de notre décadence, depuis Mr. le „ Cardinal de Fleury, ... sur les causes qui l'ont „ amenée depuis 1749, & celles qui l'occasionnent journellement depuis 1763 ; — je considere qu'il s'est opéré chez nous en 24 ans, „ tous les événements qui ont causé celle de „ l'Espagne, depuis Philippe II jusqu'à Charles II (1).

„ L'Espagne, épuisée d'hommes & d'argent „ par les guerres & les intrigues de Philippe II, „ ne s'est soutenue sous Philippe III, que par „ son ancienne réputation. — La France ruinée „ à la minorité de Louis XV, ne s'est soutenue „ jusqu'à la majorité de ce Prince, que par son „ éclat, & par la seule réputation des victoires „ de Louis XIV, & l'heureuse administration „ de Louis XV ; ses victoires à Fontenoy & à „ Lawfeld, ayant réintégré notre ancienne réputation, rendirent à la France, en 1748, „ cette prépondérance dans l'Europe, dont a „ joui l'Espagne, sous Philippe II, plus particuliérement que sous Charles V, malgré les „ vastes domaines de cet Empereur.

„ Philippe III n'hérita d'aucune des vertus „ de son pere ; foible & irrésolu dans son caractere, il ne mit aucun ordre à la succession „ de Philippe II, & la laissa à Philippe IV

(1) 120 ans.

„ son fils, plus arriérée qu'il ne l'avoit reçue.

„ Philippe IV, fidele héritier des vertus de „ Philippe III, fut aussi peu propre que son „ pere, à réintégrer la puissance de l'Espa- „ gne. Plus Théologien que Roi, il abandonna „ les rênes de sa Couronne à son Ministre Oli- „ varez, homme vain & pusillanime, qui ne fit „ usage que des systêmes destructeurs qui „ ont occasionné notre ruine depuis Mr. le Car- „ dinal de Fleury. Ardent sur les nécessités „ journalieres de l'Etat, sans réflexion sur les „ déprédations passées, sans prévoyance sur les „ besoins à venir, il épuisa constamment les „ ressources de l'Espagne, saccagea le commerce „ & l'industrie; & aux abois de ses expédients „ momentanés, il força son maître de créer une „ monnoie de fer, à laquelle il donna la même „ valeur des monnoies réelles en or & en ar- „ gent; déprédation qui fut le coup mortel de „ l'Espagne, ayant affiché l'épuisement inté- „ rieur de cette Monarchie; ... épuisement qui „ donna naissance à la révolution du Portugal, „ qui perfectionna celle de la Hollande, & qui „ facilita nos conquêtes & nos victoires sous „ Charles II.

„ Toutes nos opérations de finances depuis „ 1749, si elles n'ont point engendré chez „ nous des monnoies de fer, ont porté au „ moins l'épuisement dans notre administration, „ par les coups destructeurs qu'elles ont appli- „ qués à notre idustrie & à notre commerce „ politique; — les unes ayant renchéri toutes „ nos mains-d'œuvre à un denier si excessif, que „ nous ne pouvons plus lutter avec nos ri- „ vaux, dans les pays de consommation; ... les „ autres ayant affiché l'épuisement & le discré-

„ dit de l'Etat ; ... & les unes & les autres ag-
„ gravant journellement les rudes sacrifices du
„ traité de paix de 1763, sont empirées par
„ toutes les opérations ruineuses de nos finan-
„ ces, ... en non-payement, en réduction d'in-
„ térêts, en retenue des dixiemes, en nouvel-
„ les impositions, &c. lesquelles opérations
„ répêtées, & trop légérement mises en prati-
„ que, sont plus destructives pour nous, que
„ les monnoies de fer de Philippe IV.

„ Dans les temps du Ministere du Duc d'Oli-
„ varez, les intérêts politiques du commerce ne
„ formoient point, comme aujourd'hui, dans
„ le cabinet des nations, le grand fondement de
„ leurs systêmes d'Etat. — Tous les Gouverne-
„ ments de l'Europe étant arriérés dans la spé-
„ culation de cette partie précieuse, & tous à
„ peu de chose près dans une égale balance d'in-
„ dustrie, les monnoies de fer de Philippe IV
„ ne causerent point à l'Espagne la rapide dé-
„ cadence que nous avons éprouvée depuis la
„ mort de Mr. le Cardinal de Fleury ; — mais
„ l'établissement de la République de Hollande
„ ayant donné une plus grande clarté à ces dits
„ intérêts, & la perfection de son indépendan-
„ ce dans un sol ingrat & stérile ayant prouvé
„ aux nations policées, que c'est le commerce
„ politique, lui seul, qui rend abondantes les
„ rentes des Etats, qui régénére le travail jour-
„ nalier des sujets ; enfin, qu'il fait sur l'em-
„ pire des mers un trafic plus lucratif que
„ celui qu'il exerce sur celui de la terre ; ...
„ toutes les nations policées, dis-je, se sont
„ fait aujourd'hui une étude suivie de tous ces
„ intérêts, & y ont donné les soins vigilants de
„ l'infatigable Colbert ; — soins qui ont élevé la

„ puiſſance de la France au degré éminent „ dont en parlent les hiſtoires, & qui ont per„ fectionné celle d'Angleterre & de la Hollan„ de dans le luſtre où nous les voyons aujour„ d'hui; ... de ſorte que ces intérêts mieux „ connus dans ce moment que ſous le Miniſte„ re du Duc d'Olivarez, plus rivaliſés par les „ nations concurrentes, & plus liés au ſyſtême „ politique de chaque Gouvernement, par leurs „ diſparitions de chez nous, & par leurs retrai„ tes chez nos rivaux, cauſeront plus de pré„ dice à la nation, que les monnoies de fer „ de Philippe IV n'en cauſerent à l'Eſpagne.

„ Cette Couronne, à la mort de Philippe IV, „ ne conſervant plus de ſa grandeur paſſée, que „ les faſtes de ſes titres & de ſes domaines, „ ſans argent, ſans crédit, ſans commerce & „ ſans population, elle végéta ſous Charles II, „ ſubſtantée par les tréſors momentanés de „ l'Amérique; ne s'étant maintenue dans le „ degré de puiſſance que nous lui avons connu „ à la guerre de la Succeſſion, que par les inté„ rêts reſpectifs du commerce des diverſes „ puiſſances de l'Europe: — mais ces inté„ rêts ébranlés ſous les ſucceſſeurs de Char„ les II, & la raiſon de politique qui y étoit „ attachée alors, n'exiſtant plus aujourd'hui, „ les nations traficantes avec l'Eſpagne ſous „ le regne préſent, n'auront pas le même inté„ rêt de nous ménager dans notre décadence, „ qu'elles en ont eu de ménager cette Monar„ chie; — de ſorte que le grand reſſort de la „ puiſſance de la France étant lié à la conſer„ vation de notre commerce politique, & celui„ ci ſe préjudiciant tous les jours par nos opé„ rations, & par les loix ſomptuaires de nos

„ consommateurs,... la France doit s'attendre „ à une décadence plus destructive & plus attisée de nos rivaux, que ne le fut celle de „ l'Espagne. — Aussi, malgré moi, j'ose dire, „ que quoique la France soit encore bien éloignée du délabrement où en étoit l'Espagne „ à la mort de Charles II, & quoiqu'elle ait „ encore dans son sein des ressources bien vivifiantes,... si elle persiste plus long-temps „ dans les systêmes destructeurs où elle se perpétue, la France, sous Louis XVI, sera plus „ misérable, que ne l'étoit l'Espagne à la mort „ de Charles II.... Je dis plus; j'ose craindre „ qu'elle ne reprenne jamais sa grandeur passée, si le cabinet de l'Etat (par les ressorts de „ cette certaine science qui le rend si redoutable à toutes les nations de l'Europe,) n'enfante pas une opération qui arrête les progrès de la puissance de l'Angleterre, suspende „ l'accroissement de celle de l'Espagne, & qui „ nous conserve dans tous ses intérêts, les débouchés de notre commerce politique."

C'est dans le vrai de toutes ces observations, que Mr. de Pellissery ayant mieux approfondi quels étoient les vrais intérêts de la France, ceux de son salut & de sa conservation, il a connu que la décadence de votre Monarchie, (*à St. Albin*) & tous ses désavantages depuis 1755, n'avoient pris leurs causes que dans la conservation constante des constitutions extraordinaires de l'Etat, & dans la nature vicieuse de plusieurs de ses impositions, qui portant toutes sur les denrées de premiere nécessité, renchérissent très-rigoureusement tous les méchaniques de l'industrie. — Oui, mon cher de St. Albin, rien de plus nuisible au travail, à

l'occupation de vos citoyens, que la cherté des denrées premieres.

ST. ALBIN.

Mais sur quoi voulez-vous que l'Etat trouve ses revenus, s'il ne les prend pas sur les richesses réelles?

LE COSMOPOLITE.

Plus les richesses sont réelles, plus elles sont absolues;... plus elles sont absolues, plus elles doivent être privilégiées.

VAN MAGDÉBOURG.

Le Cosmopolite a raison; étant prouvé que ce sont elles qui sont l'ame du travail, de l'occupation & du bon marché.—Si un Gouvernement quelconque rend la vie dure à ses sujets, ses sujets l'abandonneront;... & sans sujets, point de puissance, point de commerce, point d'industrie, point de laboureurs... Sans argent, point de Suisse, disent les Grisons;... & un Ministre doit dire; sans pain, point de soldats, point d'artisans, point de journaliers.

LE COSMOPOLITE.

La France a commis jusqu'à ce jour des imprudences manifestes, en perpétuant constamment des systêmes d'administration qui ont ruiné toutes les occupations de ses sujets. — Ce que les Sully, les Colbert, les Fleury ont fait, il n'est plus au pouvoir d'aucun de vos administrateurs de le faire; — la France avoit des ressources sûres sous ces Ministres, qu'elle n'a plus aujourd'hui, & que les vicissitudes des temps ont rendu impraticables. — Sous Mr. de Sully, la France a eu l'agriculture pour rétablir sa puissance; — sous Mr. de Colbert, elle a eu les progrès de l'industrie, encore dans l'enfance avant son ministere;... sous Mr. de Fleury,

elle a eu le commerce en long cours, l'accroiſſement des Colonies, celui de la navigation. — Depuis 1763, elle n'a joui d'aucun de ces avantages, toutes ſes impoſitions ayant toujours altéré le prix des denrées premieres, qu'elle devoit favoriſer;... ſon induſtrie s'étant établie dans tous les lieux de ſes fréquentations, ce qu'elle devoit éviter;... & la majeure partie de ſes Colonies & de ſes commerces maritimes étant tombée au profit de ſes rivaux; — de ſorte qu'il ne lui reſte plus aujourd'hui de ſalut que dans l'économie politique.

ST. ALBIN.

Hé ! cette économie politique, il faut la connoître.

LE COSMOPOLITE.

Cela eſt vrai;... mais elle n'eſt pas impénétrable:... elle ne conſiſte que de ſavoir conſerver l'occupation des ſujets.

ST. ALBIN.

Pour occuper des ſujets, il faut avoir des objets de travail.

LE COSMOPOLITE.

Diminuez le prix des denrées premieres, & le bon marché de votre main-d'œuvre vous ouvrira toutes les ſources du travail.

ST. ALBIN.

Pour ramener les choſes à cet eſprit d'économie, il faut furieuſement innover dans l'adminiſtration, furieuſement changer dans la méthode de nos ſyſtêmes.

LE COSMOPOLITE.

Le Cardinal de Richelieu trouva l'autorité législative des Rois de France auſſi fort contrariée par les Grands, que la proſpérité de vos finances peut l'être actuellement par la nature

Leçon bien ſage & bien fondée pour tous les adminiſtra-

teure; lisez tout le paragraphe.

de vos besoins. — Il ne renversa point pour cela le systême de l'administration & du Gouvernement :... il laissa subsister l'édifice du cabinet sur ses premiers fondements. — Ce n'est que par des étançons placés à propos, par des changements piece par piece & morceaux par morceaux, qu'il le renouvella dans son entier, & qu'il parvint à établir cette supériorité du Souverain sur les sujets, qui assure encore aujourd'hui la tranquillité de vos peuples. — Il en est de même pour vos finances. — Un homme sage dans cette partie, laisser aller la marche de vos finances sur le même tran-tran qu'elles ont aujourd'hui. — Il se contentera seulement de n'approfondir que la nature & la façon de percevoir vos impositions, — que la nature & la nécessité de toutes vos dépenses; — par le secours de ces deux seules observations, il appréciera l'actif & le passif de vos affaires, & il calculera par sol & denier les avantages par les désavantages. — Dans les intérêts actifs, il y trouvera des impositions odieuses, onéreuses, abusives;... dans les passifs, des constitutions cheres, à charge, destructives. — Sûr de toutes ces connoissances, un administrateur zélé pour le bien public, donnera alors un arrangement avantageux à vos constitutions, éteindra les charges extraordinaires de cette partie, qui sont les vers rongeurs de votre prospérité; & successivement réduisant la cherté de vos intérêts à la parité de ceux de vos voisins, il redressera insensiblement l'ordre de vos constitutions, de vos impositions;... il en diminuera même la masse, sans affoiblir les produits des recettes publiques. — L'établissement de la caisse nationale de Mr. de Pellissery, vous facilite

cilite, toutes ces opérations. — *Preuve* : Trois milliards à trois milliards & demi, de dettes actives & viageres, à diverses constitutions, vous coûtent annuellement 150 millions au moins de dépenses extraordinaires, ... la caisse nationale se chargeant de cette dépense pour 75 ou 80 millions, . . . voilà déja 70 à 75 millions en économie... La comptabilité de ces 150 millions coûte à vos finances environ 15 millions de dépenses extraordinaires, par les gages & traitements accordés aux comptables ; . . . la caisse nationale s'en chargeant également sans aucun débours, voilà encore 15 millions de gagnés ; ce qui vous donne de 85 à 90 millions d'économie. — Pratiquez les mêmes opérations dans toutes vos recettes générales, dans toutes vos régies & dans toutes vos comptabilités ; vous voilà riche & opulent, de sec & d'obéré où l'on vous perpétue.

ST. ALBIN.

Je veux vous accorder qu'il fût possible à la France de verser dans une gabelle générale, le produit des quatre impositions de la taille, taillon, capitation, & aides ; . . . croyez-vous réellement que cela fît baisser le prix des denrées premieres, & ne craindriez-vous pas plutôt que l'exercice général de la gabelle perpétuât les hauts prix auxquels on les vend aujourd'hui ?

LE COSMOPOLITE.

Non assurément ; & pour vous en convaincre, considérez les sommes immenses que la suppression de ces quatre impositions laissera dans l'agriculture. — Suivant la note qui en a été fournie à Mr. de Pellissery, elles se montent en perception, y compris les fraix de régie, à

plus de 100 millions ; — joignez à ce capital 12 millions d'augmentation sur les Tailles, depuis 1774 ;..... 10 pour 100 de vexations & de concussions de la part des exacteurs, collecteurs & autres ;.... 10 pour 100 encore, pour une plus grande amélioration dans toute l'agriculture : & vous verrez que vous soulagez les denrées premieres de 140 millions, au moins, d'impositions extraordinaires. — Versez ces 140 millions chez deux ou trois millions d'agricoles, que compte au plus la France ; & vous verrez si cette abondance de moyens ne fera pas baisser le prix des denrées premieres.

VAN MAGDEBOURG.

Il est constant que les impositions sur les terres, font le même effet sur les denrées, que les droits de douane, de Consulat, de fret & d'avaries font sur les effets du commerce. Si tous ces droits n'existoient pas, le négociant vendroit meilleur marché, & rouleroit davantage ; — il en est de même pour le laboureur.

LE COSMOPOLITE.

L'économie que cette opération procure à tous les citoyens, unit ses avantages à celle des finances du Gouvernement ; — moins d'impositions pour les peuples, moins de régies dans les perceptions ; — moins de dépenses, moins d'inconvénients dans les taxes publiques. — Si d'une part les peuples sont soulagés de plus de 140 millions, de l'autre l'Etat économise plus de vingt millions dans ses régies, par la suppression des Receveurs généraux & particuliers, attachés à la solde des quatre impositions supprimées. — De ce nom-

bre sont tous les Receveurs généraux des finances, ceux des tailles, de la capitation & des aides, des collecteurs, exacteurs, &c. ce qui, dans les trente-trois départements des finances, vous écarte au moins 3500 à 4000 régisseurs, employés ou comptables, qui, par leurs traitements ou par les intérêts de la finance de leurs charges, coûtoient à l'Etat plus de 12 millions de dépenses extraordinaires; joignez à cette économie celle que le Ministere peut encore établir dans l'administration des fermes générales, dans celle des postes, des domaines, &c. & vous verrez qu'avec moins d'impositions, PLUS AUCUNE DETTE, & très-peu de constitutions extraordinaires, la France peut jouir de plus de revenus qu'elle n'en a jamais possédés.

ST. ALBIN.

Je crois qu'un des grands biens que l'on pourroit faire à la France, ce seroit de la délivrer de la tyrannie des Fermiers-généraux.

LE COSMOPOLITE.

St. Albin, ne confondez jamais les vices particuliers avec les utilités publiques. — S'il y a des Fermiers-généraux qui se soient mal conduits par le passé, qui ayent mésusé de leurs richesses, qui ayent scandalisé la société; ... il n'est pas dit pour cela que leur corps ne puisse être très-utile. — Vous êtes dans l'erreur, en chapitrant ce corps aussi sévérement que vous le faites, en confondant les vrais intérêts de l'Etat avec l'indignation que peuvent vous avoir inspirée quelques membres de l'administration. — Je dis au contraire que ce seroit un très-grand mal, de faire ce que vous desirez.

ST. ALBIN.

Je ne vois pas qu'il y eût un si grand mal de mettre en régie une partie aussi essentielle de l'administration, qui n'est mise en ferme générale que pour enrichir une poignée de complaisants, de gens oisifs ou de gens inutiles ; ... car à quoi sont bons vos soixante Fermiers-généraux ?...

LE COSMOPOLITE.

Dites leurs croupiers, leurs ayants-part ; — pour eux, ils ont assez de besogne, s'ils veulent travailler. — Savez-vous que les détails de régie, d'inspection, de correspondance de cette partie sont immenses, qu'ils sont journaliers, & qu'il faut les suivre, les veiller avec la même ponctualité qu'un organiste qui ne vit que de son clavessin, veille son clavessin ? — considérez l'immensité de palpants, d'engagistes, d'employés & de gardes qu'il faut suivre, qu'il faut contenir.

ST. ALBIN.

C'est justement cette immensité d'engagistes & de gardes, qui font la ruine des peuples.

LE COSMOPOLITE.

C'est un mal nécessaire, attaché à la nature des impositions, de leurs régies & transits du commerce ; — tous les Gouvernements en sont logés-là : — trouvez une méthode plus simple, plus brieve, moins onéreuse ; on vous écoutera.

ST. ALBIN.

Celle de mettre tout en régie pour le compte du Roi.

LE COSMOPOLITE.

Hé, dans 10 ans, le Roi n'aura plus ni revenus, ni fermes générales.

ST. ALBIN.

Je ne ſuis pas de votre avis; — au contraire, je ſuis plus que perſuadé que l'Etat n'en ſeroit que plus riche, & les citoyens moins foulés.

LE COSMOPOLITE.

Avez-vous jamais raiſonné cette partie par la balance des avantages, contre les déſavantages qu'il peut en réſulter pour l'adminiſtration, de la tenir en ferme ou en régie?

ST. ALBIN.

Non, je ferois même fort embarraſſé de faire ce calcul.

LE COSMOPOLITE.

Hé bien, Mr. de Pelliſſery, qui l'a un peu conſidéré attentivement, qui a peſé la méthode de la France & de l'Eſpagne, pour la perception des droits que nous appellons fermes générales, a trouvé que la France économiſe un gros tiers de ce que perd l'Eſpagne en tenant ſes fermes générales en régies. Premiérement, dit Mr. de Pelliſſery, les régiſſeurs n'ont pas le même intérêt que les Fermiers généraux de veiller à l'économie de la perception, parce qu'ils n'y gagnent rien, qu'ils ont leurs appointements ſûrs, & qu'il leur eſt très-indifférent que l'Etat gagne ou perde dans ſes recettes. — Secondement, il eſt plus facile à un régiſſeur, qui ne rend compte qu'à un Miniſtre, de tromper ſon ſupérieur, qu'à un régiſſeur, qui rend compte journellement à un chef, ſoumis lui-même à un rapport de comité & à des inſpections particulieres. — Troiſiémement, c'eſt que les moyens de la fraude dans les régies particulieres, ſont plus aiſés à pratiquer que dans les régies en Fermes

générales ; ... voyez à ce ſujet ce que vous a dit ledit Sr. de Pelliſſery, touchant l'adminiſtration des douanes de l'Eſpagne. — Quatriémement, c'eſt qu'il faut plus d'employés, d'engagés & de gardes dans des fermes en régies, que dans des fermes en fermes générales. — Voyez encore à ce ſujet ce que vous a dit ledit Sieur, & ſouvenez-vous bien auſſi qu'il vous a dit que l'Eſpagne, avec un tiers des revenus de la France, étoit forcée de penſionner journellement 70,000 gardes, tandis que les fermes générales n'en ont en France que 40, 000, & que ſi la gabelle s'établit également un jour dans tout le Royaume, (comme vous devez le deſirer,) il n'en faudra guere plus de 30,000 ; ... l'adminiſtration n'ayant plus (pour ainſi dire) à ſe méfier, ni à traiter comme ennemis une grande moitié de ſes ſujets. — Peſez impartialement tous les inconvénients de part & d'autre de ces deux poſitions, & vous appercevrez après que l'arrangement de la France eſt le plus ſûr, le plus ſage & le plus avantageux pour des peuples.

ST. ALBIN.

Je ne ſuis pas de votre avis, quoi que vous en diſiez, quoi qu'en diſe Mr. de Pelliſſery.

LE COSMOPOLITE.

Vous vous entêtez à tort, & vous devez avoir d'autant plus de confiance à toutes ces conſidérations, qu'elles ont été faites par une perſonne hors de la partie, & hors de toute liaiſon avec les fermes générales, ayant refuſé, pour ainſi dire, une place de Fermier-général qui vaquoit en 1770 : .. un de vos Miniſtres qui le protégeoit beaucoup, lui ayant offert ſon crédit pour la ſolliciter, — il remercia,

en répondant qu'il n'ambitionnoit ni état, ni fortune, où, en y étant honnête homme, il auroit de la peine à se concilier l'estime publique.

VAN MAGDEBOURG.

Bravo : — j'aime les gens qui parlent avec cette franchise, malgré que l'on soit souvent pris en dupe ; — car aujourd'hui les hommes ne pensent plus comme pensoient nos ancêtres ; — il faut de l'argent, il faut avoir de l'argent, il faut regorger d'argent, pour avoir de l'esprit, des talents, du mérite, sans quoi l'on ne vous regarde pas ; il faut éclabousser dans le monde, pour être quelque chose.

ST. ALBIN.

Il est cependant bien dur pour l'honnête citoyen, pour des millions de chefs de familles, de se voir offusqués le plus souvent par un homme de rien, qui ne brille que du produit des charges publiques.

LE COSMOPOLITE.

Cela est vrai ; mais le Prêtre ne vit-il pas de l'autel ? — Qui est-ce qui contribue au faste de tous les chefs d'un Gouvernement, d'une administration, des emplois militaires, des dignités de l'Eglise, de la Magistrature, &c. ? n'est-ce pas les taxes publiques ? — Eh bien, il en est de même des Fermiers-Généraux : ... ceux-ci donnent leurs soins d'un côté, tandis que le militaire & les gens d'Eglise sont occupés d'un autre ; — l'Etat doit les défrayer. — Une main lave l'autre, & les deux le visage, dit le proverbe Arabe.

ST. ALBIN.

En quelque chose vous avez raison ; ... mais j'ai quelque raison aussi.

LE COSMOPOLITE.

L'homme prudent, de deux maux évite toujours le pire; c'eſt ce qu'a fait votre Miniſtere. — Une Monarchie auſſi peuplée, auſſi répandue que la France, auſſi jonchée de voiſins, d'ennemis, ou de rivaux jaloux, ... doit toujours avoir des points d'appui dans ſon intérieur, des plaſtrons, ou des croupiers opulents à ſa dévotion; la régie des Fermes générales miſes en ferme, eſt la meilleure de toutes les inſtitutions pour cet objet, la mieux imaginée & la mieux ſimplifiée; ... celle-ci, avec un ſeul receveur, un ſeul régiſſeur & un ſeul comptable, faiſant ce que l'Etat ne feroit pas par lui-même avec cinq & avec dix comptables différents. — Cet avantage ſe répete dans les beſoins extraordinaires, dans les cas de néceſſité, dans les détreſſes de promptitude. — Dans toutes ces extrêmités, le corps des Fermiers-généraux peut aider l'Etat, peut adoucir ſes beſoins, peut venir au ſecours des peuples; ce qui eſt déja arrivé pluſieurs fois dans la guerre de la Succeſſion, après la paix d'Utrecht, après les billets de banque, en 1728 & 1729; pendant toute la guerre de 1756; depuis la paix de 1763, juſques en 1770: ainſi ce corps, laiſſant à part toutes les préventions vulgaires, n'eſt point déſavantageux à la ſociété, mais il eſt ſuſceptible de réforme dans ſon adminiſtration, comme tout le reſte de vos régies. — Par un abus auſſi mal raiſonné que celui dont on a fait uſage pour toutes les charges de l'Etat, on a méſuſé de cet établiſſement, comme l'on a méſuſé de toutes les autres inſtitutions. — A meſure que les adminiſtrateurs

ont eu beſoin d'argent, ils ont augmenté le nombre des Fermiers-généraux : . . cet expédient n'a-t-il pas été ſuffiſant ? ils ont renchéri la finance de leurs cautionnements, de même que celle de toutes les places de leurs ſubalternes. — Ces expédients deſtructeurs ont augmenté toutes les dépenſes & toutes les conſtitutions ſur cette partie ; de ſorte que ſur 150 millions, à quoi peut ſe monter la finance de tous les cautionnements de cette régie, depuis les Fermiers-généraux juſqu'au moindre des receveurs, on compte plus de douze millions de défalcation dans tous les baux, pour remplir les divers intérêts de 10, de 7 & de 6 pour 100, que le Gouvernement accorde aux intéreſſés ſur touts leurs débours. — En outre de ce déſavantage, il n'y a point de place de Fermier-général qui ne rapporte au moins 50,000 écus de bénéfice toutes les années ; ce qui, ſur 60 qu'ils ſont, fait encore 9 milions de moins value ; — de ces 9 millions, le tiers ne reſte peut-être pas aux 60 Fermiers-généraux. — Par des négligences autant repréhenſibles qu'abuſives, les adminiſtrateurs, en multipliant leſdites places, ont multiplié auſſi le nombre des charges de l'Etat ; & aſſignant à chaque place de Fermier général, 2, 4, & 6, ayants part ; ils ont réparti à leurs créatures, à des favoris ou à des complaiſants mépriſables, le profit qui n'étoit dû qu'à l'homme en place, ou à celui de l'inſtitution ; — de ſorte qu'aujourd'hui cette partie eſſentielle eſt ſuſceptible des mêmes redreſſements que tout le reſte de nos régies. — En conſéquence, Mr. de Pelliſſery, après avoir pourvu au rembourſement de toutes les char-

ges & de tous les cautionnements quelconques du Miniftere, a repréfenté au Gouvernement que, fans aucune nouvelle impofition, on peut augmenter le prochain bail des Fermes générales de 18 à 20 millions.

ST. ALBIN.

Comment cela, s'il vous plaît? ceci m'intéreffe beaucoup; — car je n'aime pas les citoyens qui gagnent fur les peuples.

LE COSMOPOLITE.

En réduifant d'une part le nombre des Fermiers-Généraux à vingt, de foixante qu'ils font aujourd'hui.

ST. ALBIN.

Mais le fervice ne pourra plus fe faire, puifqu'en étant foixante, plufieurs ont demandé des adjoints.

LE COSMOPOLITE.

Pardonnez-moi, il fe fera très-bien. — Premiérement, dans le nombre des foixante, tous ne travaillent pas; & dans beaucoup des adjoints, plufieurs ne font que des poftulants place; ... mais par l'arrangement de Mr. de Pelliffery, fecondement, tout le monde travailleroit, tous les poftes feroient bien remplis; ... il n'y auroit plus de Fermiers-Généraux fans apprentiffage; .... ils feroient plus contents, plus confidérés, mieux partagés, & le fervice fe feroit avec la même exactitude.

1°. Perfonne ne pourra plus être Fermier-Général à l'avenir, fans avoir paffé dix ans de pofte en pofte dans les fous-emplois de la régie, & fans avoir été dix ans premier, fecond, ou troifieme adjoint.

2°. A chacune des vingt places des Fermiers-Généraux (à quoi le nombre fera fixé à l'ave-

nir) il sera attaché trois adjoints, tirés des employés dans la régie, & qui auront dix ans de service.

3°. Il ne doit plus y avoir à l'avenir des ayants-part, sur les profits des vingt places de Fermiers-Généraux, si ce n'est les adjoints.

4°. Les profits de chaque place desdits Fermiers-Généraux tomberont libres; la demie, au profit du Fermier-Général en exercice; le quart, au profit du premier adjoint; trois vingtiemes, à celui du second adjoint; — & deux vingtiemes au troisieme adjoint: — tous les adjoints seront obligés d'assister à tous les comités; — mais les seconds & les troisiemes adjoints n'auront que voix représentative, & les premiers adjoints, demi-voix délibérative; de sorte que le sentiment des deux premiers adjoints ne formera qu'une voix délibérative. — De cette façon, le service des Fermes-générales se suivra toujours sur le tran-tran établi, avec au moins 18 millions d'économie au profit de l'Etat.

ST. ALBIN.

Eh pourquoi, dans cet arrangement, ne pas y comprendre aussi le service des postes?... il est si bien fait.

LE COSMOPOLITE.

Pardonnez-moi, le département des postes entre bien dans le plan économique de Mr. de Pellissery, & les douze administrateurs qui y sont aujourd'hui, doivent être réduits à quatre, avec le même nombre d'adjoints, & par le même arrangement que pour ceux des vingt places des Fermiers-Généraux;... ce qui procure encore en économie 2 millions & demi à 3

millions, sans ceux de nombre d'autres petits arrangements personnels à ce département.

Mylord Spiteal.

Je ne puis qu'applaudir à d'aussi heureuses dispositions; — elles portent leurs avantages dans leur simplicité, & leurs utilités s'expliquent par la sagesse des moyens. — Il est évident que si la France suivoit à la lettre le redressement de ces régies, dans l'ordre que vous venez de nous les expliquer;... qu'elle voulût mettre en exécution le système de finance de ce Prospectus, suivant la marche qui y est établie, elle rétabliroit solidement ses affaires;.. que son crédit seroit bien plus étendu que par le passé, & que ses commerces & son industrie acquerroient bien plus d'activité & de circulation. — Mais avec tant d'avantages, tant de moyens, tant d'aussi belles ressources, où est le Ministre en France en état de les saisir; où est l'homme d'Etat qui pourra connoître tout le prix, l'ordre & la marche de toutes ces combinaisons?

St. Albin.

Depuis que la Monarchie est Monarchie, la France ne compte encore que trois vrais administrateurs; Sully, Colbert & Fleury;... quelle abondance, quelle prospérité, quelle allégresse publique sous leur ministere!... tout fleurissoit en France.

Le Cosmopolite.

Il est constant que ces trois Ministres ont été les plus grands administrateurs qu'ait jamais eus la France;... mais cela ne dit pas qu'ils ayent été aussi grands Ministres que vous voulez bien les faire; il n'y a qu'à lire leurs histoires, pour y appercevoir des erreurs capitales en système

d'administration.... Voyez ce qu'en dit Mr. de Pellissery dans ses lettres du 7 & 16 Septembre à Mr. Turgot.

ST. ALBIN.

Ah! ah!... pourriez-vous nous répéter ce qu'il en dit?

LE COSMOPOLITE.

Je vous montrerai tantôt ces deux lettres. — Pour répondre à ce que disoit le Mylord,... je lui dirai qu'il ne faut qu'un homme sage, impartial, qui veuille le bien, pour sentir tout le mérite du systême de finance de ce Prospectus. La combinaison en est simple: L'INTÉRÊT DE L'ETAT, L'INTÉRÊT DES SUJETS. Mr. de Pellissery dit dans ses conclusions du Mémoire de ce Prospectus: „ Tout citoyen honnête & judicieux donnera les conclusions de cét ouvrage; — il s'agit de sauver l'Etat & de sauver les citoyens: — trois causes capitales arrierent l'Etat: trois causes capitales arrierent les citoyens.

„ Celles qui arrierent l'Etat, sont:

„ Les grands fraix de régie & de comptabilité dans nos finances.

„ Les dépenses extraordinaires de nosdites finances.

„ Les constitutions extraordinaires dont elles sont surchargées.

„ Celles qui arrierent nos citoyens, sont:

„ Le non-payement des dettes de l'Etat.

„ La grande charge de nos impositions.

„ La décadence journaliere de notre industrie.

„ Le remede à tous ces maux ne peut se trouver que dans une opération:

„ 1°. Qui liquidera fonciérement toutes les

„ dépenses extraordinaires de nos finances.
„ 2°. Qui simplifiera les constitutions sur
„ nosdites finances.
„ La Loterie viagere que je propose, & mon
„ systême d'annuités, procurent sainement
„ l'une & l'autre opération; & ces deux liqui-
„ dations produisent, de nécessité, celles de
„ nos fraix de régies & de comptabilités.
„ Le succès de la liquidation des trois cau-
„ ses qui arriéroient l'Etat, s'amalgamant,
„ pour ainsi dire, à celles qui arrierent nos
„ citoyens:
1°. Rembourse à ceux-ci le capital des non-
„ payements de la dette de l'Etat, par une
„ conversion viagere (1).
„ 2°. Arrête le systême destructeur des im-
„ positions.
„ 3°. Rétablit la circulation générale de
„ l'industrie, par l'abondance des fonds nou-
„ veaux qu'elle verse alors chez les sujets; de
„ sorte que l'opération, en réhabilitant les fi-
„ nances de l'Etat, réhabilite aussi la fortune
„ de nos citoyens. — Opération décisive pour
„ la France, que le Ministere ne sauroit mettre
„ trop tôt en vigueur; nos intérêts utiles & po-
„ litiques restant dans un engourdissement qui
„ fait l'avantage de nos rivaux. -- Comme je
„ suis très-convaincu de cette vérité, & que je
„ sens sincérement que notre conservation tient

(1) Nombre de particuliers qui n'ont rien à voir dans la dette de l'Etat, à l'ouverture de la Loterie, acheteront des effets royaux, pour y placer; le pire pour eux, en les achetant à 50 pour 100 de perte, étant de ne retirer que 6 pour 100 de leur argent, tandis qu'avec un peu de bonheur, ils pourront en retirer 15 & 20 pour 100.

„ à une semblable opération, ... je m'offre à la
„ supériorité, pour monter & mettre en train
„ le mouvement de celle-ci, — ne demandant
„ point au Roi, comme les traitants, banquiers
„ & autres, 5 & 10 pour 100, sur l'opération;
„ mais seulement trois par mille, ou 3 pour
„ 1000, sur le capital de la Loterie, à la charge
„ des premiers deniers qui entreront dans la
„ caisse nationale; (1) me chargeant à cet effet
„ de toutes les dépenses des registres, billets
„ & fraix de tirage de ladite loterie; —
„ espérant en outre des libéralités de S. M. &
„ des bontés du Sieur Ministre des finances,
„ que S. M. voudra bien m'honorer de la place
„ de Président à la régie des affaires de la caisse
„ nationale, avec les gages, honneurs & prérogatives
„ qui y sont attachés: ... bienfait
„ que je reconnoîtrai par mon zele pour S.
„ M. & par mon attachement inviolable à son
„ service ".

Pour achever de nous convaincre de la sagesse de ces conclusions, il n'y a qu'à dresser un tableau de la situation actuelle de la France, &

(1) La moindre de nos régies coûte au Roi 4 deniers pour livre; ce qui fait 1 & 2 tiers pour 100: — ma proposition à 3 pour chaque 1000, est d'un quart pour 100 & 1 vingt millieme pour 100, Preuve:

3 liv. sont	60 sols.
1000 livres font	20,000
Le quart	5,000
Le vingt millieme	1,000
	sols 60,000
	liv. 3.

le comparer avec celui qu'elle pourroit avoir par la pratique de ce systême.

VAN MAGDEBOURG.

Oh! parbleu, mon ami, il faut que vous nous fassiez ce tableau; vous paroissez si au fait de cette partie, & vous expliquez les choses avec tant d'intérêt, que ce seroit mal répondre à votre complaisance, que de ne pas vous engager à contenter notre curiosité.

LE COSMOPOLITE.

Je n'aurai pas beaucoup de peine à vous satisfaire; comme je ne vous parle que d'après les combinaisons de Mr. de Pellissery, je ne puis me justifier que par ses témoignages. — Voici ses tableaux tels qu'il les a dressés lui-même.

VAN MAGDEBOURG.

Mais, je n'en reviens pas!.... il est incompréhensible comment un seul & unique établissement peut amener, par une gradation douce & continuelle, un changement aussi prompt & aussi salutaire;.... quoi! en deux ans de temps cette révolution se fait?

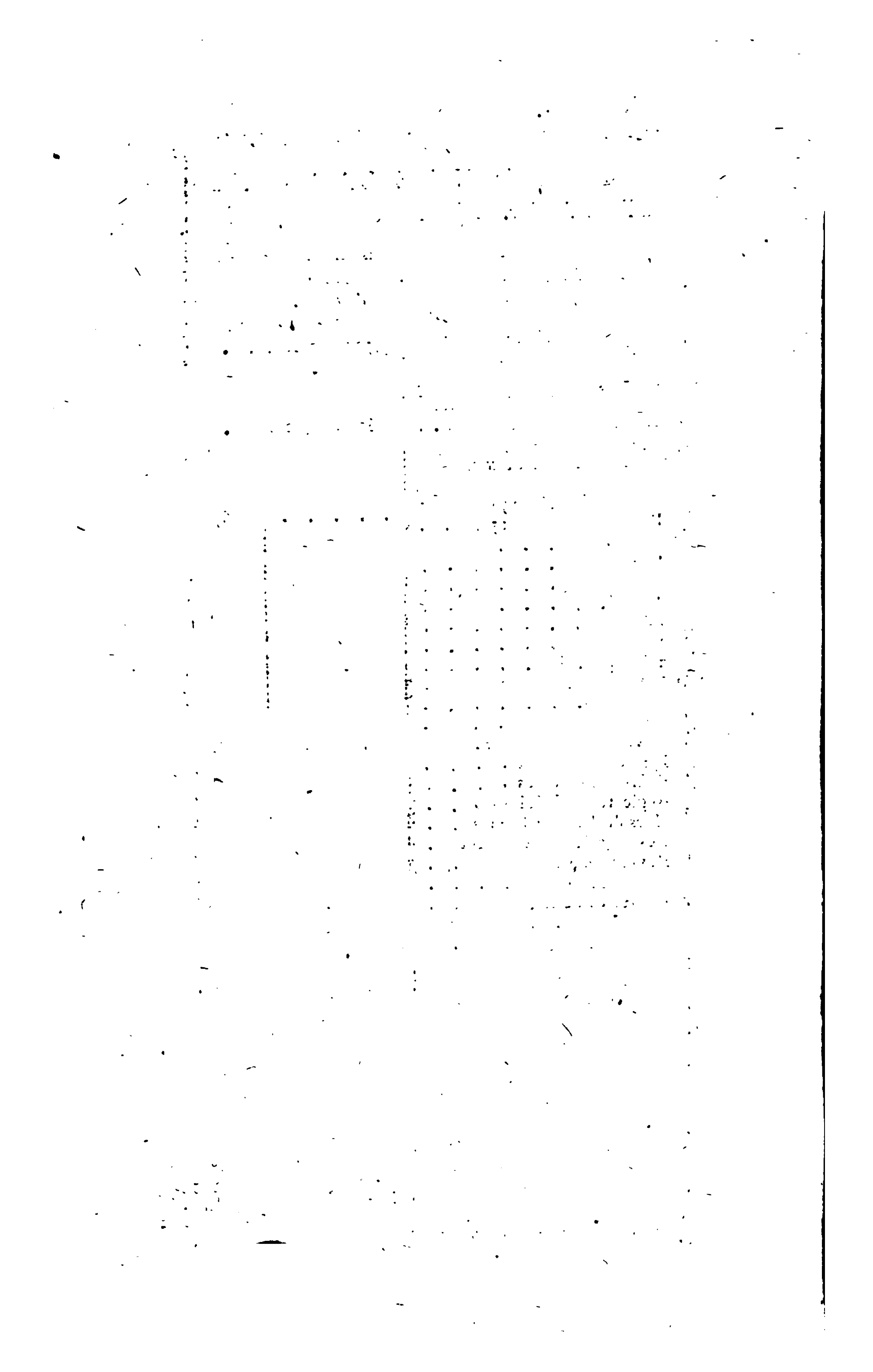
ST. ALBIN.

Oui, je vous ai déja dit, qu'en deux ans de temps la France sera liquidée;... la finance de toutes les charges du Gouvernement remboursée;.... la caisse nationale en exercice, & ses filles établies dans les principales Villes du Royaume. Il en sera de même pour le Mont de piété de Paris, pour la Compagnie des Indes, & pour une Compagnie Royale pour la pêche du Nord, (1) dont nous n'avons point

(1) Etablissement des plus absolus en systême d'Etat, dont on n'a point parlé, parce qu'il auroit trop écarté le fil de cet entretien.

POSIT DE LA FRANCE
à l'exil du Sgnt de la Caisse nationale.

Énumération s publiqu	*Dettes de l'Etat.*	*Recettes générales.*
Dette active & . Liquidation d charges, offices nements de l'ad par la création de .	600,000,000.	
IMPOSIT		
Fermes générale. Parties en régies ions. La taille . Le taillon . . . . . Capitation . ions. Aides . . . . Dixiemes . .	. . . . . .	225,000,000.
Vingtiemes . . . 2 sols pour livre . . Dixieme de rete . . Octrois . . . . Revenus des Po . . Revenus des po . . Fermes des gre . . Octrois des vill . . Régie des suifs & . . Hors du bail des . . Revenus des eau . . Revenus des don . . Vente des char . . Parties casuelles . . Pays d'Etat . êts . . Dons gratuits d	. . Environ	200,000,000.
s. rmes ions.	. . . . . .	33,000,000.
	L. 600,000,000.	458,000,000.



point parlé : ... tout cela sera établi dans deux ans. — Dans la troisieme & quatrieme année, on redressera les constitutions en intérêts, toutes les impositions de l'Etat, les régies & les dépenses des finances, sans affoiblir les revenus publics; — car Mr. de Pellissery ne veut pas que la France commette toujours à l'avenir, les mêmes imprudences que lui ont constamment fait commettre tous ses administrateurs, de ne jamais avoir eu à la disposition de l'Etat, un fonds d'amortissement capable de fournir, sans nouveauté, à toutes les dépenses extraordinaires qui pourroient se présenter; — son plan est de conserver constamment les revenus actuel de l'Etat, & de ne les augmenter que par des simplifications;... afin que le Ministere puisse mettre sur le côté 5 à 600 millions de réserve, qui s'augmenteront annuellement par les économies.

Le cabinet doit se tenir actif sur cette observation.

MYLORD SPITEAL.

A quoi bon une si prodigieuse quantité de fonds sans circulation; & pourquoi percevoir plus de ses sujets, que ne peuvent l'exiger les besoins de l'Etat?

LE COSMOPOLITE.

C'est pour être toujours en état de bien recevoir ses amis, s'ils avoient l'imprudence de vouloir surprendre la France, comme la Grande-Bretagne a eu la témérité de le faire en 1754. — Allez, la précaution n'est point mauvaise;... il n'y a point de voisin, quelque brave qu'il soit, qui osât attaquer une puissance comme la France, quand elle aura ses 250 mille hommes bien complets, ses 70 vaisseaux de ligne bien carenés, & 600 millions

en amortiſſement, ſans le courant de ſes recettes. — Avec cette ſage précaution, on peut dormir tranquillement. — D'ailleurs, cette quantité de fonds, Mr. de Pelliſſery n'engage point l'Etat à les laiſſer oiſifs; au contraire, l'Etat en uſera en pere de famille, qui ne ſe ſert de ſon argent que pour acheminer ſes enfants; ... le Miniſtere les répartira en forme de dépôt, dans les caiſſes publiques de ſes places de commerce, tout le temps qu'ils lui feront inutiles. — Par cet arrangement, ils feront utiles au corps politique; & s'il ſurvient une dépenſe extraordinaire, ou une guerre telle qu'elle ſoit, l'Etat peut ſubvenir à tous ſes beſoins ſans augmenter les taxes publiques. — Le grand avantage d'une telle économie, c'eſt qu'elle ſe réaliſe en diminuant les impoſitions ſur les peuples, & que l'adminiſtration, loin de demander à ſes ſujets, lui abandonne encore une groſſe partie des droits que ceux-ci lui payoient avant tous ces arrangements.

Il eſt à trouver un adminiſtrateur depuis 30 ans, qui ait préſenté au Miniſtere une opération auſſi ſimple & auſſi avantageuſe.

ST. ALBIN.

Eſt-ce que vous penſez que tous ces arrangements valuſſent à la France une économie auſſi conſidérable?

LE COSMOPOLITE.

Certainement; .... il n'y a qu'à compter. — Par la liquidation générale des arrérages & dettes des finances, nous avons dit que l'Etat réaliſoit toutes les années ſur les 150 millions de ſes conſtitutions, .. au moins l. 70,000,000
traitement & dépenſes des comptables deſdits 150 millions . . . 12,000,000

l. 82,000,000

Ci contre. . . . . l.	82,000,000
Intérêts des annuités (qu'il faudra payer,) pour le remboursement des charges du Gouvernement, sur 540 millions à quoi la chose peut se monter; & à 5 pour 100.	27,000,000
Reste . . . . . l.	55,000,000
Economie dans les Fermes générales, & les postes	20,000,000
En tout . . . l.	75,000,000

trouvés très-cavaliérement, parce que les gabelles générales produiront 20 & 30 millions de plus que les quatre impositions supprimées. — Toutefois tenons-nous-en à 75 millions d'économie annuelle; dans six ans, ce sera 450 millions d'amortissement.

VAN MAGDEBOURG.

Hé! vous ne comptez pour rien l'activité que donneront au commerce & à l'agriculture, la suppression de quatre impositions onéreuses, & les secours au 3 pour 100 des caisses publiques; — je suis persuadé que ces deux opérations seules vaudront à la France plus de 30 millions en recettes toutes les années. Fait incontestable.

LE COSMOPOLITE.

Van Magdebourg a raison;... l'aisance est la mere de l'émulation & du travail;... Mr. de Pellissery l'a bien toujours mise en-avant dans tous ses systêmes d'administration. — C'est elle qui fait fleurir les arts, les sciences, le commerce & l'industrie. — Aucun des calculateurs politiques de notre temps n'a porté aussi loin des idées aussi nettes & aussi profondes dans les interêts économiques des na-

tions. Soit dans les temps présents, soit dans les temps futurs, ... tout est prévoyance chez lui, tout est encouragement, ... tout écarte la nécessité, les besoins ou la misere; — rien n'y caractérise ce ton de lésine, d'avarice & de mauvaise spéculation, que l'on voit répandu dans toutes les opérations des administrateurs de la France, depuis 1755, en s'entêtant de conserver (toujours en tremblant,) des êtres de dépenses, tels que les effets Royaux, qui, par leurs accroissements successifs dans la circulation publique, ont constamment perpétué l'abus des moyens, en énervant ceux des ressources. — Les dépenses extraordinaires ont ruiné la France, dit Mr. de Pellissery, il faut les éteindre; ... les impositions de l'Etat sont la ruine des sujets, il faut les diminuer; .... le commerce manque d'encouragements, il faut lui en fournir; .... l'industrie a besoin de secours, il faut lui en donner; ... l'Etat s'est obéré par la médiocrité de ses recettes, il faut les rendre plus abondantes, sans impositions; ... voilà quel a été l'axiôme constant de tous les systêmes (en finances,) de Mr. de Pellissery.

Depuis la paix de 1763; c'est ce que auroient dû dire aussi tous nos administrateurs.

VAN MAGDEBOURG.

Il est fondé, & votre dit Sieur a grandement raison; .... il en est du sort d'un Etat, comme de celui d'une famille: — si le chef de la maison néglige les propriétés productives qui fournissent aux besoins de la communauté, ... tout se perd, ... tous les intéressés se séparent, & le chef de la maison n'habite plus qu'isolé dans des monceaux de décombres & de ruines; — il en est de même pour une Monarchie mal administrée.

LE COSMOPOLITE.

Que feroit-ce encore pour la France, ... si Mr. de Pelliffery, maître de fes idées économiques, pouvoit venir à bout de faire conferver conftamment, dans les recettes de la France, le produit des deux vingtiemes, en en déchargeant toutes les terres, maifons & propriétés des citoyens; (1) qu'il établît fon grenier d'abondance dans toutes les communautés de la Monarchie, ... au moins avec une années d'approvifionnement; ... qu'il rachetât toutes les fervitudes quelconques, fur les terres & maifons de la métropole; ... qu'il redreffât la partie des domaines, & qu'il rangeât celle-ci dans la feule propriété des eaux & forêts; ... qu'il donnât à la ferme des hypoteques, cet ordre de légiflation fur toutes les propriétés, fur tous les actes en conftitutions d'hypotheques des citoyens, qui font autant la fûreté publique que le bien-être de toute la fociété. — C'eft alors que l'on verroit dans tout fon éclat la profpérité de la France; .. que l'on verroit une férénité parfaite régner dans toutes les opérations du Gouvernement, dans toutes celles de l'adminiftration; ... que l'Etat compteroit dans fes recettes plus de 500 millions de revenus, avec un tiers de moins des impofitions actuelles; ... que les citoyens, que les arts, que les fciences profpéreroient en France; ... enfin, que le commerce, l'induf-

(1) L'opération eft fûre, fi la caiffe nationale a lieu, de même que les fuivantes le font, en rendant générale la gabelle, & en s'y prenant comme l'on dira dans le dialogue fixieme.

trie & la navigation prendroient un tout autre essor. — Oui, c'est à l'appui de tous ces redressements salutaires, que la France, malgré sa décadence, depuis 1755, peut rétablir sa supériorité & son équilibre en Europe ; .. reprendre sur ses rivaux cet empire qui lui avoit si bien réussi sous Louis XIV ; ... & maîtresse de la paix ou de la guerre, aussi souveraine sur les mers que sur la terre, ... punir les nations qui ont osé insulter à ses malheurs, qui ont osé attaquer témérairement ses propriétés, ses forces maritimes ; ... & contente d'avoir réhabilité sa réputation & sa gloire, ne plus aspirer qu'au souverain bonheur de pouvoir s'établir l'amie des nations policées, le pacificateur de l'Europe, en donnant toutefois, à l'Empire François, ces justes limités que semble lui avoir marqués le Maître du monde. — C'est du sein d'une si heureuse position, que la France peut encore faire éclore la révolution, tant desirée de l'Amérique, ... qui doit procurer à la république du commerce, au monde politique, de nouvelles nations, de nouveaux hommes, de nouveaux amis, qui resserreront toujours plus ces liaisons, ces correspondances, ces rapports d'intérêts, qui rapprochent les hommes des quatre coins du monde, & qui sont autant la source de tous les talents, de toutes les vertus, de toutes les connoissances utiles, qu'elles sont l'école de tous les biens, de tous les maux, de toutes les erreurs : — telle est heureuse situation où peut se voir un jour la France, où sa destinée semble l'appeller.

VAN MAGDEBOURG.

Il est constant que la France réunit dans son sein, des avantages inaccessibles à aucune na-

tion; — au centre de l'Europe, bien peuplée, bien cultivée; ... une nation active, ingénieuse; — guerriere de pere en fils, depuis les premiers temps de la Monarchie: ... ce sont-là bien des choses.

LE COSMOPOLITE.

Que pensez-vous, Mylord, de ce que vient de nous dire Van Magdebourg, ... de tout ce que je vous ai détaillé en faveur de la France & de l'Espagne; — des tableaux que je vous ai donnés; de ce qu'elles sont & de ce qu'elles pourroient être, avec un peu d'application? — Pensez-vous toujours que deux telles nations soient tant à braver, & si peu à craindre?

MYLORD SPITEAL.

Je pense sincérement, que si ces deux Monarchies se conduisoient par les idées de spéculations que vous leur supposez, qu'elles seroient trop puissantes, trop riches, & que ce seroit un très-grand malheur pour les nations voisines.

LE COSMOPOLITE.

Laissons les nations voisines, ... parlons des intérêts personnels en rivalités: — vous trouvez donc que si la France & l'Espagne, (que la Grande-Bretagne a tant narguées, tant vilipendées, tant dépréciées en 1755,) se conduisoient aussi solidement, aussi studieusement qu'elles peuvent le faire, sans mésuser de leurs moyens, de leurs forces, de leurs ressources, qu'il n'en faudroit qu'une pour résister à l'Angleterre?

MYLORD SPITEAL.

Je n'en disconviens pas.

LE COSMOPOLITE.

Que seroit-ce donc, si d'un commun accord, & par des plans bien concertés, elles atta-

quoient conjointement la Grande-Bretagne, aussi vigoureusement que j'ai pu vous le faire appercevoir ?

MYLORD SPITEAL.

Il en seroit, mon ami, que l'on se battroit, & que l'on se battroit très-vigoureusement : — un homme chez lui en vaut quatre par-tout, & les Anglois sont des hommes.

LE COSMOPOLITE.

D'accord : ... mais vous conviendrez que vos soldats ne valent pas les soldats François; — que vos matelots ne sont pas plus marins que les leurs, & ne sont pas autant courageux; n'y ayant aucun exemple dans votre histoire, qu'un vaisseau Anglois ait jamais pris aucun vaisseau François à l'abordage; tandis que vous avez deux cents exemples de cette nation à votre désavantage; ... de sorte que, tout compensé, vous n'avez que l'avantage de votre Etat Major de la marine Royale, qui est plus expérimenté, plus manœuvrier que celui de la Marine Royale de la France : — mais tout cela est peu de chose quand on se bat en terre ferme, chez les autres, & dans leurs maisons, comme il est de l'intérêt de la France de le faire vis-à-vis de l'Angleterre.

MYLORD SPITEAL.

Notre ami, je vous ai déja dit qu'un homme chez soi en vaut quatre, & que nulle part la France ne fera reculer l'Angleterre, encore moins chez elle. — D'ailleurs, si vous savez l'histoire, vous devez avoir vu que jamais l'Angleterre n'a eu de Rois prisonniers en France, & que la France en a eu en Angleterre; — que jamais la France n'a possédé un pouce de terre en Angleterre, & que l'An-

gleterre a possédé pendant très-long-temps les plus riches Provinces de cette Monarchie,... sa Capitale même;... ainsi tout cela vous prouve que les hommes ne se comptent pas comme des moutons.

LE COSMOPOLITE.

Vous avez raison, c'est l'homme qui fait l'homme; témoin les douze cents Grecs des Thermopiles, qui résistèrent seuls à quatorze ou quinze cents mille hommes: — mais le malheur de l'Angleterre, dans cette affaire-ci, c'est qu'autant de François, (quand le point d'honneur s'en mêle) autant de Grecs des Thermopiles; & que si vous pouvez vous glorifier d'avoir fait prisonnier un Roi de France, vous devez avoir l'équité de dire aussi, que ce n'est point votre courage qui vous l'a procuré, mais bien le trop de courage & de témérité de ce Roi François, qui voulut vous forcer dans vos retranchements, avant que la famine vous forçât de vous rendre à discrétion.

MYLORD SPITEAL.

Soit,.... l'un ne nie pas l'autre;.... ainsi si les Anglois se sont mesurés tant de fois avec les François, ils sont accoutumés à ne pas les craindre.

LE COSMOPOLITE.

Prenez garde, Mylord, les Anglois sont entrés en France, & on les en a chassés; si les François entrent une seconde fois en Angleterre, ils vous en chassent pour toujours.

MYLORD SPITEAL.

Personne ne se laisse chasser de chez soi; & personne encore n'a fait la conquête de l'Angleterre.

LE COSMOPOLITE.

Non! seulement un peu les Saxons; & après, les Normands, qui ont battu & conquis plusieurs fois ces mêmes Saxons qui vous ont subjugués... Qu'étoit l'Angleterre avant Guillaume le Conquérant? — un pays âpre, sauvage, peuplé de loups.

MYLORD SPITEAL.

Eh bien! aujourd'hui c'est un pays policé, civilisé, habité par des hommes braves, éclairés, instruits, qui font reculer depuis un siecle les deux nations que vous préconisez tant;... que pouvez-vous répondre à cela?

LE COSMOPOLITE.

Que vous dites vrai;.... mais tout ce qui luit, n'est pas de l'or.

MYLORD SPITEAL.

Que prétendez-vous dire?

LE COSMOPOLITE

Que les beaux jours de l'Angleterre n'auront eu qu'une clarté, & que tous les avantages que vous avez acquis depuis un siecle, feront votre ruine.

MYLORD SPITEAL.

Il sera difficile de pouvoir se ruiner avec des propriétés qui alimentent tous nos commerces.

LE COSMOPOLITE.

Commerces précaires, quand il faut que la métropole se saigne constamment pour en établir l'exercice.

ST. ALBIN.

Messieurs, Messieurs, avec tous vos beaux discours, vous saurez qu'il est bientôt deux heures, & que nous devons tous aller dîner avec ce brave Hollandois.

VAN MAGDEBOURG.

Je ne l'ai pas oublié, mon cher ami, & je m'en glorifie ; — je vous ai promis un bon poudding, un bon Vaterfich, des bons pinçons, & du bon vin ; vous trouverez tout cela, avec notre bonne femme, qui vous aime tous autant que moi : mais faifons alte un moment,... à condition que notre brave Cofmopolite nous achevera tantôt l'explication du fyftême économique de Mr. de Pelliffery, & qu'il nous mettra au fait des moyens que peut prendre la France pour agrandir fa puiffance, & pour conferver l'Europe en paix un très-grand nombre d'années. — Meffieurs, la paix nous intéreffe tous.

MYLORD SPITEAL.

Certainement, la paix doit être la divinité des hommes.

LE COSMOPOLITE.

Oui, Meffieurs, la France peut tout cela,... ou elle le pourra, quand elle le voudra bien ; — fa fituation, fes moyens, fa population lui rendent tout facile.

ST. ALBIN.

Ce qui m'étonne dans tout ce que vous venez de nous dire au fujet de l'adminiftration de la France, c'eft le filence de Mr. de Pelliffery. — Après un travail auffi réfléchi, auffi effentiel, & d'un auffi grand avantage,... pourquoi ne pas s'aboucher avec Mr. Turgot? — celui-ci ne fera peut-être pas auffi fauvage dans fes idées que le Sieur Abbé Terray.

LE COSMOPOLITE.

Un homme bien né, qui s'eftime, ne fe jette jamais à la tête de fes fupérieurs ; — il fe con-

tente de proposer ses idées; & si l'on ne les goûte pas, il s'impose silence... L'importunité rarement donne-t-elle du prix aux choses; — Mr. de Pellissery, à ce sujet, a fait tout ce que devroit faire un vrai citoyen. — Par l'entremise de Mr. Cochin, Intendant des finances, il fit parvenir au Sieur Abbé Terray, en Octobre 1772, le mémoire pour l'établissement de la caisse nationale; — le silence que lui en garda ce Ministre, fut un motif de plus pour celui qu'il s'est toujours imposé lui-même sur toutes ces matieres. — Quand le Sieur Turgot fut entré en exercice, qu'il eut pris possession de la place qu'avoit ledit Sieur Abbé Terray,... Mr. de Pellissery lui fit part de ce qu'il avoit proposé à ce dernier Ministre; & pour lui mettre sous les yeux une idée de son systême, il lui remit copie de la note de son éloge de Colbert, qui explique les intérêts généraux & particuliers de sa méthode de liquidation; & pour être plus à même d'éclairer le Ministere dans la marche de sa proposition, il demanda à ce nouveau Ministre, la place de premier commis, qu'il venoit d'ôter au Sieur le Clerc.

St. Albin.

C'étoit bien penser;... que répondit le Sgr. Ministre Turgot?

Le Cosmopolite.

Ce que répondent ordinairement la plupart de ces Messieurs, à toutes les propositions honnêtes qui ne sortent pas de leur imagination; — rien; — mais il se contenta de faire écrire, par le Sieur De La Croix, (premier Commis à la place du Sieur De Touche,) la lettre que voici à Mr. de Pellissery.

Paris 9 Septembre 1774.

„ Mr. le Contrôleur - Général, Monsieur,
„ m'ayant chargé de l'examen des projets, & de
„ lui en rendre compte; si vous voulez avoir la
„ complaisance de m'adresser celui que vous an-
„ noncez par votre lettre du 6 courant, je l'exa-
„ minerai avec la plus scrupuleuse attention,
„ & j'aurai d'autant plus d'empressement à en
„ rendre compte au Ministre, qu'il me semble
„ par la lecture de votre lettre, que ce projet
„ est dicté par le zele patriotique.

J'ai l'honneur d'être, &c. "

Sur cette lettre, ledit Sr. de Pellissery fit tirer une nouvelle copie du mémoire présenté au Sieur Abbé Terray, & la fit parvenir au Sieur De La Croix, en l'accompagnant d'une seconde lettre pour le Sgr. Ministre.

St. Albin.

C'est fort bien;... qu'en est-il arrivé ?

Le Cosmopolite.

Il en est arrivé, que quinze jours après, Mr. de Pellissery fut rendre une visite au Sieur De La Croix, où il ne fut question de rien, que de quelques civilités. — L'on partit pour Fontainebleau, l'on en revint, & le Sieur de Pellissery n'entendant parler de rien, écrivit au Sieur De La Croix, pour lui offrir les éclaircissements qu'il pourroit avoir à desirer, au sujet du mémoire qu'il avoit eu l'honneur de lui remettre, avec priere de lui renvoyer la lettre du Sgr. Evêque d'Orléans, qu'il avoit communiquée au Sgr. Turgot, pour s'en faire connoître.

St. Albin.

Quelle fut la réponse du Sieur De La Croix

à une si honnête proposition, ou du Sgr. Ministre? car c'est à lui à qui Mr. de Pellissery s'étoit adressé.

LE COSMOPOLITE.

Devinez?

ST. ALBIN.

Mais,.... s'il faut en croire ce qu'un vrai Ministre doit faire en pareille occasion, ce doit avoir été une lettre honnête, obligeante, capable d'émouvoir le zele, l'attachement d'un citoyen.

LE COSMOPOLITE.

Rien de tout cela; Mr. Turgot n'honora point Mr. de Pellissery d'une réponse; & le Sieur De La Croix lui renvoya son mémoire & ses lettres au Ministre, qu'il accompagna par celle que voici.

Paris, 17 Novembre 1774.

„ J'ai l'honneur de vous renvoyer, Monsieur, „ comme vous le desirez, la lettre que vous a „ adressée Mr. l'Evêque d'Orléans; — je crois „ devoir y joindre aussi votre mémoire pour „ la liquidation des dettes de l'Etat, & les différentes additions que vous y avez faites: „ les circonstances ne permettent pas d'en faire aucun usage.

„ J'ai l'honneur d'être, &c.

VAN MAGDEBOURG.

Comment! le Ministre ne répondit point? & il fut assez déshonnête & assez mal-adroit, pour ne point témoigner au Sieur de Pellissery, qu'il applaudissoit à son zele, à son application, à son attachement pour sa patrie, &c.

LE COSMOPOLITE.

Il n'en fit rien;... & vous allez juger vous-

même, si les lettres de Mr. de Pellissery ne méritoient pas qu'on y fît plus d'attention, & que l'on en témoignât même une satisfaction plus honnête, que celle de renvoyer à une personne bien née ses propres lettres pour lui tenir lieu de réponse; — elles ont été (comme vous le voyez) cotées au Contrôle général, sous le numéro 2852 : en voici le contenu.

LETTRE A MONSIEUR TURGOT,
Contrôleur-Général des Finances.

Paris, 6 Septembre 1774.

MONSEIGNEUR,

„ L'Arithmétique politique est connue de „ bien peu de personnes; cependant tout le „ monde en raisonne, tout le monde croit la „ posséder. — Il n'est aucun administrateur qui „ ne se persuade que toute la science d'une „ administration politique, consiste à ne savoir „ mettre que des impositions, ou à n'être que „ dur sur toutes les dépenses. — Delà l'origine „ de nombre d'erreurs de la part des plus „ grands Ministres; delà toutes les fautes des „ administrateurs ordinaires.

„ Sully, Colbert & Fleury ont été, sans „ contredit, les plus grands administrateurs „ qu'ait jamais eus la France; ... Sully, Colbert „ & Fleury ont fait des fautes graves en sys- „ tême d'Etat. — Si ces grands hommes ont „ fait des fautes essentielles dans cette partie, „ qu'auront fait tous leurs successeurs, qui se „ sont écartés si gratuitement de leurs systê- „ mes ?... des sottises; ... aucun n'ayant mis

„ en pratique aucune des maximes de ces trois
„ célebres Miniſtres.
„ Sully poſſédoit très-pertinemment l'éco-
„ nomie rurale; mais il ne connoiſſoit point
„ celle qui eſt perſonnelle au méchanique de
„ l'induſtrie. — Son vaſte génie, bandé à la
„ ſeule agriculture & à la ſeule population de
„ la campagne, s'eſt toujours oppoſé aux pro-
„ grès des arts & des fabriques, qui devoient
„ ſalarier dix fois plus de citoyens, que les
„ travaux de la campagne.
„ Colbert, plus vaſte & plus étendu dans
„ ſes lumieres, a mieux connu que Sully toute
„ la richeſſe & tous les rapports de la main-
„ d'œuvre; il a mieux calculé que ce Miniſtre,
„ l'immenſité de citoyens qu'elle ſalarieroit; &
„ l'immenſe revenu qu'elle pouvoit réaliſer
„ dans le ſein de la métropole. — En conſé-
„ quence, il s'eſt plus occupé des progrès de
„ l'induſtrie, que de ceux de l'agriculture; &
„ abſorbé des ſpéculations politiques qui pou-
„ voient la faire proſpérer, il négligea conſ-
„ tamment les biens précieux de la terre, pour
„ ne favoriſer que ſes fabriques naiſſantes;...
„ bientôt il auroit couvert de métiers toutes
„ nos campagnes, ſi la néceſſité d'exiſter n'a-
„ voit conſervé à l'Etat la majeure partie de
„ ſes agricoles.
„ Mr. de Fleury, auſſi grand économiſte que
„ Sully,... auſſi grand calculateur que Col-
„ bert, n'a point connu dans ſes ſpéculations
„ politiques, l'importance d'une marine puiſ-
„ ſante, qui protégeât toutes nos fréquenta-
„ tions dans les mers du Nord, dans celles de
„ l'Aſie, de l'Afrique, de l'Amérique & de
„ l'Inde. — C'eſt au propre poids de la Monar-
chie,

„ chie; c'est à la considération encore vivante „ (sous son ministere,) des victoires & des „ conquêtes de Louis XIV, que la France a dû „ toute sa sûreté;... que sans escadre elle a „ contenu la piraterie de ses rivaux, & que „ sans la protection d'aucune armée navale, le „ pavillon marchand de ses sujets a navigué „ en toute confiance dans les mers des quatre „ parties du monde. — Mais le temps qui „ ébranle tout, ou pour mieux dire, l'intérêt „ qui enhardit les hommes, quand la force „ peut les justifier;... depuis 1744, la France „ n'étale plus à ses rivaux, que des ruines, „ que des foiblesses, que des moyens forcés,... „ quand ceux-ci lui présentent par-tout des té„ mérités, des forces & des ressources.

„ De ce contraste de position & de vicissi„ tude, la France éprouve que son lustre ou „ sa décadence ont toujours été dans les „ mains de ses administrateurs, (la partie des „ finances dans un bon ordre, donnant de la „ vigueur à tous les ressorts d'un Gouverne„ ment politique,) & que quand ceux-ci se „ sont conduits avec le zele, l'attachement, „ l'intégrité des Sully, des Colbert, des Fleu„ ry, les rivaux de la France ont toujours res„ pecté ses propriétés. — Mais depuis que l'é„ goïsme s'est emparé de notre administration, „ depuis que l'ambition a tenu lieu de zele à „ tous nos candidats, que la protection a sup„ pléé aux talents, l'impudence au vrai mé„ rite, que l'intérêt des peuples a été livré au „ libre arbitre des administrateurs, que l'opi„ nion particuliere a prévalu sur le bien public, „ sur l'autorité;..... toutes nos opérations „ en finances ont fait la guerre à notre prospé-

Vérité sans replique.

„ rité, à notre réputation, & nos rivaux se „ sont portés aux indécences qui ont donné „ lieu à la guerre de 1756. — Telle est l'origi„ ne malheureuse de notre décadence depuis „ 1748; suivons-en les progrès, après l'ouver„ ture de la derniere guerre, par nos opérations „ en finances du cours de cette guerre.

„ La guerre de 1756 fut commencée avec „ 1,900,000,000 de dette nationale, avec des „ finances épuisées, très-gênées, & sans beau„ coup de ressources; les anministrateurs en „ exercice, après la paix de 1748, n'ayant pris „ aucun arrangement utile, pour éteindre la „ dette de l'Etat, les arrérages & les imposi„ tions extraordinaires de la guerre de 1744; „ — de cette imprudence se perpétua l'épuise„ ment, & la guerre de 1756 nous ayant sur„ pris sans fonds d'amortissement, sans écono„ mie dans notre administration, & sans aucu„ ne des dispositions nécessaires à cet objet; ... „ l'Etat se vit entraîné dans des opérations ab„ solues, ... plus cruelles pour lui & pour ses „ sujets que la guerre elle-même (1).

„ Le désordre qu'entraîne toujours l'anar-

(1) Mr. de Silhouette, grand calculateur, a erré toutes ses opérations, n'y en ayant aucune qui n'ait augmenté la dette de l'Etat, le discrédit des effets royaux, & l'épuisement de nos finances. — Son arrêt de la conversion de la vaisselle en monnoie, est la derniere des mal-adresses. — Sa création des billets des Fermes, n'a ni plus de science, ni plus de sagesse. — La suspension des rescriptions des effets du Canada, des Colonies, &c. sont également des opérations bien téméraires. — De sorte que tout ce qui a été vraiment opération en finance, de la part de ce Ministre, a enhardi toutes les dispositions militaires de nos ennemis; ceux-ci n'ayant plus ignoré que nous étions sans argent & sans crédit.

„ chie des syſtêmes;... les inconvénients qui
„ se présentent en foule dans les plus grands
„ besoins;... la néceſſité de fournir à des dé-
„ penses preſſantes quand on eſt sans argent,
„ obligerent nos adminiſtrateurs de soutenir
„ l'Etat, pendant tout le cours de cette guerre,
„ par des opérations forcées. — Les moyens
„ forcés, toujours bornés en eux-mêmes, tou-
„ jours peu efficaces dans leurs secours, tou-
„ jours minimes dans des temps de besoins;...
„ loin d'améliorer l'état obéré de nos finances,
„ groſſirent horriblement le torrent de nos im-
„ positions; & l'énorme dette de l'Etat se trou-
„ va augmentée d'un numéraire immense, en
„ effets royaux, créés brusquement dans le
„ même moment que l'on suspendoit les paye-
„ ments des rescriptions, de ceux du Canada
„ & des Colonies. — Ces inconséquences des-
„ tructives, perpétuant l'anarchie des syſtêmes,
„ toutes nos opérations, pendant le cours de
„ cette guerre, furent lentes, tardives, après
„ coup; & nos ennemis mettant à profit nos
„ oublis, nos erreurs & nos fautes, firent sur
„ nous des conquêtes très-considérables dans
„ les quatre parties du monde, qui les mirent
„ dans la situation de pouvoir nous imposer à
„ la paix de 1763, les conditions qu'ils juge-
„ rent le plus favorables à leurs intérêts: — à
„ cette époque, la France devoit 2,900,000,000
„ — & comptoit en recettes 360 millions.

„ Cet état d'humiliation paroiſſoit devoir
„ s'enſevelir dans les temps heureux de la paix,
„ dans l'aisance que produit le travail, dans les
„ plans d'une bonne adminiſtration; — qu'ont
„ fait nos adminiſtrateurs?... Lecteur vous le
„ savez; — loin de s'occuper de ces syſtêmes

„ sûrs, qui ramenent l'ordre & l'abondance,
„ qui font succéder à une anarchie destructive,
„ l'esprit de conservation,... qui arrêtent les
„ dépenses, en modérant la force destructive
„ des impôts:... ils ne se sont occupés que
„ d'une marche lente, minucieuse, stérile; &
„ réduits après 10 ans de paix au même épui-
„ sement de la guerre de 1756, — ils n'ont
„ pourvu au besoin de l'Etat que par des
„ opérations à la journée, sans plan utile pour
„ l'avenir, sans dispositions avantageuses pour
„ les constitutions extraordinaires; & perpé-
„ tuant constamment le désordre, ils ont accru
„ la crise nationale, en impliquant dans tous
„ les besoins de l'Etat, la prospérité des peu-
„ ples. — De cette impéritie destructive, s'en
„ est enfanté deux maux, plus terribles pour
„ la France que ceux de la guerre;... le dé-
„ couragement des sujets,.... la chûte du
„ commerce utile & politique de la nation.

„ Si aux premiers rayons de la paix de 1763,
„ nos administrateurs avoient été des gens ins-
„ truits, vraiment hommes d'Etat, versés dans
„ leurs parties; éclairés dans les intérêts des
„ nations;... balançant toujours les progrès
„ par les vicissitudes, l'intérêt personnel par
„ ceux de ses rivaux,... ils auroient connu que
„ la France n'étoit plus en 1763 ce qu'elle avoit
„ été en 1744; — que les sacrifices faits à la
„ derniere paix, privoient le commerce politi-
„ que de l'Etat des avantages les plus produc-
„ tifs & les plus nécessaires; — que les pertes
„ affreuses du commerce des sujets, dans le
„ cours de nos deux guerres de 1744 & 2756,
„ avoient restreint les fortunes particulieres;
„ & que l'immense dette de nos finances, par

„ ſes accrochements, cauſoit un vuide très-
„ conſidérable dans la circulation publique:
„ d'où ils auroient conclu que la proſpérité de
„ l'Etat ne pouvoit être réparée que par la mo-
„ dération & la réduction des impôts.

„ Cette marche ſûre & ſolide, qui avoit
„ relevé la France ſous Mr. de Fleury, étoit
„ encore plus abſolue à la nation après la paix
„ de 1763; — jamais la Monarchie ne s'étant
„ trouvée autant préjudiciée dans ſes poſſeſ-
„ ſions, dans ſes reſſources, dans ſes commer-
„ ces; & jamais l'Etat n'ayant été auſſi ſur-
„ chargé d'impoſitions & de dettes. — Cette
„ conſidération ſenſible qui devoit ranimer le
„ zele de nos adminiſtrateurs, ne les affecta
„ point; ... loin de s'en occuper, loin de porter
„ ſur notre adminiſtration ce coup d'œil aſſuré,
„ qui explique le bien public, Mr. de Laverdy
„ ne ſe dévoua qu'à des lenteurs, qu'à des irré-
„ ſolutions, qu'à des recherches puériles; &
„ le Sr. Abbé Terray s'abandonna, ſans modé-
„ ration & ſans principe, à des opérations deſ-
„ tructives.

„ De ce ſarcaſme d'erreurs, d'aveuglement;
„ de ce défaut de vrais principes, depuis 1763,
„ & plus encore depuis 1770, la France
„ éprouve le plus grand des déſordres dans ſes
„ finances, comptant, après douze ans de paix,
„ 80 millions de plus en recettes, que pen-
„ dant la malheureuſe guerre de 1756, & 600
„ millions de plus de dettes qu'à la paix de
„ 1763.

„ Si après douze ans de paix, ... ſi après
„ tous nos ſacrifices de la fin de la derniere
„ guerre, la dette de l'Etat s'eſt accrue de 600
„ millions, & les impoſitions extraordinaires

„ de 80 millions, ... que feront nos administra-
„ teurs à la premiere guerre ?

„ Cette question sanglante & terrible, doit
„ faire frémir le Ministere: elle semble lui prou-
„ ver qu'il est des choses où il ne faut que
„ raisonner, pour en connoître l'insuffisance. —
„ Si Mr. l'Abbé Terray, en entrant dans le Mi-
„ nistere, avoit été vraiment homme d'Etat, ...
„ qu'il eût été plus réfléchi qu'ambitieux, plus
„ sage qu'entreprenant, ... plus citoyen que
„ Ministre, ... il auroit connu que, dans la posi-
„ tion stérile où en étoient nos finances, il
„ n'étoit point possible de remplir solidement
„ le vuide de nos recettes, par des réductions
„ d'intérêts, par des appels de finances, par
„ des impositions nouvelles ; — que l'intérêt
„ majeur de l'Etat étoit la conservation des
„ peuples ; ... que nulle opération ne pouvoit
„ être bonne, si elle ne réunissoit pas en elle-
„ même la liquidation, par sol & denier, de la
„ dette de l'Etat, la simplification & la réduc-
„ tion des impôts. — En conséquence, au-
„ lieu de s'entêter témérairement sur des plans
„ illusoires, dictés par des alentours vicieux,
„ vendus & gagnés par l'avide financier, ...
„ il auroit rejetté l'opinion de ces ames merce-
„ naires, & il auroit frémi de se voir entraî-
„ né à déshonorer son Roi, sa nation, ses ci-
„ toyens, par des opérations aussi indécentes
„ que celles ... de la réduction des intérêts, ..
„ du bouleversement des tontines, ... des di-
„ xiemes de retenues sur les gages, appointe-
„ ments & pensions militaires ; — que les 100
„ millions d'appels des finances sur le Clergé,
„ les Secretaires du Roi, la Noblesse moderne,
„ &c. n'avoient ni plus de mérite, ni plus de

„ ſcience; — que la caſſation de nombre de „ charges, & leur recréation tout de ſuite, „ pour toucher une nouvelle finance, un nou„ veau marc d'or, un nouveau centieme denier, „ ſans rembourſer une obole de celles ſuppri„ mées, étoit une abomination auſſi indécente „ pour les ſujets, que déshonorante pour l'au„ torité ;... que l'anéantiſſement de la Com„ pagnie des Indes, étoit un crime de leſe-Ma„ jeſté au premier chef;... cette Compagnie „ ayant toujours été un des premiers nerfs de „ la conſtitution politique du Gouvernement, „ ayant ſauvé la France en 1719; & par ſes „ conquêtes dans l'Inde, dans la guerre de „ 1744, ayant balancé nos pertes dans le Ca„ nada;... que 45 impoſitions nationales depuis „ 1770,... que les renchériſſements de 4 & 8 „ ſols pour livre, ſur les impoſitions géné„ rales, ſont des renchériſſements d'une pira„ terie odieuſe ſur les droits des citoyens, du „ commerce & de l'induſtrie:... que la morce„ lation des prérogatives attachées aux char„ ges de l'Etat, ſont les reſſources des tyrans, „ qui ſacrifient toujours le bien public à leur „ ambition particuliere;... que le commerce „ des grains, que l'autoriſation d'une compagnie „ monopoleuſe pour le faire, eſt la plus affreuſe „ des concuſſions, la plus odieuſe des reſſour„ ces;... enfin, que les emprunts viagers, l'un de „ 25 millions ouvert en Hollande en 1771, fini „ à Paris en 1773, & celui de 180 millions ouvert „ en 1770, & fini il y a deux mois, ſont le com„ ble de l'iniquité & du crime, étant affreux „ que l'on ait abuſé auſſi deſtructivement des „ moyens, les ſeuls favorables à la liquidation „ de l'Etat, pour augmenter ſes conſtitutions;

„ les 102,500,000 liv. que l'on a reçues comptant „ dans ces deux emprunts, ayant été dissipées „ aussi infructueusement que les 100 millions „ d'appels de finance en 1770; & les 102,500, „ 000 liv. d'effets royaux reçus dans cette „ opération, ou que l'on auroit dû y recevoir, „ (de même que ceux acquittés depuis dix ans „ par la caisse des amortissements,) ayant été „ une autre fois versés dans le public. — De „ cet abus du droit des gens, de la bonne foi, „ du bien public, s'est perpétuée l'anarchie & la „ corruption; & l'iniquité & le désordre dé- „ vorant la prospérité de nos finances;... l'Etat „ compte à sa charge, par cette opération, 200 „ millions de plus de dettes, par une constitu- „ tion plus forte du double que les constitu- „ tions ordinaires. — Tel a été tout le mérite „ de l'administration de Mr. l'Abbé Terray,... „ tel est le colosse odieux des opérations dont „ il a déshonoré l'autorité, la nation & les ci- „ toyens.

„ Par ce tableau dégoûtant,... par la situa- „ tion malheureuse où nous vivons, il est aisé „ de connoître le faux & le destructif de nos „ systêmes. L'autorité doit sentir combien il lui „ est essentiel d'en changer promptement la „ marche:... toute la puissance de la France „ n'existant que dans la conservation de ses „ sujets. — Pour conserver des sujets, il faut „ de toute nécessité que le Gouvernement leur „ facilite les moyens de pouvoir vivre; — l'Etat „ ne le peut que par les encouragements du tra- „ vail, du commerce & de l'industrie. — En „ conséquence, nos systêmes actuels étant con- „ traires à cette pratique, l'autorité doit se re- „ tourner brusquement, & adopter les opéra-

„ tions qui donneront de l'encouragement au „ travail, & qui mettront un ordre avantageux à „ la situation obérée de nos finances : par une seu- „ le réflexion, je vais prouver à l'autorité la rai- „ son d'Etat qui la force à redresser promp- „ tement ses systêmes de finances, & à donner „ une fin décisive à l'énorme dette de l'Etat.

„ La France, depuis douze années de paix, „ dont elle jouit,.... loin d'avoir pu entrer en „ liquidation avec elle-même, s'est endettée de „ plus de 600 millions, & elle a renchéri ses „ recettes de plus de 80 millions. — Je suppose „ que la France ait encore le bonheur de jouir „ de douze années de paix, & que dans chacu- „ ne de ces douze années, notre généreux Mo- „ narque parvienne à liquider toutes les années „ pour 50 millions de la dette de l'Etat;.... „ à la derniere de ces dites douze années, l'Etat „ se sera libéré de 600 millions, & avec l'éco- „ nomie des intérêts de 650. — A cette époque, „ l'Etat devra 650 millions de moins; mais il „ reste toujours dans la nécessité de conserver „ la même charge d'imposition. — Après ces „ douze années de paix, venant à y avoir une „ guerre, & que cette guerre ne dure que cinq „ ans;... les dépenses extraordinaires pour „ une puissance aussi répandue que la Fran- „ ce, seront au moins de 60 à 80 millions „ par année; — ne les supposons qu'à 70 mil- „ lions, dans les 5 années, nos finances compte- „ ront 350 millions en extraordinaire; — l'éco- „ nomie des 50 millions ci-devant, venant au „ secours de cette dépense, l'Etat se sera remé- „ dié de 250 millions; reste 100 millions à „ trouver; — ces 100 millions à trouver ne „ pouvant l'être que par des impositions nou-

„ velles ou par des emprunts à conftitution, il
„ en réfulte que fi c'eft par impofitions nou-
„ velles, ... leurs rigueurs fe joignant à la
„ cherté horrible de celles qui exiftent dans
„ ce moment, elles acheveront d'écrafer les ref-
„ fources de l'Etat & la profpérité publique: —
„ fi c'eft par emprunt, même inconvénient; la
„ conftitution de l'emprunt ne pouvant fe trou-
„ ver que dans des nouvelles impofitions: ....
„ d'où il eft aifé de conclure que par l'exercice
„ des fyftêmes de Mr. l'Abbé Terray, & par
„ ceux depuis plus de 30 ans, dans notre ad-
„ miniftration, l'Etat, même en fe liquidant,
„ précipite toujours fa ruine & celle de fes
„ peuples. — En conféquence, il faut d'autres
„ fyftêmes (1).

„ Perfuadé de cette vérité, ... fous les
„ aufpices du Sgr. Evêque d'Orléans, (an-
„ ciennement allié de ma famille,) à la pre-
„ miere opération du Sr Abbé Terray, en Jan-
„ vier 1770, je fis paffer à ce Miniftre, vers
„ le 15 ou le 16 de Février, un Profpectus rai-
„ fonné du fyftême des billets de confiance, en
„ lui faifant entrevoir tout le vuide & toute
„ l'horreur de celui qu'il déployoit. — Sa grande
„ ame dédaigna les obfervations d'un timide
„ mortel; & ne prenant confeil que de fon am-
„ bition ou de fon caractere, il ne me répon-
„ dit rien, & s'abandonna plus que jamais aux
„ opérations fcandaleufes, où il a précipité
„ l'Etat, les citoyens & la confidération pu-
„ blique. — Le fyftême des billets étoit pour-
„ tant bon, très-efficace & très-heureux pour
„ un adminiftrateur; il prenoit l'Etat dans la

(1) Cette queftion doit fixer l'attention du Miniftere.

„ situation où l'avoit laissé Mr. de Laverdy ;
„ en conséquence, la législation payoit en bil-
„ lets de 100 liv. à l'ouverture du systême,
„ tous les arrérages quelconques de nos finan-
„ ces ; . . . remboursoit les 180 millions dûs à
„ notre Compagnie des Indes, & quelques au-
„ tres objets de nécessité, qui exigeoient la quan-
„ tité de 500 millions. — En outre, pendant
„ six ans seulement, l'Etat payoit en ces mê-
„ mes billets pour 100 millions de livres tou-
„ tes les années, des constitutions extraordi-
„ naires sur les finances; ce qui en créoit en
„ six ans de temps 1100 millions en tout. —
„ Par cette opération, l'Etat, de court de 54
„ millions qu'il étoit dans ses recettes, . . . à
„ cette époque se trouvoit favorisé de 46 mil-
„ lions d'économie en effectif dans ses dépen-
„ ses, lesquels joints aux 9 millions de cons-
„ titution de la Compagnie des Indes, lui fai-
„ soient 55 millions de réalisation en amortis-
„ sement. Les billets devoient circuler com-
„ me monnoie de l'Etat, avec endossement,
„ comme les lettres de change. — A chaque
„ endossement, ils perdoient 1 pour 100, qui
„ étoit donné par l'endosseur au preneur du
„ billet ; & le dernier des dix endosseurs, ayant
„ reçu successivement les 10 fois 1 pour 100,
„ étoit obligé de les porter, la demi au bureau
„ de renouvellement, où il les déposoit, &
„ on lui renouvelloit son billet à son ordre pour
„ 95 ; — les sommes réalisées par les renou-
„ vellements, devoient servir à racheter ta-
„ citement au cours de la place, les effets
„ royaux existants; . . . de sorte que l'Etat, au
„ bout de quinze ans au plus, se trouvoit li-
„ béré sans avoir renchéri d'une obole ses im-

„ positions, ni sans avoir déboursé un sol physi-
„ que de ses finances. . . . .

„ Cet heureux systême, d'une utilité réelle,
„ d'une opération douce, d'une décomposition
„ imperceptible, sans servitude onéreuse pour
„ les sujets, ne fut point agréé par le Sr. Abbé
„ Terray; quelle raison en eut-il ? ses alen-
„ tours pourront le dire. — Quant à moi, je
„ les ignore, ne m'ayant jamais fait la grace de
„ me répondre. — Seulement, je dirai qu'il
„ délivroit nos finances de la captivité affreuse
„ des traitants & des financiers; ce que ne
„ vouloit point ledit Sr. Abbé Terray; . . . que
„ les agents de change, que les commis, que
„ la classe financiere n'auroit plus été à même
„ de devorer l'Etat, le Roi & les peuples,
„ par le discrédit constant où l'on perpétuoit
„ les effets royaux; . . . raison qui a senten-
„ cié le systême, & à laquelle notre Ministere
„ présent doit faire attention; — la cupidité
„ des financiers, des traitants, des partisans,
„ corrompant tous les commis, tous les em-
„ ployés dans nos régies, afin de tenir les ef-
„ fets royaux dans une continuelle agitation
„ qui devient le sujet de leur spéculation,
„ & qui produit (par l'entremise de plusieurs
„ agents de change du secret,) le crédit ou
„ le discrédit de la place.

„ Par l'exposé ci-dessus, Monsieur, j'espere
„ que vous donnerez quelque confiance à mes
„ observations. — Depuis 30 ans, par goût,
„ par inclination, m'étant fait un amusement des
„ calculs politiques, — leur résultat m'a ache-
„ miné à connoître les intérêts des nations,
„ l'avantage & le désavantage de leur Gouver-
„ nement, la nécessité de leurs diverses cou-

„ tumes, de leurs divers syſtêmes d'Etat, &c.
„ — Enconſéquence, j'aurai l'honneur de dire
„ naïvement à votre grandeur, qu'elle préci-
„ piteroit l'Etat ſans reſſources, ſi elle ſuivoit
„ la moindre des traces du Sr. Abbé Terray,
„ & même ſi elle vouloit faire uſage dans ce
„ moment du ſyſtême des billets en queſtion;
„ la France n'étant plus en 1774 ce qu'elle étoit
„ en 1770 & en 1774; ſa poſition eſt trop cri-
„ tique aujourd'hui, trop épuiſée, trop livrée
„ à l'ambition de ſes rivaux, pour faire uſa-
„ ge d'aucun moyen forcé, d'aucun températif
„ momentané, d'aucune reſſource apparente &
„ de paſſage; — ce ſont des ſecours réels qu'il
„ faut aujourd'hui à l'Etat, ce ſont des crou-
„ piers de politique qu'il faut à tous nos ci-
„ toyens: le commerce s'énervant par nos per-
„ tes, par la cherté de nos conſtitutions, par
„ les progrès de nos rivaux, & l'induſtrie gé-
„ miſſant ſous la cherté de la main-d'œuvre,
„ ſous le défaut de conſommation & ſous la
„ réduction conſidérable de nos commerces po-
„ litiques: tel eſt l'affreux de notre ſituation...
„ En conſéquence, il faut des ſyſtêmes qui ré-
„ parent les maux du temps paſſé, & prévien-
„ nent ceux des temps futurs. — Le Proſpec-
„ tus de finance que j'ai l'honneur de vous
„ préſenter, réunit ces deux avantages. Il li-
„ quide l'Etat, ... maux du temps paſſé: —
„ il fonde un croupier des plus argenté à la
„ nation; ... précaution pour les temps futurs;
„ — ſa marche ſûre & prudente établit des
„ reſſources phyſiques au commerce, à l'in-
„ duſtrie; diminue les conſtitutions de l'Etat;...
„ arrête les plus deſtructives; — ſes bienfaits,
„ utiles & politiques, verſent la ſérénité dans

„ nos Provinces, — l'abondance dans nos finan-
„ ces, l'économie dans nos impositions; —
„ tels sont ses avantages; — consultez-le bien,
„ Monseigneur, réfléchissez-le bien. — Aidez-
„ vous dans cet examen de mon mémoire pré-
„ senté en Octobre 1772, pour l'établissement
„ de la caisse nationale;... il explique les trois
„ premieres opérations de ce Prospectus. — Les
„ autres sont restées dans mon cerveau, ayant
„ éprouvé que c'étoit crier aux corneilles que
„ de parler raison à Mr. Cochin, au Sr. Abbé
„ Terray; & depuis deux ans, je garde le silen-
„ ce, m'étant vu désobligé dans les demandes
„ les plus simples. — Si votre Grandeur veut
„ me donner une heure d'audience, j'aurai
„ l'honneur de me porter chez elle avec mes
„ bucoliques, & je lui expliquerai tout ce
„ qu'elle desirera de savoir.

„ Dans mon éloge de Colbert, (actuellement
„ en impression dans l'étranger,) je rends pu-
„ blic ce Prospectus, par zele pour l'autorité,
„ afin de disposer les esprits en faveur d'une
„ opération décisive : je dis plus, nécessaire;...
„ l'État ne pouvant reprendre son juste équi-
„ libre, ne pouvant en imposer à ses rivaux
„ que par cette opération; les économies qu'elle
„ verse dans nos finances, les ressources qu'é-
„ tablit la caisse nationale, étant capables d'ar-
„ rêter les plus téméraires. — Ces objets ont
„ généralement échappé à la prévoyance des
„ Sully, des Colbert & des Fleury;... mais
„ ils n'ont point été négligés par l'Angleterre
„ & la Hollande. — Ces nations actives les ont
„ su mettre à profit; & plus pertinentes que
„ nous dans l'arithmétique politique, elles ont
„ tenu à 2 & demi & 3 pour 100 les intérêts

„ factices du commerce, afin de gêner les spé-
„ culations mercantiles des nations qui les ont
„ à 5 & à 6, comme la France. — Cette ob-
„ servation & nombre d'autres, sont très-bien
„ détaillées dans mon éloge de Colbert; &
„ mes réflexions sur les oublis & sur les fau-
„ tes de ce Ministre, forment plusieurs notes
„ très-intéressantes pour redresser nos systê-
„ mes, nos régies & nos coutumes. — Quand
„ je l'aurai reçu, je prendrai la liberté d'en pré-
„ senter un exemplaire à votre Grandeur.

„ La situation affligeante où se trouve la Fran-
„ ce, après douze années de paix, doit vous
„ donner de l'horreur pour toutes les maxi-
„ mes du Sr. Abbé Terray. — Fuyez, Monsei-
„ gneur, ses malheureux systêmes;... impo-
„ ser, & ne rien payer;... devoir, & braver
„ ses créanciers... sont les ressources des ty-
„ rans, des lâches, des ames corrompues. —
„ Portez au grand, aux temps futurs, toutes
„ vos idées; — élargissez le cœur de votre jeune
„ maître par vos opérations; — empêchez que
„ le doute & l'irrésolution assiegent sans cesse
„ son ame. — Accoutumez-le à voir juste, & à
„ être ferme en même temps;... à sentir les
„ besoins du pauvre & de l'orphelin;... à en-
„ tendre tout, sans paroître rien écouter;..
„ à opérer sévérement, afin de ne donner au-
„ cune prise à la corruption & à la résistan-
„ ce. — Si on n'accoutume de bonne heure
„ S. M. à cette situation;.... si son ame jeune
„ & sensible, s'enveloppe continuellement de
„ doute & de crainte; — si elle ne marche ja-
„ mais qu'à tâtons dans ses projets, — toutes
„ vos dispositions seront lentes, tardives, après
„ coup, & les abus trompheront toujours de

„ notre vigilance. — C'eſt pour éviter ces écueils
„ Monſeigneur ; .. c'eſt pour établir la proſ-
„ périté & l'abondance dans notre adminiſtra-
„ tion, que j'ai l'honneur de vous préſen-
„ ter le Proſpectus en queſtion :.... que je
„ m'explique avec franchiſe; ... je dirai plus,
„ avec hardieſſe ; la nation gémiſſant ſous la
„ ruine des impôts, & ſes cris demandant juſ-
„ tice, de voir l'Etat auſſi fort obéré après
„ douze ans de paix, ſans nerf, ſans reſſour-
„ ce, ſans conſidération. — C'eſt dans l'exa-
„ men réfléchi d'une ſi cruelle ſituation, que
„ j'ai enfanté mon projet de la caiſſe nationale,
„ voyant d'une part l'autorité dans l'impuiſ-
„ ſance forcée de pouvoir ſoulager ou aſſiſter
„ ſes peuples; toutes nos recettes pouvant à
„ peine ſuffire à nos conſtitutions extraordi-
„ naires & au rétabliſſement de nos arſenaux,
„ villes de guerre, forces de terre & de mer,
„ &c. — De l'autre, je vois S. M. dans l'o-
„ bligation d'acquitter une dette deſtructive,
„ & d'en impoſer toujours à ſes voiſins ; —
„ en outre, qu'il eſt de ſon devoir de tirer une
„ réparation éclatante des inſultes de l'Angle-
„ terre en 1755 ; — qu'il eſt de ſon honneur
„ d'anéantir le traité humiliant de 1763 ; —
„ que la majeſté de ſa Couronne demande de
„ faire finir la ſervitude incertaine de la ſitua-
„ tion de Dunkerque ; — qu'il eſt de ſon in-
„ térêt de répatrier des Colonies productives,
„ cédées honteuſement ; — qu'il eſt de ſa gloire
„ de rétablir la reputation de notre marine,
„ & le reſpect attaché à notre pavillon ; —
„ que la raiſon d'Etat lui impoſe la néceſſité
„ d'arrêter l'ambition démeſurée de nos ri-
„ vaux ; — que les deſtinées de la France lui
montrent

„ montrent depuis long-temps, pour les limi-
„ tes de son Empire, le cours de Rhin jusqu'à
„ l'Océan ; ... l'Océan, la Méditerranée, les
„ Pyrénées, les Alpes & la Suisse ; — enfin,
„ que son regne doit être un regne de grandeur
„ & de gloire ; .. propice à l'humanité, à l'or-
„ dre des choses, & qu'il ne doit finir qu'a-
„ près avoir délivré l'Amérique de la capti-
„ vité de l'Europe ; — & en la rendant libre,
„ qu'il est de sa puissance de n'y faire régner
„ que des Princes de son sang. — Telles sont
„ les obligations de Sa Majesté ; ... tels sont
„ les sentiments que doivent lui inspirer les
„ dignes Ministres que nous avons le bonheur
„ de posséder. — C'est à l'honneur, c'est au
„ bonheur des hommes, c'est au zele de St.
„ Louis qu'ils doivent diriger toute son am-
„ bition. — C'est à la gloire de la nation qu'ils
„ doivent faire servir tous ses penchants. —
„ C'est par d'aussi heureuses maximes que nous
„ verrons la France reprendre ce ton de ma-
„ jesté & de grandeur des regnes d'Henri IV
„ & de Louis XIV ; que nous verrons nos ri-
„ vaux s'humilier devant nous, & rendre à la
„ nation & cette considération & cette prépon-
„ dérance dans l'Europe, dont elle a joui sous
„ le ministere de Mr. le Cardinal de Fleury.
„ — En conséquence, il faut un ordre dans
„ notre administration : .... il faut des sys-
„ têmes en matiere d'Etat ; ... la chose est
„ dans vos mains, Monseigneur ; ... c'est vous
„ qui êtes le pilote du Gouvernement, tout se
„ déterminant par l'aisance & la prospérité
„ de votre partie ; — travaillez-y pour le bon-
„ heur des peuples, ... les peuples vous se-
„ conderont quand vous les rendrez heureux ; ...

„ faites le bien de l'autorité, l'autorité vous
„ couvrira de gloire; & la nation béniſſant vo-
„ tre adminiſtration, publiera dans les faſtes
„ de ſon hiſtoire, l'éloge de vos vertus & de
„ vos bienfaits. — Telle eſt la réputation des
„ Sully, des Colbert & des Fleury, & telle,
„ s'il plaît au Seigneur, ſera un jour la vôtre.
„ J'ai l'honneur d'être avec reſpect, &c. "

VAN MAGDEBOURG.

M. Turgot, ... Mr. Turgot, ... vous me jettez un mauvais coton; ... je vous vois auſſi mal-adroit & auſſi peu ſage que Mr. l'Abbé Terray; quand on veut faire le bien d'une nation, on ne répond pas à une Lettre auſſi eſſentielle & auſſi patriotique par une groſſiéreté; ... ce n'eſt pas-là le trait d'un vrai Miniſtre; — mais voyons la ſeconde Lettre, n°. 2852.

Paris, le 16 Septembre 1774.

„ MONSEIGNEUR. — Le mémoire dont j'ai eu
„ l'honneur d'entretenir V. G., dans ma lettre
„ du 6 courant, devoit être dans les Bureaux
„ du Contrôle-général, depuis le mois d'Octo-
„ bre 1772. — Comme il peut ſe faire que Mr.
„ Cochin l'ait occulté au Miniſtere, ſur la de-
„ mande de Mr. De la Croix, je l'ai remis à
„ copier, & j'ai l'avantage de le lui faire paſſer
„ par cet ordinaire.
„ Dans ce Mémoire, V. G. y trouvera toutes
„ arrangées, les trois premieres opérations de
„ mon Proſpectus de finances; les autres qui
„ en ſont dépendantes, ſont reſtées chez moi,
„ ſans être tranſcrites, n'y ayant que des Let-
„ tres-Patentes ou des Ordonnances à faire

„ rendre à S. M. — Leurs utilités vives & sensibles ne demandent point d'autre explication que celles qu'elles présentent en elles-mêmes : ... LE BIEN PUBLIC. — Telle „ est toute la science de mon travail, d'une „ combinaison & d'un enchaînement d'intérêts, des plus sages & des plus avantageux „ à l'autorité. — Il s'agit de sauver l'Etat, en „ faisant l'avantage des sujets. — L'établissement de la caisse nationale (1), (arcboutant „ de ce systême,) opere ce grand miracle.

„ Elle sauve l'Etat, en donnant une fin „ honnête, solide & convenable à son énorme „ dette ; en la convertissant avec adresse en „ rente viagere, au denier courant de nos rivaux, sans que le public & les citoyens „ créanciers de l'Etat puissent en être incommodés.

„ Elle fait l'avantage des citoyens, en fondant, sans appel de finance, un croupier des „ plus argenté, aux besoins du commerce & „ de l'industrie, qui renouvellera constamment „ les sources du travail & des occupations utiles, moyennant le modique escompte de 3 „ pour 100 sur tous les engagements à terme.

„ De ces deux avantages, il en résulte, que „ l'Etat, sans débourser un denier de ses finances, se réhabilite solidement, & réalise encore une somme très-considérable dans son „ Fisc royal, qui pourra faire face aux dépen-

(1) Si la Hollande n'avoit pas eu sa banque, jamais elle n'auroit pu faire les efforts qu'elle a faits dans les guerres de la Succession & dans celle de 1744. L'Angleterre, sans sa banque, n'auroit jamais acquit les avantages qu'elle a réalisés par le Traité d'Utrecht, & par celui de Paris, en 1763.

„ ſes extraordinaires qui pourroient nous ſur-
„ venir dans l'intervalle de l'établiſſement de
„ la caiſſe nationale, à l'époque de la derniere
„ opération de mon Proſpectus, qui ſe fera, au
„ plus tard, à la quatrieme année. — En at-
„ tendant, dans ces quatre ans, l'Etat réaliſe
„ au moins 260 millions. — PREUVE. — Les
„ trois milliards dont ſe charge la caiſſe na-
„ tionale, par les conſtitutions actives & via-
„ geres, coûtent dans ce moment 150 millions
„ au moins,... libres des retenues des 10es.
„ & 14es. — Par mon opération, S. M. n'en
„ débourſe plus que 75 millions; & s'il y a
„ quelques 100 millions au-deſſus des trois
„ milliards, les débours de 75 pourront aller
„ à 80 ou 85 millions. — Admettant cette der-
„ niere quantité, & déduiſant 85 millions des
„ 150 en conſtitutions actuelles, il reſte 65
„ millions libres en économie, qui procurent
„ bien, en quatre ans, un fonds d'amortiſſement
„ de 260 millions.

„ Ce fonds d'amortiſſement réel & très-con-
„ ſidérable, ſera encore groſſi tout de ſuite par
„ les économies que mon opération verſera
„ dans nos régies;... par la ſuppreſſion des
„ gages & dépenſes de comptabilités, des
„ Payeurs & Contrôleurs des rentes;... dans
„ la réduction des intérêts de 10 & 12 pour 100
„ (à 4 & demi pour 100,) que coûtent à nos
„ finances les cautionnements & avances des
„ Fermiers-Généraux, Receveurs-Généraux
„ des finances, des domaines, des tailles, &c.
„ — ce qui, à la deuxieme année, portera ſû-
„ rement nos économies à plus de 100 mil-
„ lions. — En conſéquence, l'Etat ſe trouve-
„ ra liquidé ſans débours à cette époque, &

„ en ſituation de faire face (ſans le ſecours „ d'aucune nouvelle impoſition,) à toute dé- „ penſe extraordinaire qui pourroit nous ſur- „ venir.

„ Malheureuſement pour nous, je vois avec „ douleur que les dépenſes extraordinaires ne „ tarderont pas à ſe préſenter; & quand mê- „ me nos rivaux nous laiſſeroient dans la ſé- „ curité où nous vivons, que S. M. eſt néceſ- „ ſitée à des dépenſes abſolues & cheres pour „ notre propre conſervation.

„ Tout ſe reſſent, dans le Royaume, depuis „ 1763, de notre épuiſement. — Nos arſenaux „ de terre & de mer, ſont généralement ſans „ rechange des choſes les plus abſolues, & „ manquent d'un grand nombre des néceſſai- „ res. — Nos villes de guerre, nos fortifica- „ tions, nos maiſons royales ont beſoin de „ très-fortes réparations. — Notre marine pé- „ riclite dans ſes approviſionnements de ma- „ nœuvres & de conſtruction. — L'artillerie de „ terre & de mer eſt dans le plus grand des „ déſordres; ayant ouï dire à des enfants de la „ balle, qu'il faudroit plus de douze millions „ pour la remettre ſur ce ton d'inſtitution & „ de reſpect qui nous eſt néceſſaire.

„ Avec cette évidence, il eſt à croire que „ nos économies ſeront vîte dévorées;.... „ l'abſolu de nos beſoins perſonnels les en- „ gloutira bientôt. — En conſéquence, il „ eſt de votre prévoyance, Monſeigneur, de „ mettre en exécution le projet que j'ai l'hon- „ neur de vous propoſer. — Si vous ne l'ad- „ mettez pas, & qu'il vous ſurvienne une „ guerre, que deviendra V. G.?..... que de- „ viendra la France?.... Le déſordre groſ-

„ ſiſſant avec nos beſoins, toutes nos opéra-
„ tions ſeront lentes, tardives, après coup;
„ & nos voiſins intéreſſés à perpétuer nos em-
„ barras, nous ſuſciteront des chicanes, des
„ guerres, qui acheveront de nous enlever les
„ reſtes infortunés de nos Colonies, & fini-
„ ront par nous chaſſer de touts les lieux de
„ nos fréquentations. — Que fera la France
„ pour lors ?... Que deviendra cette ſuperbe
„ Monarchie, qui tenoit toute ſeule l'Europe
„ en reſpect ?... Le ſecond tome de l'Eſpa-
„ gne, ſous Philippe IV & Charles II.

„ Rentrons en nous-mêmes, Monſeigneur,
„ il en eſt temps encore :... puiſque le quart-
„ d'heure nous favoriſe, mettons prompte-
„ ment un ordre ſolide dans nos affaires;...
„ ne faiſons aucune opération plâtrée, à la Sil-
„ houette, à la Laverdy, à la Terray (1). —
„ Conſidérons que l'Europe entiere deſire no-
„ tre ruine; & que dans ce moment, plus que
„ jamais, elle a les yeux ſur nous, ſur S.M.;...
„ que les nations rivales ſont dans l'attente de
„ la premiere opération déciſive du nouveau
„ Miniſtere, pour connoître ſi Louis XVI fera
„ revivre la force & la vigueur du regne de

(1) La création des billets des Fermes, & ceux de la vaiſſelle, par Mr. de Silhouette, ſont des opérations deſtructives.

La chambre des Cordeliers de M. de Laverdy, n'a ni plus de ſcience, ni plus de ſageſſe, ce Miniſtre ayant enrichi les ſeuls citoyens que l'Etat a intérêt d'appauvrir, & ayant appauvri ceux que l'Etat a intérêt d'enrichir.

Les emprunts viagers de Mr. l'Abbé Terray ſont de la plus affreuſe lâcheté, ayant doublé la conſtitution de cet objet dans un temps où il écraſoit tous les citoyens, pour remplir le vuide de ſes recettes.

„ Louis XIV, ou l'anarchie & la dégradation „ de celui de Louis XV. — Déconcertons, „ Monseigneur, leurs attentes criminelles; „ foudroyons leurs espoirs insensés, en ne „ faisant que des opérations sûres, décisives, „ inimitables. — Prouvons aux nations qui „ nous rivalisent, que la France a toujours „ des ressources, des citoyens, des hommes; „ & que si l'erreur, si les malheurs des temps „ ont fait naître parmi nous des Terray, . . . „ il nous reste encore des Sully, des Colbert „ & des Fleury. — Oui, Monseigneur, il nous „ en reste; armez-vous de courage, & vous „ en serez la preuve. — Si Sully a négligé le „ commerce & l'industrie; si Colbert a mé-„ connu la richesse de l'agriculture & des caif-„ ses publiques; si Fleury n'étoit pas au fait de „ l'importance d'une marine puissante, & des „ établissements de politique, réparez leurs „ torts, & vous serez plus grand qu'eux . . . . „ Vous le pouvez, Monseigneur! quoique vous „ trouviez la France plus délabrée dans ses „ affaires, plus épuisée & avec moins de res-„ source que sous ces trois Ministres; quoique „ vous ayez moins de moyens physiques à vo-„ tre disposition; . . . moins de commerce & „ de Colonies que par le passé; . . . moins de „ crédit, plus d'impositions & plus de dettes „ que de coutume, . . . il vous reste des expé-„ dients sûrs & salutaires, inimitables chez „ nos rivaux. Adoptez l'arithmétique politi-„ tique d'une science rare & profonde; mettez „ à profit la caisse nationale que je vous pro-„ pose; . . . . réparez les malheurs du temps „ passé, par les encouragements du temps pré-„ sent, & assurez la prospérité du temps pré-

„ ſent, par celle des temps futurs; fondez des
„ croupiers de politiques qui rélargiſſent l'a-
„ me de la nation : voilà nos maux reparés:...
„ voilà la France dans le plus haut période de
„ fortune, & vous voilà plus grand que Sully,
„ que Colbert & que Fleury. — Telle eſt votre
„ poſition, Monſeigneur, telle eſt celle de la
„ France. — Dans la poſition actuelle où nous
„ vivons, dans l'anarchie où le déſordre a
„ précipité nos finances, dans la réduction &
„ la décadence de tous nos commerces, ſi V. G.
„ biais d'une ligne mon ſyſtême, ſi elle ſuit
„ d'une ligne celui que lui a laiſſé Mr. l'Abbé
„ Terray, . . . c'en eſt fait de la Monarchie. —
„ Les peuples, fatigués par la rigueur de nos
„ impoſitions, dégoûtés du travail & des jouiſ-
„ ſances utiles, ſans amour & ſans attache-
„ ment pour une patrie qui les rend malheu-
„ reux, négligeront les arts méchaniques. —
„ La chûte des arts méchaniques entraînera
„ celle de l'induſtrie ; . . . celle de l'induſtrie,
„ celle du commerce; . . . celle du commerce,
„ celle de la navigation ; & la France, livrée
„ au ſeul revenu de ſes campagnes, perdra
„ toute la force de ſa population, & la majeure
„ partie de ſes poſſeſſions d'outre-mer. — Telle
„ ſera notre fin, Monſeigneur, ſi nous n'y pre-
„ nons garde, ſi nous ne nous réveillons à
„ temps; . . . telle ſera la fin de cette fameuſe
„ Monarchie Françoiſe, ſi le Miniſtere ne ſort
„ promptement de ſon aſſoupiſſement. — Ce
„ ſont des nouveaux ſyſtêmes qu'il faut à la
„ France, . . . ce ſont des nouveaux ſecours
„ que demandent nos citoyens; . . . c'eſt une
„ nouvelle conſtitution que réclament nos in-
„ térêts politiques. — V. G. tient les plans en

„ mains de ces nouveaux ſyſtêmes, de ces „ nouveaux ſecours, de cette nouvelle conſ- „ titution. — Conſultez-les bien, Monſeigneur; „ ils ſont ſages, fondés ſur nos beſoins pré- „ ſents & à venir. — Dans leur examen, n'en- „ viſagez que notre ſituation actuelle : la chûte „ de nos commerces, la perte de nos Colo- „ nies ; ... ne prenez avis que de vous-mê- „ me dans cette méditation; fuyez l'opinion „ financiere & celle de ſes conſorts. — En- „ gagez S. M. de ne conſulter que ſon Con- „ ſeil. — Portez dans l'avenir ce coup d'œil „ de prévoyance qui prévient la ruine des „ Empires, qui fonde & qui établit la proſ- „ périté d'une nation. — Faites tranſcrire mon „ Mémoire, mon Proſpectus de finance, mes „ Miſſives à Mr. Cochin, & mes deux du „ 6 & 16 courant à Votre Grandeur. Remet- „ tez copie du tout à tous les Miniſtres du „ Conſeil de S. M. Demandez leurs opinions „ par écrit; ... voilà les perſonnes que vous „ devez conſulter; voilà le réſultat de ce que „ devra faire S. M. — Sans ſavoir quelle ſera „ l'opinion de ces chefs de la nation, de ces „ citoyens illuſtrés par leur zele pour le „ bien public, ... j'oſe avancer qu'il n'y en „ aura aucun qui ne vous confirme ce que „ j'ai l'honneur de vous marquer.

„ La France n'eſt plus aujourd'hui ce qu'elle „ étoit il y a 30 ans. — Ce que Colbert & „ Fleury ont fait, il n'eſt plus au pouvoir „ d'aucun adminiſtrateur de le faire.... Notre „ induſtrie eſt paſſée chez nos rivaux, nos „ Colonies chez nos ennemis, notre marine „ chez nos voiſins. — Tous les grands reſ- „ ſorts du Gouvernement ſe ſont affoiblis : ...

„ il faut, en conséquence, en forger de nou-
„ veaux à la Monarchie. — Ces nouveaux,
„ nous ne pouvons les trouver que dans no-
„ tre propre poids, & dans notre seule exis-
„ tence. — En conséquence, dis-je, il faut
„ peser pour ainsi dire la France : . . . connoî-
„ tre par sol & denier, sa portée, ses reve-
„ nus, & ses besoins : . . . balancer ce qu'elle
„ conserve, par ce qu'il lui faut ; . . . ce qu'elle
„ a perdu, par ce qui lui reste ; . . . ses ri-
„ chesses, par celles de son travail. — Par
„ cette opération, (qu'aucun de nos admi-
„ nistrateurs n'a encore faite, & que je donne
„ bien détaillée dans mon Mémoire & dans
„ mon Eloge de Colbert,) V. G. trouvera
„ que la France n'a que 1,936,000,000 liv. de
„ revenus, & qu'il lui faut 4,425,650,000 liv.
„ de dépenses absolues ; . . . ce qui établit un
„ déficit dans la balance politique, de 2,489,
„ 650,000 liv. — Ce déficit, quel qu'il fût
„ sous Mrs. de Colbert & de Fleury, a été
„ aisé à trouver dans le temps : l'industrie
„ & le commerce étant encore au berceau
„ sous le premier de ces Ministres ; & sous Mr.
„ de Fleury, nos Colonies, le commerce de la
„ pêche & de la navigation, ayant été poussés
„ dans le période de prospérité & de richesse
„ où tout existoit en France, avant la guerre
„ de 1744. — Mais depuis cette guerre, & en-
„ core plus depuis 1763, . . . tous les avan-
„ tages, toutes les sources d'occupations &
„ de produits ayant disparu dans notre cir-
„ culation, . . . la France doit rentrer en elle-
„ même ; — connoître qu'elle est forcée de-
„ puis dix ans de tirer toutes ses ressources
„ de son propre fonds, & que c'est de sa nou-

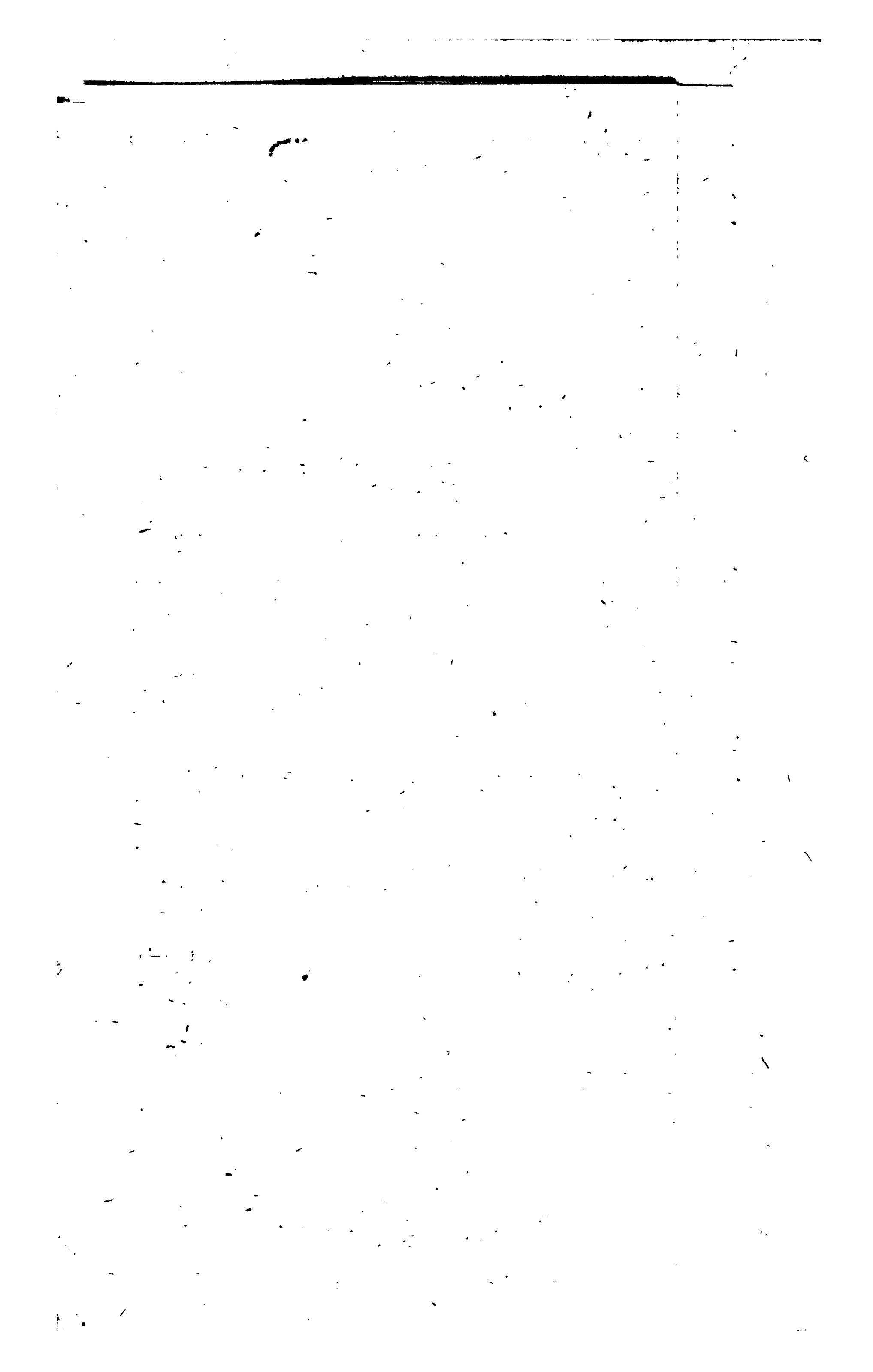
„ velle constitution qu'elle doit faire sortir le „ déficit ci-dessus, & cette économie politi„ que qui doit assurer sa conservation, celle „ de ses peuples, & remplir de terreur ses „ ennemis; — qu'elle doit s'appliquer sérieu„ sement, à ranger ses intérêts mercantiles „ au denier de ceux de ses rivaux, pour ne „ pas se dévorer elle-même; — qu'il est de „ son intérêt de susciter une révolution con„ sidérable dans l'Europe politique, afin d'a„ néantir la prospérité des nations qui dé„ vorent ou qui s'opposent constamment à „ la nôtre. — Telle doit être l'attention du „ cabinet;... telle doit être l'application de „ nos Ministres. — Si on erre ce point de „ vue & de combinaison;... si l'on perpé„ tue l'anarchie des besoins par celle des dé„ penses,... si l'on néglige toujours les crou„ piers de politique, c'en est fait de la nation, „ c'en est fait de la Monarchie. — Comme je „ suis persuadé que le nouveau Ministere, que „ V. G. sont dans la même résolution de ré„ parer tous nos maux, de mettre un ordre „ avantageux dans nos affaires,.... faites „ usage, Monseigneur, de l'établissement que „ je vous propose. — Suivez pied-à-pied mon „ Prospectus de finance, il ne vous égarera „ point;... il est le seul qui puisse vous sau„ ver du naufrage, & c'est le seul aussi qui „ puisse vous faire arriver heureusement au „ port.

„ J'ai l'honneur d'être avec respect, &c. „

VAN MAGDEBOURG.

Mon ami, voilà deux lettres très-intéressantes. — L'art, l'adulation, l'hyperbole traî-

treſſe, n'en affoibliſſent point l'expreſſion; & c'eſt ce qui aura déplu à votre M. Turgot; (*à St. Albin*) mais vos citoyens applaudiront à leur franchiſe.... Tout y reſpire le bien public, l'intérêt de l'Etat, la conſervation des peuples; — rien n'y préſente cette ſoupleſſe, cet intérêt rampant qui diviniſe les erreurs des Miniſtres, qui leur prête toujours des vues équitables, quand le bon ſens ſe refuſe à leurs ridicules projets. — Les ſucceſſeurs de Mr. le Cardinal de Fleury ont ruiné la France, Mr. de Pelliſſery le prouve rondement. — La nation s'arriere tous les jours par les vices de ſon adminiſtration.... par la nature de ſes charges extraordinaires: Mr. de Pelliſſery en fait connoître les abus, les partialités, les injuſtices, & l'enchaînement qu'elles ont avec les vices de l'adminiſtration. — De ces vices ou de la mauvaiſe adminiſtration, s'en enfante la ruine des peuples, la perte du travail, la décadence de la circulation publique. Mr. de Pelliſſery expoſe encore que la France n'eſt plus en 1774, ce qu'elle étoit en 1744.... Qu'après tout ce qu'elle a perdu dans dans les deux guerres de 1744 & 1756.... après tous ſes ſacrifices de la paix de 1763, & après toutes les opérations de 1770, il n'eſt pas poſſible que les ſujets puiſſent être en ſituation aujourd'hui de pouvoir ſupporter 50 pour cent de plus de taxe publique qu'en 1754. —En conſéquence, il prouve à votre Miniſtere que la dette de l'Etat, en préciſant (par ſa conſtitution) la rigueur de vos impoſitions, eſt la ruine des peuples.... Que pour venir au ſecours des peuples, il faut diminuer les impoſitions, il faut conſerver les ſources du travail.... A cet effet, le commerce & l'induſtrie étant les



retablir. — Jamais ils n
ler, (avant de la fair
avoit quelque nation d
profit mon opération,
même l'Angleterre &
rêts utiles & politiques
cet examen, j'ai calcul
les Gouvernements An
tions mutuelles de leurs
tages dans ces mêmes i
à 3, 3 & demi pour 10
6 pour 100, ... dispro
égale, sur une somme d
liv. 6 sols 8 deniers de
lande ; — tandis que n
lions de la même consti
sidérable en systême d'E
les opérations de nos co
étant constamment co
quentations, par les 3
nous l'Angleterre & la

Ayant joint, à toutes
à la France l'énorme de
dette gangrénant tous l
vant les sources du trava
anéantissant les richesses
que ; — connoissant les e
les caisses de politique, d
terdam dans nos guerres d
biné tout ce que nous av
guerres, & par le Tra

ullement, la France ne
tion d'arithmétique po-
re, qui prenant un corps
devienne un être bien-
eur salutaire, un secours
onséquence, ce média-
pel de finance, comme
de dans leurs banques
établir en France, par
notre administration &
cette métamorphose dis-
casser la tête, je l'ai
de la dette générale de
xiste,) dans une seule
caisse nationale en ques-
nos désavantages vis-
de, liquide l'État sans
constitutions au denier
omise sur ceux-ci 2 cin-
inaires, & versant la
administration, laisse
constitutions celles de
puissent se remédier
elle a été l'adresse de
de la caisse nationale ;
chaînements d'intérêts,
a fallu constamment
rie en viager.
ance dans dix ans sera
Mr. de Fleury.
n'ont été communiqués
ersonne.

sources bannales du travail, il propose à votre Ministere sa caisse nationale, qui est un chef-d'œuvre de combinaison & d'intérêt, par les encouragements de toute espece qu'elle versera dans toutes les opérations du commerce & de l'industrie, & par l'extirpation heureuse qu'elle procure à votre énorme dette, à la cherté de vos constitutions & de vos intérêts arbitraires ; — opérations décisives, mon cher ami, (*à St. Albin*) pour votre Ministere.... Hé, cet autre papier, qu'est-ce que c'est ?

MYLORD SPITEAL.

Après avoir entendu la lecture de tous ces papiers, & être au fait de la réponse que l'on y a faite, je crois voir dans le Ministre qui les a reçus, cette espece d'homme dont parle Horace dans son Ode à Mécene: *Sunt quos curriculo pulverem Olimpycum collegisse juvat, metaque fervidis evitata rotis, terrarum Dominos, evehit ad Deos.* — Il paroît que ce Ministre s'est trouvé scandalisé, qu'un citoyen bien né s'expliquât sur les besoins de sa patrie avec la franchise, la naïveté, & le zele honnête que manifeste Mr. de Pellissery. — Les Ministres, en France, ne sont point accoutumés (comme en Angleterre & en Hollande) qu'on leur dise leurs petites vérités....

VAN MAGDEBOURG.

Mais, mon ami, si la vérité n'est point faite pour venir au secours de l'humanité, pour être le guide de l'homme, à quoi donc peut-elle être utile?

MYLORD SPITEAL.

En Angleterre & en Hollande, elle n'est connue que pour cela.... Peut-être qu'en France, comme l'on n'y existe, & que l'on n'y vit qu'avec

des métaphores.... que la vérité ne se sera point accommodée de cette nourriture.... raison pourquoi les Ministres dédaignent peut-être de la connoître.

LE COSMOPOLITE.

Mr. de Pellissery le dit bien noblement dans son Eloge de Colbert, pag. 161; en parlant des relâchements de la nation à ses devoirs, à son attachement pour la patrie, il dit: „ Est-il be-„ soin de la lanterne de Diogene, pour faire ap-„ percevoir combien nous avons dégénéré de „ la valeur, de la soumission, & du respect de „ nos ancêtres; — combien nous sommes éloi-„ gnés de cette réputation qui caractérise „ l'homme; qui, d'un citoyen, en fait un hom-„ me; & combien, depuis l'administrateur jus-„ ques à l'artisan, tout est abruti en France. „ — Oui, Messieurs, je le dis avec douleur, tout „ est abruti en France depuis 1748. — Les su-„ jets de l'Etat, aujourd'hui, ne sont plus des „ citoyens. — La patrie n'est plus dans le cœur „ des François: l'égoïsme a corrompu la na-„ tion; ... & cet égoïsme ne s'est engendré chez „ nous que depuis les successeurs de Mr. de „ Fleury. — Ce sont eux qui ont porté le coup „ mortel à la Monarchie par leurs négligences, „ leur peu d'application, & leurs impérities; „ ayant sans cesse assiégé le bien-être des su-„ jets, le commerce & l'industrie de l'Etat, „ sans donner un ordre avantageux à la situa-„ tion malheureuse de nos finances; ... n'ayant „ constamment pourvu à leurs besoins pressants „ que par des opérations à la journée, sans plan „ utile pour l'avenir, sans prévoyance pour les „ dépenses extraordinaires. — De cette admi-„ nistration malheureuse, se sont accumulés des

„ arrérages immenses que l'on a pensionnés „ avec des impositions destructives. — Par „ l'existence perpétuelle des dépenses en conf- „ titution, nos administrateurs (pour remplir „ leurs besoins) se sont sans cesse portés aux „ extrémités les plus répréhensibles, sans ref- „ pect pour l'autorité, sans ménagement pour „ les peuples ;.... toutes ayant dégradé le „ service de l'Etat, la fortune des citoyens, la „ confiance publique. — Aussi, depuis 1756 „ jusques en 1763, n'apperçoit-on dans nos „ opérations des finances,... qu'emportement, „ qu'avidité; -- depuis 1763 jusques en 1769, „ que négligence, qu'impérities; depuis 1769 „ jusques à ce jour, que parjure, qu'infidélité, „ qu'extorsion. Telles sont les causes de l'égoïf- „ me de la nation.—Si les successeurs de Mr. de „ Colbert & de Mr. de Fleury avoient été aussi „ bons citoyens que ces deux Ministres, jamais „ la nation ne se seroit relâchée de ses devoirs ; „ & le siecle brillant de Louis XIV, précieux & „ cher à la France, se seroit perpétué à la pof- „ térité par les vertus des administrateurs,... „ par l'union, & par le concours de nos citoyens.

„ En vain alleguent-ils aujourd'hui, pour „ justifier leur peu d'application, que la France „ s'est trouvée dans des crises encore plus fâ- „ cheuses, même sous le regne présent;... que „ ceux de Charles VI, Charles VIII, Charles „ IX, Henri II & Henri III, sembloient n'avoir „ laissé aucun retour à la Monarchie ;... que „ pourtant elle s'en étoit relevée,... par confé- „ quent qu'elle se relevera encore de celle-ci „ sous Louis XVI.

„ Ces propos lâchés très-librement par tous „ nos administrateurs du premier & du second

„ ordre, publient la célébrité du délire de nos
„ systêmes; justifiant sans subterfuge, que ceux-
„ ci sont aussi peu jaloux de leur réputation que
„ du salut de la Monarchie.... Funeste sort de
„ l'humanité !..... Peuple François, trem-
„ blez ! Vos destins sont dans les mains des
„ hommes ; & ces hommes ne s'estiment plus.
„ — Qu'espérer de son citoyen, quand l'hom-
„ me & le bien public ne sont plus ses guides ?...
„ des forfaits,... des vices & des crimes ! —
„ Rois de la terre, que votre sort est digne de
„ pitié ! que votre destinée est affligeante !... Nés
„ pour le bonheur du monde, vos Ministres en
„ arrêtent la prospérité. — Isolés sous le dais
„ d'un trône, vous commandez à des hommes
„ libres, & vous donnez des loix à des sujets
„ dont vous ne connoissez que la classe fastueu-
„ ses, qui brave sans cesse l'existence des peu-
„ ples, & qui ne se décore de vos bienfaits que
„ pour les opprimer. — Sans quitter les at-
„ tributs de L. M. R., descendez deux esca-
„ liers du trône, quittez les alentours des
„ grands, des flatteurs, des courtisans, &
„ plus encore de vos Ministres; ... entrez,
„ comme Henri IV & Sully, dans la chau-
„ miere du laboureur; ... méditez avec Col-
„ bert, comme Louis XIV, sur les travaux
„ pénibles du soldat & de l'artisan; ... con-
„ férez avec la classe honnête de vos sujets., &
„ vous connoîtrez par vous-même si vos peu-
„ ples sont heureux, si l'Etat existe dans l'opu-
„ lence dont se font blanc vos administrateurs,
„ & si la nation jouit de la prospérité & de l'a-
„ bondance que l'on vous suppose. — Vous fré-
„ mirez, Rois de la terre, à la vue des erreurs
„ où l'on vous perpétue ; ... au récit des ex-
cès,

„ cès où s'eſt portée l'ambition de comman-
„ der; — à la connoiſſance des lâches & impé-
„ ratives diſpoſitions avec leſquelles vos ad-
„ miniſtrateurs ont renchéri les beſoins jour-
„ naliers de vos ſujets " ...

ST. ALBIN.

Il eſt affreux, dans une Monarchie auſſi ancienne que celle de la France, que la nation ne compte encore que trois vrais adminiſtrateurs, Sully, Colbert & Fleury; & que tous ceux qui ont dévancé ou ſuccédé à ces trois Miniſtres, n'ayent été que des Pyrrhoniens, des Epicuriens, des Platoniciens, des Economiſtes, des Encyclopédiſtes, tous gens d'un cerveau étroit, deſſéché, imbibé de faux principes : — tandis (dans cette partie) qu'il n'y faut que des hommes ſans paſſion, ſans entêtement, ſans préventions particulieres, d'un jugement tranquille & froid, qui ſaiſiſſent ſans peine cet enſemble de l'économie politique qui explique l'avantage & le déſavantage des impôts; — qui remplit les beſoins d'une nation, ſans incommodité pour les peuples; qui ſurveille les intérêts extérieurs par la conſervation des intérieurs; enfin, qui fait fleurir le commerce & l'induſtrie, & qui verſe, par ſes bienfaits, le contentement & l'aiſance chez tous les citoyens. — Mais avec des préventions particulieres, des idées d'orgueil & d'amour-propre....

Talents & caractere d'un vrai adminiſtrateur.

LE COSMOPOLITE.

Mr. Turgot ne ſe feroit point déshonoré aſſurément, en étant un peu plus attentif vis-à-vis de Mr. de Pelliſſery. — Son caractere de Miniſtre ne le diſpenſe pas des égards que l'on doit avoir pour tous les citoyens, & ſur-tout

pour ceux qui n'ont besoin que de l'éclat de la fortune, pour jouir des avantages que procurent une naissance des plus distinguées. — La famille des Pellissery prend son origine dans les premiers temps des Albigeois, & peut citer des titres terriers seigneuriaux, (qui existent encore dans le Comté d'Alby) avant les guerres de Simon de Montfort.

VAN MAGDEBOURG.

Connoissez-vous cette famille? — Elle pourroit bien être de nos Pellissery; . . . cela lui ressemble assez.

LE COSMOPOLITE.

Cela se peut; . . . ou vos Pellissery être de cette famille: — ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle est originaire du Comté d'Alby, que la Seigneurie de Pellissery y est encore existante, sur la rive gauche du Tarne, vis-à-vis la petite ville de l'Isle, dans un des meilleurs terroirs du canton. — Il paroît que Simon de Montfort a ruiné les domaines de cette ancienne maison, ayant vu une généalogie, depuis 1214 jusqu'en 1701, arrêtée le premier Août de cette année, par le premier Chronologiste du Roi d'Espagne, Philippe V, d'une branche cadette de cette maison, qui fut s'établir en Arragon en 1214. — Cette généalogie dit, que Maimo Pellicer ou Pellisser, en François Pelliceri ou Pellissery, (13e. aïeul du chef de cette branche, vivant en 1701,) entra en Arragon en 1214, au service du Roi Jaime le Conquérant, laissant à Guillaume Pellicer ou Pelliceri, son frere aîné, la Seigneurie de Castro Pellisce, ou Château de Pellisserie, Guardia, & autres biens en France, Flandre & Brabant, étant l'un & l'autre fils de Raymond Pellisseri, & de Richensa de Termes, Seigneurs

de tous ces Etats. — Dans la vie de Simon de Montfort, dans les hommes illustres de la France, on y lit, en 1210, la prise du Château de Termes, après un siege assez opiniâtre, & que ce Château étoit défendu par un Raymond, qui vraisemblablement étoit ce même Raymond de Pellisseri, marié à Richensa de Termes, à laquelle cette Seigneurie devoit appartenir. — Dans cette même vie, il est encore dit que Simon de Montfort fit périr dans sa tente, peu de temps après la prise du Château de Termes, ce Raymond, qui l'avoit si vaillamment défendu;... ce qui tomberoit encore assez d'accord avec la séparation des deux freres Pellisseri en 1214, après la mort de leur pere. — La maison de celui dont nous parlons, établie depuis six générations à Marseille, est une branche de celle d'Espagne, descendante d'une branche cadette qui se domicilia en 1266 dans le Royaume de Valence, & qui s'orthographia Pellisser (1). — Dans l'Histoire chronologique du Clergé de France, on trouve un Pelliceri d'Albence, sacré en 1336, à Avignon, par le Cardinal d'Ostie, Abbé de Grandmont, mort le 7 Février 1336. — Dans une Eglise de Fossigny, Duché Genevois dans les Etats de Savoie, il y a un Pellissery (même orthographe & mêmes armes que ceux de Marseille,) d'enterré avec une épitaphe qui commence ainsi : *Hic jacet nobilis Bartholomæus de Pellissery, Præsidens, &c.* (2).

(1) Il y a dans cette famille un ancien cachet à trois faces, dans l'une desquelles se trouvent les armes des Vintimille, dominées par celles de Pellissery.

(2) Pendant très-long-temps, la place de Premier-Président du Parlement de Chamberry, est restée dans cette famille.

La branche d'Espagne, dès son origine, s'est alliée aux plus illustres maisons de ces Royaumes. —La premiere fut avec la très-illustre maison de Bergua i Luna;... la seconde avec Offrescia de Luna,... la troisieme avec Isabelle de Puejo;... la quatrieme avec Marie de Lanuza, fille de Dom Bertrand de Lanuza, Juge de la Cour; & successivement avec les Vicomtes de Roda, les Salmerons, les Ossan, les Tovar, les Sarmiento, les Abernuncio, les Perellos, les Delhierro, les Bustamanté, &c. — Plusieurs d'eux ont été Gentilshommes du Palais; & une fille de Gaspard Pellicer de Valence, étant veuve, fut Dame d'honneur de la Reine Germaine de Foix. — On en voit de Lieutenants-Généraux des armées, de Gouverneurs des villes de guerre & des provinces, de Fiscal-Général des audiences, de Pages chez l'Archiduc Jean d'Autriche, & chez le Prince Philibert de Savoie.— De Gaspard Pellisser, de Valence, est sortie la branche qui s'est établie en Sicile, avec le nom de Pellissery, après la conquête de ce Royaume, par le Roi d'Arragon Dom Martin; & de cette branche, la maison de Savoye, dont le dernier mort est enterré à Fossigny, mêmes armes & même orthographe que celui dont nous parlons. — Le bisaïeul du Duc régnant de Savoie fit tout au monde pour engager le grand-pere de celui-ci, d'aller continuer cette famille dans ses Etats.—Les Mrs. de Blonets sont au fait de toutes ces particularités; & celui qui étoit vice-Roi de Sardaigne en 1746, étoit fort lié avec le pere de notre Pellissery.— Un autre de ces Messieurs, en se retirant de son Ambassade d'Espagne, en 1758, passant par Marseille, fit l'honneur à cette famille de la visiter; —elle s'est al-

liée en Provence dans les meilleures familles de la Province; elle compte dans ses alliances les Audiffret, les Noguaret, les Corniers, dont un de cette famille étoit Capitaine des Galeres sous Henry IV; les Beausset-Fortune, par les Corniers; (1) les Villeneuves, l'Ambassadeur à la Porte, les Bastins, qui ont donné des chefs d'Escadre des Galeres; — par les Bastins & les Beausset, aux Jarentes; — les Volonnes & les Peirolle d'Aix, qui avoient épousé deux Pellissery; — le Marquis d'Auribeau, les Lombards de Château Arnoux-Segoyer, tous les deux mariés à deux Remuzat, sœurs de Mr. de Remuzat, Brigadier des armées de S. M., Lieutenant-Colonel du Régiment d'Eu, & frere de la mere de celui dont nous parlons. — Tous ces faits vous font voir que le Sgr. Turgot ne se seroit point ravalé, malgré son caractere de Ministre, d'être un peu plus attentif, un peu plus honnête vis-à-vis d'un citoyen qui ne lui avoit écrit, avec franchise, que pour le bien du service de son Prince, & pour les plus grands intérêts de ses peuples. — Mais aujourd'hui, & plus en France que par-tout ailleurs, ce n'est plus ni la naissance, ni les talents, ni les mœurs, qui accréditent les hommes; — c'est l'argent, c'est la prospérité, c'est l'impudence; .... & c'est justement tout ce qui manque audit Sieur de Pellissery.

ST. ALBIN.

Celui dont vous parlez, étoit beaucoup protégé par le Sgr. Evêque d'Orléans.

---

(1) La grand'mere du chef d'aujourd'hui, de cette maison, étoit Cornier.

LE COSMOPOLITE.

Oui, ce Ministre l'aimoit beaucoup; — le tendre intérêt que ce Prélat avoit toujours pris à cette famille, dans le sein de laquelle il s'étoit, pour ainsi dire, élévé, lui auroit fait desirer que le systême des billets dudit Sr. de Pellissery, eût pu convenir aux intérêts du Roi, & des citoyens; .... il s'y est intéressé vivement; — mais tout ayant changé dans le Ministere en 1771, & le Sr. Abbé Terray ayant pris en grippe ledit Sr. de Pellissery, les choses sont restées dans l'inaction.

ST. ALBIN.

J'en suis réellement fâché: — ses vues ont été trop honnêtes & trop dévouées au bien public, pour n'être pas touché du mauvais accueil que notre vilain d'Abbé a fait à toutes ses propositions, & au peu d'attention que paroît y mettre le Sgr. Ministre Turgot. — Le premier en a été la victime, malgré que la nation soit toujours la dupe des fautes des administrateurs. — Dieu veuille que le Sgr. Turgot ne tombe pas dans le même inconvénient!

LE COSMOPOLITE.

La famille des Pellissery s'est toujours fait estimer par ses charités, par ses mœurs, par ses honnêtetés. — L'Almanach de Marseille de 1772, (ouvrage très-historique & des mieux entendus en ce genre,) fait l'éloge le plus flatteur pour une famille, du pere de celui dont nous parlons, mort en Avril 1748. — Il y est dit, *page* 254: Antoine Pellissery fut de l'Académie des Belles-Lettres de sa patrie; — il est l'auteur d'une Ode sur le Bonheur, en 1726, & de divers Discours imprimés dans les recueils de cette Académie. — Il joignoit au sa-

voir une charité exemplaire, qui lui mérita de la part du public, le ſurnom de Médecin des pauvres, titre bien plus glorieux que ceux que la flatterie a inventés pour encenſer l'amour-propre. — Pelliſſery revenoit ſouvent de ſes viſites, après avoir vuidé ſa bourſe en faveur de l'indigence, qui l'appelloit de préférence à ſon ſecours, aſſurée de trouver en lui un auſſi bon pere qu'un ſavant Médecin. — Cet éloge eſt d'autant plus vrai, & d'autant plus déſintéréſſé, (de la part du zélé citoyen, qui eſt à la tête de cet Ouvrage hiſtorique, de la plus ancienne ville de France,) qu'il eſt accordé à la mémoire d'un citoyen mort depuis 24 ans, dont la famille n'eſt ni dans l'éclat de la proſpérité, ni dans aucune des charges municipales de cette ville, & même qui vit on ne peut pas plus retirée de la ſociété. — Cette bienveillance de la part des peres conſcrits de la ville de Marſeille, pour la mémoire des citoyens qui ont été utiles à leur patrie, par leurs exemples, par leurs vertus, par leurs charités, devient pour eux un nouveau ſujet de gloire, qui rendra héréditaires dans le cœur de tous ſes habitans, l'émulation, la piété, l'amour de l'eſtime publique.

ST. ALBIN.

La ville de Marſeille eſt, ſans contredit, une des plus anciennes villes de France....

LE COSMOPOLITE.

Et qui joint à ſon ancienneté, l'utilité, le zele & la réputation. Voyez dans les hiſtoires anciennes & modernes, les efforts continuels qu'ont faits ſes citoyens pour réſiſter aux Gaulois, aux Romains, à Charles-Quint, en faveur de la France; — les ſecours immenſes

qu'ils ont fournis au Ministere, sous Louis XV, pour la guerre de 1744, & sur-tout après l'entrée en Provence des troupes Allemandes; — ceux pour l'expédition de Minorque en 1756; l'argent prêté au Gouvernement par la Chambre du Commerce, en 1745, 1757 & 1759; le vaisseau de 74 canons, construit à Toulon de ses deniers, & donné tout agréé au Roi. — Quelle est la ville de France qui peut se glorifier de tous ces actes de zele & d'attachement patriotique (1)?

VAN MAGDEBOURG.

Il en est peu en effet, mon cher ami, non-seulement en France, mais encore en Espagne, en Angleterre, en Hollande, & nulle part.

ST. ALBIN.

Les Marseillois ont un peu la tête chaude;... mais ils ont le cœur bon:... ils sont braves, pleins d'honneur, actifs, ingénieux, appliqués, généralement propres à tout; — rien ne leur paroît difficile, excepté de mal faire ou d'être méchants. — Le Dictionnaire Universel de la France, (par Mr. Robert de Hesseln, Inspecteur de MM. les Eleves de l'Ecole Royale Militaire,) dans son article des Académies, leur rend cette justice.... Il y est dit: „ On observera „ que Marseille étoit la seule ville des Gaules où „ il y eût autrefois une Académie célebre, con„ nue depuis le 40e. siecle jusqu'à l'an 414 de „ J. C., où les Vandales inonderent les Gaules. „ Cette ville est la seule qui ait soutenu la gloire „ de Rome & d'Athenes, par rapport aux scien-

(1) Dans la guerre de la Succession, en 1710, St. Malo donna 10 millions à Louis XIV pour continuer la guerre. — Ces faits doivent être immortels chez une nation.

„ ces & aux arts : c'eſt d'elle que s'eſt répan-
„ due, comme de ſa ſource, cette douceur des
„ mœurs, qui rend aujourd'hui les habitants
„ de la France ſi chéris des étrangers.

VAN MAGDEBOURG.

Mon ami, ſavez-vous quel eſt le meilleur héritage que doivent ambitionner les citoyens d'une ville auſſi illuſtre que Marſeille, ou auſſi en réputation que celle-ci — (1) ?

LE COSMOPOLITE.

Oui ;— c'eſt la bonne réputation que laiſſent après eux les chefs de familles.

VAN MAGDEBOURG.

C'eſt cela ;... voilà ce qui a rendu Marſeille redoutable aux Gaulois, aux Romains, à Charles-Quint, &c. & qui lui mérite encore aujourd'hui, l'affection, l'eſtime & les careſſes les plus privilégiées de la part de la France. — Puiſſe un jour ma patrie jouir de la même célébrité, & puiſſent mes citoyens publier vingt-quatre ans après ma mort, les mêmes éloges que l'Almanach de Marſeille accorde à la mémoire d'Antoine Pelliſſery !

MYLORD SPITEAL.

Meſſieurs, vous parlez tous comme des oracles ; ... mais il eſt temps d'aller dîner : il n'y a plus perſonne ici, & il eſt plus de deux heures.

VAN MAGDEBOURG.

Allons, mes camarades, partons tous, & que notre union & notre amitié prouve aux mortels, qu'ils doivent conſtamment vivre parmi eux, ſans préjugé, ſans haine, ſans inimitié,

---

(1) Amſterdam.

& que la paix & la charité doivent être les ſeules divinités des hommes.

LE COSMOPOLITE.

Que je vous embraſſe, Van Magdebourg;... avec ces ſentiments, on eſt ſûrement honnête homme.

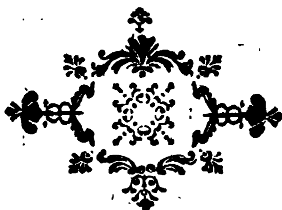
ST. ALBIN.

Allons-nous-en, Mylord.

MYLORD SPITEAL.

Je vous ſuis; — partons.

Fin du Dialogue cinquieme.



LETTRE
DE Mr. DE PELLISSERY,
A
MONSIEUR COCHIN,
Intendant des Finances.

Paris, 28 Octobre 1772.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 26 courant; le ſentiment du Sgr. Miniſtre des finances ſur le projet de liquidation générale, que vous avez eu la bonté de lui communiquer, eſt fondé dans un ſens, mais jamais ſuſceptible des graves préjudices qu'il y entrevoit pour les intérêts des peres de famille. — Pour bien connoître le pour & le contre de ces intérêts, il faut peſer impartialement tous ceux qui ſont attachés à l'opération, &, en les balançant les uns par les autres, connoître par ſol & denier les préjudices qui peuvent en réſulter à chacun de ceux-ci.

Trois intérêts diſtincts & particuliers ſont attachés à ma propoſition; — celui de l'Etat, celui du général des citoyens, & celui des particuliers.

Celui de l'Etat doit l'emporter ſur celui du général des citoyens,

Celui du général des citoyens doit l'emporter sur celui des particuliers.

En conséquence, l'Etat réglant ses revenus sur ses dépenses, les citoyens sont obligés de les remplir, n'importe de quelle façon ils sont établis. -- C'est par cette abstraction d'intérêts des citoyens vis-à-vis de l'Etat, que la France constituée, par exemple, à une dépense indispensable de . . . . l. 300 millions
& à une dépense extraordinaire de.. 100 millions

Elle a imposé ses citoyens de.. l. 400 millions.

Les impositions étant à la charge du général des citoyens, il existe que si la France n'avoit point de dépenses extraordinaires, ses citoyens seroient taxés de 100 millions de moins. — En faveur de qui tombent ces 100 millions? leur taxe est-elle permanente pour les intérêts du général des citoyens, ou pour celui des particuliers à qui l'Etat doit? — C'est ce que nous allons voir.

Les dépenses extraordinaires de la France sont toutes à la charge du général des citoyens, & elles ne sont établies que pour remplir les intérêts des particuliers à qui l'Etat doit.

La dette de l'Etat doit-elle être privilégiée en tout temps, en faveur des particuliers, sur le général des citoyens? — C'est ce que l'intérêt de l'Etat & celui des particuliers doit expliquer.

La dette de l'Etat accrue à l'excessif de celle de la France, ne peut être privilégiée en faveur des particuliers sur le général des citoyens, parce que c'est elle, par ses extraordinaires, qui écrase les citoyens, le commerce & l'indus-

trie de la nation. — Par conséquent, les citoyens écrasés & la nation sans commerce, adieu la Monarchie.

Les particuliers ne peuvent être privilégiés sur le général des citoyens, parce que leurs titres vis-à-vis de l'Etat sont illégaux aujourd'hui, les 11 douziemes de ces titres ayant changé de main à 30, 40, 50, 60 & 70 pour 100 de perte; — & la cupidité en établissant sur iceux un virement mercantile, y a introduit un vice, qui en ruinant le crédit de ceux-ci, ruine celui de ceux que l'Etat est journellement dans la nécessité de créer en faveur des traitants, celui-ci se trouvant forcé de donner aujourd'hui 25 de ce dont il ne retire que 20. —

Cette décadence des effets royaux, onéreuse seulement au général des citoyens, n'est point d'un avantage pour les particuliers à qui l'Etat doit, parce qu'il est démontré par leurs grandes accumulations, que jamais la France ne pourra les racheter, & que leurs usufruits seront suspendus au moindre contre-temps de considération; étant expérimenté que sur dix années de vie, on en passe 8 en paix & deux en guerre, dont les extraordinaires dévorent au centuple les économies des huit années de paix. — D'ailleurs, quel est le nombre actuel des intéressés à tous nos effets royaux: & à quel denier ceux-ci les ont-ils acquis? — Quel a été le numéraire premier de leur création pour l'Etat, & quel est celui auquel se monte dans ce moment celui de leur mutation de propriété?

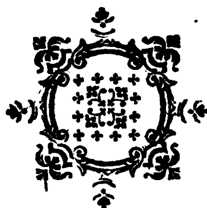
Le numéraire de leur création a été, je suppose, de 3 millards; — celui de leur mutation de propriété, dans ce moment, à 50 pour 100 de perte seulement, sera de quinze cents mil-

lions ; — ces quinze cents millions repartis par somme égale, chez nos citoyens, à 3000 liv. par tête, intéresseront 500,000 citoyens ; & la constitution de nos trois milliards, dans nos dépenses, intéresse tous les citoyens. — Quel est le majeur de ces intérêts, & dans qui réside l'Etat ?... réside-t-il dans les 500,000 particuliers à qui l'Etat peut devoir, ou dans les 22 millions de ses citoyens ? d'ailleurs, quel est l'état de ces 500,000 particuliers pour le Royaume ?

1 cinquieme, gens de main-morte.
2 cinquiemes, gens célibataires.
2 cinquiemes, au plus, gens mariés.

L'opération que je propose, ne change rien au sort des gens de main-morte ou des célibataires. — D'ailleurs, les premiers intéressent peu l'Etat, & les seconds ne font qu'un nombre de passage dans le corps politique de la nation. — Il n'y a que les chefs de famille qui intéressent réellement l'Etat ; — mais leur nombre n'est pas assez considérable pour l'emporter sur le général des citoyens. — Toutefois, c'est en considération de leurs qualités de chefs de famille, que l'Etat leur facilite le libre arbitre de faire revivre, sur la tête de leurs héritiers, la rente aventurée d'un effet ruiné, exposé à être annullé à la moindre circonstance ; dont la constitution annuelle, aggravant le sort du général des citoyens, renchérit toutes les dépenses domestiques des sujets, & avec usure aux chefs de famille, la rente qu'ils peuvent retirer de leurs mille écus en effets royaux. — Ce qui bien pesé & considéré, je trouve que ma proposition fait le bien général & particulier

de l'Etat & des citoyens ; étant existant que dans quarante ans, les citoyens supporteront 75 millions de moins de taxe extraordinaire, & que, sans préjudice grave, les chefs de famille auront laissé à leurs héritiers, une rente plus considérable que celle qu'ils auroient retirée de leurs 1000 écus, s'ils en avoient conservé le libre arbitre. — Toutes ces considérations, Monsieur, appuyées de celles que la pratique particuliere que vous avez des affaires, peut vous fournir, m'engagent à vous prier de renouveller vos efforts auprès du Sgr. Ministre des finances, & de lui faire connoître que le bien public & sa tranquillité particuliere sont unis à cette opération, étant existant que notre Ministere ne réussira en rien, tant que l'on ne remettra pas le crédit de l'Etat & la confiance publique, &c.



LETTRE II.

A MONSIEUR COCHIN,

Intendant des Finances.

Paris, 23 Novembre 1772.

MONSIEUR,

A mon retour de la campagne, hier au ſoir, on m'a remis la lettre dont vous m'avez honoré le 6e. du courant. — La réſiſtance du Sgr. Miniſtre, à ma derniere du 26 paſſé, ne me déboute point, & je perſiſte à dire :

1°. Qu'un ſyſtême qui ſauve à l'Etat une banqueroute, tôt ou tard inévitable, en liquidant ſa dette & ſes arrérages, ſans recourir à des impoſitions, ... ne peut être un ſyſtême déſavantageux.

2°. Qu'un ſyſtême qui, en liquidant l'Etat, ſans recourir à des impoſitions, laiſſe la perſpective certaine aux citoyens, d'être ſoulagés dans 40 ans, de 75 millions de taxes extraordinaires, ne peut être un ſyſtême déſavantageux.

3°. Qu'un ſyſtême, qui, en liquidant l'Etat, ſans recourir aux impoſitions, fonde à perpétuité une caiſſe publique, (ſans appel de finance,) qui réaliſe en quarante ans un milliard de fonds capital au ſecours de l'Etat & des citoyens, — ne peut être un ſyſtême déſavantageux.

4°.

4°. Qu'un ſyſtême qui, en liquidant l'Etat, ſans recourir à des impoſitions, ouvre une retraite aſſurée, ſous 3 pour 100 d'eſcompte, à tous les effets actifs de l'Etat & du commerce, ne peut être un ſyſtême déſavantageux; — finalement,

5°. Qu'un ſyſtême qui, en liquidant l'Etat, ſans recourir aux impoſitions, anéantit la vénalité de toutes les charges & offices du Gouvernement, & rend à l'autorité cette partie précieuſe de la légiſlation, — ne peut être un ſyſtême déſavantageux.

Tels ſont, Monſieur, les avantages de celui que vous avez eu la bonté de communiquer au Sgr. Miniſtre. — Les objections de ce ſupérieur ne peuvent point entrer en conſidération avec les avantages dont on le priveroit. — La lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 26 du mois paſſé, en explique une partie, & je vais achever de vous prouver dans celle-ci, que le Sgr. Miniſtre, en ſe retranchant ſur le droit de propriété dans les effets royaux, & ſur l'anéantiſſement des conditions ſur leſquelles les citoyens ont confié leurs fonds à S. M., ne s'attache qu'à des expreſſions nominatives, ſans force & ſans activité perſonnelles.

Le droit de propriété dans les effets royaux, eſt une propriété aujourd'hui purement paſſive pour les citoyens; ... dépourvue d'activité perſonnelle, par le diſcrédit où les ont précipités les infidélités de nos finances; ... par l'impuiſſance où eſt l'Etat de pouvoir jamais les racheter, & de ne pouvoir en aucun temps être forcé de les racheter. — En conſéquence, cette propriété d'un droit illu-

foire n'exifte aujourd'hui dans la circulation fociale que comme un fantôme, dont la confervation ou l'anéantiffement n'innove rien au fort de nos citoyens. — Le feul droit légitime qu'il en refte à ceux-ci, eft le droit de jouiffance dans l'ufufruit de leurs intérêts; — ce droit plus facré & plus abfolu que le premier, (parce qu'il fournit aux dépenfes alimentaires,) eft le droit que l'on doit le plus refpecter, & que l'on a le moins refpecté; .... toutes les opérations de réduction d'intérêts de retenue de dixiemes & de quatorziemes, &c. ayant opprimé ce droit actif de premiere néceffité, & n'ayant ménagé que celui de la propriété paffive.

Les conditions fur lefquelles les citoyens ont confié leurs fonds à S. M., font des conditions également fans activité perfonnelle, toutes nos opérations des finances, depuis 1770, n'en ayant refpecté que les intérêts paffifs, & ayant enfreint tout concordat fur les actifs, par des réductions & des retenues, fans confidération pour les peuples.

C'eft cette différence d'intérêts, foulés & refpectés, qui m'a fait regarder dans mon fyftême, les intérêts des fujets, plus abfolus du côté des rentes, que du côté des propriétés paffives. — En conféquence, dans l'ordre de la loterie que je propofe, je me fuis appliqué d'y faire trouver à ceux-ci (avec des économies fenfibles, tant qu'ils vivront,) la rente certaine d'un effet ruiné & fans crédit, plus avantageufement qu'ils ne la recevoient de l'Etat, fans qu'ils fuffent expofés de la voir fufpendue à la moindre circonftance; — étant certain que s'il nous furvenoit une guerre,

(dans la position actuelle de nos finances,) il faudroit que l'Hôtel-de-Ville ou le Trésor-Royal suspendissent leurs payements, ou que l'on chargeât les peuples de deux ou trois vingtiemes de plus.

Un célebre Ministre nous a laissé dans ses écrits, que pour bien faire ses affaires dans le dehors, il falloit commencer par les bien asseoir dans le dedans. — Nous avons fait la triste épreuve de cette vérité, dans la guerre de 1756; — les Anglois n'ayant eu la témérité d'attaquer en pleine paix les vaisseaux de S. M. & ceux de la marine marchande de ses sujets, que parce qu'ils savoient les coffres de l'Etat vuides, & nos finances très-gênées. — Nous l'éprouvons encore aujourd'hui, dans la façon scandaleuse avec laquelle trois Puissances se partagent la Pologne, contre la foi des Traités & la garantie de la France. — Ces faits sanglants, tous osés par l'épuisement affreux où nous vivons, doivent relever le cœur abattu du Sgr. Ministre des finances; — son vol terre à terre, ruine sa partie, & toutes celles qui font l'ensemble de notre conservation. — Semblable à l'Aigle, il doit planer dans les hautes régions de l'air; — c'est de-là qu'il doit consulter les temps présents & les temps futurs de la nation;... comparer les uns & les autres avec ceux qu'a passés la France, sous les Colbert & sous les Fleury, & connoître physiquement par leurs solutions, que ce qui nous arriere journellement aujourd'hui, ne nous est occasionné que par la timidité & le peu de nerf de nos systêmes des finances.

Héritier des vertus du grand Cochin, vous êtes dans le Ministere, ce qu'il a été dans la

Jurisprudence. — Si votre illustre aïeul a expliqué les loix ; ... s'il a été le flambeau qui a éclairé les jugements du premier Parlement du Royaume, vous jouissez du même avantage dans le Conseil des finances de S. M. — Ne vous rebutez point, Monsieur ; les objections que l'on vous fait, sont des objections timides & inadmissibles : pour peu que vous veuillez vous étayer de mes foibles lumieres, vous trouverez dans votre sagacité personnelle de quoi les terrasser victorieusement.

J'ai l'honneur d'être avec respect.

LETTRE III.

A MONSIEUR COCHIN,

Intendant des Finances.

Paris le 5 Février 1773.

Monsieur,

L'assoupissement de notre Ministere me tient à cœur, & je ne puis concevoir comment l'ébranlement public du crédit & du commerce de nos rivaux, ne nous fait point sortir de notre léthargie. — Trois objets distincts ont été le nord de tous mes calculs en finances.

Le premier a été de soustraire nos citoyens au fardeau ruineux des impositions extraordinaires, & de faire trouver au Ministere les ressources nécessaires à ses besoins, en tarissant la source de ces mêmes besoins, dès que

ceux-ci ſont produits par les conſtitutions attachées à la dette & aux charges extraordinaires de nos finances.

Le ſecond a été de faire ſortir de la ſituation ſtérile de notre crédit, — de l'épuiſement affreux de nos finances, — de l'impuiſſance de nos effets Royaux, — de l'engourdiſſement général & particulier de la confiance publique, . . une opération qui publiât la réhabilitation de l'Etat, ſans préjudice pour les citoyens, le commerce & l'induſtrie de la nation, & qui par ſes économies & ſes créations, fixât à jamais à la France, une reſſource également utile à l'Etat, aux particuliers & au commerce (1).

Le troiſieme a été de ne rien innover qui pût être imité de nos rivaux, & par cette adreſſe, laiſſer ceux-ci dans l'état de détreſſe, de charge où ils vivent, en les forçant involontairement de reſtituer à la France tous les fonds que la méfiance de nos opérations, depuis 1763, en avoit fait extraire (2).

(1) Qui que ce ſoit au monde ne me conteſtera ce que j'avance : mon plan d'opération, liquidant pleinement la dette de l'Etat ; mettant à même le Miniſtere, après 40 ans, d'éteindre 75 millions de taxes extraordinaires ; fondant, ſans débours, une caiſſe des mieux argentée, à la dévotion de l'Etat, des concitoyens & du commerce, & économiſant annuellement 50 millions au moins à nos finances.

(2) Ni l'Angleterre, ni la Hollande, ni l'Eſpagne, ni l'Empire, ni aucune nation du Nord & du Midi, ne pourront mettre en pratique le ſyſtême que je propoſe, par la nature de leurs intérêts civils & politiques. Les intérêts civils en ſyſtême d'Etat, ſont tous factices, dépendants du plus ou du moins de commerce de chaque nation. — Les politiques ſont perſonnels, étant produits par les

Voilà quel a été le nord de tous mes calculs ; & quel doit être celui de tous les Ministres chargés du département des rentes & municipalités des Monarchies. — Si l'on s'en écarte, & que l'on ne s'applique constamment à remplir les besoins desdites Monarchies que par les impositions, on expérimentera que celles-ci s'accumulent constamment par les extraordinaires de ces mêmes besoins ; — que la conservation des causes qui occasionnent ces dits besoins, en perpétuant l'existence des im-

---

systême de cabinet de chaque Gouvernement ; — de sorte que les intérêts factices du commerce, étant en Angleterre & en Hollande à 3 ou 3 & demi pour 100, — ceux-ci, dans les combinaisons politiques, ne pourront jamais chicaner les opérations des Gouvernements qui les auront à 5 pour 100. — En conséquence, la France, surchargée de dépenses extraordinaires, comme l'Angleterre & la Hollande, dont elle paye généralement 5 pour 100, tandis que celles-ci n'en payent que 3, en établissant une opération de finance, qui range ses dépenses extraordinaires à 3 pour 100, gagne sur l'Angleterre & la Hollande 2 pour 100 que celles-ci ne pourront jamais nous chicaner, étant existant que si ces deux Puissances diminuoient leurs deniers d'intérêts de 3 ponr 100 à 1 & demi ou 2 pour 100, (pour se conserver constamment au-dessus de la France,) elles ne trouveroient plus un sol vaillant à emprunter. — L'opération que je propose, en réduisant en viager au denier actif de l'Angleterre & de la Hollande, nos rentes foncieres, met dans l'impuissance ces deux nations de pouvoir jamais nous imiter ; — ou si elles l'entreprenoient, leurs charges du jour (par la médiocrité de leurs intérêts présents,) resteroient toujours permanentes, au-lieu que la France, en se liquidant, économise réellement sur elles 2 cinquiemes de ses dépenses extraordinaires ; — l'Empire, l'Espagne & toutes les nations du Nord & du Midi, sont trop pauvres pour se livrer à une semblable opération.

positions, en exige encore des nouvelles par les arrérages auxquels elles constituent ; les dépenses inattendues des temps & des circonstances, la baisse des recettes premieres, des premieres impositions ; — & par les vuides que causent à celles-ci les deniers enlevés à la consommation des sujets par les impositions extraordinaires (1).

C'est pour sortir de cet état de dépérissement, & pour anéantir le systême abusif de l'imposition, que j'ai calculé l'opération sage, honnête & patriotique de la caisse nationale que je propose, ayant cherché par le secours de celle-ci à faire servir les êtres languissants de nos erreurs & de nos fautes, à la création d'un établissement nerveux, qui réhabilitât pleinement le crédit de l'Etat, la fortune de nos citoyens, & qui fondât pour les siecles à venir les ressources les plus éclatantes à la Monarchie. — Tel a été, Monsieur, le sentiment

(1) Pour ne laisser aucun doute sur cette vérité, le Ministere n'a qu'à se faire présenter un relevé de nos opérations de finances, depuis 1744, relativement à nos successives dépenses extraordinaires pendant la guerre de 1744 ; — celle de 1756, — & après la paix de 1763 ; — un état de liquidation des unes & des autres ; & comparer le tout avec l'état actuel de nos charges en impositions, par le parallele de celles que supportoient nos citoyens en 1744 ; — balancer le tout par l'exposé de l'étendue de nos commerces en 1744, avec celui que nous faisons aujourd'hui, & l'on finira par se convaincre que la France, avec un milliard au moins de richesses perdues dans nos guerres de 1744 & 1756, avec trois milliards neuf cents millions d'accrochés dans la circulation intérieure par la dette de l'Etat, avec un tiers moins de commerce politique depuis 1756, qu'en 1744, supporte 50 pour 100 plus d'impositions, qu'à cette ditte époque.

qui m'a fait agir, qui me fait agir encore, & qui me force à dire, que la France feroit une faute irréparable, de ne pas mettre en exercice ma propofition, & de pas profiter du quart d'heure favorable que lui préfente la déroute des effets publics de l'Angleterre & d'Amfterdam. — Toutes ces déroutes du commerce & de crédit public, favorifent l'établiffement de la caiffe nationale en queftion : elle évitera que la France, viciée des mêmes caufes qui ont arriéré l'Efpagne, l'Angleterre & la Hollande & tout le Nord, ne fe trouve déchirée des mêmes déroutes qui affligent nos rivaux ; (1) déroutes qui feroient plus mortelles chez nous qu'elles ne peuvent l'avoir été à l'Angleterre & à la Hollance, notre commerce depuis 1756 ayant plus fouffert que celui de ces deux nations, & l'Etat dans ce moment ne devant qu'à fes citoyens.

A tant de motifs précis, fe joint encore celui du crédit public. — Notre commerce utile, engourdi par l'état léthargique de nos finances, demande une crife qui en tranquillife les opérations. — Cette crife, les embarras préfents du crédit public de l'Angleterre & de la Hollande femblent la faire naître, . . . d'autant plus, heureufement pour la France, que les accréditeurs des effets publics en Angleterre & en Hollande, font fes propres négociants : tandis qu'en France ce ne font que des riches finan-

---

(1) En 1772 & 1773, il y a eu en Angleterre pour 3 millions de livres fterlings de faillites ; — à Amfterdam, pour 15 à 18 millions de florins ; — à Hambourg, pour 20 à 25 millions de liv. ; & en 1774, pour 50 millions de livres dans la feule ville de Marfeille.

ciers ou des citoyens éloignés du commerce, qui s'en occupent. — Ces ſpéculations, toutes détachées du commerce, ne ſont d'aucun ſecours à celui-ci, & lui nuiſent conſtamment par les ſenſations que leurs viciſſitudes cauſent dans la ſpéculation publique. — De ſorte que toute opération qui n'attaquera que ceux-ci, n'attaquera que les gens oiſifs de l'État; tandis qu'en Angleterre & en Hollande, elle attaqueroit tous les croupiers du commerce. — En conſéquence, ſi la France eſt aſſez adroite pour profiter de la ſituation affreuſe où ſe vent les principales nations de l'Europe, & de mettre en exécution dans ce moment l'opération que je lui propoſe, elle porte un coup deſtructeur à l'Angleterre & à la Hollande, parce que leurs opérations de diſcrédit ne feront plus balancées par celles de la France, & que ces deux nations ne pourront jamais ſe réhabiliter par la même opération que nous.

Toutes ces conſidérations bien peſées, doivent fixer l'attention du Sgr. Miniſtre des finances. — Ce n'eſt point un viſionnaire qui les fait, & qui les propoſe à la ſupériorité; — c'eſt un honnête citoyen, doté de quelques connoiſſances, & qui ne ſouhaite que le bien de l'Etat & de ſes concitoyens. — Avec ces ſentiments, je ſuis autoriſé de faire encore obſerver à la ſupériorité, que celle-ci commettroit une imprudence irréparable de faire examiner ma propoſition par nos riches financiers, ceux-ci étant intéreſſés à perpétuer le diſcrédit de l'Etat, parce que c'eſt dans ce temps-là qu'ils gagnent le plus, dans les forfaits de nos finances; : . . l'adreſſe de ceux-ci étant de faciliter au Miniſtere des opérations ruineuſes par no-

tre discrédit, en prenant d'une main nos effets royaux à 20 ou 25 pour 100 de bénéfice, & les cédant de l'autre à des pauvres ignorants à 10 ou 15 pour 100 de perte; réalisant constamment ainsi, au détriment des citoyens, des bénéfices sans hasards qui ont creusé notre ruine depuis 1744.

C'est le commerce seul qu'il faut consulter, avec une adresse sage, honnête & pleine de zele pour la nation, capable de réunir par orgueil l'opinion de celle-ci à celle du cabinet, & de forcer le commerce lui-même à demander l'établissement de la caisse nationale. — C'est avec ces dehors de politique que l'on assure la durée des Monarchies, & que l'on fait bénir les administrations que des temps orageux ont obérées par les mêmes citoyens qui lui jettoient la pierre. — La France sera impérissable, si on la gouverne avec cette adresse, & si on sait tirer parti des opérations de calcul que sa nombreuse population & ses commerces lui facilitent. — Plus éclairé que moi dans cette carriere, Ministre & juge de nos systêmes, je soumets mon opinion à votre sentiment.

J'ai l'honneur d'être, &c.



ADDITION relative à la Note placée au bas de la page 116 du Tome premier.

Depuis l'impression de cet Ouvrage, on nous a remis le Mémoire suivant, & l'on nous à garanti la vérité des faits. Nous espérons que le Lecteur le lira avec plaisir.

Affaires Etrangeres.

M. le Duc de Choiseul fut fait Ministre des Affaires étrangere à la fin de l'année 1758, & les fonds destinés à ce département avoient été fixés pour l'année précédente 1757, à . . . . liv. 57,500,724.
& en 1758, à . . . . 57,622,255.

M. le Duc de Choiseul, reconnut les abus des subsides, les retrancha en partie, & ne demanda, pour l'année 1759, que . . . . 24,303,862.
pour 1760 . . . . 24,271,255.
pour 1761 . . . . 20,519,835.
pour 1762 . . . . 14,618,580.

Il épargna donc au Roi en 1759, sur 1758, 33,318,393.
en 1760 . . . . 33,351,000.
en 1761 . . . . 37,102,420.
en 1762 . . . . 43,003,675.

Total en 4 années . . liv. 146,775,488.

L'on ne parlera pas des années suivantes, pendant lesquelles lui & M. le Duc de Praslin furent chargés de ce département, parce que la paix se fit à la fin de 1762, & qu'on ignore à quoi se montoient les fonds de ce département avant la guerre; ce qu'il auroit été nécessaire de savoir si on avoit voulu établir une comparaison exacte. L'on se contentera de remarquer que, jusqu'en 1771, ils n'ont jamais passé 10 à 11 millions par an, excepté les années 1765, 1766 & 1767, pendant lesquelles on paya sur ce département 16 millions à l'Angleterre, pour la nourriture de 21,000 matelots prisonniers en Angleterre; qu'en 1770, M.

le Duc de Choiſeul ne demanda 11 millions que parce qu'il fallut payer les fraix du mariage du Roi actuel & ceux d'une Diete extraordinaire de Suede, & qu'il s'étoit contenté de ſept millions pour l'année 1771. L'on remarquera en même-temps que l'économie qu'il entreprit de mettre dans ce département, au plus fort de la guerre, n'a pas fait perdre au Roi un ſeul allié; & qu'après une guerre également malheureuſe ſur terre & ſur mer, M. le Duc de Choiſeul a ſu procurer à la France une paix très-peu déſavantageuſe, & a donné au Cabinet de Verſailles une ſupériorité marquée ſur ceux de toutes les autres Cours de l'Europe.

Département de la Guerre.

L'on va conſidérer l'adminiſtration de ce département dans deux époques différentes: la Guerre & la Paix.

Temps de Guerre.

M. de Choiſeul fut nommé à ce département à la fin de 1760, & trouva qu'on avoit accordé à Mr. le Maréchal de Belliſle, ſon prédéceſſeur, pour le ſervice de 1761, ... liv. 180,000,000.
il ne demanda pour la même année que . . 127,000,000.

Il épargna donc . . liv.	53,000,000.
En 1762, il ne demanda que 100 millions, & épargna, par conſéquent, en comparaiſon de ce qu'on avoit accordé à ſon prédéceſſeur,	80,000,000.
Total de l'épargne en deux ans,	133,000,000.
Il en faut déduire la dette qu'il fut obligé de faire dans ces deux ans.	40,000,000.
Reſte d'épargne. . . liv.	93,000,000.

Encore faut-il ſuppoſer pour que la comparaiſon ſoit exacte, que ſi M. le Maréchal de Belliſle n'étoit pas mort, & eût reſté à la tête de ce département, il n'auroit pas fait de dettes; ce qui cependant n'eſt pas vraiſemblable, puiſque malgré les ſommes exhorbitantes que la Finance lui avoit fournies pour ſon département, il laiſſa 80 millions de dettes à ſa mort, leſquels, de même que les 40 millions contractés par M. le Duc de Choiſeul, furent payés à la paix par des billets de Nouette, l'emprunt de 50 millions, & des contrats de rente à 3 pour 100.

Temps de Paix.

Pour preuve que M. le Duc de Choiseul a été aussi économe dans ce département que quelque Ministre qui l'ait précédé, l'on prendra pour objet de comparaison d'un côté l'année 1754, où ce département étoit entre les mains de M. le Comte d'Argenson, qui passoit pour un Ministre économe, & l'année 1770, qui a été la derniere du Ministere de M. le Duc de Choiseul, & celle où on a le plus déclamé contre lui.

En 1754, la solde de l'armée montoit à liv.	40,476,140.
Il y faut ajouter, pour que la comparaison puisse être juste, l'augmentation de paye que le Roi accorda à ses troupes, en 1758, & qui leur fut conservée, qui se montoit à . . .	5,792,066.
Total. . .	46,268,205.
La solde de l'armée, en 1770, montoit en tout à	46,229,203
La solde de l'armée, avec l'augmentation de paye de 1758, auroit donc été plus forte en 1754 qu'en 1770, de	39,003.

Il est vrai que les dépenses de la guerre qu'on appelle fixes, & celles qu'on désigne par le terme de dépenses par estimation, montoient, en 1770, à . . liv. 27,112,462.
& qu'en 1754, elles n'alloient qu'à . . . 10,402,811.

d'où il résulte que 1770 étoit plus cher, de . 16,709,651.

Mais pour que cette comparaison soit juste, il faut deduire de cette somme les objets de dépenses inévitables qui étoient à la charge de ce département, & qui ne l'étoient pas en 1754, & celles dont le Roi l'a chargé, quoiqu'elles lui fussent étrangeres; ce qui pareillement n'étoit pas arrivé en 1754. Ce sont :

Les pensions des Officiers réformés à la paix, en augmentation des sommes qu'on payoit pour cet objet en 1754 . . . . liv.	3,007,053.
L'excédent de la paye des invalides pareillement en sus de ce qu'ils coûtoient en 1754, par la raison toute simple qu'une guerre de 6 ans en augmente le nombre	1,290 414.
Augmentation de la paye des Officiers Généraux, employés, ...	887,782.
	5,185,149.

Ci-devant . . . . liv.	5,185,149.
Appointements des Officiers de santé; nouvelle institution indispensable, ...	346,263.
Augmenration du prix du pain en sus de 1754, ...	686,926.
Appointements des Commissaires des guerres, dont le nombre a nécessairement augmenté pendant la guerre, ...	61,000.
Augmentation des journées d'hôpitaux, les hôpitaux de charité refusant de recevoir les soldats au compte de leur solde, comme ils faisoient auparavant, ...	150,000.
Augmentation des lits de soldats, dans les villes qui ci-devant n'avoient point de casernes,	144,000.
Bois & lumieres pour les soldats, pour les sept mois d'Eté, qui ne leur étoit pas donné auparavant, ...	150,000.
Augmentation des taxations des Trésoriers qui en avoient fourni la finance au trésor Royal, ...	161,000.
Excédent du prix du fourrage, ...	3,118,286.
Habillement & équipement des Milices, .	2,400,000.
Augmentation des pensions de l'Ordre de St. Louis, ...	90,000.
Isle de Corse	4,500,000.
Total des dépenses inévitables . . liv.	16,992,724.
L'excédent de dépense de 1770 sur 1754 étoit de	16,709,651.
En déduisant donc les dépenses devenues inévitables, soit par la volonté décidée du Roi, ou les circonstances, l'on dépensoit effectivement, pour le département de la guerre, moins en 1770 qu'en 1754	283,073.
Il y faut ajouter ce que la solde coûtoit de moins	39,003.
Total. . . . liv.	322,076.

Mais comme en l'année 1770 l'armée étoit de 2761 hommes moins forte qu'en 1754, l'on ne peut, sans risquer de se

tromper beaucoup, ſuppoſer la dépenſe de ces deux années ſur le même pied. Ces calculs ſont ſans replique; & ſi M. le Duc de Choiſeul, ennuyé des oppoſitions de M. l'Abbé Terray, offrit au Roi de ne prendre que 62 millions pour le département de la guerre pour 1771, ils lui auroient ſuffi ſans doute : mais le Roi n'y auroit rien gagné, puiſqu'il auroit été obligé de porter, ſur d'autres fonds, les payements étrangers à ce département, & de prendre des arrangements également onéreux pour la plus value du pain & l'excédent du prix des fourrages, à moins de ſuppoſer qu'une récolte beaucoup meilleure que les précédentes les eût fait diminuer conſidérablement de prix.

Il réſulte de ces obſervations, que M. le Duc de Choiſeul, loin d'avoir dépenſé dans ſes départements plus que les Miniſtres qui l'ont précédé, a épargné au Roi, pendant la guerre, ſur celui des Affaires étrangeres & ſur celui de la Guerre, près de deux cents quarante millions; que pendant la paix, il a dirigé celui des Affaires étrangeres avec une économie, une ſageſſe, une habileté, un éclat qui a fait l'admiration & l'étonnement de l'Europe entiere; & que malgré un changement total dans le Militaire, une formation toute nouvelle, ſublime dans ſes principes, & la ſeule peut-être qui convînt à la nation & à l'adminiſtration Françoiſe; des camps fréquents d'inſtruction, des récompenſes multipliées, accordées au zele & au talent, l'Artillerie & la Cavalerie portées au plus haut degré de perfection, les arſenaux, les magaſins remplis de munitions & d'armes nouvelles, il n'a pas dépenſé plus pour le département de la Guerre que ceux qui l'ont précédé dans cette place.

L'on ignore quels ſont les fonds qu'on a donnés aux Miniſtres qui lui ont ſuccédé dans ces deux départements; mais l'on doute que, ſi l'on conſidere que les trois premiers qui l'ont ſuivi dans le Miniſtere de la Guerre, avoient ſeize mille hommes de moins à payer, & que le quatrieme (M. le Comte de St. Germain) a été autoriſé de faire de grandes réductions ſur beaucoup d'objets coûteux, ils ayent pu ſe charger de cette adminiſtration à meilleur marché que lui, ſans faire des dettes, quoiqu'aucun d'eux n'ait cru devoir l'imiter dans ſa maniere d'exciter l'émulation par des graces.

FIN.